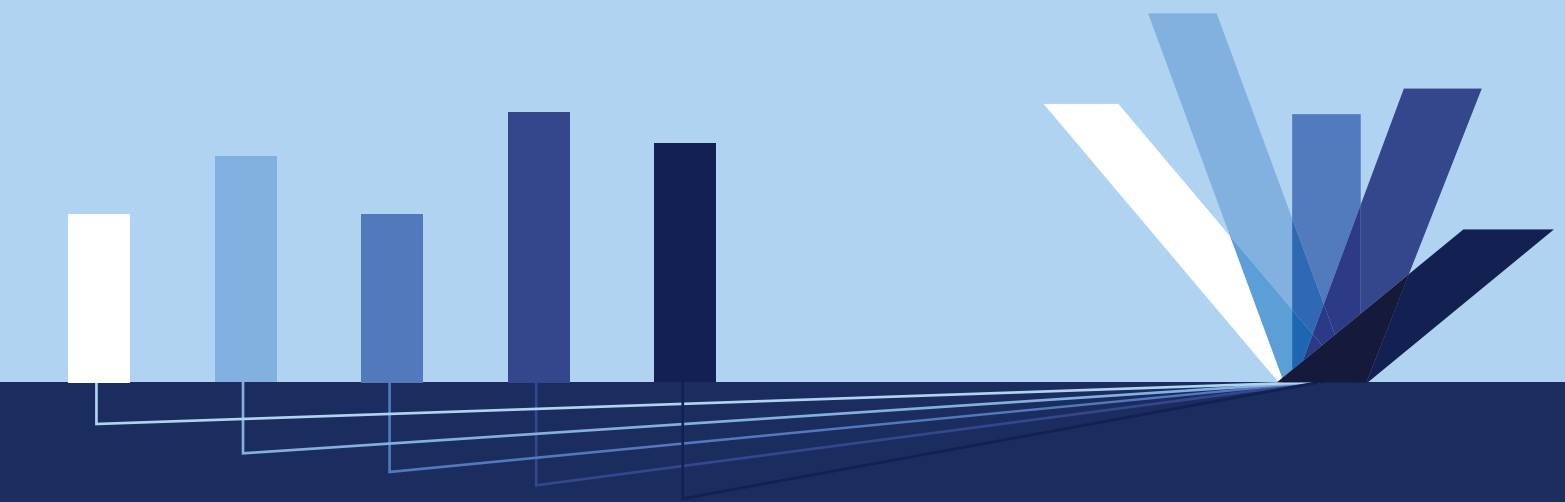


Affaires économiques

et sociales

Directives sur les
**statistiques
économiques
intégrées**



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique

Étude statistique

Série F N° 108

DIRECTIVES SUR LES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES INTÉGRÉES



Nations Unies
New York, 2014

DAES

Le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies sert de relais entre les orientations arrêtées au niveau international dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux et les politiques exécutées à l'échelon national. Il intervient dans trois grands domaines liés les uns aux autres : i) il compile, produit et analyse une vaste gamme de données et d'éléments d'information sur des questions économiques, sociales et environnementales dont les États Membres de l'Organisation se servent pour examiner des problèmes communs et évaluer les options qui s'offrent à eux; ii) il facilite les négociations entre les États Membres dans de nombreux organes intergouvernementaux sur les orientations à suivre de façon collective afin de faire face aux problèmes mondiaux existants ou en voie d'apparition; iii) il conseille les gouvernements intéressés sur la façon de transposer les orientations politiques arrêtées à l'occasion des conférences et sommets des Nations Unies en programmes exécutoires au niveau national et il aide à renforcer les capacités nationales au moyen de programmes d'assistance technique.

Note

Les appellations utilisées et la présentation des données correspondantes n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, des territoires, des villes ou des zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le mot « pays » utilisé dans la présente publication s'entend également, suivant le cas, de territoires ou zones.

Les appellations « régions développées » et « régions en développement » sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement une opinion quant au stade de développement de tel ou tel pays ou de telle ou telle zone.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Avant-propos

Les *Directives sur les statistiques économiques intégrées* ont été élaborées à l'initiative de la Commission de statistique, qui a estimé qu'il importait d'adopter une approche intégrée pour améliorer l'homogénéité et la cohérence des statistiques économiques en vue d'accroître la qualité et la valeur analytique des informations véhiculées par les statistiques économiques à court terme, de portée annuelle et de référence, ainsi que les statistiques macroéconomiques. Lors de sa trente-septième session, tenue en 2006, la Commission a recommandé, sur la base du rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2006/5), de mettre en œuvre une approche intégrée des statistiques économiques dans les programmes nationaux de statistiques économiques. Par la suite, lors de sa quarante-deuxième session, tenue en 2011, elle a approuvé la version provisoire des directives (E/CN.3/2011/37).

La présente publication est le fruit de la collaboration des deux groupes des amis de la Présidence créés par la Commission de statistique. Aux fins d'établir un document de synthèse sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, la Commission a, lors de sa trente-septième session, créé le premier groupe des amis de la Présidence sur les statistiques économiques intégrées (voir E/CN.3/2006/32), dont les travaux ont été animés par M^{me} Adelheid Bürgi-Schmelz, alors Directrice générale de l'Office fédéral suisse de la statistique. Le groupe a examiné ses conclusions dans le cadre d'un atelier sur les statistiques économiques intégrées qui, organisé conjointement par l'Office fédéral suisse de la statistique et la Division de statistique de l'ONU, s'est tenu du 6 au 8 juin 2007 à Berne. Les Amis de la présidence ont présenté leur rapport définitif contenant le document de synthèse susvisé à la Commission de statistique lors de sa trente-neuvième session, tenue en 2008 (E/CN.3/2008/6). Les membres du premier groupe des amis de la Présidence et participants à l'atelier de Berne étaient les suivants : Rashad Cassim (Afrique du Sud); Denis Farrell (Australie); Marie Brodeur et Michel Girard (Canada); Zhang Weimin (Chine); J. Steven Landefeld (États-Unis d'Amérique); Swaraj K. Nath (Inde); Irena Tvarijonaviciute (Lituanie); Jaime Andres de la Llata Flores et Yuriko Yabuta (Mexique); Ron McKenzie (Nouvelle-Zélande); Asad Elahi (Pakistan); Marleen Verbruggen et Kees Zeelenberg (Pays-Bas); Adelheid Bürgi-Schmelz, Ruth Meier, Michel Di Pietro et Philippe Stauffer (Suisse); Werner Bier et Richard Walton (Banque centrale européenne); Peter Bekx [Office statistique des Communautés européennes (Eurostat)]; Robert Edwards [Fonds monétaire international (FMI)]; Enrico Giovannini [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] et Magdolna Csizmadia et Ivo Havinga (Division de statistique de l'ONU).

La présente publication reprend et approfondit le document de synthèse établi par le premier groupe des amis de la Présidence et incorpore des études de cas élaborées à partir des documents présentés à l'atelier de Berne.

À la demande de la Commission de statistique à sa trente-neuvième session (voir E/CN.3/2008/34), un second groupe des amis de la Présidence a été créé en 2009; il a été chargé, sous la direction de J. Steven Landefeld, Directeur du Bureau of Economic Analysis du Département du commerce des États-Unis, de mettre au point des directives plus exhaustives et plus opérationnelles, comprenant notamment des études de cas et des documents sur les connaissances pratiques existantes, pour aider les pays à mettre en place l'intégration de leurs statistiques économiques dans leur système statistique national. La version initiale des chapitres présentée par les membres de ce groupe a été examinée lors d'une réunion qui, organisée conjointement par le Bureau of Economic Analysis (États-Unis) et la Division de statistique de l'ONU, s'est tenue du 7 au 9 décembre 2009 à Washington, D. C. Les membres du second groupe des amis de la Présidence, les participants de la réunion de Washington, D. C., et les autres représentants des organisations participantes ayant fourni des contributions écrites ont été les suivants : Rashad Cassim (Afrique du Sud); Michel Girard (Canada); J. Steven

Landefeld, Shaunda Villones, Ruth Bramblet, Dennis Fixler, Bruce Grimm, Kristy Howell, Brent Moulton et Erich Strassner (États-Unis d'Amérique); Ramón Bravo Zepeda (Mexique); Ron McKenzie (Nouvelle-Zélande); Peter van de Ven, Ronald Janssen, Arnout van Delden et Alex Lammertsma (Pays-Bas); Richard Walton (Banque centrale européenne); Peter Bekx (Eurostat); Adelheid Bürgi-Schmelz, Manik Shrestha, Mick Silver, Andrew Kitili et Ethan Weisman (FMI); Carsten Boldsen (Commission économique pour l'Europe); et Paul Cheung, Magdolna Csizmadia et Ivo Havinga (Division de statistique de l'ONU).

Les membres de ce second groupe des amis de la Présidence sur les statistiques économiques intégrées ont participé à la rédaction des chapitres et des études de cas en vue de la présente publication et ont participé à l'examen des versions ultérieures des directives. Une version préliminaire intégrale a été diffusée aux fins d'une consultation mondiale qui s'est déroulée de décembre 2010 à janvier 2011 et au cours de laquelle 54 pays et organisations ont fait des observations. À sa quarante-deuxième session, tenue en 2011, la Commission de statistique a approuvé la version provisoire des directives et a formulé des suggestions en vue de leur mise au point définitive (voir E/CN.3/2011/37). En réponse à la demande de la Commission concernant des études de cas supplémentaires, les contributions du Brésil, de la Finlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notamment le texte établi par Sanjiv Mahajan (Bureau national de statistique du Royaume-Uni), ont été vivement appréciées. L'incorporation d'observations et de contributions supplémentaires, le contrôle rédactionnel, la révision et l'établissement de la version définitive ont été confiés à J. Steven Landefeld et Shaunda Villones (Bureau of Economic Analysis du Département du commerce des États-Unis), Richard Walton (Banque centrale européenne) et Magdolna Csizmadia, Ivo Havinga et Gulab Singh (Division de statistique de l'ONU).

Les directives ainsi publiées constituent un outil méthodologique; elles comportent toute une série d'études de cas sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, pour aider les pays à produire des statistiques macroéconomiques qui soient cohérentes et concordent avec les statistiques économiques à court terme, de portée annuelle et de référence. Les directives offrent un cadre à l'intégration des statistiques économiques, sur la base des meilleures pratiques actuelles, pour la totalité des bureaux de statistique, qu'il s'agisse de pays disposant de systèmes centralisés et décentralisés ou de pays se trouvant à différents degrés de développement économique et statistique.

Table des matières

Avant-propos	iii
Abréviations et acronymes	ix
I. Introduction	1
A. Objet des directives	1
B. Contenu et structure des directives	1
C. Consultation en ligne d'informations complémentaires	4
II. Besoins de statistiques économiques intégrées, avantages présentés par ces statistiques et problèmes à régler pour les élaborer	5
A. Besoins de statistiques économiques intégrées	5
B. Besoins aux fins de l'élaboration de politiques	6
C. Avantages des statistiques économiques intégrées	8
D. Problèmes à régler pour élaborer des statistiques économiques intégrées	11
III. Cadre général des statistiques économiques intégrées	15
A. Introduction	15
B. Portée de l'intégration	15
C. Modules de l'intégration	19
1. Le Système de comptabilité nationale en tant que cadre conceptuel d'organisation	19
2. Arrangements institutionnels	21
3. Processus de production de statistiques	24
IV. Arrangements institutionnels aux fins de la gestion des statistiques économiques intégrées	29
A. Introduction	29
B. Cadres législatif, opérationnel, de planification stratégique et de gestion du processus	30
1. Cadre législatif	30
2. Codes de bonnes pratiques	31
3. Planification stratégique	33
4. Gestion du processus	35
C. Arrangements en matière de coordination et de gouvernance	39
1. Comités consultatifs	41
2. Gestion des relations avec les homologues	43
3. Mémoires d'accord	43
4. Accords de prestation de services	44

5. Équipes interorganismes.....	45
D. Ressources humaines et financières.....	45
1. Ressources humaines.....	45
2. Ressources financières.....	46
E. Arrangements internationaux aux fins de l'intégration des statistiques économiques	46
V. Processus de production de statistiques économiques intégrées	51
A. Introduction.....	51
B. Normes et méthodes.....	55
1. Concepts, définitions et classifications communs.....	55
2. Traitement et édition des données, métadonnées et stockage des données.....	63
3. Cadres de qualité des données.....	64
C. Registres et cadres des entreprises.....	65
D. Enquêtes et sources de données administratives	69
1. Collecte de statistiques et langage commun.....	69
2. Conception des questionnaires.....	70
3. Utilisation des sources de données administratives.....	75
E. Diffusion et communication	79
1. Diffusion.....	79
2. Communication	82
3. Pratiques de diffusion et de communication internationales.....	83
VI. Mise en œuvre des statistiques économiques intégrées.....	85
A. Introduction.....	85
B. Harmonisation des sources de données	86
C. Comptes par industrie.....	89
1. Agriculture.....	90
2. Industrie et services	91
D. Comptes d'entrées-sorties.....	92
E. Comptes sectoriels	98
F. Comptes internationaux	100
G. Comptes du travail.....	104
H. Système de mesure des prix et des volumes	106
I. Comptes régionaux.....	109
J. Comptes satellites.....	110
1. Comptes satellites du tourisme.....	110
2. Comptes satellites de la santé.....	112
K. Comptes de l'environnement	112
Liste des domaines des statistiques économiques sur lesquels doit porter l'effort d'intégration.....	115
Bibliographie	117

Études de cas

2.1	Mise en correspondance des statistiques économiques et des besoins des utilisateurs en Afrique du Sud	8
2.2	Un ensemble clef de statistiques économiques homogènes et actuelles : les comptes économiques intégrés de la zone euro	10
2.3	La Grande Dépression en tant qu'élément moteur de l'intégration des comptes nationaux aux États-Unis.....	11
3.1	Intégration de l'agriculture dans le système statistique national	17
3.2	Intégration des statistiques monétaires et financières dans les comptes financiers de la zone euro.....	18
4.1	Le Code d'usages du Royaume-Uni	32
4.2	Statistics Netherlands : gestion de la chaîne	37
4.3	Statistics New Zealand : la modélisation des processus professionnels au service de l'intégration	38
4.4	Missions du Bureau national de statistique et de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni	40
4.5	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	47
4.6	Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances.....	48
4.7	Programme de comparaison internationale (PCI).....	48
4.8	Indice des prix à la consommation harmonisé	49
4.9	Cadre institutionnel de la création des comptes de la zone euro	49
5.1	Statistics Netherlands : un système d'intégration centralisé pour la comptabilité nationale	52
5.2	Statistiques pour la formule harmonisée de répartition des recettes au Canada	53
5.3	Enquête économique couvrant l'ensemble de l'économie néo-zélandaise.....	54
5.4	Pratiques recommandées dans la mise au point de normes statistiques internationales.....	57
5.5	Statistics New Zealand : un registre des entreprises basé sur la fiscalité	68
5.6	Système intégré d'enquêtes économiques : l'approche adoptée par le Mexique	71
5.7	Utilisation des sources administratives pour produire des statistiques structurelles sur les entreprises : le cas du Brésil.....	75
5.8	Origines et finalité de l'initiative SDMX.....	82
6.1	Mesures d'indemnisation aux États-Unis.....	88
6.2	Ajustements à apporter aux sources de données par industrie pour améliorer la cohérence : le processus d'ajustement entre entreprise et établissement aux États-Unis	89
6.3	Vue générale du schéma de compilation intégrant les tableaux des ressources et des emplois et les tableaux d'entrées-sorties symétriques : Royaume-Uni..	92
6.4	Étalonnage des statistiques relatives au PIB des États-Unis au moyen des comptes d'entrées-sorties.....	94
6.5	Établissement des comptes nationaux trimestriels aux Pays-Bas	95
6.6	Le cadre d'entrées-sorties comme outil d'harmonisation et d'intégration des données : l'intégration des comptes annuels par industrie aux États-Unis.....	96

6.7	Intégration des statistiques industrielles : statistiques KLEMS pour les États-Unis	97
6.8	Les comptes sectoriels aux Pays-Bas	100
6.9	Rapprochement du compte courant des États-Unis et du Canada et échange de données entre les deux pays	101
6.10	Production de comptes du travail aux Pays-Bas	105
6.11	Vers un système intégré de prix et de volumes : l'expérience pratique de Statistics Finland.....	107
6.12	Les indices des prix dans les comptes nationaux des États-Unis	108
6.13	Les comptes satellites du tourisme aux Pays-Bas.....	111
6.14	Les comptes satellites des voyages et du tourisme des États-Unis	111
6.15	Le compte satellite de la santé au Brésil, 2005-2007	112
6.16	La comptabilité environnementale aux Pays-Bas	113

Abréviations et acronymes

ANZSIC	Australian and New Zealand Standard Industrial Classification
BCE	Banque centrale européenne
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CPC	Classification centrale de produits
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
IBGE	Institut brésilien de géographie et de statistique
IDE	investissement direct étranger
IFRS	Normes internationales d'information financière
IPC	indice des prix à la consommation
MBP6	Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
PCI	Programme de comparaison internationale
PIB	produit intérieur brut
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
SCN	Système de comptabilité nationale
SCN 2008	Système de comptabilité nationale de 2008
SDMX	échange de données et de métadonnées statistiques
SGDG	Système général de diffusion des données
UE	Union européenne
XML	langage de balisage extensible

Chapitre I

Introduction

A. Objet des directives

1.1 Les *Directives sur les statistiques économiques intégrées* ont pour objet d'aider les pays à élaborer un ensemble de statistiques économiques intégrées compte tenu de la nécessité de disposer d'un cadre cohérent d'évaluation de l'activité économique d'un pays dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante. Les statistiques économiques intégrées permettent d'évaluer d'une manière homogène et fiable l'activité économique d'un pays à des fins de formulation des politiques et d'analyse.

1.2 Les présentes directives s'appuient sur les normes adoptées au niveau international, à savoir, notamment, le *Système de comptabilité nationale de 2008* (SCN 2008¹), le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, sixième édition (MBP6²) et des manuels techniques plus spécialisés tels que ceux qui portent sur la mesure des prix, les statistiques sectorielles et commerciales, et l'investissement direct étranger (IDE). Ces directives utilisent les normes méthodologiques et les recommandations énoncées dans ces manuels et leur thème central concernant les données utiles à la formulation de politiques pour en tirer des principes d'organisation et des méthodes détaillées aux fins de l'élaboration de statistiques économiques intégrées.

1.3 Au nombre de ces principes figure la mise au point de plans stratégiques en vue de l'intégration de microdonnées et de macrodonnées qui soient basées sur des données économiques homogènes à l'intérieur d'un pays, dans le temps et d'un pays à l'autre.

1.4 Les méthodes recommandées varient selon les pays. Pour les pays disposant d'un système statistique centralisé, les méthodes « ascendantes », telles que la mise au point de plans de collecte de données, peuvent assurer l'homogénéité des microdonnées utilisées comme intrants dans les comptes nationaux et autres macrodonnées. Les pays dont le système statistique est plus décentralisé pourront avoir besoin de mettre en œuvre des méthodes « descendantes », notamment en appliquant des procédures permettant d'adapter les données aux concepts et définitions des comptes nationaux, et en utilisant des normes communes et des méthodes d'estimation homogènes, notamment des techniques d'harmonisation.

B. Contenu et structure des directives

1.5 Le chapitre II traite des besoins des décideurs et autres utilisateurs en matière de statistiques économiques intégrées, des avantages que procure l'existence de statistiques intégrées et des problèmes que soulève l'approche intégrée de l'élaboration de statistiques économiques.

1.6 Les décideurs et autres utilisateurs ont besoin de statistiques économiques intégrées qui concordent avec les autres statistiques et indicateurs économiques fournis par le système statistique national. Il importe que leurs besoins soient le pivot des plans nationaux d'établissement de comptes économiques mieux intégrés qui sont conçus pour s'accorder avec les concepts et théories macroéconomiques de comptabilisation de la croissance et de la productivité.

¹ *Système de comptabilité nationale de 2008* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29).

² FMI, *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, sixième édition (Washington, D.C., 2009).

1.7 Les directives récapitulent comme suit les avantages des statistiques économiques intégrées :

- a) Cohérence entre les indicateurs conjoncturels et les données macroéconomiques sur l'état de l'économie pour les autorités monétaires et budgétaires, les entreprises et les autres utilisateurs à différents moments critiques pour l'économie;
- b) Cohérence entre les secteurs dans la description des tendances et la ventilation de l'activité économique selon les produits, les branches et les régions, aux fins de l'établissement des prévisions fiscales et de dépenses, de la planification des activités, de l'affectation des fonds et de la coordination et de l'assistance économiques;
- c) Cohérence entre les pays en ce qui concerne des mesures essentielles telles que le produit intérieur brut (PIB) réel, l'inflation, les comptes de patrimoine et le commerce international aux fins de l'évaluation des effets des tendances économiques sur les différents pays, ainsi que de la coordination des politiques;
- d) Transparence et homogénéité des concepts et définitions, qui permettent de s'assurer que les décideurs utilisent des méthodes de mesure communes pour élaborer les politiques commerciales, financières et autres;
- e) Amélioration de l'exactitude des données économiques grâce au rapprochement des écarts entre données provenant de sources différentes dans le cadre du processus d'intégration;
- f) Allègement de la charge des entreprises interrogées, renforcement de l'efficacité de la production de données et amélioration de la précision grâce à l'utilisation de définitions communes, de registres des entreprises communs ou harmonisés, de questionnaires communs ou intégrés, de systèmes de collecte, d'édition et de traitement, d'évaluation et de diffusion de données électroniques communs et intégrés, ainsi qu'à l'utilisation de fichiers administratifs et à la mise en œuvre d'autres stratégies d'intégration;
- g) Production de statistiques plus pertinentes qui répondent plus rapidement aux besoins des utilisateurs grâce à la mise en place de liens intégrés vers les comités consultatifs, de nouvelles structures gestionnaires et juridiques, et de systèmes de diffusion de données plus accessibles.

1.8 Les problèmes soulevés par l'intégration des statistiques économiques tiennent notamment à la nécessité d'investir des ressources dans l'adoption de normes statistiques, la refonte des processus de production de statistiques et la modification des arrangements institutionnels afin de pouvoir bénéficier d'avantages à long terme.

1.9 Trois études de cas sont présentées : la mise en correspondance des statistiques économiques et des besoins des utilisateurs en Afrique du Sud, les comptes économiques intégrés de la zone euro et l'élément moteur de l'intégration des comptes nationaux aux États-Unis.

1.10 Le chapitre III décrit le cadre général des statistiques économiques intégrées, lequel est déterminé par la portée de l'intégration de certains domaines statistiques et par les trois composantes de l'infrastructure statistique des statistiques économiques.

1.11 Il importe de présenter et de sélectionner la portée et les domaines statistiques aux fins de l'intégration afin de répondre aux exigences des utilisateurs en matière de statistiques économiques intégrées et de traiter les domaines sélectionnés comme des statistiques interdépendantes dans un système statistique homogène.

1.12 Trois composantes liées entre elles appuient l'approche intégrée des statistiques économiques. La première, le Système de comptabilité nationale (SCN), fournit le cadre conceptuel commun. La deuxième, les arrangements institutionnels (à savoir les arrangements de caractère législatif, organisationnel, budgétaire, gestionnaire et concernant les clients), apporte un appui supplémentaire au cadre général de l'intégration tant dans les systèmes statistiques centralisés que dans les systèmes décentralisés. La troisième composante, à savoir un processus intégré de production de statistiques, constitue une chaîne de production qui s'étend de la collecte de données de base à la diffusion des statistiques produites. Le chapitre III

porte essentiellement sur la première composante et donne un aperçu des deux autres; des informations détaillées sur les arrangements institutionnels sont présentées au chapitre IV et le chapitre V renseigne sur le processus intégré de production de statistiques.

1.13 Deux études de cas sont présentées au chapitre III : l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national et l'intégration des statistiques monétaires et financières dans les comptes financiers de la zone euro.

1.14 Le chapitre IV décrit les arrangements institutionnels qui sont indispensables à la mise en place et à la gestion d'un système de statistiques économiques intégrées. Il expose de façon détaillée les cadres législatif et opérationnel, ainsi que les arrangements concernant la planification stratégique, la gestion du processus, la coordination et la gouvernance, et les ressources humaines et financières. Il attire par ailleurs l'attention sur la flexibilité qui doit présider à l'élaboration de plans d'intégration dans les pays disposant de types de systèmes statistiques différents.

1.15 Les arrangements en matière de coordination et de gouvernance à prendre pour réaliser l'intégration des statistiques consistent à créer des comités consultatifs, à gérer les relations avec les homologues, à faire signer des mémorandums d'accord par les utilisateurs et les producteurs de statistiques, à mettre en place des équipes interorganismes et à obtenir la conclusion d'accords de prestation de services entre fournisseurs et utilisateurs.

1.16 Les ressources humaines et financières sont deux éléments indispensables au succès d'un système statistique intégré. Le chapitre IV présente des directives sur la meilleure utilisation de ces éléments.

1.17 Les arrangements internationaux concernant l'intégration des statistiques économiques donnent lieu à une liste d'activités qui doivent être bien coordonnées, appuyées et, si possible, pleinement officialisées pour élaborer des statistiques économiques intégrées.

1.18 Neuf études de cas sont présentées au chapitre IV. Quatre d'entre elles rendent compte de l'expérience nationale des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, et les cinq autres fournissent des informations sur les arrangements institutionnels à l'appui de l'intégration des statistiques économiques.

1.19 Le chapitre V présente les quatre principaux volets du processus de production de statistiques intégrées, qui font l'objet des sections suivantes : normes et méthodes, registres et cadres commerciaux, enquêtes et sources administratives, et diffusion et communication.

1.20 Les normes et méthodes regroupent les concepts, définitions et classifications communs dont dépendent l'amélioration de la qualité des données et, partant, l'intégration effective des statistiques économiques produites dans un système statistique homogène.

1.21 La section relative aux registres et cadres commerciaux présente des informations sur l'importance d'un univers ou cadre commun pour les unités statistiques à recueillir régulièrement dans des enquêtes, afin d'assurer l'homogénéité des données.

1.22 La section qui traite des enquêtes et des sources administratives renseigne sur les dispositions à prendre pour réaliser des enquêtes en vue de recueillir des données, notamment la mise au point des questionnaires, et sur l'utilisation des données contenues dans les fichiers administratifs.

1.23 La section consacrée à la diffusion et à la communication donne des informations sur la manière de rendre les statistiques accessibles sous différents formats et à l'aide de différents supports à un large éventail d'utilisateurs.

1.24 Huit études de cas renseignent sur les pratiques des offices nationaux de statistique du Brésil, du Canada, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas; chacune d'elles est axée sur un volet différent du processus de production de statistiques aux fins de la réalisation de l'intégration.

1.25 Le chapitre VI porte sur le cadre de mise en œuvre des statistiques économiques intégrées. Il présente des études de cas concrètes sur différents thèmes se rapportant à cette mise en œuvre. Il montre l'utilisation que l'on peut faire de comptes spécifiques tels que les

comptes par industrie, les comptes d'entrées-sorties, les comptes sectoriels et les comptes du travail.

1.26 Les comptes satellites, qui peuvent être liés aux comptes principaux, mais incorporent d'autres définitions et conventions envisageables, y sont également abordés. L'analyse porte essentiellement sur des problèmes concrets de compilation qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre et sur les solutions possibles tant pour les systèmes centralisés que pour les systèmes décentralisés.

1.27 Seize études de cas complètent l'information fournie au chapitre VI, dont des études sur les utilisations des différents comptes au Brésil, aux États-Unis, en Finlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

C. Consultation en ligne d'informations complémentaires

1.28 Les documents de référence et autres éléments d'information sur les statistiques économiques intégrées, tels que les pratiques des différents pays, les études de cas et les autres sources concernant les innovations statistiques, peuvent être consultés dans la Base de connaissances sur les statistiques économiques en se connectant au site <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Knowledgebase.aspx>. Cette base est gérée par la Division de statistique de l'ONU.

1.29 Les documents mis en ligne sur le site sont classés par volets du cadre de production de statistiques intégrées et par thèmes. Par ailleurs, le site fournit des liens vers les normes statistiques qui présentent un intérêt pour l'intégration des statistiques économiques. D'autres études de cas, venant s'ajouter à celles qui sont présentées dans les directives, sont mises en ligne sur le site et donnent accès à un plus large éventail de pratiques des pays et de documents d'information. Le site sera régulièrement mis à jour par les contributions des institutions nationales et internationales qui feront part de leur expérience et de leurs pratiques concernant des thèmes liés à l'intégration des statistiques économiques.

Chapitre II

Besoins de statistiques économiques intégrées, avantages présentés par ces statistiques et problèmes à régler pour les élaborer

A. Besoins de statistiques économiques intégrées

2.1 Les statistiques économiques intégrées sont un ensemble de statistiques économiques qui brossent un tableau homogène et cohérent des activités économiques aux fins de l'élaboration de politiques, de l'activité des entreprises et d'autres activités d'analyse. L'intégration des statistiques économiques consiste à utiliser des concepts, définitions, méthodes d'évaluation et sources de données communs à des fins d'harmonisation des données statistiques. Dans le contexte mondial actuel, les utilisateurs de services statistiques demandent des statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité, et les services statistiques doivent faire preuve d'initiative pour répondre à l'augmentation des besoins de données économiques intégrées.

2.2 En outre, un certain nombre d'initiatives récentes concernant la mesure de la durabilité, du progrès social et du bien-être ont montré la nécessité de disposer de statistiques officielles intégrées et cohérentes pour pouvoir mieux cerner ces questions complexes, mettant ainsi les bureaux de statistique au défi de produire des statistiques économiques, environnementales et sociodémographiques intégrées. Pour élaborer de telles statistiques intégrées et multidimensionnelles, il importe de développer la capacité d'intégrer la production des statistiques pertinentes.

2.3 L'intérêt des statistiques économiques intégrées découle des avantages que ces ensembles de données procurent pour la mise en œuvre d'initiatives coordonnées aux niveaux national et mondial dans un monde toujours plus interdépendant. Cet intérêt existe pour tous les États, quel que soit le degré de développement de leur système statistique et de leur économie nationale. L'intégration est réalisable pour les ensembles de données économiques nationales de faible ampleur ou exhaustifs et peut progressivement trouver sa place dans le système statistique national.

2.4 Les pratiques suivies pour réaliser l'intégration des statistiques économiques peuvent varier en fonction du degré de centralisation ou de décentralisation du système statistique national. Les systèmes statistiques nationaux qui sont moins avancés et complexes doivent incorporer les principes applicables à l'intégration des statistiques économiques à un stade précoce de la mise au point de leur processus de production de statistiques. Les systèmes statistiques plus avancés doivent incorporer ces principes dans la refonte de leur processus de production de statistiques et dans leurs arrangements institutionnels.

2.5 Il faut bien avoir conscience qu'aucune méthode unique et détaillée pour l'intégration des statistiques économiques n'est ni concevable ni souhaitable, car les systèmes statistiques varient d'un pays à l'autre. Cela étant, il existe des principes directeurs et de bonnes pratiques qui sont présentés dans les directives. L'intégration doit reposer sur une approche générale et globale à l'échelle du système et portant tout à la fois sur : a) l'adoption du cadre

conceptuel du SCN, lequel préside à l'organisation des statistiques économiques; b) l'alignement des corrélations qui existent entre les volets du processus de production de statistiques; et c) la mise en place d'arrangements institutionnels propices à l'intégration des statistiques.

2.6 Pendant très longtemps, nombre d'organismes nationaux de statistique ont eu recours à un processus de production cloisonné. Selon ce modèle, un service d'un organisme de statistique est chargé de produire des statistiques concernant un segment spécifique de l'économie, tel que l'industrie manufacturière, le commerce de détail ou l'investissement. Ce service prend toutes les dispositions nécessaires à la production de statistiques correspondant au segment en question, depuis la collecte des données jusqu'à leur diffusion. Chaque service dispose de son propre groupe de fournisseurs de données. Les informations recueillies auprès de chaque service sont intégrées au cadre de la comptabilité nationale conformément à un ensemble homogène de concepts, définitions et classifications du SCN. Le travail d'intégration sert à étudier de près et à harmoniser les enquêtes réalisées et les méthodes d'évaluation utilisées par les autres services afin d'obtenir le degré d'homogénéité et de cohérence le plus élevé possible pour les statistiques compilées par chacun des services.

2.7 D'un point de vue opérationnel, le modèle cloisonné n'est pas sans mérite, mais il ne répond pas vraiment aux besoins des utilisateurs de données. De plus, le fait que la collecte de données se fonde sur l'utilisation d'échantillons distincts fait courir un risque d'omission et de redondance au niveau des unités statistiques. Les clients jugent utile d'avoir accès aux données correspondant à un segment spécifique de l'économie, mais ils ont également besoin d'autres informations. La complexité du monde fait que les activités économiques sont interdépendantes. Les utilisateurs ont besoin de statistiques qui leur permettent d'établir rapidement des liens entre les divers segments de l'économie. Ils ont besoin d'évaluer ces liens pour pouvoir déterminer l'impact des chocs extérieurs et formuler des mesures appropriées pour y faire face et atteindre des objectifs fixés, tels que la stabilité ou la croissance. Ils doivent pouvoir établir des liens entre les activités de l'économie réelle et les activités de financement qui s'y rapportent. Ils ont besoin de statistiques exhaustives et homogènes sur les nouveaux problèmes mondiaux tels que la viabilité des tendances en ce qui concerne la dette, le logement, les marchés financiers, l'innovation, la mondialisation et les changements subis par l'environnement. Ils ont besoin d'un cadre de statistiques macroéconomiques exhaustives et cohérentes pour pouvoir analyser les relations économiques et l'évolution de la production, de la consommation et de l'accumulation. Ils ont besoin d'ensembles de données homogènes concernant la production, les revenus et la productivité dans l'économie réelle et le fonctionnement du secteur financier.

B. Besoins aux fins de l'élaboration de politiques

2.8 Une intégration globale commence par l'adoption du cadre d'organisation du SCN. Par ailleurs, l'intégration doit prendre en considération les liens existant entre les comptes macroéconomiques : statistiques des comptes nationaux, statistiques du secteur extérieur, comptes de la balance des paiements, statistiques des finances publiques et statistiques monétaires et financières. Les comptes macroéconomiques, ainsi que les macrodonnées relatives aux prix et à l'emploi, sont les fondements de la politique économique et de la stratégie commerciale, ainsi que des attentes des entreprises et des ménages.

2.9 Les utilisateurs préfèrent évaluer les « signaux » que constituent les phénomènes économiques, financiers et monétaires, qui sont donnés tout d'abord par les statistiques à court terme (mensuelles et trimestrielles) et, ultérieurement, par les tendances et informations détaillées fournies lorsque les comptes nationaux trimestriels et annuels sont rendus publics. Ces statistiques à court terme, qui concernent la production, les ventes au détail, l'emploi, les prix, etc., sont importantes en elles-mêmes et sont utilisées pour prendre un grand nombre de décisions de politique générale. Au demeurant, les données correspondantes doivent être intégrées d'une manière appropriée par regroupement et incorporées dans les macrodonnées statistiques.

2.10 Les crises financières mondiales viennent rappeler la nécessité de l'intégration, en particulier entre l'économie réelle et le secteur financier. Ces crises ont incité nombre d'offices de statistique à réagir rapidement en recueillant régulièrement des informations à court terme nouvelles ou mises à jour sur l'économie de leur pays. Elles ont mis en évidence l'importance de l'information sur le comportement des banques en ce qui concerne le financement, l'achat d'actifs et de passifs, ainsi que l'évolution des prix au regard de celle de l'économie réelle.

2.11 L'interprétation concertée des données fondée sur le recours au SCN en tant que cadre conceptuel d'organisation permet aux décideurs, plutôt que d'essayer de déterminer le « véritable » état de l'économie, y compris les sources de croissance ou les carences de cette économie, de se concentrer sur la politique appropriée, afin de mieux cibler leurs interventions.

2.12 Les arrangements institutionnels transparents reposant sur des consultations avec les utilisateurs et la coordination des producteurs doivent être conformes aux critères de précision, de qualité des données et de leur comparabilité d'un pays à l'autre. Les consultations avec les utilisateurs doivent être officialisées par l'intermédiaire de comités consultatifs, et les accords de prestation de services passés avec les utilisateurs doivent être officialisés au moyen de mandats juridiques. La coordination entre producteurs de données doit tenir compte des principales préférences des utilisateurs en matière d'informations homogènes pendant un cycle de l'activité économique, depuis la publication des données sur les segments de l'économie jusqu'aux agrégats macroéconomiques. Toute défaillance dans la fourniture d'informations homogènes et cohérentes dont les utilisateurs ont besoin peut entraîner des erreurs d'interprétation et la formulation de politiques erronées qui pourraient être très préjudiciables à l'économie sur le plan de la production, de l'emploi et de la stabilité des prix, ainsi que des objectifs financiers et monétaires.

2.13 Le cadre dans lequel les statistiques sont regroupées, ajustées, révisées et publiées permet aux utilisateurs d'évaluer la production, les revenus et les flux financiers, ainsi que les mesures de productivité, en tant que principaux intrants de leurs analyses économiques et monétaires. Les décideurs ont besoin d'un tel cadre parce qu'il permet de décomposer les agrégats économiques par secteurs institutionnels et de procéder à une analyse détaillée des interactions entre secteurs institutionnels et entre ceux-ci et le reste du monde.

2.14 En tant que cadre d'organisation des statistiques économiques intégrées, le SCN, en considérant l'économie dans une perspective politique globale, permet de rendre compte des transactions financières et non financières par secteurs de l'économie. Les statistiques intégrées peuvent renforcer l'analyse des grandes orientations, enrichir l'analyse économique et fournir un cadre d'analyse des aspects macroprudentiels tels que les risques et les vulnérabilités. De surcroît, les avantages tiennent à la possibilité d'accéder à un ensemble de données et d'indicateurs qui sont disponibles plus fréquemment dans un cadre unique.

2.15 Les statistiques économiques intégrées jouent un rôle déterminant en ce qui concerne la prise de bonnes décisions monétaires, budgétaires et autres. En matière de politique monétaire, par exemple, le cadre couvre un système d'intermédiation financière reposant sur les banques et renseigne sur la structure financière de l'économie, en fournissant des variables monétaires (l'investissement financier des secteurs financiers et les liquidités des secteurs non financiers et leurs sources de financement) et un aperçu des marchés financiers, y compris les conditions de crédit et les prix.

2.16 Même si les besoins concernant l'élaboration de politiques varient selon les utilisateurs, ceux-ci ont besoin de disposer d'un lien vers un ensemble de statistiques microéconomiques et macroéconomiques mieux coordonnées. Cela est assurément le cas de la politique économique ou de la prise de décisions par les pouvoirs publics à tous les niveaux, mais également des entreprises publiques et privées. Par exemple, les grandes entreprises telles que les multinationales s'intéressent à des modèles macroéconomiques adaptés à leurs propres besoins. Qui plus est, les institutions financières doivent fournir des prévisions à leurs clients, qui ont tous besoin de statistiques macroéconomiques détaillées compatibles avec les autres statistiques sectorielles et par industrie plus détaillées. L'harmonisation des concepts concernant les macrodonnées et les microdonnées peut réduire le nombre de demandes identiques

concernant les mêmes informations, réduire la confusion et les inexactitudes des données, le travail demandé aux répondants et le coût des enquêtes, ainsi qu'améliorer l'exactitude et l'homogénéité des informations présentées aux utilisateurs.

2.17 Les besoins des utilisateurs en matière de données économiques intégrées et homogènes doivent rester la pierre angulaire de l'élaboration de comptes économiques intégrés et des données associées. Le rôle central des utilisateurs montre également qu'il importe d'amener ces derniers à fixer les priorités en matière d'intégration statistique. L'étude de cas 2.1 offre un exemple de collaboration systématique avec les groupes d'utilisateurs d'Afrique du Sud en vue de la mise en correspondance des statistiques économiques et des besoins des utilisateurs.

Étude de cas 2.1

Mise en correspondance des statistiques économiques et des besoins des utilisateurs en Afrique du Sud

1. Dans le domaine des statistiques économiques en Afrique du Sud, la participation systématique des utilisateurs représente un enjeu majeur. Lorsqu'il s'agit de déterminer comment hiérarchiser les demandes concurrentes des différents utilisateurs, une grande place est faite à la production de données essentielles, telles que celles qui concernent la production, le chiffre d'affaires, l'indice des prix à la production, l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'emploi, qui sont incorporées dans les comptes nationaux. Le domaine des statistiques économiques est confronté à la nécessité permanente d'améliorer la qualité du PIB, son actualité et la répartition du PIB par composante, ce qui soulève des difficultés tenant à l'accroissement de la demande de microdonnées devant servir à l'analyse au niveau de telle ou telle industrie. Le programme de statistiques économiques ne se limitant pas à la comptabilité nationale, l'importance à accorder aux autres aspects du cycle de production de statistiques, tels que la mise au point de questionnaires, constitue un autre domaine qu'il convient tout particulièrement de développer.
2. S'agissant de fixer les priorités d'ordre général des statistiques économiques, il y a lieu de prendre trois séries de questions en considération pour trouver un juste équilibre entre les besoins des utilisateurs et les ressources disponibles : a) l'état des collectes existantes et l'évaluation permanente des collectes de données du point de vue du niveau de détail et de la fréquence; b) la nécessité de nouvelles collectes et publications de données; et c) les conséquences de la suppression des publications qui ne sont plus considérées comme utiles.
3. Un mécanisme complexe a été mis en place pour répondre aux besoins des utilisateurs; il repose sur la mobilisation officielle de rouages du gouvernement et de l'État tels que la Commission parlementaire, les ministères, le Conseil de statistique et les comités consultatifs. De surcroît, les groupes d'utilisateurs (voir ci-après) sont un instrument essentiel de l'amélioration des priorités statistiques.

Groupes d'utilisateurs	Modalités de participation
Sous-Commission économique	Participation permanente (3 réunions par an en moyenne)
Groupes d'utilisateurs en activité	Consultations sur l'IPC, l'agriculture et les comptes publics
Groupes d'utilisateurs prévus	Consultations sur le PIB et les statistiques du marché du travail
Économistes	Coentreprise avec les universités (forum annuel)
Reserve Bank	Ateliers bisannuels réguliers

Source : Statistics South Africa, « Mapping economic statistics to user needs: aligning statistical production with South Africa's economic policy priorities », communication présentée lors de l'atelier du groupe des amis de la Présidence sur les statistiques économiques intégrées, tenu à Berne du 6 au 8 juin 2007.

C. Avantages des statistiques économiques intégrées

2.18 L'intégration profite non seulement aux utilisateurs des données, mais aussi aux producteurs et aux fournisseurs de ces données. Dans les pays capables de restructurer les systèmes de collecte de données en adoptant une démarche ascendante, l'emploi de concepts,

définitions, registres et cadres commerciaux, et de méthodes d'évaluation et de sources de données communs améliore l'homogénéité et diminue le travail demandé aux répondants, et peut réduire les coûts pour les organismes de statistique, au moins à plus long terme. Ces derniers peuvent ainsi utiliser d'une manière plus rationnelle leurs ressources limitées pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'actualisation et d'extension de leurs programmes statistiques. Cette intégration de la collecte des données facilite aussi l'introduction de modifications automatisées homogènes et de meilleures pratiques qui réduisent la possibilité d'erreurs et améliorent l'exactitude, tout en contribuant à accroître l'homogénéité. Même dans les pays qui s'en remettent davantage aux procédures descendantes, la capacité de partager des microdonnées et de rapprocher des écarts importants entre les listes des entreprises peut, ainsi que l'utilisation de concepts, de définitions, de classifications, de sources de données et de méthodes d'estimation, comme les ajustements saisonniers, les techniques de mise en équilibre et l'extrapolation, communs, entraîner d'importants gains d'homogénéité, d'exactitude et d'efficacité.

2.19 L'harmonisation des bases d'échantillonnage, des collectes et des méthodes d'estimation contribue à rendre homogènes les macrodonnées et les données collectées au niveau microéconomique. Les microstatistiques sont importantes en elles-mêmes et sont utilisées pour prendre de nombreuses décisions de politique générale et commerciales, outre qu'elles servent à élaborer les macrostatistiques. Leur homogénéité est importante pour les décisions commerciales prises aux niveaux tant microéconomique que macroéconomique et la politique économique s'y rapportant.

2.20 Une intégration efficace met à profit la fonction de rapprochement des comptes macroéconomiques en les utilisant en tant que système de comptabilité en partie double pour identifier les écarts et en fournissant le cadre statistique permettant de résoudre ces écarts d'une manière qui renforce tant l'exactitude que l'homogénéité. Les statistiques de base qui se prêtent à un rapprochement dans le cadre comptable englobent des statistiques économiques aussi diverses que celles concernant l'emploi, les prix, la production, la consommation et l'accumulation, lesquelles sont incorporées dans les comptes nationaux.

2.21 L'intégration des statistiques économiques d'un bout à l'autre du processus de production de statistiques, depuis la phase de la collecte des données jusqu'à celle de la diffusion des statistiques produites, peut procurer de nombreux avantages. Deux exemples en sont fournis par les études de cas 2.2 et 2.3 sur la zone euro et les États-Unis, respectivement. On peut résumer comme suit les principaux avantages offerts par les statistiques économiques intégrées aux producteurs, utilisateurs et fournisseurs de données :

- Cohérence entre des données telles les indicateurs à court terme et les données macroéconomiques sur l'état de l'économie pour les autorités monétaires et budgétaires, les entreprises et les autres utilisateurs à différents moments critiques pour l'économie;
- Cohérence entre les secteurs dans la description des tendances et la ventilation de l'activité économique selon les produits, les branches et les régions, aux fins de l'établissement des prévisions fiscales et de dépenses, de la planification des activités, de l'affectation des fonds et de la coordination et de l'assistance économiques;
- Cohérence entre les pays en ce qui concerne des mesures essentielles telles que le PIB réel, l'inflation, les comptes de patrimoine et le commerce international aux fins de l'évaluation des effets des tendances économiques sur les différents pays, ainsi que de la coordination des politiques dans l'économie mondiale interdépendante actuelle;
- Transparence et homogénéité des concepts et définitions, qui permettent de s'assurer que les décideurs utilisent des méthodes de mesure communes pour élaborer les politiques commerciales, financières et autres;

- Amélioration de l'exactitude des données économiques grâce au rapprochement des écarts entre données provenant de sources différentes dans le cadre du processus d'intégration;
- Allègement de la charge des entreprises répondantes et renforcement de l'efficacité de la production de données grâce à l'utilisation de définitions communes, de registres commerciaux communs ou harmonisés, de questionnaires communs ou intégrés, de systèmes de collecte, de traitement et de diffusion de données électroniques communs et intégrés, ainsi qu'à l'utilisation des fichiers administratifs et à la mise en œuvre d'autres stratégies d'intégration;
- Production de statistiques plus pertinentes qui répondent plus rapidement aux besoins des utilisateurs grâce à la mise en place de liens intégrés vers les comités consultatifs, de nouvelles structures gestionnaires et juridiques, et de nouveaux systèmes de diffusion de données.

Étude de cas 2.2

Un ensemble clef de statistiques économiques homogènes et actuelles : les comptes économiques intégrés de la zone euro

1. Les comptes de la zone euro sont basés sur les comptes nationaux des États membres de l'Union européenne concernés sans toutefois en constituer la somme pure et simple; les données sont conformes aux normes comptables, aux normes internationales et aux techniques d'intégration. Les comptes de la zone euro sont intégrés selon trois paramètres. Premièrement, le total des emplois est égal au total des ressources, ou le total des actifs financiers est égal au total du passif, pour chaque catégorie de transactions (non financières ou financières) et chaque catégorie de comptes de patrimoine financier, après addition de tous les secteurs institutionnels et du reste du monde (cohérence horizontale). Deuxièmement, pour chaque secteur et le reste du monde, la balance de toutes les transactions courantes et transactions en capital est égale à la balance de toutes les transactions financières (cohérence verticale). Troisièmement, l'évolution des comptes de patrimoine financier est, pour chaque catégorie d'actifs financiers, égale aux flux financiers (cohérence stock-flux).
2. Le cadre de comptabilité intégré utilisé pour la compilation et l'intégration des « composantes » et des sources de données nationales offre des possibilités intéressantes : a) d'identifier les défauts et incohérences des sources de données; b) d'en améliorer progressivement la qualité; et c) d'aider les utilisateurs à mieux en saisir les fins analytiques. Les comptes de la zone euro présentent et rapprochent dans un cadre cohérent unique les différentes données servant à élaborer les statistiques de cette zone.
3. Les comptes de la zone euro peuvent être considérés comme les « comptes nationaux » de cette zone : le processus est conforme à l'établissement d'un montant estimatif du PIB et d'une ventilation de celui-ci à partir des sources de données sous-jacentes. On obtient ainsi l'image la plus fiable et la plus cohérente du développement de l'ensemble de l'économie. Ces comptes établissent un lien entre les statistiques financière et non financières et, partant, rendent possible une analyse intégrée des activités économiques autres que financières (telles que la formation brute de capital fixe) et des transactions financières (telles que l'émission de titres d'emprunt). De surcroît, les comptes de la zone euro contiennent des comptes de patrimoine financier cohérents, ce qui fait que les variations trimestrielles du patrimoine financier de chaque secteur de la zone euro peuvent à présent être intégrées dans l'analyse du cycle de l'activité économique. En comptabilisant toutes les « transactions » entre agents économiques groupées par secteur, ils permettent de procéder à une analyse approfondie des liens réciproques entre les différents secteurs de l'économie (ménages, sociétés non financières, sociétés financières et État) et entre ces secteurs et le reste du monde. Ils présentent une description cohérente de l'évolution économique de chaque secteur, fournissent des informations structurelles sur l'économie européenne et aident à mieux comprendre le cycle de l'activité économique.

Étude de cas 2.3

La Grande Dépression en tant qu'élément moteur de l'intégration des comptes nationaux aux États-Unis

1. En 1932, cela faisait plus de deux ans que la Grande Dépression s'aggravait aux États-Unis. La crise, que l'on fait communément commencer avec le krach de 1929 aux États-Unis, s'est rapidement propagée à l'étranger et a entraîné la faillite du système bancaire ainsi que des crises financières, suivies par la chute de la production et l'effondrement des échanges commerciaux à travers le monde. L'économie s'effondrait, mais les décideurs ne pouvaient porter aucune appréciation globale ou cohérente sur l'état de la production totale et de l'emploi, de secteurs spécifiques autres que les activités de fabrication, les activités extractives et l'agriculture, ou du stock d'actifs ou du crédit. Les décideurs de l'époque se sont trouvés confrontés à une crise économique alors qu'ils ne disposaient guère d'instruments cohérents ou exhaustifs pouvant les aider à prendre les décisions qui s'imposaient : « On est atterré de voir que le Président Hoover, puis le Président Roosevelt ont mis au point des politiques de lutte contre la Grande Dépression des années 30 en s'appuyant sur des données aussi lacunaires que les indices boursiers et les indices incomplets des activités de fabrication. En fait, il n'existait pas de mesures complètes du revenu national et du produit national à l'époque^a. » La Grande Dépression, ainsi que le rôle croissant joué par l'État dans l'économie, ont mis en évidence la nécessité de disposer de telles mesures et conduit à l'établissement d'un ensemble de comptes du revenu national détaillés.

2. Pour remédier au problème des indicateurs économiques incomplets qui se posait à l'époque, un projet de résolution a été déposé au Sénat des États-Unis qui prescrivait au Ministre du commerce de présenter des statistiques sur le revenu national à l'échelle de l'économie entre 1929 et 1931. En 1934, le Département du commerce a, sous la direction de Simon Kuznets, présenté au Congrès un rapport intitulé « National Income, 1929-1932 » (Revenu national, 1929-1932). Ce rapport était le premier rapport fédéral officiel sur le revenu national^b. Depuis, on a continué d'élaborer des mesures de l'activité économique plus intégrées et complètes.

3. Parallèlement, John Maynard Keynes et Richard Stone impulsaient l'établissement de comptes nationaux au Royaume-Uni à mesure que s'intensifiaient les besoins de planification de la Seconde Guerre mondiale. En leur qualité de membres du Central Economic Information Service (Service central d'information économique) du Conseil de guerre de la couronne britannique et bénéficiant des conseils de M. Keynes, Richard Stone et James Meade ont établi un ensemble d'estimations du revenu national et des dépenses nationales. Si les États-Unis et le Canada produisaient depuis quelque temps des estimations détaillées du revenu national et des dépenses nationales, elles ne s'inscrivaient pas encore dans le cadre équilibré présenté dans le travail de M. Stone. Ce cadre équilibré reposait sur l'objectif de l'intégration complète des statistiques économiques. Dans l'allocution prononcée à l'occasion de la remise à M. Stone du prix de la Banque royale de Suède en sciences économiques, en mémoire d'Alfred Nobel, Erik Lundberg a déclaré que, « dans l'esprit de Stone, la conception des comptes nationaux devait être axée d'emblée sur leur intégration complète pour les différents sous-secteurs, qui représentaient la totalité de la gestion nationale des ressources^c ». M. Stone a conféré une portée internationale à son idée de comptes intégrés et équilibrés en présidant à l'élaboration de l'instrument d'harmonisation des statistiques économiques le plus largement accepté et utilisé, à savoir le SCN.

4. À l'heure actuelle, le PIB et un grand nombre d'autres indicateurs économiques jouent un rôle déterminant dans la prise de décisions économiques du pays. Une grave crise économique a débouché sur la nécessité de créer, développer et intégrer des statistiques économiques pour présenter une vue d'ensemble de l'économie et de ses agents. La poursuite de l'intégration de l'économie réelle et de son secteur financier ainsi que les liens d'interdépendance entre l'économie et l'environnement ne feront que rendre encore plus net et précis ce tableau des relations économiques.

^a Richard Froyen, *Macroeconomics: Theories and Policies*, 8^e éd. (New York, Prentice Hall, 2005).

^b Joseph W. Duncan, *Revolution in United States Government Statistics, 1926-1976* (Washington, D.C., United States Department of Commerce, Office of Federal Statistical Policy and Standards, 1978).

^c Voir K. G. Mäler (éd.), *Nobel Lectures, Economics 1981-1990* (Singapour, World Scientific Publishing Company, 1992).

D. Problèmes à régler pour élaborer des statistiques économiques intégrées

2.22 L'intégration des statistiques économiques est susceptible d'affecter un grand nombre, sinon la totalité, des activités de collecte de données du fait des changements à apporter à la conception et à l'élaboration des statistiques et au processus de production de ces dernières. L'approche classique de la collecte de statistiques économiques consiste à cou-

vrir tel sujet et tel secteur à l'aide d'une série d'enquêtes et de recensements échelonnés sur plusieurs années. Les incohérences qui en résultent dans la conception des enquêtes et des questionnaires peuvent rendre difficile l'intégration des statistiques économiques. L'une des causes principales de l'incohérence entre les statistiques économiques réside dans le fait que la collecte des données de base s'effectue grâce à l'utilisation, pour les différents secteurs d'activité, d'enquêtes et de sources administratives qui sont conçues indépendamment les unes des autres. L'objectif consistant à mesurer avec précision tel ou tel secteur d'activité demeure, mais il importe tout autant d'obtenir des statistiques qui soient en cohérence avec celles d'autres secteurs d'activité. Quand un statisticien conçoit une collecte de données pour un secteur donné, il doit réfléchir à la question de savoir comment ces données s'intégreront dans d'autres produits statistiques. Ainsi, plutôt que d'être conçues isolément, les activités de collecte de données pour tel ou tel segment de l'économie doivent utiliser les concepts, définitions et méthodes d'estimation qui sont utilisés dans les autres enquêtes économiques et collectes de données administratives. Pour assurer l'homogénéité des statistiques économiques et éviter l'omission et/ou le double emploi d'unités, il est indispensable d'appliquer des classifications cohérentes à des unités statistiques correctement définies. La difficulté est d'assurer la cohérence des unités et des classifications d'une mesure à l'autre.

2.23 Le manque de cohérence entre données peut aussi s'expliquer par la non-adoption des concepts, définitions et classifications communs découlant des normes adoptées à l'échelle internationale. La principale cause de cette lacune statistique est le fait que les services responsables de tel ou tel sous-ensemble de données nationales travaillent de façon isolée et indépendante. Aux stades précoces du développement statistique, il est courant de produire des ensembles non coordonnés de données nationales et infranationales. Avec le temps, les utilisateurs en viennent à exiger un ensemble homogène et cohérent de comptes nationaux et de données concernant les différents aspects et segments de l'économie. Pour répondre à cette demande, il s'impose de mettre en œuvre un alignement sur les normes adoptées à l'échelle internationale et régissant les différents domaines des statistiques économiques, ainsi que l'intégration des volets interdépendants du processus de production de statistiques.

2.24 Par ailleurs, l'intégration des statistiques économiques a un coût. Il importe d'investir des ressources dans l'harmonisation des concepts, des définitions des données à recueillir et des classifications avec les normes statistiques adoptées à l'échelle internationale; dans la refonte des processus de production des statistiques; et dans la modification des arrangements institutionnels et de la culture de gestion. Avant de lancer un programme d'intégration, il est essentiel de procéder à une analyse stratégique de ses coûts et de ses avantages. Cette analyse coûts-avantages doit prendre en considération les intérêts des utilisateurs, fournisseurs et producteurs de données. Il s'impose d'élaborer un cadre stratégique devant régir le programme de réforme; ce cadre doit définir et hiérarchiser les objectifs et les résultats de l'intégration. Le programme de mise en œuvre doit être convenablement échelonné et tenir compte des arrangements institutionnels du pays et des ressources humaines et financières disponibles. L'intégration des statistiques économiques dépend des principales composantes du SCN en tant que cadre conceptuel commun, du processus de production de statistiques et des arrangements institutionnels et de la culture de gestion.

2.25 L'entité coiffant le programme d'intégration pourrait avoir à défendre l'idée que le programme a besoin d'un financement supplémentaire. Ce programme doit se fixer pour objectif une mise en place progressive de l'intégration, de préférence en tenant compte d'une évaluation à l'échelle du système du processus national de production de statistiques. Il doit se voir allouer des ressources suffisantes pour gagner des appuis qui lui permettent de surmonter les problèmes liés à l'intégration.

2.26 Les utilisateurs dont les besoins spécifiques de données sont satisfaits par les produits statistiques existants peuvent ne pas toujours être favorables aux efforts faits pour intégrer ces produits à d'autres statistiques, si les modifications apportées au processus d'intégration perturbent les séries chronologiques existantes. Ainsi, par exemple, le fait de modifier la définition d'une donnée dans une enquête pour la faire concorder avec d'autres activités de collecte pourrait rendre cette donnée moins appropriée pour certains utilisateurs, même

si cette modification peut être une étape nécessaire aux fins de l'intégration. Il est possible de venir à bout des résistances initiales en expliquant ce qu'implique le programme d'intégration et ses avantages globaux et en prenant en considération les besoins spécifiques de tel ou tel produit statistique.

Chapitre III

Cadre général des statistiques économiques intégrées

A. Introduction

3.1 Le cadre général des statistiques économiques intégrées exposé dans les présentes directives découle des principes fondamentaux de l'infrastructure statistique d'un système statistique national et applique les meilleures pratiques de l'architecture d'entreprise moderne. Ce cadre général est applicable à des systèmes statistiques parvenus à des stades de développement statistique différents et pouvant fonctionner selon un modèle centralisé ou décentralisé.

3.2 Le cadre général des statistiques économiques intégrées est déterminé par la portée de l'intégration en ce qui concerne certains domaines statistiques et par les trois modules de l'infrastructure servant à établir les statistiques économiques que sont : *a*) le SCN en tant que cadre d'organisation conceptuel des statistiques économiques; *b*) les arrangements institutionnels et la culture de gestion, en tant qu'environnement facilitant l'intégration; et *c*) le processus de production de statistiques en tant que chaîne de production intégrée qui s'étend de la collecte de données de base à la diffusion des statistiques produites. On revient dans les sections suivantes du présent chapitre sur la portée de l'intégration et les trois modules et leurs éléments constitutifs.

B. Portée de l'intégration

3.3 Aux fins des présentes directives, la portée de l'intégration et les domaines statistiques ciblés pour une intégration doivent être définis et choisis afin de répondre à la demande de statistiques intégrées émanant des utilisateurs et de traiter les domaines de statistiques économiques ainsi retenus en tant que statistiques interdépendantes dans un système d'information statistique homogène et cohérent.

3.4 L'intégration des statistiques économiques consiste à concilier les différentes statistiques primaires et secondaires, telles que les statistiques de la production, des revenus, de la consommation, de l'emploi et des prix, avec les comptes macroéconomiques tels que les comptes nationaux. Les pays sont seuls juges des domaines statistiques sur lesquels ils entendent faire porter principalement l'effort d'intégration, mais il est souhaitable que cette intégration englobe un large éventail de statistiques économiques et connexes. Peuvent être ainsi ciblées les sources de données économiques utilisées dans la comptabilité nationale, comme les statistiques des revenus, de la consommation, des entreprises, sectorielles, des prix et de l'emploi, ainsi que des domaines tels que les statistiques de l'environnement (pour d'autres renseignements, voir l'annexe).

3.5 Les directives présentent la portée des domaines des statistiques économiques intégrées en s'appuyant sur la classification des activités statistiques³. Cette classification énumère notamment les domaines statistiques qui fournissent une présentation structurée des grandes catégories d'activités statistiques. Elle classe ces activités statistiques afin d'aider les organismes à recueillir, traiter et diffuser les données, à élaborer des normes et à régler les problèmes stratégiques et de gestion posés par les statistiques officielles.

³ Document de la Conférence des statisticiens européens ECE/CES/BUR/2009/OCT/19.

3.6 La classification des activités statistiques organise les grandes catégories d'activités statistiques en cinq grands domaines statistiques. Les domaines 1 à 3 concernent les produits du processus statistique et leur base conceptuelle, à savoir les statistiques démographiques et sociales (domaine 1), les statistiques économiques (domaine 2) et les statistiques environnementales et les statistiques multisectorielles (domaine 3). Les domaines 4 et 5 couvrent des questions de fond qui relèvent davantage du processus et de l'organisation et qui traitent également des aspects stratégiques, institutionnels, de gouvernance et liés à la gestion des statistiques officielles.

3.7 S'agissant de la portée de l'intégration, les directives portent principalement sur les domaines statistiques choisis dans la liste de domaines d'activités statistiques de la classification susvisée, à savoir :

Domaine 1. Statistiques démographiques et sociales

- 1.2 Main-d'œuvre
- 1.5 Revenus et consommation

Domaine 2. Statistiques économiques

- 2.1 Statistiques macroéconomiques
- 2.2 Comptes économiques
- 2.3 Statistiques des entreprises
- 2.4 Statistiques sectorielles
 - 2.4.1 Agriculture, foresterie, pêche
 - 2.4.2 Énergie
 - 2.4.3 Activités extractives, activités de fabrication, construction
 - 2.4.4 Transports
 - 2.4.5 Tourisme
 - 2.4.6 Statistiques bancaires, statistiques de l'assurance et statistiques financières
- 2.5 Statistiques des finances publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public
- 2.6 Commerce international et balance des paiements
- 2.7 Prix
- 2.8 Coût du travail
- 2.9 Science, technologie et innovation

Domaine 3. Statistiques environnementales et statistiques multisectorielles

- 3.1 Environnement

Domaine 4. Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données

Domaine 5. Questions stratégiques et questions liées à la gestion des statistiques officielles

3.8 Le domaine 4 couvre les activités qui concernent les différents processus d'élaboration des produits statistiques. Il couvre les méthodes et activités multisectorielles qui servent à produire des statistiques officielles relevant des domaines 1 à 3. Les activités couvertes par le domaine 4 portent sur les composantes du processus intégré de production de statistiques, telles que les concepts communs et les métadonnées, les classifications, les registres et cadres commerciaux, les enquêtes, l'utilisation des sources administratives, la diffusion et la communication.

3.9 Le domaine 5 couvre les domaines d'activité qui concernent les questions institutionnelles et liées à la gestion et traitent des aspects organisationnels des bureaux nationaux et internationaux de statistique. Il englobe la gouvernance et la coordination du système statistique, y compris les relations avec les utilisateurs; l'organisation du bureau de statistique; la promotion des statistiques officielles; la mise en place de programmes nationaux de statistiques; le renforcement des capacités, la gestion des ressources humaines et la formation; et la gestion des technologies de l'information et des communications pour les bureaux de statistique.

3.10 On trouvera en annexe la liste des domaines statistiques sur lesquels il s'agit de faire porter principalement l'effort d'intégration, liste établie à partir de la classification des activités statistiques. L'étude de cas 3.1 insiste sur le fait que l'agriculture doit faire partie des domaines des statistiques économiques prioritaires en matière d'intégration. L'étude de cas 3.2 fournit un exemple régional du processus de production intégré.

Étude de cas 3.1

Intégration de l'agriculture dans le système statistique national

1. La présente étude de cas insiste sur le fait que l'agriculture doit faire partie des domaines des statistiques économiques prioritaires en matière d'intégration^a. Elle expose à titre d'exemple les vues et les recommandations que la Commission de statistique a formulées à sa quarantième session tenue en 2009 sur les moyens d'intégrer l'agriculture dans le système statistique national.

2. L'intégration consiste tout d'abord à définir la ou les base(s) d'échantillonnage. Chaque pays doit définir le sous-ensemble de mesures ci-après et appliquer ces mesures dans l'ordre le mieux adapté à ses besoins :

- Les recensements de la population peuvent permettre de réunir suffisamment d'informations sur l'agriculture pour élaborer un registre des ménages ruraux et agricoles. Tous les ménages, qu'ils soient urbains ou ruraux/agricoles, peuvent être géoréférencés, par exemple par village.
- Des systèmes de télédétection pourraient être utilisés pour créer une base aréolaire comportant une couche de données numérisées divisée en couches de données liées à la couverture du sol/à l'utilisation des terres, telles que les terres cultivées, les pâturages, les forêts, les constructions, les villages et d'autres classifications convenues.
- Ces informations pourraient servir à créer un échantillon aléatoire du pays identifiant les différents types de conditions agricoles et météorologiques afin de s'assurer que l'échantillon fournit une vision globale des conditions rurales et agricoles. L'unité d'échantillonnage du premier degré peut être le village; dans ce cas, le recensement de la population peut être utilisé pour faire le lien entre les ménages agricoles et les exploitations agricoles, qui sont ensuite géoréférencés à leur tour.
- Certains pays seront peut-être en mesure d'exploiter les données sur la population du village pour en faire un registre principal des ménages, ces derniers étant classés comme étant urbains, urbains avec des exploitations agricoles, ruraux, ruraux avec des lopins individuels ou ruraux avec des exploitations agricoles.
- La base aréolaire géoréférencée pourrait servir de base à toutes les enquêtes sur les ménages et aux enquêtes sur les petites exploitations exigées par le système statistique national.
- Un registre des exploitations dépassant une certaine taille et produisant essentiellement pour le marché devra être établi. Il s'agit en général d'exploitations spécialisées ou d'exploitations si grandes qu'il est difficile d'établir un lien avec les ménages.
- La base aréolaire contenant le registre principal de ménages géoréférencés ainsi que le registre d'exploitations agricoles serviraient de base pour toutes les collectes de données visant à estimer la production agricole.
- Un registre d'entreprises serait créé et géoréférencé. Les exploitations agricoles commerciales formeraient un sous-groupe; un autre sous-groupe de ce registre serait constitué par les entreprises impliquées dans la prestation de services agricoles, telles que des entrepôts et des entreprises de transformation de la viande, de la volaille, du lait, des œufs, du coton, de la laine ainsi que d'autres produits.

3. La stratégie envisagée pour la collecte de données exige d'abord qu'elle soit durable et qu'elle propose un programme de travail annuel cohérent d'une année à l'autre afin que le personnel statistique soit pleinement utilisé. Si un recensement agricole est indispensable en matière de statistiques agricoles, s'agissant de fournir tant des points de référence qu'une base d'échantillonnage, de plus en plus de pays ont du mal à réaliser un tel recensement en raison du financement et de la charge de travail considérables requis ponctuellement. En plus du recensement agricole, l'agriculture sera intégrée dans les bases d'échantillonnage et le programme d'enquête réalisé dans le cadre du système statistique national, comme suit :

- Il y a lieu de définir un ensemble de données nécessaires pour les statistiques agricoles et rurales et un ensemble similaire de données de base classées pour les autres secteurs du système statistique.
- Une fois le système statistique de base déterminé, il faut aussi définir les collectes de données de base destinées aux enquêtes sur les entreprises et les ménages.
- Les statistiques officielles doivent être diffusées rapidement et être facilement accessibles pour l'ensemble des utilisateurs des données. Les microdonnées doivent être mises à disposition pour

^a Voir la note du Secrétaire général transmettant un rapport sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2009/3).

analyse, dans un environnement contrôlé conformément à des procédures respectueuses des prescriptions nationales en matière de confidentialité.

Outre les questions liées à la base d'échantillonnage et à la collecte des données, les organismes nationaux de statistique doivent prendre en considération les aspects du système statistique ayant trait à la gestion des données aux fins de l'intégration des données agricoles.

Étude de cas 3.2

Intégration des statistiques monétaires et financières dans les comptes financiers de la zone euro

1. L'intégration repose sur des données qui sont suffisamment homogènes pour permettre une agrégation dans les statistiques monétaires et financières et les statistiques de la balance des paiements de la zone euro, ainsi que dans le cadre de ses comptes économiques et financiers. L'intégration s'appuie également sur la cohérence entre les statistiques financières et les statistiques non financières. Les statistiques financières, les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale et les taux d'intérêt des institutions financières monétaires et des sociétés financières non monétaires et les statistiques des émissions de valeurs mobilières sont intégrées et rapprochées dans les comptes économiques et financiers par secteurs institutionnels de l'économie.
2. Les fondements des statistiques financières de la zone euro sont les suivants : *a*) la définition du secteur émetteur de monnaie et la cohérence avec le système européen des comptes nationaux et régionaux/le système de comptabilité nationale; *b*) le secteur des sociétés financières, qui regroupe les institutions financières monétaires (les banques), les compagnies d'assurances et les fonds de pension et « autres »; *c*) les contreparties des institutions financières monétaires (banques); *d*) l'application des catégories d'actifs financiers du système européen des comptes nationaux et régionaux/système de comptabilité nationale; *e*) les règles de valorisation et le moment d'enregistrement appliqués dans la comptabilité d'entreprise pour des données mensuelles actuelles; et *f*) les transactions dérivées des stocks ou de la collecte de données sur les transactions.
3. Les comptes de patrimoine et les statistiques des émissions de valeurs mobilières des institutions financières monétaires et des autres institutions financières de la zone euro (y compris les compagnies d'assurances et les fonds de pension) sont d'importants éléments de base des comptes financiers. Le processus facilite l'analyse des transactions financières des ménages et des sociétés non financières et, en utilisant les comptes non financiers, leurs dépenses et recettes au titre du revenu de la propriété peuvent être rapportées à leurs actifs et passifs financiers ainsi qu'à leur revenu disponible. De plus, il permet d'effectuer des estimations des parts de la masse monétaire détenues par les secteurs détenteurs de monnaie. Les ensembles d'informations sont utiles pour estimer le taux tendanciel de l'expansion monétaire, qui fournit des signaux utiles à la formulation de politiques au sujet des risques pour la stabilité des prix.
4. Les comptes financiers des administrations publiques renseignent également sur les secteurs de contrepartie dans les comptes financiers nationaux. Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale de la zone euro sont intégrées dans le compte du reste du monde pour les comptes financiers de la zone euro.
5. En combinant les données fournies par le compte de patrimoine des institutions financières monétaires et les statistiques financières de la zone euro avec les comptes financiers nationaux et les données relatives aux transactions non financières des secteurs institutionnels, la Banque centrale européenne établit des comptes intégrés des secteurs institutionnels économiques et financiers pour la zone euro, qui comprennent des comptes de patrimoine financier et des rapprochements entre transactions cumulées et variations de comptes de patrimoine.
6. De surcroît, l'intégration des statistiques financières de la zone euro a été réalisée dans la présentation monétaire de la balance des paiements et dans la présentation des avoirs détenus par les différents secteurs détenteurs de monnaie. Les comptes financiers de l'union monétaire et, à présent, les comptes des secteurs institutionnels européens ont constitué un puissant instrument au service des statistiques financières en tant qu'éléments de base de l'intégration des statistiques non financières et de la concordance avec celles-ci.

C. Modules de l'intégration

3.11 L'approche intégrée des statistiques économiques s'appuie sur trois modules principaux : le SCN en tant que cadre conceptuel, les arrangements institutionnels connexes et un processus intégré de production de statistiques. Ces modules sont des structures qui sont liées entre elles et se renforcent mutuellement aux fins de la mise en place de systèmes statistiques intégrés.

3.12 La mise en œuvre de statistiques économiques intégrées est tributaire de l'application des cadres et techniques d'intégration statistique nécessaires à la compilation de statistiques de base, sectorielles et macroéconomiques homogènes et cohérentes. Un rôle essentiel dans l'intégration des statistiques économiques revient au SCN, qui est un cadre conceptuel assurant l'homogénéité des concepts, définitions et classifications entre les différents ensembles de données.

3.13 Les arrangements institutionnels englobent les éléments suivants : a) cadres législatifs et opérationnels, planification stratégique et gestion du processus; b) coordination et gouvernance entre producteurs, utilisateurs et fournisseurs de données; et c) ressources humaines et financières. Chaque élément contribue à l'intégration à l'échelle du système statistique.

3.14 L'intégration des statistiques économiques couvre tous les aspects d'un processus intégré de production de statistiques reposant sur les principes fondamentaux de l'architecture d'entreprise et un environnement de technologies de l'information modernes au service des systèmes statistiques nationaux. Le processus de production de statistiques englobe l'utilisation de méthodes recommandées de collecte, traitement et diffusion des données par la mise en œuvre des éléments suivants : a) les normes et méthodes d'adoption de concepts, définitions, classifications et métadonnées communs, et les méthodes communes de traitement et d'édition des données et d'analyse de la qualité des données; b) les registres et cadres commerciaux; c) les sources de données, notamment les enquêtes et l'utilisation des données administratives; d) l'intégration des statistiques et des comptes; et e) la diffusion et la communication, y compris l'échange de données.

1. Le Système de comptabilité nationale en tant que cadre conceptuel d'organisation

3.15 Les statistiques économiques intégrées doivent prendre comme point de départ la norme acceptée à l'échelle internationale pour les comptes macroéconomiques que constitue le Système de comptabilité nationale (SCN), de préférence son édition la plus récente, le SCN 2008, en tant que cadre conceptuel d'organisation. Le SCN joue un rôle important en assurant la cohérence conceptuelle entre les statistiques économiques et la théorie économique. Premièrement, il présente un cadre conceptuel garantissant la cohérence des concepts, définitions et classifications utilisés dans des domaines statistiques différents, mais connexes. Deuxièmement, il constitue un cadre comptable garant de la cohérence numérique des données obtenues de différentes sources, telles que les enquêtes auprès des entreprises et les enquêtes sur les ménages, ainsi que les données du commerce de marchandises, les données fiscales et les autres données administratives. Son cadre en partie double est un puissant instrument d'intégration en ce qu'il permet d'identifier les lacunes et les incohérences, d'harmoniser les concepts et de fixer les priorités aux fins de l'intégration.

3.16 À la suite d'un travail d'harmonisation des normes statistiques macroéconomiques qui s'est étalé sur de nombreuses années, l'utilisation du SCN 2008 en tant que cadre conceptuel assure une homogénéité et une cohérence avec les autres normes acceptées à l'échelle internationale et les recommandations internationales, telles que le MBP6 et les autres manuels spécialisés, qu'il s'agisse des classifications internationales et de la mesure des secteurs d'activité (par exemple, statistiques de l'industrie, de la distribution et de la construction) et des prix ou de l'IDE. L'homogénéité et la cohérence des normes acceptées à l'échelle internationale et des recommandations internationales sont le fruit du travail d'harmonisa-

tion mené par la communauté statistique internationale. L'exploitation des normes et manuels internationaux permet d'obtenir des microdonnées et macrodonnées utiles à la formulation de politiques et intégrées qui soient homogènes et cohérentes dans chaque pays, entre les pays et dans le temps.

3.17 Le fait d'utiliser le SCN 2008 en tant que cadre statistique d'organisation permet une harmonisation statistique par la confrontation des sources de données dans les équations comptables. L'harmonisation des données statistiques couvre les statistiques de base provenant de sources primaires et secondaires, les statistiques à court terme et structurelles, et les statistiques nationales et internationales. L'utilisation des concepts et méthodes de la comptabilité nationale produit une description homogène et cohérente de l'activité économique à différents niveaux de regroupement. En matière de comptabilité nationale, le travail d'harmonisation joue un rôle fondamental pour ce qui est d'assurer l'exhaustivité, l'homogénéité et la cohérence des données macroéconomiques. De plus, l'harmonisation des sources de données primaires et secondaires permettra aux données à court terme et structurelles des comptes nationaux de fournir des informations économiques complémentaires basées sur des statistiques exactes, cohérentes et actuelles. La compilation des statistiques de la comptabilité nationale est rendue possible par l'existence d'un large éventail de données sur les activités économiques collectées dans des enquêtes économiques ou auprès de sources administratives et du secteur privé.

3.18 Le cadre de la comptabilité nationale s'appuie sur les fondements de la théorie économique et est utilisé pour appuyer les politiques macroéconomiques et sectorielles, notamment celles qui concernent l'emploi, l'inflation, le commerce international, la monnaie et les finances. Parmi les divers modèles théoriques employés par les utilisateurs, la comptabilité nationale aide à comprendre et à prévoir les déterminants de la croissance et de la productivité de l'économie en fournissant un ensemble de données homogènes et cohérentes concernant la production, les prix, les biens matériels et les services, la consommation d'énergie et le travail et le capital en tant que facteurs de production. De même, les comptes nationaux et les propriétés des données qui ont servi à les établir appuient la surveillance et la prévision des retournements de conjoncture concernant le niveau, l'évolution et la croissance de l'activité économique globale. Les utilisateurs demandent que les informations sur les phénomènes économiques, financiers et monétaires soient présentées d'une manière cohérente pendant un cycle d'activité économique, d'abord par la publication d'un ensemble cohérent de statistiques à court terme, puis par celle de comptes nationaux trimestriels et annuels.

3.19 Le cadre de la comptabilité nationale non seulement permet de produire des statistiques à court terme et annuelles homogènes et cohérentes concernant les agrégats macroéconomiques, notamment les comptes nationaux trimestriels et annuels de l'économie réelle, mais aussi présente, en tant que cadre d'intégration des statistiques économiques, les agrégats macroéconomiques concernant les secteurs financier, public, non financier et familial de l'économie et leurs relations avec le secteur étranger. La comptabilité nationale fixe un cadre global pour l'analyse décisionnelle en fournissant des informations cohérentes qui permettent aux décideurs d'étudier l'incidence des changements sur tous les aspects de l'économie à travers un ensemble de comptes à entrées multiples. Les statistiques intégrées rendent possible l'observation des variables essentielles et leurs réactions aux changements d'orientation et à l'évolution de la structure de l'économie. Par exemple, la comptabilité nationale peut aider à évaluer les effets d'un changement d'orientation donné sur les déterminants de la croissance (travail, capital, énergie, matières et ressources naturelles), son incidence sur tel ou tel secteur producteur de biens ou de services, son impact sur la consommation et l'accumulation, ses effets selon les différentes régions du pays et ses conséquences sur les classes de taille d'entreprises et sur le régime de propriété.

3.20 Les statistiques économiques intégrées reposant sur le cadre de la comptabilité nationale sont également utiles aux fins de l'analyse de la stabilité financière. Elles permettent en effet de recenser les risques et vulnérabilités au niveau des différents secteurs de l'économie (par exemple, l'impact des comptes de patrimoine des secteurs non financier, financier, et des ménages sur l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts et sur la capacité des secteurs

de produire et de dépenser) et au niveau des liens (sous la forme de risques financiers) entre les secteurs économiques de l'économie. Les données macroéconomiques et sectorielles permettent d'obtenir les indicateurs macroéconomiques essentiels concernant les emprunts des sociétés, la rentabilité, le patrimoine et l'épargne des ménages, les coefficients d'endettement et les estimations du poids du service de la dette.

3.21 La présentation intégrée est très importante pour que les pouvoirs publics prennent leurs décisions en ayant une vue globale de l'économie. Cette présentation observe les principaux agrégats macroéconomiques de l'économie réelle et de l'économie financière par l'intégration des données sur le choix des portefeuilles dans le cadre du financement de l'économie réelle.

3.22 Dans le processus intégré de production statistique, les macrocomptables créent des partenariats avec les autres principaux producteurs de statistiques et de comptes économiques, démographiques, sociaux et environnementaux, adoptent des concepts et définitions communs et mettent en place des arrangements concernant des échanges de données entre les bureaux de statistique et les autres organismes publics de production de statistiques. Le rapprochement et l'intégration des données appuient l'harmonisation des statistiques économiques et statistiques connexes, facilitent le regroupement d'ensembles de données disparates et leur comparaison et encouragent la compilation de statistiques macroéconomiques cohérentes telles que les comptes nationaux, les statistiques de la balance des paiements et la comptabilité environnementale et économique.

2. Arrangements institutionnels

3.23 Le cadre institutionnel tient une place importante parmi les modules du processus intégré de production statistique. L'organisme statistique chef de file au sein d'un pays pourra mieux s'acquitter de ses fonctions et responsabilités s'il peut compter sur des arrangements institutionnels tels que les comités consultatifs, les réunions des homologues, les mémorandums d'accord, les accords de prestation de services, la coopération technique et un cadre juridique qui protège la confidentialité et l'intégrité des données tout en permettant le partage des données entre bureaux de statistique partenaires.

3.24 Les arrangements institutionnels sont indispensables à la gestion des statistiques économiques intégrées. Dans chaque système statistique, certaines statistiques sont produites à l'extérieur de l'organisme national de statistique par d'autres organismes publics et administrations. Ces statistiques doivent être intégrées aux statistiques produites par l'organisme national de statistique. De surcroît, à mesure que se développe l'utilisation des données administratives, il importe de prendre des arrangements pour faire en sorte que les données provenant de sources comme les données administratives soient collectées d'une façon qui concorde avec les besoins des statisticiens.

3.25 Des arrangements doivent également être pris pour garantir aux personnes qui fournissent des données administratives que le caractère confidentiel de ces données sera respecté et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins statistiques. Les personnes interrogées doivent avoir la garantie que leurs données ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et ne seront pas communiquées à des fins fiscales, d'investigation ou réglementaires, non plus qu'à d'autres fins administratives.

3.26 Ces garanties étant en place, la coordination statistique et la planification stratégique multisectorielles contribuent à mettre en œuvre des arrangements institutionnels officialisés dans le système national de statistique afin de déléguer les responsabilités, depuis la collecte et l'échange de données jusqu'à la compilation et la diffusion des statistiques, aux fins d'un programme statistique efficace.

3.27 L'intégration doit être délibérément introduite dans la culture de gestion et systématiquement mise en œuvre dès le début du processus de production statistique. Une culture organisationnelle doit adapter l'intégration à toutes les phases de ce processus, les responsables devant adopter une vision et s'engager dans un effort de planification stratégique permettant de mettre en place un système statistique intégré qui soit flexible et adaptable.

3.28 Il est utile de disposer d'un plan stratégique pluriannuel pour la mise en œuvre du processus intégré de production statistique, afin de garantir le succès et la stabilité du programme à long terme. La question du financement est également essentielle pour les responsables du projet d'intégration. La mobilisation de soutiens et la gestion d'activités de sensibilisation doivent figurer parmi leurs priorités.

3.29 Il est indispensable d'obtenir l'appui des hauts responsables pour que l'intégration devienne un objectif pour l'ensemble du système statistique. Un tel niveau d'engagement ne pourra qu'encourager les équipes de gestion à tous les niveaux à coopérer afin de mettre en œuvre les changements nécessaires, conformément aux initiatives relatives au programme de statistiques économiques intégrées.

3.30 Les hauts responsables doivent mobiliser un appui à l'échelle de l'organisme dont ils ont la charge en faveur de la mission nouvelle et hautement prioritaire de l'intégration et obtenir les contributions des parties prenantes. Dans le cadre de l'instauration d'un solide système de culture de gestion des valeurs, normes et convictions communes, ils doivent gérer les relations professionnelles, les ressources humaines, les questions liées au recrutement de professionnels, la formation de toutes les classes de personnel, l'élaboration de matériels de formation et diverses questions connexes.

3.31 La mise en place des moyens informatiques requiert un appui et un engagement à long terme des responsables en faveur du changement. Elle consiste notamment à mettre en œuvre, aux fins du système statistique, une infrastructure de technologies de l'information et des communications et des stratégies connexes qui deviennent parties intégrantes du processus intégré de production statistique.

3.32 Les caractéristiques institutionnelles, organisationnelles et juridiques des pays peuvent être très diverses, ce qui se traduit par l'existence de cadres législatifs et de codes d'usages différents. Du fait d'arrangements institutionnels différents, les pays dotés d'un système statistique centralisé ou décentralisé peuvent être confrontés à des problèmes différents et, de ce fait, peuvent élaborer différentes approches et modalités de l'intégration statistique. Le cadre législatif, la coordination et la gouvernance ainsi que d'autres éléments constitutifs des arrangements institutionnels sont traités de façon plus détaillée au chapitre IV des présentes directives.

a) Systèmes statistiques centralisés

3.33 On parle de système statistique centralisé lorsque la gestion et les activités des programmes statistiques relèvent principalement de la responsabilité d'un organisme public autonome unique. Un service national de statistique centralisé présente, du point de vue des produits statistiques, l'avantage d'être généralement mieux équipé qu'un système décentralisé pour planifier et mettre en œuvre l'intégration des statistiques économiques. La centralisation facilite l'adoption et l'application de normes, définitions et classifications uniformes, ainsi que la mise en place et la gestion du cadre de production. Les pays dotés d'un système centralisé sont mieux à même d'appliquer des méthodes cohérentes à toutes les contributions statistiques car ils contrôlent mieux les méthodes statistiques. Du fait d'une prise de conscience de plus en plus nette de l'interdépendance des politiques et programmes des différents organismes publics, l'analyse macroéconomique et de nombreux types d'analyse sociodémographique requièrent un système de statistiques dans lequel les concepts et classifications soient non seulement définis avec précision et normalisés, mais aussi harmonisés, avec indication des liens entre un grand nombre de définitions. Autre avantage, les produits statistiques obtenus par l'intégration revêtent une importance considérable pour l'analyse économique.

3.34 Cela dit, un système statistique centralisé ne garantit pas automatiquement le succès de l'intégration. Un service centralisé peut souffrir d'un handicap lorsque la mise en œuvre des statistiques économiques intégrées ne peut pas compter sur une structure appropriée, une direction énergique et compétente et les autres arrangements institutionnels nécessaires, et il peut devenir « cloisonné ». Il s'ensuit que les pays dotés d'un système centralisé peuvent ne pas produire de données parfaitement cohérentes : ils devront alors utiliser les

mêmes instruments d'analyse et d'harmonisation pendant la phase de compilation afin de maximiser la cohérence de leurs statistiques.

b) Systèmes statistiques décentralisés

3.35 Un système statistique est dit décentralisé si la gestion et le fonctionnement des programmes statistiques relèvent de plusieurs organismes publics. Dans le cadre d'un tel arrangement, un organisme donné est généralement chargé de coordonner les activités statistiques des divers organismes concernés. Pour les pays dotés d'un système décentralisé, l'un des avantages, dans l'optique de la mise en œuvre des statistiques économiques intégrées, est constitué par le fait que les différents organismes responsables des domaines dans lesquels des données sont collectées disposent de compétences spécialisées qui peuvent faciliter l'intégration et en améliorer l'efficacité. Ces pays peuvent accorder davantage d'attention à la réalisation de la cohérence dans la phase de compilation, car les divers organismes contrôlent mieux ces processus.

3.36 Les produits d'un système statistique décentralisé pouvant compter sur un organisme de coordination solide peuvent être plus efficaces que ceux d'un système centralisé. Dans un système décentralisé solidement dirigé, les responsables peuvent être conscients de la nécessité de maintenir les contacts permettant d'influencer, de coordonner et d'harmoniser les produits des divers services autonomes pour contrebalancer la tendance de ces derniers à agir comme bon leur semble. Un organisme s'inscrivant dans un système décentralisé peut disposer de contacts institutionnels avec ses fournisseurs de données plus solides et mieux organisés qu'un organisme œuvrant dans le cadre d'un système centralisé pouvant s'appuyer sur son réseau d'arrangements institutionnels.

3.37 Les pays dotés d'un système décentralisé pourront devoir consacrer des efforts supplémentaires à la phase de compilation afin d'assurer la cohérence des statistiques. La coordination entre organismes décentralisés s'impose afin d'éliminer les incohérences au niveau de la terminologie, des définitions et des classifications. Ces organismes doivent également détecter et éliminer l'absence de cohérence entre les concepts. De plus, les pays concernés doivent collaborer avec leurs fournisseurs de données à l'amélioration de l'homogénéité entre les séries d'entrée, même si cela veut dire qu'ils sont moins à même de contrôler le processus de conception; ils doivent gérer ce qu'ils peuvent contrôler et tenter d'influer sur ce qu'ils ne peuvent pas contrôler.

c) Centralisation ou décentralisation des systèmes statistiques

3.38 La centralisation et la décentralisation sont des sujets très débattus par la communauté statistique. Certaines des caractéristiques des deux types de systèmes statistiques présentent un intérêt pour l'intégration statistique. Celle-ci peut être menée à bien dans les pays dotés d'un système centralisé ou décentralisé. Certaines conditions peuvent aider à mettre en œuvre l'intégration des statistiques dans certains pays dotés d'arrangements institutionnels différents. Par exemple, cette intégration est facilitée par de solides compétences en matière de coordination. Si le service chargé de la coordination peut s'appuyer sur une habilitation juridique à appliquer les outils de l'intégration, sa capacité de coordination est proportionnellement plus grande que celle d'un service qui n'est pas habilité en ce sens.

3.39 Que le système statistique soit centralisé ou décentralisé, les analystes et les décideurs, en particulier dans le cas des activités plus spécialisées, doivent avoir le sentiment de pouvoir associer directement les statisticiens à leur recherche d'informations quantitatives plus utiles et plus fiables. La proximité physique des analystes dans les systèmes décentralisés peut revêtir de l'importance pour les statisticiens au moment de définir les politiques. De surcroît, il existe des systèmes centralisés qui savent très bien répondre aux besoins en matière de politique et aux besoins des utilisateurs.

3. Processus de production de statistiques

a) Normes et méthodes

Concepts, définitions et classifications communs

3.40 Il est essentiel que l'intégration utilise des concepts, définitions et classifications uniformes basés sur des normes et classifications acceptées au niveau international, pour lesquelles le SCN fait office de cadre général. L'utilisation d'une terminologie, de concepts, de définitions et de classifications harmonisés s'impose dans un système statistique national de manière que les différentes données collectées soient comparables et puissent être reliées les unes aux autres. Il est recommandé d'utiliser des concepts communs dans toutes les phases du processus intégré de production de statistiques. Pour garantir l'utilisation de termes et de définitions homogènes, les organismes de statistique doivent formuler une stratégie de gestion terminologique permettant de réduire, dans les différents domaines du ressort de chaque organisme, les incohérences terminologiques dans les questionnaires et au moment de la diffusion. À cette fin, il convient d'élaborer et de faire adopter par tous les services concernés les outils appropriés, notamment un lexique et des glossaires. Les glossaires doivent au moins contenir la dénomination et une définition de chaque concept, des informations détaillées sur sa source et la présentation de termes connexes.

3.41 Les incohérences terminologiques sont une source importante d'inexactitudes lorsque les bases de données et les publications donnent des définitions différentes d'un même concept, ce qui peut entraîner des malentendus et des erreurs d'interprétation. Conscients de l'incidence négative d'une terminologie ambiguë et imprécise, les organismes nationaux et internationaux de statistique ont élaboré des concepts, définitions et classifications communs basés sur des normes statistiques, et rédigé des glossaires en vue de promouvoir la collecte et la diffusion de statistiques cohérentes et comparables.

3.42 Les statistiques intégrées obtenues grâce au recours à des instruments de classification harmonisés sont plus solides que celles qui sont collectées en dehors de toute harmonisation. Par exemple, l'harmonisation a été obtenue en mettant en œuvre des normes telles que la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Il convient de noter que l'intégration est un concept plus large que l'harmonisation, car il ne consiste pas simplement à harmoniser des concepts, des définitions, des classifications ou des normes. L'harmonisation des normes n'est que l'une des dimensions de l'intégration.

Traitement et édition des données

3.43 L'édition de données fait partie intégrante du processus de production de statistiques et intervient dans toutes les phases de ce processus, y compris celle de la collecte. Il importe de régler les problèmes méthodologiques, organisationnels et juridiques que soulève l'édition des données. La transparence du processus d'édition et l'enregistrement de l'information le concernant sont indispensables pour que les données produites puissent être largement acceptées et comprises par les utilisateurs. L'édition des données est un processus exigeant beaucoup de ressources, mais qui a un très fort impact sur la qualité des données, dans la mesure où il influe sur leur exactitude, leurs possibilités d'interprétation, leur utilité et leur cohérence. Le service statistique peut tirer du processus d'édition des enseignements sur les données, et les activités d'enquête peuvent être systématiquement améliorées.

3.44 La dimension temporelle de l'intégration vise à rapprocher et à harmoniser des statistiques économiques conjoncturelles et structurelles qui sont produites à des moments différents, mais qui se rapportent à la même phase du cycle de l'activité économique. L'harmonisation des statistiques infra-annuelles et annuelles revêt une grande importance pour les planificateurs et les décideurs et les autres utilisateurs de données. Les statistiques économiques intégrées satisfont aux critères d'exactitude et d'uniformité de la qualité des données et fournissent des statistiques conjoncturelles cohérentes avec la publication des données annuelles.

3.45 L'intégration des statistiques économiques permet de produire des données économiques tenant compte de la fréquence et des délais requis. Un cadre intégré de statistiques économiques facilite la cohérence conceptuelle et numérique des données infra-annuelles et annuelles, la cohérence des données lorsque les données trimestrielles sont additionnées pour obtenir des données annuelles, et l'élaboration d'une politique de révision transparente. Le service statistique peut évaluer les besoins de l'utilisateur en matière d'actualité des données lorsqu'il s'agit de concilier l'actualité, d'une part, et l'exactitude et l'uniformité, de l'autre.

3.46 Le traitement des données couvre les éléments des systèmes de traitement de données, la gestion des données et le stockage des données. Les tâches génériques sont celles qui doivent être envisagées en ce qui concerne le traitement automatisé, telles que celles qui sont liées à l'édition, à la validation, à l'imputation et à l'estimation. Ces tâches doivent être dûment recensées dans les métadonnées et être mises à la disposition des utilisateurs internes et externes des données afin d'en faciliter l'interprétation. De surcroît, ces informations qualitatives produites dans le cadre de la phase de traitement des données aideront à détecter les carences et les possibilités d'améliorations à chaque étape du processus de production de statistiques, y compris au niveau de l'intégration des données dans les comptes nationaux.

Métadonnées

3.47 En statistique, les métadonnées sont des données servant à décrire les données statistiques. Les métadonnées statistiques décrivent les processus qui recueillent, traitent et produisent des données statistiques et indiquent les sources des données et les instruments servant à la production des statistiques, tels que les normes et classifications statistiques, les registres des activités industrielles et commerciales et les cadres afférents à ces activités, les méthodes statistiques, les procédures et les logiciels. Du fait de l'éventail des utilisateurs internes et externes, les métadonnées doivent inclure les éléments de la gestion de la qualité liés à l'environnement institutionnel, au système, au processus de production de statistiques et aux produits statistiques. L'utilisation d'une terminologie normalisée pour les métadonnées concernant les différents domaines statistiques facilitera la comparaison des données à l'échelle internationale.

Cadre de qualité des données

3.48 Les organismes de statistique surveillent et améliorent la qualité des données à l'aide de cadres de qualité, qui consistent à gérer le processus de production de statistiques en observant le bien-fondé méthodologique, le rapport coût-efficacité et le travail de communication des données. Les autres éléments de la gestion de la qualité ont trait au système institutionnel, en ce qui concerne la coordination des producteurs, fournisseurs et utilisateurs de données et l'utilisation d'une norme statistique tel le SCN en tant que cadre conceptuel général, ainsi qu'à l'environnement institutionnel s'agissant d'évaluer le comportement professionnel, l'impartialité, l'objectivité et la transparence. Pour la gestion du produit statistique, un cadre de qualité examine la gestion de l'utilité, de l'exactitude et de la fiabilité, de l'accessibilité, de la cohérence et de la comparabilité, et des métadonnées. Les cadres nationaux de qualité permettent d'évaluer le système national de statistique du point de vue de l'ensemble des éléments institutionnels et statistiques en jeu.

b) Registres et cadres commerciaux

3.49 Un registre commercial complet et actualisé a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'intégration des statistiques économiques en constituant une base d'échantillonnage centrale pour toutes les enquêtes auprès des entreprises. L'élaboration d'un tel registre est indispensable à la bonne coordination des sources de données qui utilisent les mêmes informations de base sur les entreprises. Les pays comptant une forte proportion de petites entreprises et de micro-entreprises complètent le registre des entreprises par des bases aréolaires

sans chevauchement reposant sur des recensements agricoles, économiques et de population. La base d'échantillonnage centrale, qui comprend un registre des entreprises et, le cas échéant, est combinée avec des bases aréolaires, représente l'ossature des activités de collecte de sources de données qui sont en interface avec les entreprises grâce à l'établissement direct de profils, aux enquêtes, aux commentaires des entreprises interrogées et aux fichiers administratifs. Ce cadre central contient des données sur les entreprises : nom et adresse, code d'activité, variables concernant la taille et informations sur le cycle de vie de l'entreprise. Pour des raisons opérationnelles, un identifiant unique doit être attribué à chaque entité figurant au registre central. En principe, le choix de cet identifiant doit tenir compte du numéro d'identification utilisé pour chaque entreprise par les autorités administratives pour faire en sorte que les données administratives soient correctement appliquées aux différentes entités figurant au registre au moment de la création et à l'occasion de la mise à jour de celui-ci.

3.50 La création d'un registre statistique exhaustif et unifié est l'objectif à moyen terme. Un univers d'échantillonnage commun et la classification cohérente des entreprises favorisent l'homogénéité des données collectées dans toutes les enquêtes. L'utilisation d'un registre commercial unique peut permettre d'améliorer l'exactitude, la cohérence et l'actualité des statistiques produites et d'alléger le travail de communication des données.

3.51 Dans le cas des systèmes décentralisés utilisant des registres commerciaux multiples, l'objectif peut consister à rapprocher les principaux écarts de classification et à recenser les lacunes et les chevauchements entre les différents registres. Un tel rapprochement peut permettre aux systèmes décentralisés d'obtenir un grand nombre des avantages que présente un registre commercial unique. En outre, certains registres commerciaux reposent sur des données de recensement exhaustives, mais relativement vieilles, tandis que d'autres utilisent des données commerciales et fiscales plus récentes, mais moins exhaustives. Le rapprochement peut améliorer l'exactitude dans les deux cas.

c) Enquêtes et sources de données administratives

Enquêtes

3.52 En matière de conception de collectes intégrées de données, on en est venu à considérer qu'il importait de garantir la cohérence des statistiques provenant de différents secteurs et industries. La normalisation des enquêtes et des questionnaires pour les différents secteurs contribue à améliorer la cohérence et facilite le processus intégré de production de statistiques. L'intégration doit être globale et porter à la fois sur la conception des enquêtes, la base d'échantillonnage et la conception des questionnaires. S'agissant de la conception des enquêtes, il peut y avoir lieu de compenser les réticences des fournisseurs de données des programmes de statistiques des entreprises. Les répondants rechignent de plus en plus à remplir un grand nombre de demandes d'enquête distinctes qui leur sont adressées chaque année par le biais de questionnaires d'enquête classiques. Une approche modulaire coordonnée s'appuyant sur des instruments de collecte continue de données et mettant en œuvre des activités de collecte sur une base infra-annuelle plutôt que des enquêtes distinctes à des fins spéciales peut alléger le travail de communication des données et son coût.

3.53 La consultation des entreprises répondantes avant la conception et la mise à jour des enquêtes et des questionnaires est essentielle. Le choix de la méthode de collecte des données d'enquête (courrier, téléphone, voie électronique ou entretien) dépend des ressources, préférences et caractéristiques du pays considéré. Il peut être préférable d'adopter une approche modulaire s'appuyant sur un instrument d'enquête annuelle continue pour rendre plus flexibles les mises à jour et l'harmonisation.

Sources de données administratives

3.54 L'utilisation de plus en plus fréquente des données administratives exige des outils permettant de les adapter à des fins statistiques. Pour intégrer les données administratives à ces fins, il est nécessaire de faire concorder les concepts avec les normes statistiques. Les

questions à régler pour intégrer les données provenant de sources administratives aux fins de la compilation de statistiques économiques sont notamment les suivantes : *a)* les unités utilisées dans ces sources ne correspondent pas directement à la définition des unités statistiques requises; *b)* les données provenant de sources administratives ont généralement été collectées dans un but administratif spécifique (par exemple, le chiffre d'affaires établi aux fins du calcul de la taxe sur la valeur ajoutée peut ne pas englober le chiffre d'affaires lié à la vente de biens et de services exonérés de cette taxe); *c)* les systèmes de classification utilisés par les sources administratives peuvent être différents; et *d)* le calendrier des opérations peut être différent du calendrier de publication du service national de statistique. L'utilisation des fichiers administratifs et de diverses données officielles des administrations nationales présente l'avantage de favoriser une utilisation plus efficace des données collectées et d'alléger le travail de communication des données et de diminuer le coût de la collecte.

3.55 Les sources de données administratives peuvent servir à produire des données statistiques, à vérifier les données déjà compilées et à insérer des informations pour les données manquantes dans les enquêtes statistiques. L'utilisation de données administratives à des fins statistiques n'implique pas nécessairement qu'elle doit se substituer aux techniques statistiques classiques, mais qu'elle doit les compléter et les renforcer.

3.56 Des accords doivent être conclus en ce qui concerne les collectes de données efficaces et efficientes, notamment l'utilisation des fichiers administratifs et de divers fichiers de données officielles des administrations nationales, afin d'éviter la répétition inutile d'activités de collecte et tout accroissement indu de la charge des répondants. Des dispositions législatives doivent organiser le partage et l'accessibilité des données en faveur du service de statistique et d'autres services ou organismes publics. Si des sources de données administratives sont utilisées, tout doit être mis en œuvre pour garantir la confidentialité et l'intégrité de ces sources et l'utilisation de méthodes adéquates.

d) Diffusion et communication

3.57 La diffusion renforce l'accessibilité des informations statistiques et représente un module indispensable du processus intégré de production de statistiques. Les activités de diffusion, de communication et d'information constituent des domaines complexes de ce processus, qui impliquent la mise en place, la gestion et la promotion d'une relation client avec un large éventail d'utilisateurs de données et les médias. L'intégration peut faciliter une présentation des données et une explication des concepts conviviales et assurer la cohérence du format dans toutes les publications, sources électroniques et sites Web. La diffusion et la communication des statistiques visent à expliquer les données aux utilisateurs afin d'améliorer la maîtrise de la statistique et d'assurer une large diffusion des métadonnées. La mise en place d'entrepôts de données appuie efficacement l'intégration des statistiques économiques.

3.58 Pour garantir l'actualité et l'intégrité des statistiques économiques, les meilleures pratiques, telles que celles qui contiennent le Système général de diffusion des données et la Norme spéciale de diffusion des données du FMI, indiquent un calendrier de diffusion sous la forme d'un calendrier de publication des données. Ce calendrier de publication précise à l'avance les dates auxquelles un service de statistique rendra publics ses principaux indicateurs économiques.

3.59 En matière de diffusion de statistiques, les bonnes pratiques exigent la mention de la source originale des statistiques et le respect des principes communément admis applicables aux citations lorsque les données utilisées ont été collectées par autrui. Les citations permettent aux utilisateurs d'évaluer la fiabilité et de vérifier l'authenticité des sources originales de données. La source des données doit toujours être indiquée et être bien claire pour les utilisateurs.

3.60 La collecte et l'analyse des réactions des clients profitent aux activités de diffusion et de communication du service de statistique. Avant de définir la politique de révision des séries de données concernant les domaines statistiques, il importe de prendre l'avis des principaux utilisateurs de statistiques officielles pour recenser leurs besoins et priorités.

3.61 Les principaux éléments constitutifs du processus de production de statistiques qui ont trait aux normes et méthodes, aux registres et cadres commerciaux, aux enquêtes et aux sources administratives, et à la diffusion et à la communication sont décrits plus en détail au chapitre V.

Chapitre IV

Arrangements institutionnels aux fins de la gestion des statistiques économiques intégrées

A. Introduction

4.1 Les arrangements institutionnels appropriés sont indispensables à la mise en place et à la gestion d'un système intégré de statistiques économiques. L'intégration des statistiques économiques est tributaire du cadre juridique, organisationnel et de planification, des arrangements pris en matière de coordination et de gouvernance, et des ressources humaines et financières, tous éléments qui sont très différents d'un pays à l'autre. Il n'existe pas de « bon » cadre institutionnel pour l'intégration des statistiques économiques, en ce sens que l'objectif peut être atteint aussi bien dans un système statistique centralisé que dans un système décentralisé. Il importe de prévoir un éventail d'approches et d'arrangements institutionnels pour faciliter l'intégration des statistiques économiques, et l'approche retenue dépendra de la manière dont le système de statistiques officielles est organisé et tiendra compte du cadre juridique existant.

4.2 Il importe d'apporter des changements tant techniques qu'organisationnels aux systèmes statistiques nationaux pour substituer au modèle d'organisation de la production de statistiques reposant sur des chaînes de montage indépendantes (modèle cloisonné) celui d'un système intégré.

4.3 L'approche « ascendante » de l'intégration est plus facile à appliquer dans un système centralisé. Ayant pour mission légale d'assurer la qualité des statistiques économiques officielles, un bureau national de statistique sera très bien placé pour influencer la conception et la mise en œuvre de l'intégration des statistiques. De fait, la direction du développement statistique et la coordination des organismes publics de statistique qui incombent à ce service lui fourniront maintes occasions de renforcer l'intégration du système de statistiques officiel.

4.4 Les principales raisons pour lesquelles les arrangements institutionnels sont importants dans le contexte des statistiques économiques intégrées sont les suivantes :

- Dans chaque système statistique, certaines statistiques importantes sont produites en dehors de l'organisme national de statistique par d'autres organismes publics ou quasi publics. Ces données sont utilisées par le ou les organismes chargés de produire les statistiques officielles. Par exemple, la comptabilité nationale utilise des données provenant d'un grand nombre de sources. L'amélioration de la cohérence des données utilisées peut contribuer sensiblement à la qualité de cette comptabilité.
- Nombre d'organismes publics collectent des informations statistiques dans l'exercice de leurs fonctions administratives. Les données administratives peuvent être très utiles à la production des statistiques économiques nationales. Par exemple, l'organisme chargé de percevoir les droits de douane est souvent amené à collecter des données sur le commerce international. À mesure que se développe l'utilisation des données administratives, le bureau national de statistique devient de

plus en plus tributaire de données provenant de sources qu'il ne contrôle pas directement. Il importe alors de prendre des arrangements pour s'assurer que les données administratives sont collectées d'une manière qui concorde avec les besoins des statisticiens et qu'elles sont disponibles en temps voulu. Même dans un système statistique centralisé, le bureau national de statistiques devra collaborer avec d'autres organismes publics à l'intégration des données administratives avec celles collectées auprès d'autres sources.

- Le bureau national de statistique peut être chargé de la coordination et de la diffusion des statistiques économiques, mais le fait que la majeure partie du financement de la production de statistiques provient d'autres administrations publiques peut être contestable. Le bureau national de statistique devra collaborer avec les autres organismes producteurs de statistiques en vue d'assurer l'harmonisation de toutes les statistiques économiques en préconisant l'adoption de cadres, normes, définitions et classifications homogènes. Dans les pays à système statistique décentralisé, la responsabilité et le financement de la production de statistiques économiques pourront être répartis entre différents organismes publics. L'organisme chargé d'établir la comptabilité nationale, et qui utilise les statistiques économiques produites par d'autres organismes de collecte de données, peut être un défenseur convaincu de l'intégration.
- Dans certains pays, en particulier ceux dotés d'une structure fédérale, la collecte et la production de statistiques se déroulent aux niveaux des régions, des districts et des municipalités. Les statistiques économiques sont compilées à l'échelon national par regroupement des statistiques produites par les bureaux de district et de région. Les agents chargés des opérations statistiques aux différents échelons de l'administration publique doivent avoir suivi une formation aux modalités d'utilisation des données aux différents niveaux d'agrégation.

B. Cadres législatif, opérationnel, de planification stratégique et de gestion du processus

1. Cadre législatif

4.5 L'organisme statistique chef de file peut jouer un rôle plus efficace si la mission d'intégration est fixée par la loi ou un autre instrument ayant force obligatoire et si le rôle de cet organisme est reconnu dans la pratique courante par les autres producteurs et utilisateurs de statistiques. Une loi sur les statistiques s'appliquant à l'ensemble des statistiques collectées et produites par les administrations et organismes publics est très utile pour l'intégration des statistiques économiques. Plus étendues sont les prérogatives en matière de coordination au centre du système, meilleures sont les chances d'une bonne intégration des statistiques. Si le service chargé de la coordination dispose du pouvoir juridique d'appliquer les instruments de la coordination, sa capacité de coordination est proportionnellement plus grande que celle d'un bureau qui n'a pas été investi de ce pouvoir.

- 4.6 Une loi sur les statistiques peut habiliter un bureau national de statistiques à :
- Diriger le système statistique national;
 - Conseiller les autres organismes publics au sujet des projets statistiques dont ils ont pris l'initiative;
 - Élaborer des normes statistiques agréées pour les organismes publics;
 - Définir, adopter et promouvoir des concepts, procédures, définitions et classifications normalisés pour la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques officielles;
 - Être habilité à rendre obligatoire la collecte de données;

- Garantir la confidentialité et l'intégrité des informations fournies par les répondants, tout en assurant le partage des données entre les organismes statistiques officiels;
- Approuver la conception de toutes les enquêtes statistiques menées par des organismes publics.

4.7 Le cadre législatif peut renforcer la capacité externe des organismes statistiques et leur relation avec les fournisseurs de données. Le service de statistique doit prendre acte et tenir compte des aspects juridiques des arrangements institutionnels aux fins de l'intégration et préciser comment celle-ci sera mise en œuvre. Il peut être nécessaire d'élaborer des dispositions juridiques en ce qui concerne la collecte des données administratives que l'on prévoit d'utiliser aux fins de l'intégration des statistiques économiques ou, si de telles dispositions existent déjà, de les modifier.

2. Codes de bonnes pratiques

4.8 En tant que cadre opérationnel, un code de bonnes pratiques peut jouer un rôle important à l'appui du programme d'intégration des statistiques économiques. L'avantage présenté par un code de bonnes pratiques ou des normes communes est de permettre de disposer d'un ensemble explicite de règles, de soutiens au plus haut niveau et de mécanismes d'évaluation et de mise en œuvre. Si un nouveau code général d'usages est adopté pour l'ensemble du bureau de statistique, son élaboration et son application relèvent de la responsabilité du statisticien en chef ou du conseil de statistique indépendant, mais doivent se fonder sur l'autorité du Premier Ministre ou du Président, du Conseil des ministres ou de l'organe législatif.

4.9 La définition de normes communes à tous les organismes et unités fonctionnelles requiert une déclaration explicite ou un code de bonnes pratiques précisant ce en quoi consiste le processus d'intégration et les moyens devant permettre de le mener à bien. Un tel code peut être un élément d'un système de codes concernant d'autres dimensions du travail d'un service de statistique, notamment la qualité, la confidentialité, le travail de communication de données et la satisfaction des besoins des utilisateurs, ou il peut être indépendant. S'il existe un code de bonnes pratiques pour les autres dimensions fonctionnelles, un code applicable à l'intégration des statistiques économiques peut être facilement incorporé dans le système. Si ces principes et protocoles n'existent pas, le service de statistique pourrait décider s'il doit adopter des principes d'intégration et un protocole associé de façon ponctuelle ou si ses intérêts ne seraient pas mieux servis par une initiative de politique générale consistant à adopter plusieurs principes et protocoles qui couvriraient notamment l'intégration.

4.10 Le code de bonnes pratiques présente l'inconvénient de ne pas nécessairement être assorti d'un mécanisme d'évaluation des coûts et avantages de l'intégration. Par exemple, l'adoption de codes géographiques et de classifications des branches d'activité communs peut ne pas être hautement prioritaire pour l'organisme national de statistique. En tant qu'ensemble de principes et de moyens de mise en œuvre, le code définit l'action à mener aux fins de l'intégration. S'agissant de l'expérience nationale du Royaume-Uni, on se référera à l'étude de cas 4.1.

4.11 Ces dernières années, nombre d'organismes nationaux de statistique ont élaboré des principes et des protocoles régissant les statistiques officielles, souvent dans le cadre d'un code de bonnes pratiques. Ils sont conçus pour donner l'assurance que les statistiques officielles sont bien adaptées aux utilisations prévues et pour faciliter l'amélioration de la cohérence générale des statistiques officielles. Le document peut énoncer les principes fondamentaux à inclure, tels que l'utilité; l'intégrité; la qualité; l'accessibilité; la confidentialité; la satisfaction des besoins des utilisateurs; l'allègement de la charge des fournisseurs; le renforcement par le biais de l'intégration, de l'accumulation et de l'innovation; la rationalité économique; et la diffusion équitable. Il doit également indiquer les mécanismes devant permettre d'atteindre ces objectifs.

Étude de cas 4.1

Le Code d'usages du Royaume-Uni

^a National Statistics (Londres, The Stationery Office, 2002). Accessible sur le site www.statistics.gov.uk/about_ns/cop/default.asp.

^b Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.

^c Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-32-11-955/FR/KS-32-11-955-FR.PDF.

^d National Statistics (Londres, The Stationery Office, 2008). Accessible sur le site www.statistics.gov.uk/about_ns/cop/default.asp.

^e Autorité de la statistique du Royaume-Uni (Londres, United Kingdom Statistics Authority, 2009). Accessible sur le site www.statisticsauthority.gov.uk/assessment/code-of-practice/.

1. L'expérience du Royaume-Uni offre un exemple de code énonçant des principes et des règles de mise en œuvre ainsi qu'un exemple d'appui institutionnel de haut niveau. Le code de bonnes pratiques est divisé en plusieurs parties. Le *National Statistics Code of Practice: Statement of Principles*, publié en 2002^a, énonce les principes et normes fondamentaux. Il s'accompagne d'une série de protocoles qui fournissent les cadres pratiques d'application des principes et des normes du code dans tous les domaines d'activité importants intéressant les statistiques nationales. Le code est compatible avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle formulés par les Nations Unies en 1994^b et avec le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne adopté en 2011 par Eurostat^c (auquel tous les producteurs de statistiques européennes doivent se conformer). Ce code en est ensuite venu à être appuyé par une autorité indépendante responsable de ces principes et pratiques.

2. Le principe d'intégration découle des lignes directrices sur le respect du principe 7 du *National Statistics Code of Practice: Protocol on Statistical Integration and Classification* publié en 2008 : « Renforcement par le biais de l'intégration, de l'accumulation et de l'innovation^d ». L'intégration figurait parmi plusieurs principes insérés dans un cadre, dont chacun était assorti d'un protocole de mise en œuvre.

3. L'Autorité de la statistique du Royaume-Uni, qui a été créée au moment de l'adoption de la loi de 2007 sur la statistique et le service d'immatriculation, s'est vu confier la mission statutaire d'établir, d'adopter et de publier un code de bonnes pratiques pour les statistiques qui énonce les normes professionnelles que les statistiques officielles doivent appliquer, et d'évaluer le respect de ce code. Le *Code of Practice for Official Statistics* de 2009 de l'Autorité de la statistique^e a développé et remplacé le code de bonnes pratiques adopté en 2002.

4.12 Les principes et les protocoles sont utiles en ce qu'ils favorisent l'intégration des statistiques économiques en encourageant la coordination nationale. Les statistiques officielles sont d'une large portée et sont produites par un grand nombre d'organismes publics différents. Dans nombre de pays, il existe un service central ou national de statistique qui produit la plus grande partie des statistiques officielles, tandis que d'autres pays peuvent s'être dotés de plusieurs organismes de statistiques s'occupant de différents domaines statistiques. Dans tous les cas, une grande partie des statistiques officielles est produite par des administrations publiques. Il convient de coordonner les activités statistiques afin d'éviter les répétitions inutiles d'activités, d'alléger autant que faire se peut le travail de communication des données, de faciliter l'intégration des données provenant de plusieurs sources en utilisant des normes statistiques et de participer à la mise en œuvre d'initiatives internationales.

4.13 La raison d'être d'un principe de cohérence est que les cadres et classifications utilisés en statistiques doivent être adaptés à l'usage qui en est fait en matière de recherche économique et de prise de décisions. Les données peuvent être interprétées lorsqu'elles sont groupées ou classées dans le cadre d'une représentation structurée et compréhensible du monde réel. L'un des aspects essentiels du principe de cohérence est que la valeur des données statistiques est maximisée par l'utilisation de normes communes applicables aux statistiques pour la somme considérable de données mises à disposition par les bases de données administratives et les bases de données mises au point pour les enquêtes, et que ces normes communes permettent d'établir des liens entre des ensembles de données distincts et de produire des statistiques plus exhaustives.

4.14 L'adoption d'un principe de cohérence couvrant l'intégration pour tous les organismes de statistique dans un système décentralisé, et toutes les unités fonctionnelles dans un système centralisé, est une mesure importante à prendre pour les bureaux de statistique, en particulier si le principe est assorti d'une série de directives et de politiques, ou de protocoles, aux fins de sa mise en œuvre. Un protocole énonce les procédures à suivre pour réaliser l'intégration statistique.

4.15 Les protocoles d'intégration des statistiques doivent couvrir les cadres, normes et classifications communs et préciser que les cadres, définitions et classifications statistiques communs sont utilisés dans toutes les enquêtes statistiques et sources de données pour assurer

une cohérence dans le temps et entre les ensembles de données. Ces protocoles doivent, chaque fois que cela est possible, être alignés sur les cadres et classifications nationaux et internationaux. Les principes et les protocoles doivent être élaborés pour tout un éventail de dimensions.

3. Planification stratégique

4.16 Une approche stratégique de la planification qui implique des activités de planification à plusieurs niveaux ne peut que favoriser l'intégration des statistiques économiques pour mieux appuyer les décisions de politique générale ou autres. Les objectifs à long terme doivent être arrêtés les premiers. Une fois qu'ils sont explicitement définis, des plans permettant de réaliser des objectifs peuvent être mis en place. Il convient d'envisager les activités d'intégration des statistiques économiques selon trois horizons temporels différents. Le premier est le niveau stratégique, où sont précisés les objectifs que le service de statistique se propose d'atteindre. L'importance fondamentale de l'intégration statistique doit être reconnue pour toutes les décisions de planification. Vient ensuite le niveau tactique, qui est l'occasion de décider de la conception d'un produit pour le cycle de production suivant. L'objectif consiste à s'assurer que chaque méthode statistique contribue à la cohérence des statistiques correspondantes. Le troisième niveau est le niveau opérationnel, auquel se déroulent les activités de production quotidiennes et les décisions doivent tenir compte de leur incidence sur la qualité et la cohérence générale des statistiques à l'appui de l'intégration.

4.17 La planification stratégique est le processus par lequel un organisme définit sa stratégie, ou voie à suivre, et prend les décisions qui répartissent les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Pour déterminer la voie à suivre vers l'intégration, l'organisme national de statistique a besoin de savoir exactement où il en est, quelle orientation et quelle portée il prévoit de donner à son activité et de quels moyens d'action il entend se doter. Le plan stratégique d'un service national de statistique recensera et hiérarchisera les besoins des utilisateurs et décrira les processus et mécanismes par lesquels ces besoins seront progressivement satisfaits en fonction des ressources limitées disponibles. Du fait du rang de priorité élevé qui doit lui être accordé, l'intégration des statistiques économiques doit faire partie intégrante du plan stratégique.

4.18 Dans la plupart des cas, les bureaux nationaux de statistique ont déjà élaboré un plan stratégique. Si un cadre de planification stratégique existe, il s'agira de déterminer comment y incorporer les pratiques d'intégration. Avant de procéder à l'incorporation de l'intégration des statistiques économiques dans son cadre stratégique général, un bureau national de statistique doit examiner l'adéquation de son plan stratégique.

4.19 Il convient d'évaluer le système de planification stratégique afin de déterminer s'il répond aux besoins existants et de répertorier les modifications qui permettraient de faciliter l'intégration des statistiques économiques. Le *Manuel d'organisation statistique*⁴ donne des indications afin d'évaluer la pertinence du cadre stratégique d'un service de statistique. Il faut du temps pour que les cadres stratégiques en viennent à répondre aux besoins de planification des différents services de statistique; au demeurant, les besoins eux-mêmes évoluent. La stabilité profitant aux systèmes de planification stratégique, toute opération d'évaluation doit non seulement incorporer l'intégration statistique parmi les objectifs, mais aussi prévoir des mécanismes permettant de la réaliser. Pour éviter d'avoir à apporter de nouvelles modifications à l'avenir, il convient de réévaluer les autres objectifs et déterminer s'ils restent appropriés et si les mécanismes mis en place pour leur réalisation sont efficaces.

4.20 Le plan stratégique concernant l'intégration des statistiques n'a pas besoin d'être formulé de manière détaillée, mais il doit énoncer les objectifs de l'intégration et la façon de les réaliser. Son contenu doit traiter des questions suivantes :

- Cohérence des statistiques économiques dans l'ensemble du système national de statistique;
- Mise en place et gestion de l'infrastructure statistique à l'appui de l'intégration des statistiques économiques;
- Indication des mesures à prendre pour réaliser l'intégration;

⁴ Études méthodologiques, série F, n° 88 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 03.XVII.7).

- Répartition des responsabilités entre les organismes compétents;
- Habilitation, fourniture de ressources financières et autres et répartition de ces ressources entre les organismes concernés.

4.21 Le plan stratégique montre à l'organisme la voie à suivre. Il récapitule le rôle et le but de l'organisme, les conditions et les difficultés de son fonctionnement, et l'orientation à long terme. Il apporte une contribution clef aux processus décisionnels et doit guider la planification des effectifs à plus long terme et la planification et la budgétisation annuelles des activités.

4.22 On peut mettre en œuvre une approche progressive, l'équipe dirigeante lançant le processus en demandant aux cadres moyens et opérationnels de recenser des projets d'intégration potentiels en énumérant succinctement leurs coûts et avantages. Un nombre relativement réduit de projets pouvant être lancés selon un calendrier établi doivent répondre aux besoins du service de statistique en fournissant des exemples qui lui permettront d'obtenir un soutien financier pour de nouveaux projets de promotion de l'intégration. À mesure que les organismes ou unités fonctionnelles établissent des plans concernant des projets de ce type, il importe, les ressources disponibles étant limitées et les projets en concurrence, de se doter d'un mécanisme permettant d'évaluer ces projets non seulement les uns par rapport aux autres, mais aussi par rapport à des projets dont le but principal n'est pas l'intégration des statistiques économiques. Un service de statistique doit pouvoir déterminer les besoins des utilisateurs et faire en sorte d'y satisfaire d'une manière aussi efficace que possible, compte tenu des ressources disponibles.

4.23 Le système de planification stratégique doit être modifié de manière à incorporer la dimension de l'intégration dans l'évaluation préalable des projets. Les incidences de l'intégration doivent toujours figurer parmi les critères d'évaluation et, toutes choses égales par ailleurs, les méthodes qui répondent aux besoins d'un système intégré sont à préférer aux autres. Cette conception plus globale de l'évaluation préalable des projets doit permettre de déterminer les changements à l'œuvre dans le système statistique s'agissant non seulement de la satisfaction de besoins spécifiques, mais aussi des incidences et des avantages de ces changements pour l'ensemble du système. Des projets très divers peuvent favoriser l'intégration des statistiques. Ceux qui sont conçus pour répondre aux besoins d'utilisateurs ou de producteurs spécifiques peuvent contribuer à l'intégration de processus, de méthodes ou de produits, même s'ils ne sont pas expressément formulés uniquement sous l'angle de l'intégration des statistiques économiques. Les projets qui sont proposés spécifiquement pour permettre de contrôler s'il est satisfait aux normes internationales contribueront à l'intégration si les normes ont été elles-mêmes définies compte tenu des besoins de l'intégration. Par exemple, la conformité avec le SCN répond à ces besoins, car ce dernier débouche sur un ensemble cohérent et intégré de statistiques macroéconomiques.

4.24 Les informations statistiques produites selon un processus intégré doivent satisfaire à des normes de qualité, d'homogénéité et de cohérence et à d'autres prescriptions techniques. Par ailleurs, elles doivent être produites d'une manière efficace du point de vue de l'utilisation des ressources et être assorties de mécanismes d'évaluation internes et externes pour garantir l'adaptabilité et l'uniformité des produits du processus statistique.

4.25 Les plans d'activité annuels doivent s'insérer dans des calendriers à plus long terme, tels que des cadres quinquennaux. Ces plans doivent énoncer les objectifs, les mesures à prendre, les impératifs et les options de repli. Les plans à plus long terme doivent être ouverts, flexibles et participatifs. La responsabilité de leur exécution doit être déléguée, sous réserve d'un examen et d'une évaluation en bonne et due forme. Il importe de faire mieux saisir l'importance de la planification stratégique en tant que dimension incontournable de l'organisation institutionnelle de l'intégration des statistiques économiques.

4.26 Durant l'exécution d'un plan stratégique, il est souvent nécessaire de procéder à des ajustements pour tenir compte de circonstances qui n'avaient pas été envisagées lors de la phase de planification. Les modifications doivent être apportées en fonction des besoins, si la situation a nettement évolué et qu'il est devenu indispensable de s'écarter du plan initial. Il importe de recourir à un mécanisme de surveillance et de contrôle pour s'assurer que les

actions entreprises le sont conformément au plan. La gestion du changement est une composante particulièrement importante pour garantir le succès de l'exécution de plans stratégiques. On énumère ci-après les éléments de la gestion du changement à mettre en œuvre pendant l'exécution d'un plan stratégique :

- Élaborer une vision stratégique explicite : pour rendre effectif un changement culturel, il importe de disposer d'une vision explicite de la stratégie nouvelle et des valeurs et comportements communs de l'organisme. Cette vision présente l'intention et l'orientation du changement culturel.
- Amener l'équipe dirigeant l'organisme à manifester son engagement : c'est elle qui doit gérer le changement culturel. Cette équipe doit montrer qu'elle appuie le changement.
- Ériger un changement culturel au plus haut niveau de l'organisme : pour montrer que l'équipe dirigeante est favorable à ce changement, ce dernier doit être observable en premier lieu à ce niveau. L'équipe dirigeante doit constituer un modèle pour les valeurs et les comportements qu'elle entend voir adopter par le reste de l'organisme.
- Modifier l'organisme dans le sens du changement d'organisation.
- Sélectionner les nouveaux venus en fonction des besoins liés à la nouvelle culture et les aider à s'adapter à celle-ci.
- Développer la réceptivité aux questions éthiques et juridiques : les changements culturels peuvent faire naître des tensions entre les intérêts de l'organisme et les intérêts individuels, qui peuvent entraîner des problèmes éthiques et juridiques pour les praticiens⁵.

⁵ Thomas Cummings et Christopher Worley, *Organization Development and Change*, 8^e éd. (Mason, Ohio, Thomson South-Western, 2005).

4. Gestion du processus

4.27 La production d'un produit statistique peut être considérée comme une série de procédures, qui concernent tout d'abord l'objectif de la collecte de données, puis la sélection des sources de données et le choix des unités constituant l'échantillon et les tâches liées à la collecte et au traitement des données, enfin la diffusion des produits. L'une des manières de gérer l'intégration des statistiques économiques consiste à traiter le processus de production de statistiques comme un enchaînement de procédures statistiques utilisant les outils de gestion du processus. Dans le contexte des statistiques économiques, l'enchaînement des procédures pourrait couvrir toutes les activités allant de la conception des enquêtes à la diffusion des statistiques produites. Par exemple, une séquence de production pourrait s'ouvrir sur le choix d'une source de données administratives ou la conception d'une enquête trimestrielle auprès des entreprises et se poursuivre jusqu'à l'incorporation des produits de l'enquête dans les estimations trimestrielles du PIB, qui sont ensuite mises en cohérence avec les comptes nationaux annuels.

4.28 Les services de statistique ont à leur disposition tout un éventail de méthodes et d'instruments devant leur permettre d'améliorer leur gestion des procédures de production de statistique. Toutes ces méthodes ont pour dénominateur commun la priorité accordée à une gestion des procédures devant permettre d'atteindre l'objectif fixé. À la différence des méthodes de gestion hiérarchique traditionnelles, la gestion du processus se focalise sur une optimisation de chacune des procédures de la séquence de production de façon que la qualité du produit final réponde bien aux exigences des utilisateurs.

4.29 Les aspects de la gestion du processus énumérés ci-après ont leur importance dans le contexte de l'intégration des statistiques économiques :

- Concevoir les procédures de la séquence de production d'une manière qui permette de respecter la norme de qualité requise. Il est plus efficace de se concentrer sur la qualité dès la phase de conception que d'avoir à inspecter et réparer systématiquement le produit statistique final. En règle générale, un investissement

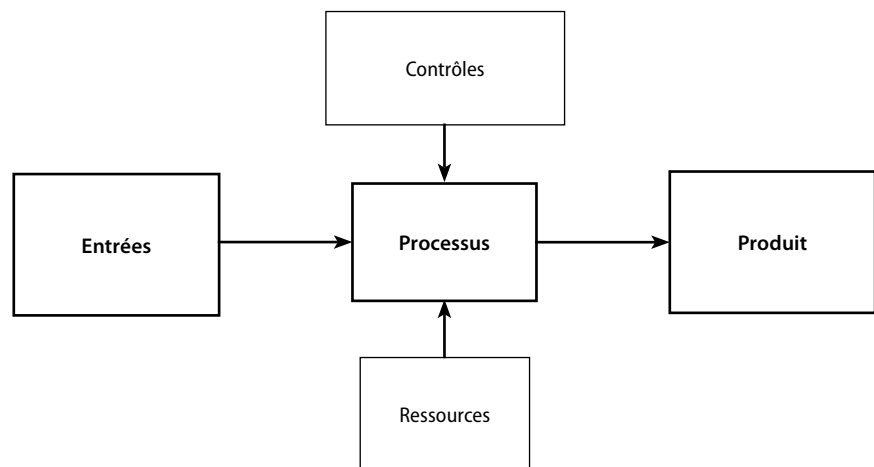
dans la conception des procédures est ce qui procure le meilleur rendement en termes de qualité.

- Décomposer la production d'un produit complexe en un certain nombre de procédures bien définies, ce qui permet de concevoir une norme de qualité pour chacune d'entre elles et, si cette tâche est effectuée correctement, de vérifier la qualité du produit statistique final en s'assurant que chaque procédure est conforme à la norme correspondante.
- Concevoir les procédures statistiques de manière qu'elles contribuent collectivement à la qualité du produit final. On veillera à ne pas optimiser une procédure pour elle-même, en négligeant son incidence sur les différentes utilisations du produit final. Par exemple, une enquête auprès des entreprises sera conçue de manière à répondre aux besoins des utilisateurs des statistiques des entreprises, mais sa conception doit également tenir compte de la façon dont ces statistiques sont incorporées dans la compilation des comptes nationaux.
- Désigner un responsable de processus. Pour que le processus soit vérifiable, il importe que la responsabilité de chaque processus statistique soit clairement attribuée.
- Définir avec précision les exigences des utilisateurs, en veillant à ne pas susciter des attentes irréalistes.

4.30 La gestion du processus fait intervenir un certain nombre de phases dans la production du produit statistique final, qui doivent être clairement définies. Au niveau le plus fondamental, un processus est une activité dans laquelle des ressources et des contrôles sont appliqués à des entrées pour produire un produit donné, comme le montre la figure IV.1.

Figure IV.1

Éléments de la gestion du processus statistique



4.31 Un processus de production de statistiques est souvent séquentiel, en ce sens que le produit d'un processus devient l'entrée du processus suivant après avoir été modifié ou amélioré. En pratique, l'enchaînement des processus statistiques est plus compliqué qu'un simple mouvement linéaire d'un processus au suivant, car le produit d'un processus peut être incorporé dans plusieurs processus statistiques et l'entrée principale d'un processus statistique peut être utilisée à titre d'information auxiliaire pendant l'une ou l'autre des phases ultérieures du cycle de production. Les liens d'interdépendance constituent un réseau de production de statistiques. La terminologie utilisée pour décrire chaque processus doit être normalisée pour tous les produits statistiques. Il convient d'identifier tous les utilisateurs du produit de chaque processus et de préciser leurs exigences en matière de qualité. Chaque cas dans lequel un produit statistique est utilisé dans la compilation d'une autre statistique doit être répertorié. Tous les processus doivent être systématiquement conçus de manière que le produit de chacun

d'entre eux soit d'une qualité suffisante pour répondre aux besoins des autres processus de la séquence de production.

4.32 Lorsque l'enchaînement des processus statistiques requiert que des données soient transmises d'une unité à une autre, il y a lieu de mettre en place un mécanisme de transmission approprié. Si les données circulent entre un organisme et un autre, un accord de prestation de services pourrait être utilisé pour définir la norme qui doit être atteinte avant que la transmission puisse avoir lieu. Par exemple, un accord pourrait prescrire que des données administratives soient présentées sous une forme qui se prête à l'élaboration d'un produit statistique. Une méthode normalisée pourrait être adoptée pour un type de processus donné dans lequel tous les produits devraient appliquer la norme à moins qu'il n'existe de bonnes raisons de s'en écarter. Par exemple, une méthode d'échantillonnage normalisée pourrait être adoptée pour les enquêtes par secteur afin d'améliorer la cohérence entre les statistiques des différents secteurs. Des outils informatiques normalisés pourraient être mis au point et utilisés dans toutes les séquences de production qui impliquent une transmission de données par le biais de tel ou tel processus. Par exemple, un outil générique d'édition et d'imputation pourrait être utilisé pour tous les ensembles de données administratives et d'enquête. La normalisation des systèmes est plus facile à réaliser si un ensemble normalisé de méthodes a été arrêté pour tel ou tel processus, comme dans le cas de la limitation des non-réponses à trois méthodes différentes. La gestion des processus statistiques doit être examinée périodiquement et actualisée, en particulier en cas d'évolution de la situation extérieure ou si de nouvelles conditions d'accessibilité des données influent sur les exigences des utilisateurs. Les descriptions de processus et les différents accords de prestation de services doivent être fréquemment révisés pour qu'ils restent à jour et utiles.

4.33 Statistics Netherlands a mis au point une technique de gestion des processus appelés « gestion de la chaîne » et l'a appliquée à la production de toutes les statistiques officielles. Le concept d'« état stable » sert à décrire la fin d'une phase de traitement des données, où une valeur est ajoutée aux données, par exemple par édition, interrogation des valeurs aberrantes, comparaison avec des données provenant d'autres sources ou mise en équilibre. L'architecture d'entreprise distingue 10 états stables différents, chacun assorti de critères de qualité spécifiques en fonction desquels les données sont réutilisables dans d'autres processus statistiques. Chaque état stable consiste en un ensemble de données (et de métadonnées) se trouvant à un stade de traitement dont la qualité est bien indiquée. Le fait de définir des états stables et de préciser le stade de traitement entre deux états stables est un moyen transparent de donner un aperçu de l'ensemble de la chaîne statistique. L'approche de Statistics Netherlands est décrite plus en détail dans l'étude de cas 4.2.

Étude de cas 4.2

Statistics Netherlands : gestion de la chaîne

1. À Statistics Netherlands, la gestion de la chaîne commence par la mise en place d'une architecture d'entreprise. Cette architecture repose essentiellement sur l'utilisation de ce que l'on appelle les « états stables ». Un état stable est un ensemble de données se trouvant à un stade de traitement bien défini^a. Les états stables peuvent servir à structurer les résultats du processus statistique : ils peuvent être le point de départ, la fin ou des produits semi-finis du processus de production. Statistics Netherlands distingue quatre types fondamentaux d'états stables :

Base d'entrée : Ensemble de données au niveau de chaque enregistrement (entrée d'informations), qui contient les types d'unités et les variables comme elles se présentent dans les sources de données.

Microbase : Ensemble de données au niveau de chaque enregistrement qui utilise des types d'unités statistiques et des variables normalisés.

Base statistique : Ensemble de données avec des valeurs de paramètre des agrégats de populations des types d'unités statistiques.

Base de sortie : Ensemble de données avec des valeurs de paramètre au niveau des tableaux produits; certaines valeurs des agrégats peuvent être supprimées du fait de la « protection contre la divulgation ».

^a Voir R. H. Renssen et A. van Delden, « Standardization of design and production of statistics: a service-oriented approach at Statistics Netherlands », document de réflexion 09034 de Statistics Netherlands, 2009.

^b Voir B. Braaksma, « Redesign of the chain of economic statistics in the Netherlands », document présenté lors du séminaire sur l'utilisation des registres dans le domaine de la statistique, Helsinki, mai 2007.

2. Les ensembles de données de chaque base sont stockés dans un entrepôt central de données afin de mettre les données à disposition en vue d'une réutilisation dans d'autres processus. Dans la chaîne des statistiques économiques, Statistics Netherlands a amélioré les quatre types fondamentaux d'états stables dans le cadre d'un grand programme de reformulation des statistiques économiques^b.

3. Pour chaque état stable, l'ensemble de données et sa qualité sont définis au moyens d'indicateurs de qualité; plus on se rapproche de la fin du processus, plus rigoureuses sont les exigences de qualité. Les exigences de qualité indispensables sont déterminées par les différents utilisateurs de tel ou tel ensemble de données. Les états stables ainsi que les métadonnées correspondantes, telles que les rapports de qualité et le projet relatif aux sources de données, sont stockés dans l'entrepôt central de données. Ce projet indique les variables à produire et certains accords *ex ante* sur la qualité des données portant, par exemple, sur le chiffre d'affaires, l'exactitude, le niveau de détail et la ponctualité. Tous les ensembles de données ne sont pas largement réutilisés dans d'autres processus. Certains d'entre eux sont simplement transférés depuis un fournisseur unique à un utilisateur unique dans le cadre d'une seule chaîne de montage et stockés localement. Même alors, des exigences de qualité *ex ante* sont arrêtées entre le fournisseur et l'utilisateur, dans ce que l'on appelle des accords de prestation de services.

4.34 La gestion du processus peut servir à améliorer progressivement la séquence des processus de production. Certains services de statistique s'en tiendront au départ à une échelle modeste en adoptant la gestion du processus pour les activités statistiques fondamentales. Il est souvent possible de progresser rapidement en repérant le processus le plus faible et en le renforçant. Par la suite, des processus supplémentaires peuvent être intégrés dans un réseau de gestion des processus statistiques. Pour d'autres informations concernant l'expérience de Statistics New Zealand, on se reportera à l'étude de cas 4.3.

Étude de cas 4.3

Statistics New Zealand :

la modélisation des processus professionnels au service de l'intégration

1. Statistics New Zealand s'est sérieusement orienté vers une démarche axée sur les processus en matière de production de statistiques en mettant progressivement en œuvre les méthodes de modélisation des processus professionnels. Le principal résultat est l'adoption d'une démarche rigoureuse orientée sur les processus professionnels pour décrire le fonctionnement de l'organisme et la manière dont sont planifiés et gérés les changements apportés à l'organisme et les nouveaux projets. Les processus professionnels essentiels sont extraits des systèmes de traitement existants et de leurs structures de données sous-jacentes et systèmes de bases de données. Les sept processus supérieurs signalent les activités auxquelles une valeur peut être ajoutée. L'un des objectifs à long terme consiste à consacrer moins de ressources aux phases de conception et mise au point, de construction et de collecte en adoptant des instruments et méthodes normalisés. Il sera ainsi possible d'affecter davantage de ressources aux phases de détermination des besoins, d'analyse et de diffusion, dans lesquelles une valeur peut être ajoutée pour les utilisateurs du système statistique national.

2. Le modèle de processus professionnel influe sur le mode d'organisation de Statistics New Zealand. Par exemple, une division de la collecte intégrée des données a été créée et chargée de toutes les collectes de données aux fins des enquêtes tant économiques que sociales, des processus de collecte homogènes devant être appliqués à toutes les enquêtes. Les processus professionnels qui présentent le plus grand risque pour l'organisme peuvent être recensés et les décisions concernant les investissements à réaliser pour atténuer ces risques sont prises au niveau de l'organisme.

3. Des méthodes normalisées ont été adoptées pour un grand nombre de processus de base qui sont communs à la production de la plupart des statistiques. Les échantillons utilisés pour toutes les enquêtes auprès des entreprises sont choisis dans un registre d'entreprises exhaustif en mettant en œuvre un ensemble approuvé de méthodes d'échantillonnage qui garantissent un classement homogène de toutes les données d'entreprises. Tous les fichiers administratifs concernant les entreprises sont rapprochés du registre d'entreprises pour obtenir leurs classifications, ce qui permet d'obtenir un classement homogène des données d'enquête et des données provenant de sources administratives. Des normes et directives

d'édition et d'imputation ont été adoptées, grâce auxquelles ces processus se déroulent de manière homogène pour toutes les statistiques économiques.

4. Les méthodes statistiques appropriées sont appliquées de façon homogène dans tous les domaines, que les données soient recueillies à l'aide d'un système de collecte ou auprès d'une source de données administratives. Un modèle de processus professionnel permet de répertorier plus facilement les possibilités de normalisation des processus communs dans l'intérêt de l'organisme. Des instruments génériques normalisés ont été acquis ou mis au point pour certains processus essentiels. Le but consiste à imputer toutes les non-réponses à l'aide du Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCAN-CIR) ou du Système généralisé d'édition et d'imputation, instruments produits par Statistique Canada, ce qui garantit l'application d'un ensemble normalisé de méthodes d'imputation à toutes les enquêtes et la pertinence des décisions prises quant à la méthode à utiliser.

5. Une nouvelle plate-forme a été mise en place en interne qui servira à stocker et à éditer toutes les données des enquêtes effectuées auprès des entreprises et celles des fichiers administratifs, ce qui veut dire que des contrôles automatisés à paramètres homogènes peuvent être effectués sur tous les fichiers quelle qu'en soit la source. Tous les produits statistiques sont publiés à l'aide des mêmes instruments de diffusion. Outre une réduction des coûts et des risques, la normalisation des processus dans l'ensemble de l'organisme favorise l'intégration des statistiques économiques. Par ailleurs, elle simplifie les opérations d'intégration et d'analyse des données qui sont nécessaires pour répondre aux besoins en matière de formulation des politiques et de recherche de plus en plus complexes des pouvoirs publics et de l'ensemble de la communauté des chercheurs. L'utilisation de processus, méthodes et systèmes normalisés facilite la rotation du personnel en lui permettant de s'adapter plus rapidement à de nouveaux domaines d'activité. Statistics New Zealand a fait sienne une approche de la production de statistiques axée sur les processus. La culture institutionnelle doit progressivement mettre l'accent sur la normalisation des processus professionnels.

C. Arrangements en matière de coordination et de gouvernance

4.35 Les arrangements en matière de coordination et de gouvernance statistiques sont indispensables à la mise en place d'un système national de statistique intégré. Le rôle de coordination du service de statistique et la relation avec les fournisseurs de données revêtiront une importance particulière dans un système statistique décentralisé. Les arrangements institutionnels doivent favoriser la communication structurée et la coordination entre tous les producteurs et fournisseurs de données au niveau national.

4.36 Dans un système statistique décentralisé, l'intégration des statistiques économiques sera plus efficace si un organisme est chargé de coiffer le système national de statistique. L'organisme chef de file du système statistique devra évaluer les processus de coordination des activités. S'il existe une solide tradition de mécanismes informels ou une structure officielle distincte de coordination qui fonctionne suffisamment bien, ces mécanismes ou cette structure peuvent être investis de la responsabilité de l'intégration. Si, toutefois, les mécanismes existants sont réputés inadéquats, il importe de créer de nouveaux mécanismes de coordination statistique. L'organisme chef de file ou l'organe de coordination collaborerait avec les autres administrations et organismes à l'élaboration d'un plan stratégique à long terme et d'un programme de travail qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés. La responsabilité de tâches et activités spécifiques pourrait ensuite être négociée avec les différents organismes qui ont un rôle à jouer dans le système statistique. Une fois les responsabilités déléguées, le calendrier d'exécution des principaux produits peut être négocié et arrêté par l'ensemble des participants au programme.

4.37 L'organisme de coordination doit suivre les progrès du programme d'intégration et, lorsque les exigences de travail liées à d'autres tâches ne permet pas aux organismes participants de respecter les délais convenus, des ajustements au programme peuvent s'imposer. Dans un système statistique très décentralisé, les responsabilités afférentes aux diverses statistiques économiques peuvent être réparties entre plusieurs organismes publics, sans qu'aucun

d'eux ne soit chargé de coiffer le système statistique. En pareil cas, le service chargé de compiler les comptes nationaux pourrait devoir prendre la tête des activités, car c'est lui qui aura le plus intérêt à favoriser l'intégration. Dans d'autres situations, le service chargé de l'allocation des crédits budgétaires peut être amené à diriger les activités de coordination.

4.38 Dans certains pays, il incombe à la banque centrale de produire certaines statistiques économiques et d'établir la comptabilité nationale, la balance des paiements ou les indices de prix. Dans ces cas, cette institution aura une contribution importante à apporter à l'intégration des collectes statistiques, et il importe d'adopter des arrangements informels pour garantir la nécessaire homogénéité des statistiques économiques pour une bonne coopération entre la banque centrale, en tant que productrice de statistiques, et les autres autorités statistiques. Concrètement, les arrangements doivent viser à optimiser la qualité, le rapport coût-efficacité et l'accessibilité des statistiques officielles.

4.39 Les arrangements de gouvernance concernant les statistiques officielles sont des conditions nécessaires pour développer la confiance dans le système statistique et peuvent favoriser l'intégration du processus de production de statistiques. Ces arrangements permettent aux services de statistique d'obtenir des conseils consultatifs des informations appropriées sur diverses questions. Les questions liées à la gouvernance appuient le cadre statistique pour ce qui est d'assurer l'indépendance et l'impartialité des statistiques économiques. Les arrangements de gouvernance mettent en jeu des éléments importants pour protéger l'autonomie des services de statistique. S'étendant à l'ensemble du système national de statistique, ces arrangements peuvent assurer la cohésion de ce système, facilitant ainsi la participation au processus d'intégration. L'étude de cas 4.4 indique à titre d'exemple les arrangements de gouvernance pris au Royaume-Uni.

Étude de cas 4.4

Missions du Bureau national de statistique et de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni

Bureau national de statistique

1. Le Bureau national de statistique est le bureau exécutif de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni; il s'agit donc d'un organe distinct de l'Autorité, mais qui lui est étroitement lié. Le directeur du Bureau national de statistique, épaulé par son Bureau, est chargé de la gestion quotidienne du Bureau national, notamment de l'ensemble de la production de statistiques, des services internes et de la gestion générale. Le directeur du Bureau national de statistique siège au Conseil de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni.

Autorité de la statistique du Royaume-Uni

2. L'Autorité a été créée le 1^{er} avril 2008 par la loi de 2007 sur la statistique et le service d'immatriculation en tant qu'organe public non ministériel rendant compte directement au Parlement. Le même jour, le Bureau national de statistique est devenu le bureau exécutif de l'Autorité.

3. Le Conseil de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni est le principal organe de décision de l'organisme. Il supervise le Bureau et procède à un examen indépendant de toutes les statistiques officielles produites par les différents organismes compétents du Royaume-Uni.

4. Ce Conseil est directement secondé par le personnel du Bureau central de l'Autorité, à savoir l'équipe de suivi et d'évaluation et le secrétariat de l'Autorité.

5. L'équipe de suivi et d'évaluation suit la production et la publication des statistiques officielles à travers le pays en mettant en œuvre un processus d'examen indépendant de ces statistiques à la lumière du *Code of Practice for Official Statistics* (Code d'usages pour les statistiques officielles)^a. Le chef de l'équipe de suivi et d'évaluation siège également au Conseil de l'Autorité et rend directement compte aux membres de ce dernier qui ne participent pas à la gestion. Le secrétariat de l'Autorité épaulé le Conseil dans l'exercice de ses fonctions de supervision et de réglementation.

6. Le directeur du Bureau national de statistique est l'administrateur et le chef de la comptabilité de l'Autorité (son budget englobe celui du Bureau national de statistique). Il siège au Conseil et lui rend compte

^a Autorité de la statistique du Royaume-Uni (Londres, United Kingdom Statistics Authority, 2009). Accessible sur le site www.statisticsauthority.gov.uk/assessment/code-of-practice.

du fonctionnement du Bureau national de statistique. Il est le principal conseiller de l'Autorité et des pouvoirs publics en matière de statistiques officielles. Il est également :

- Secrétaire permanent (première fonctionnaire) pour tous les personnels de l'Autorité et du Bureau national de statistique;
- Chef du Service national de statistique.

7. Le directeur sert donc de lien entre le Bureau national de statistique et le Conseil de l'Autorité; il est en liaison avec les responsables au plus haut niveau de l'État, notamment les ministres et le Parlement. Par ailleurs, l'équipe du Bureau du directeur :

- Appuie l'élaboration des orientations et de la planification du Service national de statistique;
- Donne des conseils aux producteurs de statistiques officielles;
- Gère les relations avec les organismes internationaux de statistique;
- Fournit des services de recrutement et de communications au Groupe national des statisticiens.

8. Le Service statistique national regroupe l'ensemble des fonctionnaires civils associés à la production de statistiques officielles dans les ministères du Royaume-Uni, notamment le Bureau national de statistique, et des administrations investies de compétences déléguées de l'Écosse et du pays de Galles.

9. Le Groupe national des statisticiens est une communauté de statisticiens professionnels dont les membres exercent leur activité au sein du Service statistique national et d'un dispositif de gestion du personnel administré par le Bureau du directeur du Bureau national de statistique.

4.40 Les bureaux de statistique mettant en œuvre un processus intégré de production de statistiques économiques doivent renoncer à une structure organisationnelle dans laquelle chaque produit statistique est géré du début à la fin au sein d'une division distincte, avec sa propre base d'échantillonnage, ses propres classifications, son propre mode de conception d'enquête et son propre système de collecte. Ce type de structure peut constituer un grave obstacle à une information intégrée et cohérente et complique l'établissement de bases d'échantillonnage, de délimitation des populations et d'élaboration de classifications uniformes. Pour surmonter cette difficulté, il s'impose de procéder à une refonte totale du programme de statistique pour en faire un système intégré qui utilise des classifications et méthodes et des enquêtes et questionnaires harmonisés communs, et de créer une structure organisationnelle adaptée à la réalisation de cet objectif.

4.41 Une approche pratique consiste à réorganiser le service de statistique pour en faire une structure plus fonctionnelle. Une division distincte chargée d'élaborer et de gérer les classifications et les normes peut coiffer un programme visant à appliquer des définitions et classifications homogènes à tous les produits statistiques. La création d'une division investie de la responsabilité de l'élaboration d'un registre des entreprises devant servir à la production de toutes les statistiques économiques est un bon moyen de s'assurer que les unités sont choisies et classées de manière homogène pour tous les produits statistiques. La mise en place d'une division des méthodes statistiques indépendante peut contribuer à garantir une conception cohérente de toutes les enquêtes.

4.42 Les pays peuvent avoir recours à divers mécanismes de coordination, que l'on présente ci-après. L'important dans ce contexte est de mettre en place un système de coordination efficace qui incorpore tous les mécanismes et dimensions favorisant l'exécution du plan national d'intégration.

1. Comités consultatifs

4.43 Un solide système de comités consultatifs est important pour l'intégration des statistiques économiques. Les comités contribuent à la prise de décisions fondées en veillant à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en considération lors de l'établissement d'un système de statistiques officielles. Les utilisateurs de statistiques siégeant à ces comités sont plus enclins à défendre vigoureusement l'intégration des statistiques écono-

miques. Ces comités doivent représenter un large éventail d'intérêts économiques et statistiques, notamment les utilisateurs, les producteurs et les fournisseurs de statistiques officielles. Leurs membres doivent être choisis pour leur connaissance des questions économiques et statistiques, l'intérêt qu'ils portent à l'élaboration de statistiques économiques en tant que système cohérent et leur réputation dans la communauté statistique ou économique. Ces comités peuvent contribuer à l'intégration des statistiques économiques en :

- Préconisant l'intégration des statistiques économiques;
- Donnant des conseils sur la pertinence et la qualité des statistiques économiques pour faire en sorte qu'elles répondent aux besoins des utilisateurs;
- S'opposant aux groupes d'intérêts sectoriels qui plaident pour des produits statistiques qui sont incompatibles avec les autres statistiques économiques;
- Appuyant l'application des cadres statistiques internationaux;
- Encourageant les autres producteurs de statistiques économiques à appliquer des cadres et classifications normalisés;
- Améliorant la cohérence et l'intégration des statistiques économiques;
- Détectant les carences au niveau des concepts, définitions, sources et méthodes utilisés aux fins des statistiques économiques officielles;
- Favorisant la coordination des activités d'enquête afin que les données soient collectées d'une manière efficace.

4.44 Les comités consultatifs des normes statistiques peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration, la promotion et l'application des normes statistiques. Les utilisateurs et producteurs de statistiques peuvent s'assurer, en participant au processus de définition de normes statistiques nationales, que leurs besoins ont été pris en compte. Par exemple, si les consultations permettent de revoir les classifications dans un sens plus utile aux producteurs de statistiques, ces classifications auront plus de chances d'être adoptées par le plus grand nombre. Un comité consultatif sur les normes statistiques peut exercer les fonctions suivantes :

- Promouvoir l'utilisation de normes communes aux fins des statistiques officielles;
- Donner des conseils sur l'élaboration de normes, protocoles et politiques régissant le développement et la production;
- Faire participer tous les producteurs de statistiques à l'élaboration et à l'examen des classifications et des normes;
- Encourager, contrôler et approuver l'élaboration, la mise en œuvre et la diffusion des cadres et normes statistiques;
- S'assurer que les normes et classifications utilisées sont solides, bien documentées et accessibles;
- Faire en sorte que les fichiers et dictionnaires de codes soient mis à la disposition des producteurs de statistiques pour les aider à utiliser les classifications normalisées;
- Donner des conseils en matière de formation à l'utilisation des cadres et classifications normalisés;
- Guider le suivi des statistiques officielles et rendre compte de l'application des normes, politiques et protocoles;
- Détecter les carences dans l'application des concepts, définitions et méthodes des normes internationales adoptées.

4.45 Les comités des normes statistiques œuvrent en faveur de la cohérence des statistiques économiques en encourageant l'utilisation des cadres statistiques nationaux et internationaux. Ils peuvent favoriser l'élaboration, la promotion et l'application de concepts, définitions, classifications et termes normalisés.

2. Gestion des relations avec les homologues

4.46 Les arrangements institutionnels pris à l'appui de l'intégration des statistiques économiques opèrent à deux niveaux. Au niveau inférieur, les groupes de travail et les réunions des homologues font évoluer le travail statistique et résolvent les problèmes pratiques. Mais ils doivent s'appuyer sur des contacts de plus haut niveau qui permettent une large mobilisation en faveur de l'intégration du système de statistiques et s'occupent des problèmes stratégiques. Les deux types de contacts sont indispensables à l'intégration des statistiques économiques.

4.47 Les réunions régulières des homologues, où se retrouvent notamment les administrations et organismes gouvernementaux qui utilisent et produisent des statistiques, dépendent à un certain nombre d'objectifs :

- Coordination entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques;
- Suivi des progrès de projets bilatéraux;
- Coordination entre organismes de la planification de travaux communs;
- Discussion d'idées nouvelles et résolution des problèmes;
- Résolution des problèmes touchant les données statistiques intéressant les organismes participants.

4.48 L'intégration des statistiques économiques est tributaire d'informations sur les besoins des utilisateurs. L'un des mécanismes officiels de recensement de ces besoins est un système de comités d'utilisateurs. Les membres de ces comités doivent être choisis parmi les principaux utilisateurs, notamment la banque centrale et les autres administrations publiques, le secteur privé, les groupes d'éducation, les médias, les nouveaux groupes d'intérêts et les personnes disposant de connaissances spécialisées. Par ailleurs, le site Web du bureau de statistique doit prendre en compte les avis des utilisateurs et les enquêtes menées auprès des utilisateurs des sites Web afin de détecter les carences dans les informations disponibles. Il y aurait lieu d'organiser des réunions régulières des homologues avec les principaux utilisateurs, tels que les banques centrales, les autres producteurs de statistiques et les fournisseurs de données, tels que les autorités fiscales et douanières, dont les données administratives sont utilisées par le service de statistique.

4.49 Les services nationaux de statistique utilisent de plus en plus de données administratives fournies par d'autres organismes. Les relations avec les organismes fournisseurs sont très importantes, car toute perturbation dans l'approvisionnement des données peut avoir de graves répercussions sur la qualité des statistiques économiques. Les mémorandums d'accord et les accords de prestation de services présentent un avantage appréciable, celui de renforcer la coopération avec les organismes fournisseurs de données et de la rendre moins aléatoire.

4.50 Les chargés de relations peuvent appuyer l'intégration des statistiques économiques en favorisant la coopération entre administrations et organismes publics qui utilisent et produisent des statistiques. Le fait que chaque organisme dispose d'une personne qui soit consciente de l'importance des statistiques officielles contribuera à améliorer la cohérence des statistiques.

4.51 Le chargé de relations s'acquitte des fonctions suivantes :

- Rencontrer régulièrement les homologues des autres organismes;
- Recenser les problèmes à régler;
- Veiller à ce que les personnes compétentes soient associées à la recherche d'une solution.

3. Mémorandums d'accord

4.52 L'augmentation de l'utilisation des données administratives fournies par d'autres administrations publiques accroît l'importance de la relation entre les organismes fournis-

seurs et les producteurs de statistiques s'agissant de garantir un approvisionnement régulier et suivi en données. Dans les systèmes statistiques décentralisés, les agrégats statistiques à incorporer dans les comptes nationaux peuvent être fournis par plusieurs organismes publics. À court terme, le plus grand risque est que les données ne soient pas fournies à temps pour permettre de respecter le calendrier de production des produits statistiques périodiques. Les plus grands risques à long terme concernent sur la qualité des données fournies. Il s'agirait de garantir que les définitions et classifications utilisées par les organismes fournisseurs soient compatibles avec celles qui sont utilisées dans les statistiques économiques. La conclusion d'un mémorandum d'accord avec chaque organisme fournisseur est un excellent moyen de gérer ces risques.

4.53 Un mémorandum d'accord est un document juridique qui énonce les conditions et modalités d'un accord entre des organismes, en précisant notamment les obligations et responsabilités de chaque partie. L'un des avantages de ces mémorandums est de permettre de signaler suffisamment tôt le moment où des changements apportés aux procédures administratives et aux processus statistiques risquent de retentir sur la qualité des données utilisées pour la production de statistiques. Ces accords rendent moins aléatoire la coopération avec les organismes fournisseurs en regroupant dans un document unique toutes les informations concernant l'ensemble des décisions et processus. En particulier, ils portent sur les aspects suivants :

- Conditions applicables à la fourniture de données administratives;
- Calendrier de communication des données;
- Confidentialité, intégrité et sécurité des données;
- Consultations sur de nouvelles utilisations des données administratives;
- Règlement des différends;
- Consultations préalables aux changements devant influencer sur les variables communiquées;
- Nécessité de comprendre les besoins statistiques avant de procéder à des changements;
- Consultations préalables au changement de formulaires administratifs.

4. Accords de prestation de services

4.54 La compilation des statistiques nécessite souvent des échanges de données entre les différents services ou unités d'un organisme public. Un accord de prestation de services portant sur les conditions de l'échange de données entre l'unité administrative et l'unité chargée des statistiques des entreprises ou celle chargée de la comptabilité nationale peut être extrêmement important pour garantir un échange fluide de données.

4.55 Un accord de prestation de services est un accord contractuel passé entre un fournisseur et un client et précisant le calendrier et la qualité du service à fournir. Il est généralement négocié par le personnel d'exécution qui connaît bien le processus de production et les modalités selon lesquelles les données seront utilisées. Si le service du fournisseur et le service du client appartiennent à des organismes différents, il pourra y avoir lieu d'étayer l'accord de prestation de services par un mémorandum d'accord plus général élaboré par le personnel des organismes coopérants. Les accords de prestation de services décrivent les responsabilités du fournisseur et du client en définissant avec précision la nature du produit à fournir, les normes de qualité correspondantes et la fréquence, le format et la cadence de livraison. Il convient de prévoir une procédure de règlement des problèmes liés aux données. L'accord peut contenir diverses options de repli qui s'appliqueront si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le fournisseur n'est pas en mesure de respecter les conditions relatives à la qualité ou à la ponctualité.

4.56 Tous les accords de prestation de services doivent faire l'objet d'examen périodiques pour s'assurer que les normes de qualité et les calendriers sont appropriés. La plupart d'entre eux prévoiront une procédure officielle de gestion du changement de façon que les deux

parties s'entendent sur tout changement proposé avant sa mise en œuvre. Une attention particulière devrait être accordée aux fournisseurs de données administratives, tels que les autorités fiscales et les banques centrales. Des accords plus officiels ou une loi d'habilitation pourraient être nécessaires pour officialiser la présentation des données au service de statistique.

5. Équipes interorganismes

4.57 Dans un système statistique décentralisé, la communication entre le personnel des différents organismes chargés de la production de statistiques est importante pour l'intégration de ces dernières. Si le personnel d'un organisme ne comprend pas comment ses statistiques sont utilisées par les autres organismes, il aura tendance à se focaliser sur les besoins de son organisme au détriment de ceux des autres. Toutes les activités permettant de faire sortir le personnel de sa tour d'ivoire ne pourront qu'améliorer la cohérence globale du système statistique. Les équipes interorganismes sont utiles pour faire comprendre comment fonctionne l'ensemble du système statistique. En s'intégrant à une telle équipe, le personnel d'un organisme pourra se familiariser avec la manière dont celui des autres organismes produit ou utilise ses statistiques. La constitution d'une équipe interorganismes en vue d'élaborer une nouvelle classification peut être un bon moyen d'instaurer ce type de coopération.

4.58 Le succès d'une équipe interorganismes dépendra d'un certain nombre de facteurs. L'adhésion de la direction est indispensable. Il importe que les responsables de chacun des organismes participants soient fermement résolus à mettre en œuvre le projet. La portée et les objectifs du projet doivent être clairement définis et convenus au début du processus. Les ressources nécessaires à l'exécution du projet doivent être expressément indiquées. Les organismes participants devront s'entendre sur la source du financement et sur les organismes qui seront appelés à fournir les ressources nécessaires. Il convient de désigner un responsable du projet expérimenté. Le rôle et le mandat de ce responsable devront être clairement définis, car les responsables de projet ont souvent à traiter avec un certain nombre d'organismes concurrents. Le responsable du projet devra tenir des réunions périodiques, indispensables pour assurer une bonne communication et pour régler les problèmes. Un comité directeur auquel siègeront des représentants de tous les organismes participants devra superviser les projets. Il devra s'employer à lever rapidement tous les obstacles susceptibles de retarder le processus. Il faudra convenir dès le début de celui-ci d'un ensemble de produits bien défini.

4.59 Il faudra hiérarchiser les besoins en matière de données et sensibiliser à l'importance du projet les autres membres du personnel des organismes participants qui pourraient devoir fournir de temps à autre des données ou un savoir-faire. Il pourra y avoir lieu de réunir en fonction des besoins des groupes d'experts bien au fait des questions concernant la compatibilité et la qualité des données, afin de remédier aux écarts constatés dans les sources de données et les classifications. Les services de statistique devront veiller à ce que les contributions à des projets transversaux soient reconnues et récompensées par des prix, des évaluations de performance et une révision des rémunérations. L'un des principaux avantages des projets mixtes ayant donné satisfaction est qu'ils démontrent la possibilité de projets d'intégration.

D. Ressources humaines et financières

1. Ressources humaines

4.60 L'intégration des statistiques économiques est appelée à faire évoluer les rôles et responsabilités de nombreuses personnes associées à la production des statistiques économiques. L'adaptation au processus statistique intégré peut être systématiquement favorisée et appuyée par diverses activités liées aux ressources humaines.

4.61 Toutes les activités de formation devraient notamment sensibiliser à l'importance de l'intégration statistique. Le personnel chargé de compiler la comptabilité nationale devra bien comprendre les questions concernant les classifications, la couverture démographique et les registres d'entreprises qui influent sur sa capacité d'intégrer les statistiques provenant

de sources différentes. Le personnel chargé des enquêtes statistiques devra se rendre compte comment ses données sont utilisées dans la compilation des comptes nationaux. Les formations doivent aider à réaliser comment les questions liées aux données affectent l'utilisation des produits statistiques dans le SCN. Par exemple, le personnel chargé de la production des statistiques du commerce de détail doit savoir comment ses statistiques sont incorporées dans les estimations des dépenses de consommation des ménages. Il doit pouvoir donner des conseils sur les changements apportés à ses séries chronologiques qui influeraient sur l'utilisation à cette fin des informations sur le commerce de détail.

4.62 L'un des moyens de faire mieux comprendre la façon dont les résultats des enquêtes statistiques sont utilisés aux fins de la compilation des comptes nationaux consiste à encourager une rotation du personnel entre divisions et départements compétents. Dans un système centralisé, la rotation du personnel entre la division chargée des enquêtes et la division chargée de la comptabilité nationale aidera à comprendre comment les décisions concernant la conception et la production des statistiques peuvent influencer sur leur utilisation aux fins du SCN. Si les personnels de ces divisions comprennent bien leurs rôles respectifs, ils seront mieux à même de prendre des mesures propres à renforcer l'intégration des statistiques. Dans un système statistique décentralisé, la rotation du personnel entre les différents organismes facilitera l'intégration des statistiques. Par exemple, des membres du personnel de l'organisme chargé de la production des comptes nationaux pourraient être détachés auprès d'un organisme chargé des enquêtes économiques pour collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle classification par industrie ou pour remanier une enquête relative aux entreprises.

4.63 Une autre façon de favoriser l'intégration des statistiques est de préciser qu'une contribution à cette intégration est l'un des critères ou normes de performance pour les agents concernés. Le fait de les récompenser pour leur contribution aux activités qui améliorent l'intégration des statistiques aidera à promouvoir ces activités. Les rôles et responsabilités du personnel chargé de coordonner les activités entre différents organismes ou divisions doivent être clairement définis. Les responsables peuvent reconnaître l'importance de l'intégration en saluant les progrès accomplis dans cette direction au moyen de programmes de récompenses et de reconnaissance des compétences. Ces mesures permettent de faire mieux comprendre l'importance des activités d'intégration pour l'organisme.

2. Ressources financières

4.64 Les modalités de financement d'un programme d'intégration varieront en fonction des arrangements institutionnels pris dans chaque pays. L'organisme chargé de coiffer le programme d'intégration des statistiques doit aider les autres organismes à obtenir un financement suffisant. Selon les cas, le bureau national de statistique met des fonds à la disposition d'un autre organisme public par transfert budgétaire ou aide ce dernier à obtenir le financement nécessaire par la voie budgétaire. Dans certaines situations, le financement peut être alloué par des organisations internationales.

4.65 Il s'agit d'élaborer un programme de travail convenu assorti d'un financement pour chacune de ses composantes. Il importe de pouvoir compter sur des sources de financement à long terme. En garantissant la possibilité d'obtenir un financement, on renforce l'adhésion des participants au programme d'intégration des statistiques.

E. Arrangements internationaux aux fins de l'intégration des statistiques économiques

4.66 Les cadres institutionnels internationaux font une large place à la comparabilité et à l'homogénéité des ensembles de données d'un pays à l'autre. Une solide coordination institutionnelle à l'échelon international est indispensable à l'élaboration de statistiques économiques intégrées. L'intégration de ces statistiques englobe un certain nombre d'activités essentielles qui

doivent être bien coordonnées, appuyées et, si possible, pleinement officialisées pour atteindre l'objectif fixé. Ces activités portent sur la mise au point : *a)* de normes (méthodes) statistiques internationales, à savoir de concepts, définitions, classifications et tableaux ou comptes interdépendants qui intègrent un large éventail de statistiques; *b)* de directives de compilation et de programmes de mise en œuvre; *c)* de base de données économiques intégrées; *d)* de cadres universels d'assurance de la qualité pour évaluer la qualité des statistiques produites; et *e)* de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

4.67 Certains pays participent aux travaux d'un organisme régional chargé de coordonner la production des statistiques des pays membres. La mise en œuvre des normes et des pratiques convenues au niveau de l'organisme régional jouera un rôle important dans l'intégration des statistiques économiques dans chaque pays et entre les pays.

4.68 Une solide coordination internationale et le cadre statistique international aident à l'intégration des statistiques économiques au niveau national. L'activité statistique des organismes internationaux ressemble à celle des services nationaux de statistique. Elle comporte les mêmes phases, mais elle se distingue par le fait que la collecte de données fait le plus souvent intervenir les services nationaux comme répondants. Les données collectées sont des données agrégées au niveau national ou régional, à la différence des microdonnées collectées sur des particuliers, des ménages ou des sociétés. Les organismes internationaux jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'harmonisation des normes statistiques.

4.69 L'élaboration des normes statistiques internationales ou des recommandations y afférentes est la première étape à franchir; elle impose de mener une large consultation internationale pour garantir l'universalité du point de vue de la pertinence, de l'applicabilité et de la faisabilité de la mise en œuvre. Vu l'objectif consistant à réaliser la comparabilité internationale des données dans un vaste ensemble de domaines statistiques, on escompte que les autorités nationales appliqueront les normes lors de l'élaboration d'ensembles de données comparables et accessibles. De même, on s'attend que les parties prenantes internationales s'emploieront à promulguer les normes par le biais de divers systèmes d'appui. Les études de cas 4.5 à 4.9 fournissent des exemples d'arrangements internationaux en faveur de l'intégration des statistiques économiques.

Étude de cas 4.5

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

1. Norme internationalement reconnue, le SCN est le cadre utilisé aux échelons national et international pour la publication des comptes nationaux des pays en développement comme des pays développés. Il sert également de cadre général pour les normes macroéconomiques et sectorielles relevant d'autres domaines des statistiques économiques, facilitant l'intégration de ces systèmes statistiques pour les faire concorder avec les comptes nationaux.
2. La planification, l'organisation et la coordination du processus d'examen et de révision du SCN sont supervisées par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui a été créé en 1983 par la Commission de statistique de l'ONU. Ce Groupe de travail est composé de cinq organisations membres (Banque mondiale, Eurostat, FMI, OCDE et ONU).
3. Les cinq organisations ont coordonné l'élaboration du cadre conceptuel de la version de 1993 du SCN et de sa mise à jour, le SCN 2008, en mettant en œuvre un programme de coopération et de gouvernance internationales. Après l'adoption du SCN 1993 et du SCN 2008, le Groupe de travail a été chargé de suivre la situation dans les pays et de les aider à mettre en œuvre le système en appliquant à cette fin une stratégie internationalement convenue. Pour faciliter le travail du Groupe, il a été décidé d'élaborer un programme de travail conjoint prévoyant des activités de formation, la rédaction des manuels correspondants et de directives de compilation, des travaux de recherche et un élargissement de la coopération technique.
4. La structure de gouvernance du Groupe de travail comporte une présidence annuelle tournante et un secrétariat permanent confié à la Division de statistique de l'ONU. Toutefois, le mandat du Groupe ne couvre pas d'autres aspects tout aussi importants des statistiques économiques intégrées, notamment la création de bases de données économiques intégrées et de cadres facilitateurs pour l'assurance de la qualité.

Étude de cas 4.6

Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances

^a FMI (Washington, D.C., 2003). Accessible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/eds/fra/Guide/indexf.htm.

1. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances a été créée en 1992 sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU pour faire le point sur les activités des organisations internationales associées à la collecte et à la diffusion de statistiques des finances et pour formuler des recommandations destinées à éviter les doubles emplois. Élargi en 1998, son mandat inclut à présent l'élaboration de normes méthodologiques pour les statistiques sur la dette; la promotion de la disponibilité de données sur les actifs financiers, y compris les réserves internationales; l'incitation à adopter les pratiques statistiques reconnues au niveau international afin d'améliorer la qualité des données; et la facilitation de la collaboration interorganisations aux fins du renforcement des capacités statistiques. Ses principaux produits sont la production du guide *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*^a, du Cadre d'évaluation de la qualité des données sur la dette extérieure et de l'initiative relative à la plate-forme commune consacrée à la dette extérieure.
2. En particulier, la plate-forme commune diffuse un large éventail de séries de données sur la dette extérieure émanant de créanciers et du marché et certains avoirs étrangers de pays et territoires développés, en développement et en transition. Elle complète les données relatives aux créanciers et au marché par des séries provenant de la base de données de la Banque mondiale relative aux statistiques trimestrielles de la dette extérieure, laquelle diffuse des données détaillées sur la dette extérieure qui sont publiées par chaque pays souscrivant à la norme spéciale de diffusion des données du FMI ou participant au système général de diffusion des données.
3. Par ailleurs, la plate-forme commune présente des comparaisons entre les données émanant de créanciers et du marché et les données émanant de sources nationales relatives à la dette extérieure des pays considérés, et permet aux utilisateurs d'accéder aux métadonnées. Les données sont mises à jour chaque trimestre par les entités participantes et chacune d'elles est responsable de la qualité des séries de données qu'elle fournit. En tant que projet pilote du SDMX (échange de données et de métadonnées statistiques), la plate-forme commune applique l'innovation technologique au contexte et au contenu des informations échangées, en vue de produire des gains d'efficacité par la convergence des flux de données dans un cadre commun.
4. L'Équipe spéciale, qui est présidée par le Département des statistiques du FMI, se réunit chaque année pour examiner son programme de travail. Elle rend compte de ses travaux tous les quatre ans à la Commission de statistique de l'ONU et tous les ans au Comité des statistiques de balance des paiements du FMI. Les travaux de l'Équipe sur la plate-forme commune sont pleinement officialisés par un accord de prestation de services signé par les quatre entités fournissant des données et coordonnés par son secrétariat au FMI.

Étude de cas 4.7

Programme de comparaison internationale (PCI)

1. Le Programme de comparaison internationale est une opération statistique mondiale à laquelle participent quelque 160 pays. Il produit des mesures de prix et de volume comparables à l'échelle internationale pour le produit intérieur brut et ses composantes relatives aux dépenses.
2. Le PCI est organisé dans six régions, qui sont toutes, sauf une, supervisées par son Bureau mondial, lequel est hébergé par la Banque mondiale. L'autre région est couverte par le programme Eurostat-OCDE relatif à la parité de pouvoir d'achat. Eurostat et l'OCDE collaborent étroitement avec le Bureau mondial en vue d'obtenir que leurs 46 ou 47 pays soient intégrés dans une comparaison unique avec les quelque 110 pays des autres régions.
3. À l'intérieur de chaque région, la responsabilité du Programme est partagée entre les organismes nationaux et régionaux. Les bureaux nationaux de statistique s'occupent de la collecte des données. Les organismes régionaux formulent des directives et coordonnent la collecte et la validation des données. De plus, ils préparent et mettent définitivement au point la comparaison régionale. Il incombe au Bureau mondial d'assurer l'intégration de cette comparaison régionale dans une comparaison mondiale.
4. Les résultats des comparaisons régionales sont diffusés par les organismes régionaux, tandis que ceux des comparaisons mondiales le sont par le Bureau mondial.

Étude de cas 4.8

Indice des prix à la consommation harmonisé

1. Au moment de l'adoption du Traité de Maastricht en 1992, chaque pays membre de l'Union européenne établissait son propre indice des prix à la consommation (IPC) et utilisait souvent des méthodes différentes dans le but essentiellement de mesurer l'évolution du coût de la vie. Les simples comparaisons internationales des IPC nationaux ne permettaient pas nécessairement d'obtenir des comparaisons internationales exactes de la hausse des prix à la consommation. L'indice harmonisé des prix à la consommation a été élaboré par l'Union européenne (UE) pour répondre à la nécessité de disposer d'IPC comparables afin de mesurer la convergence de l'inflation des États membres de l'Union en tant que critère d'adhésion à l'union monétaire et comme base d'évaluation de la stabilité des prix. Selon la définition de la Banque centrale européenne (BCE), la stabilité des prix s'entend d'une augmentation d'une année sur l'autre de l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro inférieure à 2 %. Pour assurer la stabilité des prix, la BCE vise à maintenir les taux d'inflation à moins, mais près, de 2 % à moyen terme.
2. L'élaboration de normes harmonisées a reposé sur une étroite collaboration avec les spécialistes des prix des bureaux nationaux de statistique de l'UE. Il a été indiqué que le processus avait impliqué une collaboration poussée, une bonne partie du temps étant consacrée à examiner les questions d'ordre technique et pratique afin d'obtenir des résultats par consensus, en s'appuyant au besoin sur des instruments juridiques. L'approche retenue après de longues discussions a consisté à adopter une législation qui énoncerait les grands principes de l'indice harmonisé des prix à la consommation et la portée de celui-ci. Le premier jalon de l'élaboration des indices harmonisés des prix à la consommation a été, en octobre 1995, l'adoption par le Conseil de l'UE d'un règlement qui énonçait le cadre juridique de la méthode harmonisée. Ce règlement a été prolongé au fil du temps par une série de règlements d'application juridiquement contraignants, dont chacun portait sur un ou plusieurs domaines méthodologiques. Vu l'importance accordée à l'exactitude, à la fiabilité et à la comparabilité des indices harmonisés des prix à la consommation dans l'UE, Eurostat exploite un système de contrôle du respect de ce cadre juridique.

Étude de cas 4.9

Cadre institutionnel de la création des comptes de la zone euro

1. L'établissement des comptes trimestriels intégrés de la zone euro et des comptes non financiers européens est le résultat d'une étroite collaboration au niveau européen entre le système européen de banques centrales et le système statistique européen. Ces comptes sont établis et publiés conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et Eurostat en étroite coopération avec les services nationaux de statistique et les banques centrales nationales de l'UE depuis juin 2007.
2. Le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements a pris une part active à la réalisation de ce travail exceptionnel^a.
3. En juin 2001, ce Comité a examiné une stratégie d'utilisateur concernant un système intégré de comptes trimestriels européens. Par la suite, une équipe spéciale Eurostat-BCE a été créée en 2002 pour jeter les bases méthodologiques et juridiques de la collecte de comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel.
4. Les comptes trimestriels intégrés de la zone euro ont été élaborés sur la base du cadre méthodologique mis en place par le système européen des comptes et de la conversion des données nationales en comptes européens cohérents. Eurostat est principalement chargé de l'établissement des comptes non financiers et la BCE est responsable de la partie financière, y compris de l'harmonisation avec les comptes non financiers. Les deux institutions garantissent une coordination complète en organisant régulièrement des vidéoconférences.
5. L'établissement des comptes de la zone euro s'appuie pour l'essentiel sur des statistiques déjà collectées et compilées à d'autres fins. Ces comptes fournissent une plate-forme idéale pour harmoniser les deux dimensions, financière et non financière, de l'analyse des politiques monétaires menée par la BCE.
6. La BCE, Eurostat et les services nationaux de statistique, ainsi que les banques centrales nationales de l'UE collaborent dans le cadre d'un plan de développement à moyen terme arrêté en commun. Ce plan

^a Voir Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements, *Promoting Excellence in European Statistics: CMFB, 20 Years* (Lisbonne, CMFB, 2011), p. 105 à 108. Accessible sur le site www.cmfb.org/pdf/2011-11-25%20CMFB_Promoting%20Excellence%20in%20European%20Statistics.pdf.

prévoit en particulier la publication d'une série complète de comptes à T + 90 jours à des fins de politique monétaire, ainsi que d'informations sur les valeurs mobilières, la décomposition des autres flux en réévaluations et autres variations de volume, et d'autres données ajustées en fonction des variations saisonnières.

Chapitre V

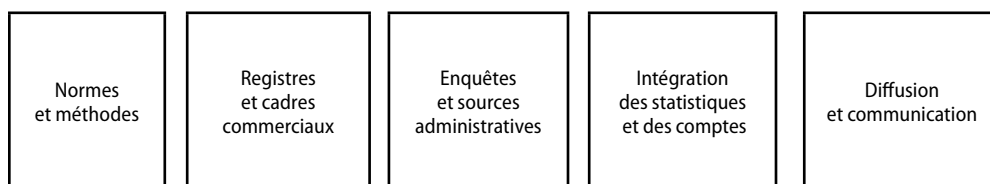
Processus de production de statistiques économiques intégrées

A. Introduction

5.1 L'intégration des statistiques économiques facilite l'harmonisation statistique et garantit l'homogénéité et la cohérence des messages véhiculés par ces statistiques. L'harmonisation des statistiques économiques est une tâche qui relevait jusqu'à présent de la comptabilité nationale et d'autres cadres de macrocomptabilité et de macroclassification. Les macroajustements opérés à l'intérieur de ces cadres produisent des ensembles de statistiques plus homogènes et cohérents. Le fait d'adopter un cadre conceptuel commun à travers l'ensemble du processus de production de statistiques peut incontestablement réduire les mesures de rapprochement appliquées aux enquêtes et aux sources administratives au moment d'élaborer des statistiques et comptes intégrés. La mise en œuvre de ces mesures nécessite un effort important de coordination entre les personnels des différents organismes statistiques associés aux diverses étapes des processus statistiques.

5.2 La figure V.1 présente les principaux volets du processus de production de statistiques mis en œuvre par les systèmes statistiques.

Figure V.1
Volets du processus de production de statistiques



5.3 Le volet « normes et méthodes » contient l'adoption de normes, classifications et méthodes d'estimation communes telles que l'édition et le traitement des données, un système de métadonnées commun et des cadres de qualité des données communs. Les registres et cadres commerciaux constituent le deuxième volet du processus, qui fournit la population concernée à l'échelle de l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire les unités statistiques pour lesquelles des données doivent être collectées. Le volet « enquêtes et sources administratives » représente les collectes de données, y compris la conception et la conduite d'un large éventail d'enquêtes et de recensements et l'utilisation des sources administratives. Ces activités sont souvent entreprises par différents organismes à des fins différentes. Une partie non négligeable des données recueillies peuvent l'être auprès de sources administratives.

5.4 Le meilleur moyen de garantir l'intégration et la cohérence consiste en une restructuration globale des collectes de données (données d'enquête et données administratives) qui réduise au minimum les incohérences en mettant en œuvre des normes et méthodes communes, un mode de conception d'enquête intégré et un registre central des entreprises. En vertu de cette approche, toutes les collectes de données économiques modifient progressi-

vement leurs objectifs et leurs méthodes statistiques et améliorent la cohérence des produits statistiques. Lorsqu'ils conçoivent une collecte devant porter sur différents ensembles de statistiques économiques, les spécialistes des méthodes d'enquête devront aller au-delà de leurs tâches actuelles pour se demander comment ces ensembles vont s'intégrer avec les autres produits statistiques. De même, les questionnaires doivent utiliser des concepts et des définitions qui concordent avec ceux utilisés à l'occasion des autres collectes de données d'enquête et de données administratives.

5.5 L'intégration des statistiques et des comptes concerne la phase du processus de production dans laquelle les cadres d'intégration statistique sont appliqués aux fins de l'harmonisation. Ces cadres sont notamment les comptes du secteur institutionnel et les comptes d'entrées-sorties du SCN, qui permettent de confronter et de rapprocher les données ayant servi à les établir en utilisant des équations comptables.

5.6 Les données collectées dans le cadre du système de statistiques économiques servent à produire un large éventail de statistiques qui mesurent la structure et la performance de différents secteurs de l'économie, à savoir notamment les secteurs d'activité, les secteurs institutionnels, les transactions et les prix. Toutes ces statistiques feront l'objet d'une diffusion distincte et auront souvent un ensemble spécifique d'utilisateurs, pour lesquels il importe d'élaborer un plan de communication taillé sur mesure. Les statistiques et comptes intégrés, tels que les statistiques des entreprises et les statistiques sectorielles, les prix, la comptabilité nationale et la balance des paiements, sont les produits finals du système de statistiques économiques. Ils regroupent les statistiques et utilisent les données émanant d'un large éventail de sources pour compiler un ensemble intégré de statistiques et de comptes qui suit la performance et la situation de l'ensemble de l'économie. Les études de cas 5.1, 5.2 et 5.3, concernant les Pays-Bas, le Canada et la Nouvelle-Zélande, respectivement, présentent les pratiques nationales relatives aux différents volets du processus de production de statistiques.

Étude de cas 5.1

Statistics Netherlands : un système d'intégration centralisé pour la comptabilité nationale

1. Au départ, la Division économique de Statistics Netherlands était organisée sur la base des secteurs d'activité. Des départements s'occupaient des statistiques agricoles, de l'industrie manufacturière, etc. Le département de la comptabilité nationale était chargé de l'intégration des statistiques économiques. L'automatisation du traitement de l'information et une amélioration de l'actualité des statistiques ont débouché sur la réorganisation du Bureau central de statistique en 1991, qui a alors été structuré en huit divisions. Certains processus sont devenus plus centralisés, tels que les activités d'automatisation et de recherche-développement, mais le principe d'organisation de base est resté celui des secteurs d'activité.
2. En 2000, la réorganisation a modifié la structure de l'organisme, désormais axé non plus sur les produits, mais sur les processus. Le principe d'organisation de base n'était plus celui des secteurs d'activité cloisonnés. Dans la Division économique, des départements ont été créés qui correspondaient aux phases successives du processus de production de statistiques. Un département du registre général des entreprises a été mis en place, puis des départements de la logistique des questionnaires et de l'évaluation et de l'analyse des données, ainsi qu'un département de la comptabilité nationale. Le processus des statistiques économiques peut être considéré comme un processus en chaîne, commençant par le registre général des entreprises et finissant par la comptabilité nationale.
3. Dans la nouvelle organisation, le département de la comptabilité nationale est conçu pour se conformer à une approche fondée sur les processus. Avant 2000, des unités étaient chargées de produits tels que le tableau des ressources et des emplois et les comptes trimestriels. À compter de 2000, ces unités n'interviennent que dans une partie du processus de production, mais pour tous les produits du département de la comptabilité nationale. Il existe des unités pour les estimations des producteurs de biens, les secteurs des services, les activités des pouvoirs publics et les institutions financières, et les ménages. Une unité est chargée de l'intégration des données dans tous les cadres d'intégration.
4. En vertu de la nouvelle organisation fondée sur un processus en chaîne, l'ensemble du processus de compilation de statistiques économiques a été réaménagé. Inauguré en 2008, le projet n'était pas achevé en 2010. L'un des principes directeurs de ce réaménagement est d'optimiser l'utilisation des informations

administratives. C'est ainsi que sont utilisées les informations émanant des autorités fiscales, par exemple, sur la taxe sur la valeur ajoutée. Pour les informations nécessaires qui ne sont pas disponibles auprès des administrations, des enquêtes supplémentaires sont envisageables, mais elles doivent être réduites au minimum. De surcroît, un sous-projet spécial a été mis sur pied pour couvrir les informations émanant des plus grandes entreprises des Pays-Bas. Pour les 300 plus grandes entreprises, il s'agit d'obtenir un tableau cohérent par le biais d'une micro-intégration des données.

5. Le programme s'oriente vers la mise en œuvre de l'approche de l'« intégration délibérée ». Par exemple, les unités statistiques correspondant au registre général des entreprises ne se prêtent pas toujours à une confrontation avec les informations émanant des différentes sources administratives. Une nouvelle unité statistique (indépendamment de l'unité susvisée pour les plus grandes entreprises) a été créée pour s'occuper des procédures de confrontation, même si les unités statistiques sont moins homogènes que les processus de production et leur organisation.

6. Selon l'une des principales conclusions de l'expérience, les réorganisations des processus statistiques (et les réorganisations correspondantes des structures organisationnelles) sont moins complexes dans un cadre centralisé.

Étude de cas 5.2

Statistiques pour la formule harmonisée de répartition des recettes au Canada

1. En 1996, le Gouvernement canadien et les gouvernements des provinces du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont annoncé un accord officiel concernant un arrangement visant à harmoniser les taxes sur les ventes. Il s'agissait d'appliquer un taux de taxe sur les ventes harmonisé et unique de 15 % dans les trois provinces, au lieu de trois taxes distinctes et d'une taxe fédérale distincte sur les biens et services. Les recettes tirées de la taxe unifiée devaient être recouvrées par Revenu Canada et réparties entre les quatre gouvernements par le biais d'une formule de répartition spécifiée. Cette formule devait être basée sur des statistiques agrégées compilées par Statistique Canada. Le Gouvernement canadien a entrepris d'améliorer sensiblement la qualité des statistiques économiques provinciales disponibles.

2. Il s'agissait pour l'essentiel de s'orienter vers un système statistique plus intégré, dans lequel la collecte de données auprès des entreprises serait traitée selon une approche axée sur l'entreprise. Les données émanant de telle ou telle entreprise, qu'elles soient collectées auprès de son siège, de l'un de ses établissements ou de l'une de ses personnes morales, formeraient un tout qui serait considéré comme un ensemble unique d'informations interdépendantes. Il serait ainsi possible de réduire les doubles emplois au niveau des questionnaires et d'avoir davantage recours aux données administratives en tant que source alternative d'information, ce qui permettrait de disposer de types d'agrégations et d'analyses plus variés, faciliterait la mise en œuvre des restrictions en matière de confidentialité et la prévention de la divulgation résiduelle, et aiderait à gérer et à limiter la charge des entreprises répondantes. La collecte de données au moyen d'enquêtes multiples menées auprès d'entreprises distinctes serait remplacée par une enquête intégrée portant sur l'ensemble des entreprises statistiques.

3. Les enquêtes intégrées auprès des entreprises ayant des activités dans plusieurs régions et/ou secteurs ou des entreprises uniques seraient stratifiées de manière à obtenir : a) le même degré de fiabilité dans tous les territoires et provinces; et b) la qualité relative des données la plus élevée pour les secteurs d'activité prioritaires. Les priorités dépendraient en particulier des besoins des utilisateurs de données existants (y compris les clients de services offerts à prix coûtant) et de la formule harmonisée de répartition des recettes tirées de la taxe sur les ventes sur laquelle reposait ce projet. Au lieu d'un grand nombre de questionnaires d'enquête non intégrés, il y aurait un questionnaire unique global consistant en un module principal adressé à l'entreprise et un certain nombre de formules supplémentaires adressées aux établissements qui la composent. Le questionnaire global serait géré dans un système de bases de données relationnelles afin de permettre la création de questionnaires individualisés pour chaque entreprise. Le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) serait mis en œuvre dans le nouveau programme de statistiques unifiées des entreprises. L'Index général des renseignements financiers, une base de données administratives de Revenu Canada, se substituerait aux moyens d'enquête pour fournir des données rétrospectives et des données sur les comptes de résultat. D'autres données administratives provenant des systèmes de la taxe sur les produits et services et de retenue à la source seraient également incorporées.

L'utilisation de ces sources administratives en remplacement de nouvelles enquêtes fastidieuses produirait des données fiables tout en diminuant le travail de communication des données.

4. Toutes les données émanant des entreprises canadiennes seraient stockées dans un ensemble normalisé et interdépendant de bases de données relationnelles sur micro-ordinateurs, où elles pourraient être consultées par les statisticiens ou analystes agréés de Statistique Canada, et les données brutes recueillies auprès des entreprises canadiennes pourraient devenir une source d'information pour les entreprises. Cela permettrait une plus grande souplesse dans l'élaboration de produits statistiques intersectoriels et la satisfaction des demandes de tableaux personnalisés. Tous les échantillons d'enquêtes auprès des entreprises seraient extraits du registre central des entreprises. Le système de bases de données et de suivi des contacts des entreprises serait amélioré pour garder une trace de l'ensemble du travail de communication de données par chaque entreprise canadienne. Les politiques et procédures veilleraient à ce que les coordonnées de toutes les personnes à contacter figurant sur les enquêtes soient enregistrées dans la base de données. Il a fallu 10 ans au système pour parvenir à maturité. En 2009, Statistique Canada a décidé de lancer une série d'initiatives visant à poursuivre l'intégration de son système statistique, en s'appuyant sur l'expérience qu'il avait acquise en matière de statistiques d'entreprises ou d'établissements, de données administratives et de divers processus d'enquête.

Étude de cas 5.3

Enquête économique couvrant l'ensemble de l'économie néo-zélandaise

1. L'approche de l'enquête annuelle auprès des entreprises a plusieurs avantages pour l'intégration des statistiques économiques :

- Des données cohérentes sont collectées dans l'ensemble de l'économie. Tous les questionnaires d'enquête posent les mêmes questions de base et collectent une série de variables fondamentales. Les différences entre les questionnaires visent à appréhender des éléments particuliers à tel ou tel secteur d'activité ou à obtenir des ventilations par produit.
- L'enquête a été conçue en tant que principal moyen de collecte des données servant à la compilation des comptes nationaux de la Nouvelle-Zélande. Les questionnaires sont conçus en vue de recueillir à la fois des données sur des variables comptables standard et les informations supplémentaires nécessaires pour calculer toutes les variables fondamentales de la comptabilité nationale. Par exemple, on inclut dans les questionnaires les traitements et salaires versés. Les questionnaires renseignent également sur les autres composantes de la rémunération des employés, telles qu'elles sont définies dans le SCN, grâce à quoi il est possible de calculer la rémunération des employés en agrégeant les codes des lignes voulues pour chaque unité, plutôt qu'en « ajustant » les traitements et salaires au niveau de l'agrégat pour tenir compte de la différence estimative. On garantit ainsi la cohérence entre la comptabilité nationale et les autres statistiques des entreprises.
- Si possible, les informations nécessaires pour tous les comptes annuels sont collectées à la faveur d'une seule enquête : l'enquête annuelle auprès des entreprises collecte des informations sur la production, mais également sur les flux d'intérêts et de dividendes et la formation de capital, ce qui contribue à la cohérence des comptes nationaux.
- Les codes des lignes d'enquête sont agrégés en fonction des variables de la comptabilité nationale avant l'édition des données. Les analystes, dans le cadre de la vérification normale des données, contrôlent et expliquent les mouvements inhabituels observés dans les variables des comptes nationaux comme dans les agrégats comptables du SCN, ce qui limite au strict minimum la vérification des données d'unités par les spécialistes de la comptabilité nationale.
- Les données d'enquête sont incorporées dans le calcul des comptes nationaux par le biais des comptes annuels par secteur aux prix courants, qui sont établis dans un cadre d'entrées-sorties. Lorsque les statisticiens confrontent les données émanant du côté de l'offre comme du côté de la demande, les écarts doivent résulter de la différence de méthode d'enquête, et non d'incohérences entre les bases d'échantillonnage ou au niveau de la classification des unités.

- Si l'on combine un registre complet des entreprises et une enquête économique annuelle couvrant l'ensemble de l'économie, il n'y a plus lieu de fixer les données de référence en fonction des recensements économiques quinquennaux. Les agrégats nationaux dérivés de l'enquête sont d'une qualité suffisante pour pouvoir être incorporés directement dans la comptabilité nationale.
- Des ventilations par produit détaillées sont obtenues par collecte dans une enquête qui couvre tous les secteurs d'activité pendant un cycle continu de quatre ans. L'enquête demande aux répondants de fournir des ventilations détaillées des variables ventes et dépenses qu'ils ont enregistrées dans l'enquête annuelle auprès des entreprises. De cette façon, les ventilations par produit qui sont incorporées dans les comptes nationaux et l'indice des prix à la production concordent avec les autres informations fournies par l'enquête annuelle.
- Les enquêtes qui sont incorporées dans le PIB trimestriel sont également sélectionnées à partir du Cadre commercial de la Nouvelle-Zélande. De la sorte, la couverture de l'enquête et la classification des unités concordent avec l'enquête annuelle auprès des entreprises. Des écarts subsistent en raison de l'échantillonnage et des informations provenant des comptes de gestion, mais les écarts de couverture sont éliminés. Le cas échéant, les variables intéressantes sont définies de la même manière.

B. Normes et méthodes

1. Concepts, définitions et classifications communs

5.7 L'intégration des statistiques et l'amélioration de la qualité des données passent par l'utilisation de concepts, définitions et classifications communs. La bonne application des normes méthodologiques est utile pour la réalisation de l'intégration des statistiques. Les données statistiques ne peuvent être structurées de manière à répondre aux besoins des utilisateurs en données agrégées ou en données compatibles pour les différents domaines que si les concepts et classifications normalisés recommandés à l'échelle internationale sont appliqués aux différents domaines des statistiques. Les normes fournissent des concepts, définitions et classifications communs aux échelons national, régional et international. Des descriptions des définitions convenues sont nécessaires pour pouvoir interpréter avec clarté et précision les différents concepts.

5.8 La conformité avec les normes internationales est un moyen important au service de l'harmonisation et du renforcement des systèmes statistiques nationaux. L'adoption de normes statistiques internationales au niveau national se heurte à un grand nombre de difficultés, parmi lesquelles les besoins concurrents des utilisateurs, les priorités statistiques divergentes, des ressources financières et humaines limitées, l'absence de coordination entre fournisseurs de données, les restrictions juridiques mises à l'accès aux données entre organismes statistiques et la charge que peut représenter la communication des données pour les répondants. La norme internationale sera d'autant mieux respectée au niveau national que ces difficultés auront pu être aplanies.

5.9 Afin de régler les nombreuses difficultés posées par l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion des normes statistiques internationales, la communauté statistique mondiale s'est entendue sur les principes destinés à faciliter l'élaboration de ces normes et a réalisé des investissements importants dans la définition, la diffusion, la gestion, l'harmonisation, la mise à jour, la révision et l'application des normes. Les organismes statistiques internationaux continuent de jouer un rôle de premier plan en matière d'élaboration de normes internationales et sont déterminés à fournir un appui technique sous la forme de programmes de formation, de guides pratiques, de collecte et diffusion des pratiques optimales, et d'autres outils pour aider les pays à adopter les normes internationales.

5.10 L'utilité des cadres normalisés internationaux en tant que moyens au service de l'intégration dépend de la mesure dans laquelle les organismes nationaux établissant les données primaires adaptent leurs concepts, définitions et classifications aux cadres en question. Des dispositions doivent être prises pour faire participer et motiver tous les producteurs de statistiques économiques et s'assurer qu'ils poursuivent dans cette voie.

5.11 L'élaboration de normes répond essentiellement à la nécessité de réduire les principales causes d'écart constatés dans les statistiques, qui tiennent à l'utilisation de concepts (tels que les unités et les transactions), de règles pour la valorisation et le moment de l'enregistrement, de structures comptables et de principaux agrégats et balances différents. L'harmonisation des normes et une plus grande cohérence entre celles-ci pourraient réduire les écarts et permettre d'obtenir des produits statistiques plus homogènes.

5.12 L'élaboration des normes devrait donner lieu à une large participation des parties prenantes et des groupes d'experts techniques. Étant donné qu'elles doivent être généralement acceptées, les normes doivent être formulées en consultation avec les spécialistes des domaines concernés. Les comités techniques sont les instruments les plus appropriés pour ce type de travail. L'élaboration doit s'inscrire dans un processus de consultation, qui assure la transparence et veille à la cohérence avec les cadres conceptuels et normes connexes. Il s'impose de dégager un consensus sur toutes les principales questions en suspens avant la mise au point définitive.

5.13 La grande importance accordée à l'élaboration de normes pour l'intégration des statistiques ressort clairement des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU, dont le principe 9 est ainsi libellé : « L'utilisation, par les organismes responsables de la statistique de chaque pays, de concepts, de classifications et de méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels. »

5.14 L'adoption des Principes fondamentaux de la statistique officielle en 1994 a été suivie en 1999 par l'approbation de la Déclaration de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques, qui reprenait les principes applicables au rôle des normes dans le processus d'intégration.

5.15 Le principe 4 de la Déclaration énonce : « Les notions, définitions, classifications, sources, méthodes et procédures employées dans la production de statistiques internationales sont choisies en fonction de normes professionnelles rigoureuses et sont clairement expliquées aux utilisateurs. » Les pratiques recommandées en application de ce principe consistent :

- À rassembler et à rendre publics des éléments d'information sur les notions, définitions et classifications utilisées;
- À rassembler des éléments d'information sur les méthodes de collecte de données et sur les méthodes de révision appliquées aux données communiquées par les pays;
- À rendre publiques les normes ayant fait l'objet d'un accord officiel.

5.16 Le principe 8 de la Déclaration est ainsi libellé : « Il faut élaborer des normes relatives aux statistiques nationales et internationales en se fondant sur des critères professionnels stricts et en veillant aux aspects pratiques tels que l'utilité et la faisabilité. » Les pratiques recommandées en application de ce principe consistent :

- À veiller à associer systématiquement les instituts nationaux de statistique et les autres organismes nationaux qui s'occupent des statistiques officielles à l'élaboration des programmes statistiques internationaux, notamment la mise au point et la diffusion de méthodes, normes et pratiques de référence;
- À veiller à ce que les décisions concernant les normes soient prises dans le respect de la neutralité;
- À conseiller les pays au sujet de la mise en œuvre des normes internationales;
- À surveiller l'application des normes convenues.

5.17 Ces dernières décennies, la coopération internationale a permis de mettre au point un grand nombre de normes. Ces normes internationales peuvent être considérées comme des recommandations méthodologiques qui s'accompagnent souvent de directives pratiques de compilation. Nombre de normes internationales ont été à la base de l'élaboration des normes nationales correspondantes.

5.18 Une norme doit être adoptée par l'organe officiel compétent avant d'être publiée et diffusée. L'adoption officielle de la norme valide le processus de mise en œuvre à venir. La

publication des normes et leur large diffusion les rendent accessibles pour les fournisseurs et les utilisateurs de données et en facilitent la compréhension ainsi que les révisions et mises à jour nécessaires. La phase de mise en œuvre consiste à fournir des conseils techniques aux utilisateurs, à élaborer les guides de compilation, à organiser des formations, à échanger les pratiques optimales, à suivre la mise en œuvre et à procéder aux mises à jour en s'appuyant sur la recherche internationale.

5.19 La mise au point de normes est un processus complexe qui comprend diverses phases de travail. L'étude de cas 5.4 expose le système de gestion de projet retenu dans le processus d'actualisation du SCN 2008.

Étude de cas 5.4

Pratiques recommandées dans la mise au point de normes statistiques internationales

1. Lorsque la Commission de statistique a, à sa trente-septième session, évalué le projet pluriannuel d'actualisation du SCN 2008, elle a, dans son rapport^a, attribué les progrès louables accomplis dans cette actualisation « au système de gestion de projet adopté et à l'utilisation systématique d'un site Web interactif transparent, et a recommandé que ces méthodes et technologies soient utilisées pour les projets et programmes statistiques similaires^b ».
2. Le programme de travail sur l'actualisation a souligné l'importance de l'approche fondamentale en tant que processus d'examen transparent qui est largement appuyé par la communauté statistique internationale. Les organismes statistiques nationaux ont été associés aux travaux et consultés à toutes les phases et à tous les niveaux. Le programme de travail a sollicité la participation active des responsables des organismes nationaux, régionaux et internationaux. Le travail de sensibilisation ne s'est pas limité aux services nationaux de statistique, mais a été étendu à d'autres producteurs de statistiques, tels que les banques centrales qui établissent les comptes nationaux et produisent d'autres statistiques macroéconomiques.
3. Le programme de travail en vue de l'actualisation du SCN comportait les principaux volets suivants :
 - a) Les critères applicables aux questions à actualiser dans les normes ont été définis. En ce qui concerne la liste de questions adoptée par la Commission de statistique, on a veillé à ce que le choix des questions soit d'une portée réaliste et raisonnable et corresponde aux besoins de la communauté des statisticiens qui avait pris l'initiative de l'actualisation;
 - b) La structure de gouvernance était opérationnelle et reposait sur une collaboration permanente à de nombreux niveaux. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, composé de la Banque mondiale, d'Eurostat, du FMI, de l'OCDE et de l'ONU, avait pour mandat de gérer et de coordonner le processus d'actualisation; il était secondé par un éditeur technique spécialisé dans le SCN. Un chargé de projet devait veiller au déroulement harmonieux de l'ensemble du processus. La Division de statistique de l'ONU, qui assurait le secrétariat du Groupe de travail, a fourni des services de secrétariat, y compris la création et la gestion du site Web du projet. Les dirigeants des cinq organismes membres du Groupe de travail ont assuré la supervision collective et la liaison avec les représentants de haut niveau des pays et des organisations internationales;
 - c) Pour régler les problèmes techniques et dégager un consensus, un groupe consultatif d'experts de 20 membres a appuyé le Groupe de travail dans ses délibérations sur les questions conceptuelles lors de six réunions et à l'occasion d'un grand nombre de forums et de documents, produisant un ensemble de travaux substantiel. Des groupes d'experts (permanents et ad hoc) thématiques ont mené des recherches supplémentaires;
 - d) Pour garantir la participation des pays, tous les documents qu'il était prévu d'examiner et sur lesquels des recommandations devaient être formulées avaient été rendus accessibles sur le site Web du projet d'actualisation, où il était possible de faire des observations pendant 60 jours, et les réponses ont été mises en ligne. Dans le cadre du processus d'actualisation, les pays ont été consultés à chaque étape et pour chaque décision relatives aux questions de fond. Leurs réponses ont offert de précieux renseignements quant à savoir pourquoi ils ont adhéré ou se sont opposés à certaines propositions. Par ailleurs, ces réponses ont été utiles dans la phase de mise en œuvre de la norme et ont servi de source d'information sur les besoins de certains pays en matière d'assistance technique.

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/4)*, chap. I.C., décision 37/104, par. b.

^b Voir Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, « Programme de travail sur l'actualisation du SCN 1993 », 21 novembre 2003. Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/Workprogram1993SNAupdate.pdf>.

4. Le fait que le projet ait été mené à bien et qu'il l'ait été dans les délais fixés peut être attribué à ses nombreux collaborateurs qui, représentant un vaste groupe de parties prenantes, ont su coordonner étroitement leur action en vue de l'adoption d'un système de gestion de projet.

a) Harmonisation des normes avec les cadres et classifications des statistiques macroéconomiques

5.20 L'harmonisation des normes est le moyen le plus important d'améliorer la cohérence à l'échelon international. L'harmonisation, déjà bien avancée entre les cadres des statistiques macroéconomiques tels que le SCN, le MBP6 et le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*⁶, s'est encore améliorée avec la mise au point et l'adoption du SCN 2008. La cohérence avec les classifications internationales, telles que la CITI, a été réalisée lorsque les définitions des types d'activités et des unités statistiques ont été les mêmes.

⁶ FMI (Washington, D.C., 2001). Accessible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/fra/pdf/all.pdf.

5.21 Pour l'essentiel, l'harmonisation des systèmes a concerné les domaines ci-après :

- *Résidence*. Tous les systèmes distinguent l'économie nationale du reste du monde sur la même base (résidence des unités institutionnelles), en rattachant au reste du monde les unités institutionnelles dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve en dehors du territoire géographique du pays considéré.
- *Économie nationale et secteurs institutionnels*. Tous les systèmes définissent l'économie nationale comme étant composée d'unités institutionnelles résidentes et adoptent une répartition commune de l'économie en secteurs et sous-secteurs institutionnels.
- *Stocks et flux*. Tous les systèmes font la même distinction entre les stocks (grandeurs économiques mesurées à un moment donné) et les flux (grandeurs économiques mesurées par rapport à une période donnée). De plus, tous les systèmes utilisent les mêmes définitions pour les transactions et les autres flux économiques.
- *Règles de comptabilisation*. Tous les systèmes comptabilisent les transactions sur la base de l'exercice. Ils utilisent tous les prix du marché comme principe d'évaluation.
- *Questions de délimitation*. La délimitation de la production et des actifs est la même pour tous les systèmes.
- *Comptes intégrés*. Dans tous les systèmes, un ensemble intégré de comptes explique toutes les variations intervenues entre un compte de patrimoine d'ouverture et un compte de patrimoine de clôture du fait des transactions, ainsi que les gains ou pertes de détention et les autres changements de volume d'actifs. Il est ainsi plus facile pour les analystes de mettre les stocks et les flux en cohérence avec les comptes de patrimoine. En outre, les systèmes témoignent de l'harmonisation des cadres comptables, encore qu'il existe au niveau de la classification des différences importantes tenant à la nécessité de répondre à des besoins spécifiques.

5.22 On accorde depuis quelques années une place importante à l'harmonisation des concepts et définitions dans les statistiques sectorielles et les statistiques des entreprises des différents domaines de statistiques économiques avec les concepts et définitions utilisés dans les cadres macroéconomiques. Diverses activités d'actualisation des statistiques économiques ont été menées parallèlement à la révision et à la mise à jour de plusieurs normes macroéconomiques principales. Les institutions chargées de mettre au point et à jour leurs normes ont ainsi pu tenir les consultations nécessaires pour améliorer la cohérence méthodologique et réaliser l'harmonisation des concepts et définitions avec les statistiques structurelles connexes et les cadres macroéconomiques sous-jacents.

5.23 Étant donné que l'harmonisation des normes des différents domaines des statistiques et classifications économiques a été la priorité, l'harmonisation des normes des statistiques des entreprises et sectorielles récemment actualisées avec les normes des cadres macroéconomiques a été réalisée dans une large mesure. Ces cadres des produits intermédiaires des statistiques des entreprises s'appuient sur des principes méthodologiques communs et des définitions harmonisées des éléments de données qui permettent une compilation coordonnée de statistiques harmonisées, en garantissant la fiabilité et la souplesse jusqu'au niveau de détail requis pour répondre aux besoins des organismes nationaux, régionaux et internationaux et des entreprises utilisatrices.

5.24 Des progrès considérables ont été enregistrés en matière d'actualisation, de révision et de mise au point des méthodes dans un certain nombre de domaines des statistiques économiques, parmi lesquels l'industrie⁷, la distribution⁸, le commerce international⁹, l'investissement direct international¹⁰, la dette extérieure¹¹ et le tourisme¹², en même temps qu'était ciblée leur harmonisation avec les normes des cadres macroéconomiques. L'approche coordonnée de la révision des normes des statistiques des entreprises et structurelles connexes dans les domaines des statistiques économiques avec les cadres et classifications macroéconomiques a débouché sur des systèmes conceptuels harmonisés de ces normes, cadres et classifications. Les pays qui mettent en œuvre les normes assorties de concepts harmonisés pourraient étudier la possibilité de lancer des programmes de collecte et d'estimation des données fortement intégrés.

b) Définition et classification des unités statistiques

5.25 Les structures juridiques et opérationnelles des entités économiques ainsi que leurs méthodes de tenue de la comptabilité, qui sont élaborées pour soutenir leurs ventes et leurs bénéfices et aider à atteindre d'autres objectifs, ne conviennent peut-être pas à des fins statistiques. Les enquêtes statistiques sont conçues pour utiliser ces données avec succès en assurant la cohérence entre les normes de la comptabilité nationale et celles de la comptabilité d'entreprise. Pour mettre en œuvre les statistiques économiques intégrées, il importe de disposer de directives sur des thèmes tels que les unités statistiques à utiliser aux fins de la collecte et de la communication des données. Si deux collectes statistiques ou davantage couvrent la même activité économique dans le temps, une comparaison utile entre les données ne peut être effectuée que si l'objet de cette comparaison s'applique aux mêmes unités. L'unité statistique est un moyen pour mesurer d'une manière exhaustive et non répétitive plusieurs aspects de l'économie.

5.26 Les unités statistiques peuvent être définies en vertu de différents critères : juridique, comptable ou organisationnel; géographique; et de production. Les degrés d'importance relative de ces critères dépendent de la finalité, dans une perspective statistique, de la compilation et de la diffusion. Un critère juridique ou institutionnel aide à définir dans l'économie des unités qui sont identifiables et reconnaissables. Dans certains cas, des unités distinctes du point de vue juridique doivent être groupées ensemble si elles ne sont pas suffisamment autonomes dans leur comportement et leurs objectifs. Pour définir une unité institutionnelle, il faut également appliquer des critères comptables ou organisationnels. Les critères comptables exigent d'une unité institutionnelle qu'elle tienne une série complète de comptes sur ses transactions. Les critères organisationnels indiquent que les entreprises sont des unités organisationnelles dotées d'un certain degré d'autonomie.

5.27 Une *unité statistique* est une entité sur laquelle on cherche à obtenir des informations et pour laquelle des statistiques sont compilées. C'est l'unité qui fournit la base des agrégats statistiques et à laquelle se rapportent les données sous forme de tableaux. Les unités peuvent être observables, telle une unité juridique, ou créées en fractionnant l'entité observée, à l'aide de méthodes d'estimation statistique, en vue d'obtenir une série de statistiques détaillée et homogène. À des fins opérationnelles, il convient d'établir une distinction entre la collecte et la communication. L'unité de collecte est l'unité de liaison auprès de laquelle sont obtenues les données nécessaires pour les formulaires d'enquête. Une unité déclarante est l'unité chargée de communiquer les données. Les unités déclarantes sont les entités pour

⁷ Voir *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, Études statistiques, Série M, n° 90 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.8). Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_90f.pdf.

⁸ Voir *International Recommendations for Distributive Trade Statistics 2008*, Studies in Methods, Série M, n° 89 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.26). Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment364.aspx>.

⁹ Voir *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions*, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.16).

¹⁰ Voir OCDE, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, 4^e éd. (Paris, 2008). Accessible sur le site www.oecd.org/fr/industrie/inv/statistiquesetanalysesdelinvestissement/40632182.pdf.

¹¹ Voir FMI, *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (Washington, D.C., 2003). Accessible sur le site http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/external_debt_guide_2003_FR.pdf.

¹² Voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme*, Série M, n° 83, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.28). Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_83rev1f.pdf.

lesquelles des informations sont recueillies au moyen de questionnaires ou d'entretiens. Ce sont les unités pour lesquelles les statistiques sont compilées. Dans le cas d'une structure fonctionnelle complexe, l'unité de rang le plus élevé peut communiquer des informations distinctes concernant les unités d'un rang inférieur dans ladite structure.

5.28 Aux fins de la collecte de données, le moyen le plus commode d'obtenir des statistiques serait de recueillir des données auprès d'entités en mesure de communiquer des séries complètes de données requises, ce qui permettrait aux statisticiens d'utiliser les informations figurant dans les documents comptables des entités productrices et les informations analogues ou complémentaires que ces entités fournissent aux autorités administratives. Les statistiques ainsi produites serviraient, dans une certaine mesure, au mieux les intérêts des utilisateurs, car il serait alors possible de faire le lien entre les fichiers administratifs et les enquêtes statistiques. Pour les répondants, le lien établi avec les sources de données administratives représente une première condition de l'utilisation d'informations administratives aux fins de la compilation de statistiques et de la réduction potentielle du travail de communication des données.

5.29 S'agissant des statistiques économiques, les unités statistiques peuvent être classées en unités institutionnelles, groupes d'entreprises, entreprises et établissements, comme indiqué dans les sections ci-après.

Unités institutionnelles

5.30 Les unités institutionnelles sont les unités fondamentales du SCN. Toutes les définitions ultérieures intègrent la définition de cette unité de base. Une unité institutionnelle peut se définir comme une entité économique qui est capable, par elle-même, de posséder des actifs, de contracter des dettes, de se livrer à des activités économiques et d'effectuer des transactions avec d'autres entités.

5.31 Une unité institutionnelle présente les principales caractéristiques suivantes : a) elle est habilitée à posséder des biens ou des actifs par elle-même et peut donc réaliser un échange de propriété de biens ou d'actifs dans le cadre de transactions avec d'autres unités institutionnelles; b) elle peut prendre des décisions économiques et se livrer à des activités économiques dont elle est considérée comme étant directement responsable et redevable en droit; c) elle a la capacité de souscrire des dettes en son propre nom, d'accepter d'autres obligations ou des engagements futurs, et de conclure des contrats; et d) il existe pour l'unité un ensemble complet de comptes, y compris un bilan de ses actifs et de ses passifs, ou bien il serait possible et significatif, d'un point de vue tant économique que juridique, d'établir un ensemble complet de comptes s'ils étaient demandés.

Groupe d'entreprises

5.32 Les entreprises contrôlées par le même propriétaire forment un groupe pour obtenir des avantages économiques, tels que le contrôle d'un marché plus étendu et un accroissement de la productivité grâce à une amélioration de la gestion des entreprises. L'intégration des économies débouche sur la constitution de groupes verticaux. Une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise qui produit des matières premières ou des produits semi-finis (intégration en amont) ou vend son produit final (intégration vers l'aval). Un groupe d'entreprises est un ensemble d'entreprises contrôlées par une tête de groupe.

5.33 Aux fins de certaines analyses, il peut être bon d'observer les liens existant entre certaines entreprises et de grouper ensemble celles qui sont liées les unes aux autres par des rapports étroits, et de mesurer les liens unissant la tête de groupe et l'entreprise contrôlée par le biais du réseau de filiales. L'unité constituée par un groupe d'entreprises est particulièrement utile pour les analyses financières; cela dit, du fait du caractère instable et divers du groupe d'entreprises, l'entreprise reste l'unité fondamentale pour l'observation et l'analyse.

Entreprise

5.34 En sa qualité de productrice de biens et de services, une unité institutionnelle est appelée « entreprise ». Une entreprise est un agent économique qui est autonome en matière de prise de décisions financières et d'investissement, et a qualité pour affecter des ressources à la production de biens et de services et est responsable de cette affectation. Il peut se livrer à une ou plusieurs activités économiques sur un ou plusieurs sites.

5.35 L'entreprise est l'unité statistique de base pour laquelle toutes les informations se rapportant à ses activités de production et à ses transactions, y compris les comptes financiers et les comptes de patrimoine, sont conservées et à partir de laquelle les transactions internationales, une position extérieure globale (le cas échéant), une situation financière consolidée et la valeur nette du patrimoine peuvent être établies. Elle est également utilisée aux fins de la classification des secteurs institutionnels dans le SCN 2008. Le niveau de l'entreprise ou de la société est l'unité qui se prête le mieux à l'analyse des bénéfices, de la recherche-développement, du commerce international, de l'investissement direct étranger, de la tarification et des autres décisions prises par le siège d'une entreprise.

Établissement

5.36 Un établissement s'entend d'une entreprise ou d'une partie d'une entreprise qui occupe un site unique et dans laquelle une seule activité de production est menée où l'activité de production principale représente l'essentiel de la valeur ajoutée. Dans le cas de la plupart des petites et moyennes entreprises, l'entreprise et l'établissement sont identiques. Certaines entreprises sont grandes et complexes, et se livrent à divers types d'activités économiques sur des sites différents. Ces entreprises doivent être fractionnées en un ou plusieurs établissements dès lors qu'il est possible d'identifier des unités de production plus petites et plus homogènes pour lesquelles des données relatives à la production puissent être valablement compilées.

5.37 L'établissement est particulièrement utile en tant qu'unité statistique pour compiler et diffuser des informations concernant ses activités de production qui peuvent porter sur : a) la production de biens et de services, les recettes tirées de la vente de biens et de services, tous les coûts correspondants, à savoir la rémunération des employés, les taxes sur la production et les importations, les subventions, l'amortissement et un excédent d'exploitation significatif; b) les informations concernant l'emploi, telles que le nombre et les catégories d'employés, et la durée du travail; c) le stock de capital non financier utilisé; et d) les variations des stocks et la formation brute de capital fixe¹³.

Type d'organisation juridique et de propriété des unités statistiques

5.38 Le type d'organisation juridique est une caractéristique importante des unités statistiques qui peut être consignée dans le registre des entreprises. Le type d'organisation juridique s'entend de la forme juridique de l'entité économique (entreprise ou établissement). D'autres ventilations peuvent intéresser les utilisateurs, à savoir les entreprises constituées en société ou les entreprises non constituées en société, selon qu'il s'agit d'entreprises individuelles ou de sociétés de personnes non reconnues comme entités juridiques indépendantes.

5.39 Outre la prise en compte du type d'organisation juridique, il semble utile de distinguer les types de propriété, à savoir la propriété privée et les différentes formes de propriété publique des unités et des unités sous contrôle étranger. Le classement par groupes en fonction de l'organisation juridique facilite le choix des types appropriés d'enquêtes pour la collecte de données auprès des unités appartenant à chaque groupe. Ces enquêtes peuvent être économiques et présenter l'avantage de faciliter la collecte des données nécessaires à la compilation des comptes des secteurs institutionnels.

¹³ Pour d'autres renseignements sur les unités statistiques, voir Division de statistique de l'ONU, « Statistical units ». Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/isdts/docs/StatisticalUnits.pdf>. On trouvera également d'autres informations dans *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*.

c) Définition et classification des transactions

Cohérence entre la comptabilité nationale et la comptabilité d'entreprise

5.40 La normalisation de la définition et de la classification des transactions ne peut qu'améliorer l'intégration des statistiques. Des normes et classifications différentes peuvent présenter des définitions différentes pour les mêmes variables. Par exemple, il est fréquent que les variables utilisées dans le SCN ne soient pas définies de la même manière que les variables stockées dans les systèmes de comptabilité d'entreprise. Les réponses aux questionnaires seront plus exactes si les éléments de données figurant dans les questions d'enquête utilisent des définitions comptables comprises par les répondants. Si les informations supplémentaires nécessaires pour les calculer peuvent également être collectées, les variables du SCN peuvent être calculées au niveau de l'unité, ce qui garantit la cohérence entre la comptabilité nationale et les autres statistiques des entreprises. Si ces données supplémentaires ne peuvent pas être collectées, il faudra procéder à un ajustement au niveau de l'agrégat afin de tenir compte de toute différence de définition.

5.41 Selon le principe général de la comptabilité nationale et de la comptabilité d'entreprise, les transactions doivent être comptabilisées sur la base des droits et obligations, c'est-à-dire sur la base de l'exercice, et non sur une base de caisse. Si la comptabilisation donne lieu à des incohérences, celles-ci peuvent être éliminées par des ajustements a posteriori.

Normes de la comptabilité d'entreprise

5.42 Les données comptables nationales concernant les entreprises doivent être établies à partir des données compilées et enregistrées conformément aux normes comptables applicables dans le pays considéré. Il est généralement demandé aux entreprises qui répondent aux enquêtes d'appliquer soit les normes internationales d'information financière (IFRS) pertinentes, soit les principes comptables généralement admis au niveau national. Cela peut entraîner plusieurs problèmes au niveau de la cohérence et de l'homogénéité des données comptables recueillies :

- Lorsque les normes comptables ne prescrivent pas de traitement particulier ou laissent une certaine latitude, des problèmes de cohérence peuvent encore se poser (entre unités ou dans le temps) pour certaines transactions, si les entreprises enregistrent différemment des transactions similaires.
- Dans la plupart des cas, les principes sur lesquels s'appuie la norme comptable pertinente s'accordent avec les principes du SCN. En particulier, les deux normes reposent sur le principe suivant lequel la substance économique doit primer sur la forme juridique. On peut signaler deux domaines dans lesquels les IFRS adoptent une approche différente de celle du SCN, à savoir l'inscription des gains et pertes de détention dans les recettes, et la comptabilisation des provisions et des engagements contingents. Dans les cas où les normes comptables sont incompatibles avec les principes du SCN, les données d'enquête doivent être ajustées.
- Nombre de pays ont adopté les IFRS. Le passage des principes comptables généralement admis aux IFRS entraînera un changement de définition, de valorisation et du moment de l'enregistrement pour certaines transactions. S'il n'est pas possible de procéder à des ajustements, les modifications pourront se traduire par une discontinuité dans les séries chronologiques pour l'exercice comptable au cours duquel elles se produiront. Il convient de repérer les discontinuités et de fournir des explications, sans violer les règles de confidentialité.
- Pour les entreprises multinationales, les IFRS et les autres normes comptables imposent généralement de consolider les transactions entre entreprises implantées dans différents pays pour l'ensemble du groupe. Les données non consolidées nécessaires pour la compilation des comptes nationaux devront être obtenues auprès d'autres sources.

Communication de données à l'aide du langage XBRL (Extensible Business Reporting Language) [langage extensible pour l'information financière]

5.43 Le langage XBRL est un langage informatique basé sur le langage XML [*Extensible Markup Language* (langage de balisage extensible)] et mis au point aux fins de la transmission électronique d'informations commerciales et financières. Certaines autorités de régulation ont mis en place des procédures permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs obligations en matière de communication de données en utilisant les normes du XBRL. Des outils XBRL ont également été élaborés pour la communication d'informations financières aux autorités fiscales et statistiques. Ils réduisent le coût du respect des normes pour les entreprises en intégrant les prescriptions en matière de communication de données dans des progiciels comptables normalisés d'une manière qui automatise le processus de déclaration aux organismes publics.

5.44 La méthodologie de base repose sur une taxinomie XBRL qui définit tous les éléments de données dont les organismes compétents exigent la communication par les entreprises. Une étape essentielle de la mise au point d'une taxinomie consiste à harmoniser les éléments de données recueillis par différents organismes publics. Si deux organismes exigent la même définition pour une donnée, le même nom lui est donné. Si les différents organismes décident qu'ils ont besoin de définitions différentes, des noms différents sont prescrits. Le processus d'harmonisation simplifie la communication de données par les entreprises en normalisant les définitions, mais il contribue aussi à l'intégration des statistiques, car les divers organismes de collecte utilisent des définitions de données homogènes et cohérentes.

2. Traitement et édition des données, métadonnées et stockage des données

5.45 Le traitement des données est une étape très onéreuse de la collecte de données. Les organismes statistiques peuvent se fixer pour objectif de mettre au point une série d'outils génériques de traitement qui améliorent la qualité des données et rendent l'intégration possible tout en réduisant les coûts. Les systèmes de traitement doivent être intégrés dans tous les volets du processus de production de statistiques, dans lesquels la mise au point de plusieurs outils centralisés peut être envisagée, à savoir notamment des outils normalisés de sélection des échantillons, de mise en forme, d'imputation et d'estimation, et un système de métadonnées pour toutes les contributions statistiques.

5.46 Les activités de traitement doivent consister en tâches génériques à accomplir aussitôt que les données d'enquête et les données administratives sont disponibles. Ces tâches sont les suivantes : un processus de correction de base lorsque les données sont introduites dans le système, un processus d'édition et d'imputation, un processus d'allocation, un processus d'estimation et une analyse des microdonnées et des macrodonnées. Pendant le traitement, des ajustements et des corrections sont apportés aux données et des dispositions doivent être prises pour que les ajustements ne nuisent pas à la cohérence des données. Un grand nombre d'ajustements et de corrections seront apportés aux données économiques de base avant leur intégration dans les macrocomptes. Une quantité importante d'informations qualitatives rassemblées pendant les diverses phases du traitement doivent être considérées comme des métadonnées à mettre à la disposition des macrocomptes. Ces informations non seulement jouent un rôle essentiel dans les dernières phases du processus d'intégration, mais aussi aident à comprendre la qualité des données et des décisions prises lors des différentes phases du traitement et pourraient révéler des aspects importants et des carences au niveau de la conception des enquêtes, des données d'enquête, données administratives et des méthodes d'estimation des données mises en œuvre.

5.47 L'utilisation d'un système de stockage des données et métadonnées contribue à l'intégration des statistiques économiques. Des entrepôts de données bien conçus permettent d'intégrer la diffusion des données et métadonnées aux volets du processus de production de statistiques qui concernent la collecte et le traitement. Pour favoriser l'intégration des statisti-

ques économiques, un entrepôt de données d'entrée doit mettre en place une procédure simple et efficace d'accès aux données afin de fournir :

- Des métadonnées complètes pour faciliter la compréhension et l'analyse;
- Des séries chronologiques à long terme homogènes et cohérentes;
- Des informations fiables sur la disponibilité des données;
- Des informations sur la disponibilité de versions actualisées des séries publiées;
- Les coordonnées des personnes pouvant fournir d'autres informations sur un produit statistique.

5.48 Jusqu'à présent, les organismes statistiques élaboraient une base de données distincte pour chaque produit statistique. Tout en simplifiant les opérations de conception, cette pratique peut être un obstacle à l'intégration des statistiques, surtout si rien n'est fait pour normaliser les définitions des variables, les dénominations et les formats. À mesure que de meilleurs outils informatiques deviennent disponibles, nombre d'organismes statistiques s'orientent vers la conception et la population d'entrepôts de données de production. L'approche du stockage des données statistiques fondée sur les entrepôts de données comporte de nombreux avantages, notamment :

- Bonnes capacités de recherche;
- Homogénéité de la terminologie et de la définition des variables;
- Méthodes statistiques normalisées;
- Simplification de l'accès à l'aide d'outils et de procédures communs;
- Amélioration de la cohérence grâce à des classifications et des définitions normalisées;
- Disponibilité des métadonnées correspondantes sous une forme homogène normalisée;
- Simplification de l'intégration des données.

3. Cadres de qualité des données

5.49 Nombre d'organismes peuvent s'être dotés d'une norme d'exploitation pour le contrôle de la qualité. La famille de normes applicables aux systèmes de gestion de la qualité, ISO 9000, est gérée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO)¹⁴ et administrée par des organismes d'accréditation et de certification. La norme ISO 9001:2008 (qui appartient à la famille ISO 9000) spécifie les exigences suivantes :

- Adopter un ensemble de procédures pour les principaux processus internes à l'organisme;
- Surveiller les processus pour en garantir l'efficacité;
- Tenir des registres adéquats;
- Vérifier que le produit est sans défaut, en prenant le cas échéant toute mesure corrective appropriée;
- Réexaminer périodiquement l'efficacité de chaque processus et du système de gestion de la qualité lui-même;
- Favoriser l'amélioration continue¹⁵.

5.50 Il existe des points communs entre un système de gestion de la qualité et le processus d'adoption d'un cadre d'intégration. Lorsque cela est possible, les organismes statistiques doivent améliorer les cadres d'assurance qualité des données qui donnent actuellement satisfaction pour incorporer une dimension d'intégration dans les statistiques économiques en ce qui concerne les aspects du processus de production de statistiques qui ont trait aux arrangements institutionnels et aux entrées et sorties de données.

5.51 La qualité des statistiques officielles est l'une des principales préoccupations de tous les organismes statistiques. Un certain nombre de pays et d'organisations internationales

¹⁴ Voir www.iso.org/iso/home.htm.

¹⁵ Le fait que les services nationaux de statistique ne fonctionnent pas selon les lois du marché et le caractère essentiellement public des supports d'information qu'ils offrent rendent la norme ISO 20252:2006 Études de marché, études sociales et d'opinion : Vocabulaire et exigences de service, publiée en 2006, mieux adaptée à ces services que la série ISO 9000. Des informations détaillées sur l'ISO 20252:2006 sont accessibles sur le site www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail.htm?csnumber=39339.

ont élaboré des concepts et procédures détaillés touchant le contrôle de la qualité. On signalera en particulier le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (accessible sur le site <http://dsbb.imf.org/Applications/web/dqrs/dqrsdqaf>). Ce cadre a été conçu pour évaluer la qualité de types spécifiques de données nationales, qui couvrent à l'heure actuelle la comptabilité nationale, l'indice des prix à la consommation, l'indice des prix à la production, les statistiques des finances publiques, les statistiques monétaires, la balance des paiements et la dette extérieure. Il fournit une structure qui permet de comparer les pratiques en vigueur et les pratiques recommandées en utilisant cinq critères de qualité — solidité des méthodes, exactitude et fiabilité, utilité et accessibilité —, ainsi que des éléments institutionnels préalables concernant la qualité des données, qui peuvent être transversaux et être considérés sous l'angle de l'intégration.

5.52 Alors que différents cadres d'assurance de la qualité sont déjà utilisés, le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité a élaboré un modèle générique et établi des tableaux de correspondance avec les cadres nationaux existants (voir E/CN.3/2012/13), dont les pays peuvent se prévaloir pour adopter l'intégration des statistiques économiques en tant que critère de qualité.

C. Registres et cadres des entreprises

5.53 Les registres des entreprises jouent un rôle essentiel dans les statistiques économiques intégrées. Ils fournissent un univers commun pour l'échantillonnage et une classification uniforme des entreprises, qui favorisent la cohérence des données d'enquête. De plus, ils permettent l'intégration des données provenant des sources administratives et des enquêtes. L'actualité des statistiques produites peut donc être améliorée et le travail de communication des données allégé.

5.54 Un registre des entreprises combine différentes sources, telles que les dossiers fiscaux et les fichiers administratifs. La couverture des registres des entreprises doit être aussi complète que possible. L'un des moyens de garantir la cohérence des unités et des classifications consiste à utiliser un registre complet des entreprises comme moyen de structurer les unités et d'en déterminer la classification. Si toutes les populations sondées sont tirées de ce registre et si toutes les données administratives sont mises en concordance avec celui-ci, on peut alors classer toutes les données recueillies en se fondant sur le système retenu pour le registre. De cette façon, les informations provenant de différentes sources de données sont classées de manière cohérente et on évite le problème lié au fait qu'une même unité soit classée différemment dans différentes enquêtes.

5.55 Le registre des entreprises se compose d'une suite de dossiers, programmes et processus qui sont en interface avec les entreprises grâce à l'établissement direct de profils et aux réponses et aux réactions tirées des enquêtes, mais aussi de manière indirecte, par le truchement de sources administratives telles que les dossiers fiscaux. Cette base d'échantillonnage doit appuyer l'échantillonnage et la stratification des enquêtes indispensables pour une couverture complète de tous les secteurs de l'économie. En conséquence, le registre doit contenir des données sur les unités, leur nom et adresse, un code identifiant leur activité, des variables concernant leur taille et des informations sur leur cycle de vie. Ces informations servent non seulement à déterminer un échantillon optimal pour une enquête donnée, mais aussi à étudier la démographie des entreprises du pays considéré.

5.56 Pour établir les statistiques des entreprises et les statistiques sectorielles, l'unité statistique doit être l'établissement, car c'est l'unité la plus détaillée parmi celles pour lesquelles l'éventail de données requises est normalement disponible. Pour des raisons analytiques et d'échantillonnage, des informations sur la taille des établissements doivent être disponibles. Des informations sur le lieu d'implantation de l'établissement sont également requises à des fins analytiques, ainsi que pour produire des séries de comptes régionaux détaillées en évitant les doubles comptages. Les unités statistiques doivent se voir attribuer un numéro unique pour faciliter la mise en concordance avec les sources administratives. Le code d'identification doit

rester le même pendant toute la durée de vie de l'unité, même si certaines des autres caractéristiques de celle-ci peuvent changer.

5.57 Les entreprises et les établissements se livrent à diverses activités et doivent être rattachés au secteur d'activité qui contribue le plus à la valeur ajoutée de l'unité ou à l'activité dont la valeur ajoutée dépasse celle de toute autre activité entreprise par l'unité, appelée son activité principale. L'activité principale des unités productrices peut changer d'une période statistique à la suivante, du fait soit de facteurs saisonniers, soit d'une évolution des produits décidée par la direction. Il faut donc modifier la classification de l'unité. Il convient d'éviter des changements fréquents car ils peuvent fausser les statistiques et en rendre l'interprétation difficile. Les pays sont invités à établir une « règle de stabilité » ou une « règle de résistance ». En l'absence de telles règles, les modifications de la démographie économique de la population des entreprises pourraient apparaître comme de simples artefacts statistiques.

5.58 Pour pouvoir mesurer exactement la production, la distribution et le financement dans l'économie, il est souhaitable de définir clairement les liens entre chaque établissement et l'entreprise mère. Surtout, la connaissance de ces liens est fondamentale pour garantir l'efficacité du plan de sondage, car une enquête pourrait recueillir des informations sur la valeur ajoutée, l'emploi et d'autres statistiques liées à la production généralement disponibles au niveau de l'établissement, tandis qu'une autre pourrait recueillir des données provenant d'états financiers consolidés compilés principalement au niveau de l'entreprise. L'un des attributs d'une unité statistique doit être la période d'activité économique d'une unité donnée, qui doit inclure la date de début et de cessation de son activité. Il s'agit là d'une information importante au moment de l'établissement de l'échantillon pour une enquête donnée.

5.59 Les données provenant des bases de données administratives sont une importante source d'informations statistiques. Les unités enregistrées dans les systèmes administratifs sont généralement définies dans l'optique de la réalisation d'objectifs administratifs et juridiques, qui peuvent être différents de ceux dont la réalisation s'impose en ce qui concerne les statistiques économiques, si bien qu'il peut y avoir lieu de trouver un compromis entre la pureté conceptuelle et les considérations pratiques. Par exemple, s'il est nécessaire de tirer les données requises des dossiers fiscaux ou si les données d'enquête doivent être complétées par des données fiscales, les organismes statistiques devront déterminer s'ils peuvent mettre en correspondance la structure juridique et la structure statistique de l'entreprise ou utiliser la structure juridique de façon sélective comme substitut de la structure statistique¹⁶.

5.60 À mesure que les bureaux de statistique deviennent davantage tributaires des données administratives en tant que source essentielle de données et pour actualiser leurs registres des entreprises, l'unité statistique devient étroitement liée à l'unité juridique/administrative. Les unités administratives sont de proches substituts des concepts économiques que les statisticiens s'emploient à mesurer et l'alignement des unités statistiques sur les unités administratives n'a pas nui à la qualité des statistiques.

5.61 Lorsque les unités administratives diffèrent sensiblement des entreprises ou établissements qui servent de base à d'autres collectes statistiques, un enregistrement de la mise en correspondance des deux séries d'unités contribuera à l'intégration des données. Un registre des entreprises est un bon moyen d'enregistrer ces mises en correspondance.

5.62 Les transactions des sociétés multinationales ne s'accordent pas bien avec le comportement économique mesuré par les statistiques économiques nationales des pays dans lesquels elles opèrent. Certaines entreprises mondiales n'établissent de documents comptables intégrés qu'à l'échelon mondial ou régional. Pour séparer et extraire une comptabilité complète pour toutes les activités se déroulant dans chaque économie nationale, il faut obtenir des données auprès du siège principal ou régional de l'entreprise mondiale.

5.63 Des informations statistiques seront collectées pour les régions géographiques. Il peut arriver que les organismes publics qui collectent des statistiques adoptent des régions administratives qui correspondent à la nature de leurs activités. Les services ministériels sont souvent chargés d'administrer des ensembles différents de régions géographiques. Par exemple, un service chargé de l'agriculture peut adopter des régions différentes de celles d'un

¹⁶ Voir *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, Série M, n° 4, Rev.4 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.25).

service chargé de la gestion des indemnités de chômage, ce qui soulève des difficultés en ce qui concerne l'intégration des statistiques provenant de sources différentes.

5.64 L'adoption de définitions et d'une terminologie normalisées pour les données contribuera à l'intégration des données. Les organismes qui collectent des données ayant une dimension régionale doivent mettre en correspondance les régions administratives de leur ressort et une classification géographique normalisée. Si les informations sont classifiées au niveau de désagrégation le plus bas, les données provenant de sources différentes peuvent être regroupées en zones régionales et régions cohérentes. Chaque zone régionale doit être définie d'une manière qui concorde avec toutes les autres zones.

5.65 L'actualisation périodique des registres des entreprises pour tenir compte des « naissances » et des « décès » d'entreprises garantit la fiabilité des données collectées, en particulier en ce qui concerne les retournements de conjoncture. Il faut disposer d'une base d'échantillonnage, que le pays utilise des registres des entreprises ou des recensements économiques pour la conception des échantillons. La méthode utilisée pour établir les bases d'échantillonnage soulève diverses questions, telles que les échantillons par région et les mises à jour des cadres par listes. Dans les pays où des « instantanés » de registres d'entreprises servent de base d'échantillonnage, on pourrait avoir besoin d'ajuster les résultats des enquêtes en fonction des décalages des registres (stratification a posteriori et modèles probabilistes).

5.66 Un registre complet des entreprises présente de nombreux avantages pour l'intégration des statistiques économiques :

- Il offre un élément de référence cohérent pour toutes les classifications adoptées (telles que les secteurs d'activité, le lieu d'implantation géographique, les sources de données, l'identifiant des unités statistiques), ce qui facilite l'intégration des produits statistiques en garantissant que les classifications sont utilisées de manière cohérente dans toutes les enquêtes et dans tous les produits statistiques.
- En faisant concorder les ensembles de données administratives et le registre des entreprises, on réduit les problèmes liés aux doubles comptages et à la couverture incohérente des données administratives.
- Le fait de sélectionner les échantillons d'enquêtes économiques à partir du registre des entreprises garantit la cohérence entre les différentes enquêtes, de sorte qu'il n'y a pas lieu de recourir autant aux ajustements de couverture.
- Les données administratives et les données d'enquête peuvent être combinées dans un produit statistique, le registre des entreprises assurant la cohérence entre les sources de données. Par exemple, ce registre peut être compartimenté de manière à permettre l'utilisation des données fiscales dans un compartiment et des données d'enquête dans le reste du registre. Une unité figurant dans deux différentes sources de données peut être exclue de l'une ou l'autre, selon ce qui permet d'assurer une couverture cohérente.
- Les informations provenant de différents côtés des comptes procèdent de sources de données où la population couverte et les classifications sont homogènes.
- La série chronologique des informations démographiques portées au registre des entreprises permet d'analyser la croissance et le développement des entreprises. On peut l'utiliser pour garantir que l'analyse des microdonnées longitudinales est en cohérence avec les autres statistiques économiques.
- En faisant transiter toutes les activités d'enquête par le même registre, on peut surveiller les frais de fonctionnement et le travail demandé aux fournisseurs de données.

5.67 La création d'un registre statistique unifié et complet des entreprises est un objectif à long terme et une tâche s'apparentant à un défi. Les pays dotés d'un système décentralisé pourraient commencer par mettre en place un système permettant d'atténuer les incohérences les plus importantes constatées au niveau des données produites par l'utilisation de registres commerciaux multiples. Cela peut nécessiter des mémorandums d'accord, des modifications de la législation sur la confidentialité et l'échange de données, et une meilleure intégration

du processus de production de statistiques. L'atténuation des différences importantes peut améliorer l'exactitude et la cohérence des données au moyen d'une classification plus homogène des principales entreprises et de l'élimination des chevauchements et des lacunes de couverture. De surcroît, étant donné que certains registres (tels que ceux établis à partir des recensements) sont plus complets, tandis que d'autres (tels que ceux établis sur la base des dossiers commerciaux et administratifs) sont plus actuels, une atténuation des différences peut produire de meilleurs registres des entreprises que l'un quelconque de ces types de registres.

5.68 Les pays dotés d'un système statistique moins avancé pourront devoir prendre des dispositions intermédiaires visant à obtenir une couverture plus complète des entreprises en combinant un registre statistique limité (par exemple, un registre basé sur certains types de propriété et de statut juridique) et une base aréolaire. À titre d'option pour un programme d'enquête à utiliser pour bien recueillir des informations statistiques complètes auprès d'entreprises de toutes tailles ayant des activités dans un pays, voir la méthode dite « *Fully Integrated Rational Survey Technique* (technique rationnelle d'enquête pleinement intégrée)¹⁷ ». La couverture du registre statistique pourrait être progressivement étendue au rythme du développement institutionnel du système statistique. En outre, les pays en développement ayant un important secteur informel peuvent être limités dans leur capacité d'inclure les petites entreprises et les microentreprises dans leurs registres statistiques, ne serait-ce qu'en raison du grand nombre de ces entreprises. La création d'un registre des entreprises implique l'adoption d'une stratégie d'inclusion de chaque unité afin d'obtenir une couverture plus complète. L'étude de cas 5.5 fournit un exemple national d'élaboration d'un registre des entreprises.

¹⁷ *Strategies for Measuring Industrial Structure and Growth*, Série F, n° 65 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.11). Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_65E.pdf.

Étude de cas 5.5

Statistics New Zealand : un registre des entreprises basé sur la fiscalité

1. Le registre des entreprises basé sur la fiscalité (appelé cadre commercial) enregistre un ensemble d'informations de base concernant toutes les entreprises et organisations privées et publiques économiquement importantes dont l'activité consiste à produire des biens et des services en Nouvelle-Zélande. Toutes les unités sont codées dans une série de classifications, parmi lesquelles le secteur institutionnel et l'industrie [code à cinq chiffres de l'Australian and New Zealand Industrial Classification (ANZSIC)]. Chaque fois que cela est possible, les informations provenant du système fiscal sont complétées par des données provenant d'autres sources administratives, telles que les répertoires d'entreprises, les registres fonciers et les répertoires des acteurs du secteur public. Les changements de nom et les structures de groupe sont maintenus à jour à l'aide d'informations émanant des bureaux des sociétés. Plusieurs indicateurs de taille, notamment le chiffre d'affaires annuel et le nombre d'employés, sont actualisés chaque mois à partir de sources administratives aux fins du choix des populations à sonder, de la stratification des échantillons et de la définition des groupes d'imputation. La création d'un registre des entreprises complet comporte plusieurs avantages dans l'optique de l'intégration des statistiques économiques :

- a) Toutes les entreprises à sonder sont extraites du même registre, grâce à quoi les populations ciblées sont complètes et homogènes. Le choix des échantillons, la stratification, l'imputation et l'estimation utilisent les mêmes informations, ce qui permet de mettre en œuvre des méthodes normalisées;
- b) Toutes les unités d'échantillon sont choisies dans le registre des entreprises et toutes les données administratives sont mises en concordance avec ce dernier, de sorte que tous les dossiers commerciaux reçoivent les classifications qui leur ont déjà été attribuées dans le registre. Cela contribue à la cohérence des statistiques économiques en garantissant une application homogène des modèles et classifications des unités à toutes les données commerciales incorporées dans la macrocomptabilité, quelle qu'en soit la source.

2. Statistics New Zealand s'est doté d'une Division des classifications et normes chargée d'élaborer des classifications normalisées, parfois en association avec l'Australian Bureau of Statistics. Un Conseil de gouvernance des normes a été créé pour veiller à ce que le plus grand nombre possible de collectes de données utilisent des classifications normalisées.

3. Tout en renforçant l'infrastructure statistique et en mettant au point des collectes de données intégrées, Statistics New Zealand a continué d'appliquer le principe des pratiques de référence à la compilation

des comptes nationaux et des statistiques de la balance des paiements. Les comptes annuels aux prix courants sont compilés dans la perspective des ressources et des emplois, ce qui permet de confronter et de rapprocher au niveau des produits les estimations émanant du côté de l'offre comme du côté de la demande. Cette démarche améliore la cohérence des principaux instruments de la comptabilité nationale que sont, notamment, le revenu national brut, la dépense nationale brute et le revenu national disponible, ainsi que leurs éléments constitutifs. La combinaison d'un registre complet des entreprises et d'enquêtes économiques couvrant l'ensemble de l'économie a éliminé la nécessité de fixer les données de référence en fonction des recensements économiques quinquennaux, car les agrégats extraits de l'enquête annuelle sur les entreprises sont d'une qualité suffisante pour être incorporés directement dans les comptes nationaux. La prochaine étape consistera à élargir l'éventail des comptes produits.

D. Enquêtes et sources de données administratives

1. Collecte de statistiques et langage commun

5.69 La mise en œuvre d'un bon système de collecte requiert d'accorder une attention particulière à deux éléments essentiels. Le premier est lié à la base d'échantillonnage des unités statistiques à mesurer. La base d'échantillonnage est l'ossature du système statistique et représente ce qui doit être mesuré périodiquement par le système statistique. Sa couverture doit être aussi complète que possible et correspondre à la structure organisationnelle de toutes les unités statistiques de l'économie. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre une base d'échantillonnage centrale, il faut s'employer à mettre en place un environnement qui en a les caractéristiques.

5.70 Avant que la phase de collecte ne puisse commencer, il s'impose de hiérarchiser en opérant un choix entre ce que requièrent les utilisateurs qui ne s'intéressent qu'à un segment de l'économie et les besoins de ceux qui concentrent leur attention sur l'ensemble de l'économie. En raison de l'importance de produire une série complète d'ensembles intégrés de statistiques concernant l'ensemble de l'économie, il s'agirait en priorité de collecter, au moins, des statistiques agrégées sur l'économie. Ces statistiques seraient collectées très fréquemment. Nombre d'entre elles seraient accessibles auprès des sources de données administratives afin de réduire les coûts et le travail de communication des données. Du fait de la nécessité d'utiliser les sources de données administratives aux fins de la production de statistiques économiques, il conviendrait d'incorporer dans le système statistique les concepts, définitions et classifications des données administratives et de les harmoniser avec ceux déjà en place, ce qui renforcerait le langage commun.

5.71 La fréquence dépendrait de facteurs tels que la taille ou l'utilisation des statistiques pour administrer des programmes publics. Les données de niveau inférieur pourraient être collectées moins fréquemment. Le rythme des changements structurels de l'activité économique et la nécessité d'appréhender les problèmes nouveaux figurent parmi les facteurs pouvant influencer sur la fréquence de la collecte.

5.72 Le second élément a trait aux concepts, définitions et classifications. Il inclut les mises en correspondance entre les concepts, définitions et classifications utilisés par le système statistique et ceux qui le sont communément en dehors de ce système. Il concerne autant les données à collecter que les données à calculer. En substance, ce second élément garantit la présence d'un langage commun entre les différents domaines dont se compose le système statistique. Il s'agit en définitive d'assurer la cohérence du contenu des questionnaires de tous les programmes.

5.73 Le contenu des questionnaires doit être intégré d'une enquête à l'autre, mais leur objet peut différer d'un programme à l'autre. Certains questionnaires pourraient avoir pour objet de collecter des données auprès des entreprises et d'autres auprès des établissements. Les questions doivent être pilotées par les métadonnées de façon qu'un thème spécifique soit traité de la même manière pendant toute la durée des programmes. En fonction de la fréquence à

laquelle certaines informations sont collectées, les questionnaires contiendraient des modules pouvant être ajoutés ou supprimés rapidement. Les questions seraient harmonisées avec les dossiers comptables des entreprises, et les résultats des entreprises et des enquêtes seraient facilement convertis en variables économiques requises par le système statistique.

5.74 La méthode d'envoi des questionnaires aux répondants doit prendre leurs préférences en considération. Ces derniers n'aiment pas recevoir un grand nombre de questionnaires d'une manière échelonnée. Ils préfèrent un questionnaire unique, souvent sous une forme électronique mais imprimable, et qui couvre toutes les informations qu'ils doivent fournir. Nombre de sociétés ayant du mal à fournir des informations concernant leurs unités de production de plus faible niveau, une enquête doit pouvoir obtenir ces informations directement auprès des unités concernées.

5.75 Afin de garantir une flexibilité suffisante du système statistique et une capacité de réaction rapide dans la couverture de nouveaux domaines, il est essentiel de concevoir des processus qui puissent être réutilisés. Cet impératif vaut pour tous les processus d'enquête, tels que l'échantillonnage et la conception des questionnaires, ainsi que les processus d'édition, d'imputation et de rapprochement.

5.76 Une fois créé le registre complet des entreprises, une enquête économique annuelle détaillée, doublée de collectes plus fréquentes, peut être organisée; elle présente les avantages suivants :

- Couverture détaillée de l'ensemble de l'économie et capacité de garantir que les données concernant les macrocomptes et les données ayant servi à établir ces derniers constituent une évaluation homogène et cohérente des divers segments de l'économie à divers moments;
- Cohérence des données collectées dans tous les secteurs de l'activité économique, des données étant recueillies dans toutes les unités pour une série fondamentale de variables, à l'occasion des collectes annuelles ou infra-annuelles;
- Questionnaires d'enquête conçus en vue de recueillir à la fois les éléments de données générales et les informations supplémentaires nécessaires pour calculer toutes les variables fondamentales de la comptabilité nationale;
- Possibilité d'agréger les variables d'enquête et administratives en fonction de celles de la comptabilité nationale avant l'édition des données, permettant ainsi aux analystes, dans le cadre de la vérification normale des données, de contrôler et d'expliquer les mouvements inhabituels observés dans les variables générales comme dans les agrégats de la comptabilité nationale, et de limiter ainsi au strict minimum la vérification des données d'unités par les spécialistes de la comptabilité nationale;
- En combinant un registre complet des entreprises et une enquête économique annuelle couvrant l'ensemble de l'économie, on réduit la nécessité de procéder à de fréquents recensements économiques qui viseraient à réajuster le niveau des statistiques macroéconomiques, s'agissant en particulier de la comptabilité nationale;
- Cohérence entre les collectes annuelles et les collectes infra-annuelles.

2. Conception des questionnaires

a) Principes régissant la conception des questionnaires

5.77 Les questionnaires intégrés et la conception des questionnaires jouent un rôle essentiel dans le processus de collecte de données car ils ont un impact majeur sur le comportement des répondants, le travail des enquêteurs, le coût de la collecte et les relations avec les répondants, et, partant, sur la qualité des données. Cet impact est critique pour les enquêtes permanentes et longitudinales.

5.78 La mise au point d'un questionnaire suppose que, au cours de la période l'ayant précédée, on s'est très sérieusement préoccupé d'évaluer et de hiérarchiser les besoins en ce qui concerne les types de données à collecter. Elle suppose aussi que ces données auront une importance économique en elles-mêmes et, dans la perspective des autres données du système statistique, contribueront à la cohérence et à l'intégralité du système statistique macroéconomique.

5.79 Avant que la collecte ne puisse avoir lieu, il convient de choisir un échantillon et de préparer une série de questions. Dans la mesure où l'échantillon est représentatif et les questions adaptées à la capacité des répondants d'y répondre, la qualité des résultats de l'enquête devrait, si la méthode utilisée est rigoureuse, être adéquate, notamment en ce qui concerne l'exactitude des réponses. Il ne s'ensuit toutefois pas nécessairement que les données seront cohérentes avec les autres données du système statistique.

5.80 Un questionnaire est une série de questions conçues pour collecter des informations obtenues d'une personne interrogée. Compte tenu de l'augmentation des données administratives, les questionnaires doivent être conçus en gardant à l'esprit qu'une partie des résultats des enquêtes pourront être fournis par les répondants tandis que le reste proviendra de sources administratives. De la sorte, un nouveau questionnaire peut ne pas être nécessaire si les données à collecter peuvent être obtenues auprès de sources administratives.

5.81 La collecte des informations statistiques doit être organisée en substituant une démarche intégrée à une approche cloisonnée. En vertu du modèle cloisonné, dans lequel chaque programme collecte des informations de son côté et à ses propres fins, une entité sondée peut se voir poser les mêmes questions utilisant des définitions différentes. Par exemple, une enquête sur la production pourrait poser des questions sur le nombre d'employés tandis qu'une enquête sur la main-d'œuvre pose des questions similaires, mais en utilisant des définitions différentes. Cette approche non seulement alourdit la charge des répondants, mais aussi risque de produire des statistiques du travail qui seront difficiles à harmoniser. En revanche, des questionnaires et des enquêtes intégrés aident à résoudre ces problèmes de collecte de données. L'étude de cas 5.6 présente la pratique suivie par le système d'enquêtes intégrées au Mexique.

Étude de cas 5.6

Système intégré d'enquêtes économiques : l'approche adoptée par le Mexique

1. Les enquêtes économiques nationales menées par l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI Mexico) ont pour objectif général de fournir des données brutes utiles, de grande qualité et actuelles par le biais d'enquêtes permanentes. Les enquêtes sont intégrées aux recensements économiques et aux registres administratifs afin de répondre aux besoins nationaux et internationaux d'informations statistiques et de se conformer aux modalités retenues dans le domaine de la comptabilité nationale. Elles offrent à l'utilisateur des données sur certains segments de l'économie mexicaine et servent à compiler les comptes nationaux.
2. Au départ, les enquêtes économiques utilisaient différents cadres conceptuels et questionnaires offrant peu de possibilités d'intégration entre les recensements économiques et les enquêtes mensuelles et annuelles. Les activités de collecte étant séparées, le travail de communication des données pouvait devenir important pour les entreprises sondées ayant des activités dans plusieurs secteurs (production, commerce, services), lorsqu'elles se trouvaient incluses à maintes reprises dans les échantillons choisis pour les différents secteurs. Les opérations sur le terrain ne présentaient pas un bon rapport coût-efficacité en raison des doubles comptages au niveau de l'information collectée et des grandes distances séparant les établissements opérant dans le même secteur d'activité. Au surplus, la séparation des enquêtes se traduisait par une charge de travail irrégulière pour les enquêteurs.
3. À l'inverse, avec la mise en place des enquêtes économiques nationales de l'INEGI Mexico, des concepts, définitions et classifications communs ont été adoptés pour toutes les enquêtes sur la base des normes et recommandations internationales. En outre, l'adoption d'un système commun d'enquête a réduit la charge des répondants et le coût des opérations. Des méthodes communes ont été introduites pour l'édition, la

Source : INEGI Mexico, « The integrated approach to economic statistics: "the Mexican approach" », document présenté lors de l'Atelier des amis de la Présidence sur les statistiques économiques intégrées, Berne, 6-8 juin 2007.

validation et le traitement. De plus, l'ordonnancement des tâches sur l'année s'est trouvé simplifié par le fait que les opérations sur le terrain étaient désormais continues.

4. Au total, les avantages de la mise en place d'un système intégré de collecte de données aux fins de la compilation des statistiques économiques sont nombreux : optimisation des ressources et du temps, perfectionnement des connaissances du personnel sur le terrain en ce qui concerne la gestion et le déroulement des opérations, réduction de la charge des fournisseurs de données, amélioration du rapport coût-efficacité et renforcement de la spécialisation du personnel du bureau central s'agissant de la conception des questionnaires et des échantillons et de la mise en œuvre des techniques d'estimation et d'analyse des données.

5.82 Il est nécessaire d'utiliser des concepts, une terminologie et des classifications communs pour la conception des questionnaires. Sans uniformité, il ne saurait y avoir comparabilité. La principale cause des disparités dans les statistiques est l'utilisation de concepts de base différents, par exemple concernant les unités ou les transactions. Il importe donc de les harmoniser afin d'atténuer ces disparités et d'obtenir un ensemble plus cohérent de données.

5.83 Le questionnaire peut contribuer largement à l'efficacité globale du système statistique. Un questionnaire bien conçu aura des incidences multiples sur ce système, notamment en réduisant au minimum la charge des répondants et en rendant la collecte de données plus efficace du fait qu'il réduit autant que faire se peut le nombre des erreurs dans les réponses et des erreurs liées à une absence de réponse. Un questionnaire bien conçu doit faciliter le codage et la saisie des données et réduire le plus possible le nombre d'opérations de mise en forme et d'imputation, ainsi que les coûts et le laps de temps associés à la collecte et au traitement des données. On préférera la communication électronique des données en raison de l'économie qu'elle peut permettre de réaliser, et un guide d'instruction doit toujours être fourni aux répondants. Dans le cas des entreprises complexes, il convient de prendre des arrangements spéciaux, notamment en faisant intervenir un personnel spécialement affecté à la collecte de données sur un large éventail de sujets. Ce personnel serait également chargé d'examiner périodiquement les profils des groupes d'entreprises.

5.84 Les organismes statistiques doivent prévoir des ressources pour tester les questionnaires avant qu'ils ne soient utilisés sur le terrain, ce qui permet de mieux connaître la manière dont les répondants réagissent à un questionnaire. Les tests peuvent être réalisés à l'aide d'un groupe de discussion ou d'entretiens individuels, l'accent devant être mis sur l'expérimentation et l'évaluation du libellé et de l'enchaînement des questions. Le libellé et les concepts doivent être harmonisés avec ceux déjà utilisés au sein de l'organisme. Ces concepts doivent être repris aussi bien dans les questions que dans le guide sur la communication des informations, qui doivent être concis et clairs.

5.85 On peut également mettre en œuvre des méthodes cognitives pour examiner les processus de pensée des répondants au moment où ils répondent aux questions posées lors d'une enquête et déterminer s'ils comprennent le sens des questions. Dans les pays où existent un grand nombre de langues officielles, les tests préalables à l'utilisation des questionnaires doivent être réalisés dans toutes ces langues. On procédera de préférence à la réalisation d'un test pour observer le déroulement de l'ensemble des opérations, y compris l'administration du questionnaire.

b) Base de données des questionnaires

5.86 Il convient de considérer le questionnaire intégré comme une base de données contenant toutes les questions sur la production et les variables financières ou d'autres caractéristiques qui pourraient être posées aux entreprises et/ou établissements. L'un des buts stratégiques doit consister à éliminer les demandes répétées de données en axant le travail sur des entreprises et en utilisant des questionnaires d'aspect et de présentation uniformes. Étant donné que le registre des entreprises contient des informations sur les entreprises, ou sur les entreprises et établissements, ou de simples unités, la base de données doit être construite de

manière à pouvoir associer les variables à ces types d'entités. Les questions doivent être regroupées en « modules » qui couvrent les principales catégories d'informations généralement demandées dans les enquêtes auprès des entreprises : recettes, dépenses, postes du compte de patrimoine, dépenses d'équipement, effectifs salariés, biens intermédiaires et biens et services produits, type de clients, destination des expéditions, chiffre d'affaires et données relatives aux ventes. Un drapeau doit indiquer si les questions signalées par ce moyen s'adressent à l'entreprise ou à l'établissement. Pour bien faire, il faudrait que les questions indiquent aussi s'il vaut mieux que les réponses soient données par le contrôleur, le responsable des fiches de paie, le directeur de production ou un autre responsable car si, par exemple, il est hautement probable que le directeur de production d'une entreprise connaisse les flux de matières utilisés par son unité, il peut ne pas disposer de toutes les informations concernant les intrants de services qui relèvent de la responsabilité d'une autre unité de ladite entreprise.

5.87 Les informations contenues dans la base de données des questionnaires peuvent être classées en quatre catégories. La première catégorie consiste en une série d'identifiants tels que le nom de l'enquête, les codes d'activité économique, les éléments d'identification des questionnaires et les dates prévues pour la publication.

5.88 La deuxième catégorie porte sur le contenu ou les règles des enquêtes :

- Toutes les questions correspondant à toutes les enquêtes doivent être stockées à l'aide de numéros de référence;
- Chaque numéro de référence décrit un concept unique;
- Chaque concept unique ne peut être représenté que par un seul numéro de référence;
- Les numéros de référence doivent être partagés par les enquêtes pour collecter et traiter des données;
- Les informations et l'analyse de cohérence doivent être partagées dans le cas des grandes entreprises qui reçoivent des questionnaires multiples;
- Chaque numéro de référence reçoit une description générale définissant le concept à mesurer;
- Chaque enquête reçoit des descriptions spécifiques si le libellé diffère de la description générale.

5.89 La troisième catégorie traite des valeurs collectées. Il convient d'assigner aux cellules du questionnaire une valeur de domaine au moment de leur création. Le type de cellule peut être basé sur des chiffres ou des caractères. La longueur prévue des chiffres peut être spécifiée à l'avance et la cellule peut indiquer un éventail de valeurs escompté.

5.90 La quatrième catégorie fournit les spécifications de contrôle, telles que :

- Le numéro de contrôle et sa description;
- Les formules de rejet au contrôle;
- Les messages de contrôle;
- La rigueur des contrôles;
- Le type de contrôle (c'est-à-dire basé sur des données historiques ou collectées);
- Drapeaux de contrôle indiquant que des données suspectes ont été confirmées par les répondants.

c) Système de métadonnées

5.91 La mise en place d'un système de métadonnées est une condition préalable importante de la conception d'un questionnaire intégré dans le système statistique. En définitive, les métadonnées assureront la cohérence nécessaire entre les différentes estimations et les différents outils de collecte de données dont la mise en œuvre aboutit à la production d'informations statistiques. Pour les utilisateurs finals, les métadonnées sont importantes non seulement par le lien qu'elles établissent entre les concepts, d'une part, et les unités, variables

et classifications, d'autre part, mais aussi dans une perspective de qualité. La structure des métadonnées couvre les éléments suivants : description statistique, unité de référence, période de référence, mandat institutionnel, confidentialité, politique de publication, fréquence de diffusion, format de diffusion, accessibilité de la documentation, gestion de la qualité, pertinence, exactitude et fiabilité des données, actualité, comparabilité, cohérence, coût et charge des répondants, révision des données et traitement statistique.

5.92 Les métadonnées jouent, dans l'infrastructure de production des données, un rôle déterminant qui améliorera considérablement l'efficacité du système statistique. Dès le début du processus statistique, elles appuient la collecte des données et le traitement postérieur à cette collecte, ainsi que les activités menées pendant les différentes phases de la collecte.

d) Regroupement des questionnaires

5.93 Il y a bien des façons de classer les questions dans la base de données. Par exemple, elles pourraient être réparties en quatre catégories. Le premier questionnaire ciblerait les entreprises et contiendrait une série de questions normalisées sur le résultat consolidé, les dépenses (y compris les services achetés), les postes du compte de patrimoine, l'investissement et les effectifs salariés pour l'ensemble de l'entreprise considérée. Le deuxième questionnaire réaliserait un portrait de l'entreprise, faisant apparaître la structure de celle-ci telle que générée par le registre des entreprises. Il montrerait les structures juridiques et fonctionnelles de l'entreprise que la personne répondant au questionnaire devrait confirmer ou actualiser. Le troisième questionnaire serait toujours axé sur l'entreprise, mais ne collecterait d'informations que sur quelques variables fondamentales pour chaque établissement, nécessaires pour calculer la valeur ajoutée. La valeur de ces variables serait rapprochée des statistiques obtenues grâce à un quatrième questionnaire, qui serait axé sur l'établissement. Ce dernier questionnaire contiendrait, outre quelques questions de base sur les recettes et les dépenses à un niveau relativement agrégé, des modules destinés à recueillir des données plus détaillées, telles que la destination de la production ou les effectifs.

5.94 Dans les pays où les données d'enquête peuvent être remplacées par des sources de données administratives, on pourrait envisager une stratégie qui porterait principalement sur deux questionnaires. Le premier viserait à collecter des données au niveau de l'entreprise ou de l'établissement auprès des entreprises très complexes dans le cas desquelles les données financières ne peuvent pas être obtenues de sources administratives ou certaines informations essentielles ne sont pas disponibles, telles que des informations par région. Il s'agirait d'un instrument de collecte contenant toutes les questions concernant les informations financières et les informations sur les caractéristiques. Le second questionnaire serait une version simplifiée du premier et porterait sur la collecte de données sur les produits propres à la branche d'activité considérée ou sur les caractéristiques au niveau de l'établissement. Ce questionnaire ciblerait la majorité des entreprises dotées de structures simples, les informations financières provenant des données administratives et fiscales et étant constituées d'un certain nombre de modules, dont chacun serait axé sur la collecte de tel ou tel type de caractéristique, tel que les biens intermédiaires ou les biens et services produits, la destination de la production et des informations qualitatives.

5.95 Pour les entreprises complexes, les spécialistes des divisions organisées par domaine seraient à même d'individualiser le questionnaire afin de saisir les données pour l'ensemble de l'entreprise. Le module de saisie des informations sur les caractéristiques pourrait être adapté en fonction de chaque secteur d'activité. Pour la collecte des informations sur les caractéristiques concernant une entreprise simple, la personne interrogée ne recevrait que les modules relatifs aux caractéristiques applicables à son secteur d'activité.

5.96 Toutes les variables doivent être harmonisées avec les informations statistiques provenant des sources de données administratives, dans la mesure où elles existent dans la base de données administratives. Ces sources peuvent ne pas offrir le niveau de détail requis en ce qui concerne les dépenses liées aux services professionnels aux entreprises, mais elles pourraient fournir une valeur à ce niveau. En dépit des difficultés que peut soulever l'harmonisation des données comptables des entreprises et des variables nécessaires pour les programmes

de statistiques, la stratégie requiert l'établissement de correspondances, souvent désignées sous l'appellation de « plan comptable », entre ces données. Il s'agit d'un outil permettant de relier la comptabilité d'entreprise aux divers cadres comptables utilisés par les organismes statistiques. Il facilite grandement l'établissement de correspondance entre les variables économiques de la comptabilité d'entreprise (comptes de patrimoine et comptes de résultats) et les statistiques des comptes nationaux. L'établissement d'un plan comptable nécessiterait l'assistance de personnes versées dans les pratiques comptables.

5.97 On accordera une attention particulière aux enquêtes ne relevant pas de la compétence des organismes statistiques. Dans bien des pays, même lorsque le système statistique est centralisé, de nombreuses enquêtes sont réalisées dans des services spécialisés dans un secteur d'activité spécifique. C'est ainsi, par exemple, que le service chargé des ressources naturelles d'un pays pourrait réaliser des enquêtes sur l'industrie minière. Ce type de situation pourrait également se produire lorsque le domaine relève de la compétence d'un autre organisme public. Un accord officiel doit être conclu entre ces organismes et le service national de statistique afin de garantir la compatibilité des questions. Pour établir le contenu des questionnaires, des consultations avec les différents domaines concernés sont nécessaires. Afin d'alléger au maximum la charge des répondants, les statisticiens chargés de la compilation des comptes nationaux doivent être activement associés à la détermination du contenu et à la hiérarchisation de l'information.

3. Utilisation des sources de données administratives

5.98 L'utilisation des sources de données administratives est devenue l'un des piliers de nombreux programmes de statistiques des entreprises dans un grand nombre de pays. Le recours à ces sources a tellement augmenté qu'elles tiennent désormais une place essentielle dans la production de statistiques infra-annuelles et annuelles, tout en représentant une source fiable d'informations pour l'actualisation des registres. Elles sont une source relativement peu onéreuse d'informations par rapport aux enquêtes et aux recensements, ce qui est un facteur important pour les organismes statistiques en proie à des difficultés budgétaires. Les fichiers administratifs permettent d'alléger la charge des enquêtes statistiques et peuvent être adaptés et utilisés dans le processus d'enquête global à des fins de validation en les rapprochant des données collectées par d'autres moyens, tels que les enquêtes. Ils peuvent remplacer les données d'enquête et, en l'absence d'information, comme dans les cas de non-réponse, ils peuvent être utiles dans le processus d'imputation. Enfin, compte tenu de l'augmentation de la demande de production de statistiques pour de petites régions se prêtant mal à l'organisation d'enquêtes par sondage, les fichiers administratifs représentent une utile solution de repli. L'étude de cas 5.7 présente les pratiques suivies au Brésil en matière d'utilisation des sources administratives pour produire des statistiques des entreprises.

Étude de cas 5.7

Utilisation des sources administratives pour produire des statistiques structurelles sur les entreprises : le cas du Brésil

1. Pendant le premier quart des années 90, l'économie brésilienne a connu une période de profonds changements structurels liés à son ouverture, à l'intensification du processus de restructuration industrielle, à la large diffusion des technologies de l'information et des communications et à la multiplication des pratiques en matière d'externalisation. Un tel environnement a grossi la demande de données économiques actualisées et diversifiées. Il s'est avéré que le système classique brésilien de production de statistiques économiques ne permettait pas de répondre à cette demande. L'absence de données structurelles actualisées était criante : au milieu des années 90, le recensement économique de 1985 constituait la seule référence pour les données structurelles. Le système d'enquêtes annuelles était incapable de faire face à la demande de données structurelles des entreprises entre deux recensements. Enfin, en raison de restrictions budgétaires, le recensement économique de 1990 a été différé de plusieurs années.

2. Il s'imposait manifestement de réviser le modèle et les procédures alors utilisés pour la production de statistiques économiques et de rechercher d'autres solutions permettant de relever le défi qui se posait à l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) : comment produire, à un coût compatible avec un environnement marqué par la pénurie de ressources, un ensemble de données économiques intégrées qui puisse répondre à la demande de données économiques plus actuelles, diversifiées et de qualité ?

3. La solution passait par la rationalisation du système, notamment l'utilisation sur une grande échelle des enquêtes par sondage, s'articulant avec l'utilisation de fichiers et données administratifs.

4. Au milieu des années 90, la taille du secteur des entreprises (secteur structuré) du Brésil était déjà très importante, puisqu'il comptait quelque trois millions d'entreprises représentant à peu près la moitié du PIB. Ce secteur était composé pour l'essentiel de petites entreprises dont la participation à la production était relativement limitée. Cette particularité de l'organisation des entreprises brésiliennes a été relevée par le recensement économique de 1985 : 3,7 % des entreprises représentaient 86,4 % des recettes et 59,4 % des effectifs du secteur des entreprises sondées. En 1995, les entreprises employant moins de 20 personnes représentaient 96,4 % des trois millions d'entreprises en activité enregistrées auprès de la Direction générale des impôts, mais seulement 39,6 % des effectifs du secteur structuré.

5. Étant donné que les statistiques économiques ont pour principal objectif de mesurer l'activité économique, au moyen d'enquêtes annuelles, trimestrielles et mensuelles, il est apparu clairement que la conception des enquêtes économiques devait tenir compte d'une pondération inégale au niveau des entreprises. Les recensements organisés pour sonder toutes les entreprises sont inévitablement onéreux et exigent beaucoup de temps, sans être nécessairement le meilleur moyen de fournir des données actualisées sur la structure de l'économie. Il s'agissait donc de se demander comment concevoir et tenir à jour un registre statistique des entreprises qui les couvrirait toutes et servirait de base d'échantillonnage centrale. Il était indispensable de prévoir une articulation avec les fichiers administratifs couvrant toutes les entreprises du pays. Dans les années 70, le Gouvernement brésilien a entrepris d'informatiser ses fichiers administratifs, ce qui a eu notamment pour conséquence d'améliorer l'efficacité de la couverture des entreprises. Depuis les années 80, l'IBGE peut accéder aux informations concernant chaque entreprise provenant des fichiers administratifs du Ministère du travail. L'Institut a ensuite élaboré et exécuté un programme de modernisation des enquêtes économiques, qui impliquait une transition à un système intégré d'enquêtes auprès des entreprises dont le plan d'échantillonnage était basé sur un registre central des entreprises qui couvrirait toutes les entreprises du pays et était systématiquement actualisé en fusionnant les données provenant des enquêtes de l'IBGE et des fichiers administratifs du Ministère du travail.

a) Relations avec les autorités administratives

5.99 Dans de nombreux pays, l'utilisation des données administratives s'est répandue à un tel point que le système statistique serait sensiblement affecté si les fichiers administratifs venaient à disparaître. Les données administratives tenant une place croissante dans le système statistique global, des arrangements explicites entre les services de statistique et les autorités administratives doivent être pris et réexaminés périodiquement pour garantir la continuité de l'utilisation de ces importantes sources de données aux fins du système statistique. Il doit exister, sous une forme ou sous une autre, un accord entre les autorités administratives et le service national de statistique qui énoncent les droits et responsabilités des deux parties. Les accords de ce type doivent contenir des clauses sur la confidentialité, le codage, les transferts de données et leur fréquence, et le contenu de la base de données administratives. Les organismes statistiques doivent prendre des dispositions rigoureuses pour s'assurer que les données administratives demeurent confidentielles, soient traitées comme des microdonnées d'enquête et ne soient utilisées qu'à des fins statistiques. L'accès aux microdonnées doit être réservé au personnel chargé des activités d'enquête. Il est probable que le personnel affecté aux différents programmes des organismes statistiques demandera à accéder aux données en raison des importantes possibilités qu'elles offrent à diverses fins de compilation ou d'analyse. En conséquence, les agents responsables des données administratives doivent être chargés de compiler des données agrégées, dont le caractère confidentiel doit être vérifié de façon qu'elles puissent être utilisées dans un contexte plus large par d'autres services des organismes statistiques. Il y aura toujours des cas dans lesquels il sera nécessaire, aux fins d'une étude, d'une recherche ou de la mise en relation des données, d'autoriser des agents autres que ceux

chargés des enquêtes à accéder aux microdonnées administratives. L'évaluation de ces types de demandes doit faire l'objet d'un protocole établi à l'avance.

5.100 Les organismes statistiques doivent toujours être en mesure de prouver aux autorités administratives qu'ils ont pris des mesures rigoureuses pour protéger la confidentialité des données. Il convient de conclure des protocoles qui décrivent les procédures spécifiques concernant la transmission des données aux organismes statistiques, le stockage de ces données, leur utilisation et les raisons de leur utilisation, et les dispositions visant à garantir la confidentialité ou une éventuelle divulgation résiduelle concernant les microdonnées et les agrégats compilés à partir de sources administratives. Des restrictions juridiques seront probablement imposées en matière d'accessibilité, d'utilisation et de partage des données provenant de sources administratives. En pareil cas, une nouvelle législation pourrait autoriser à mettre en place des arrangements bilatéraux de partage des données entre le service de statistique et les autres administrations ou organismes publics.

5.101 L'accès aux sources administratives devrait de préférence être garanti par une loi, encore que la législation ne soit pas une condition suffisante pour l'utilisation productive des fichiers administratifs. Une approche coopérative de l'établissement et de l'utilisation des fichiers administratifs à des fins statistiques semble devoir être beaucoup plus efficace, s'agissant d'obtenir l'accès à ces dossiers, qu'une approche fondée sur des arguments juridiques. Les responsables des organismes qui recueillent des informations administratives doivent mesurer l'importance des données et leur contribution au système statistique global. L'instauration de bonnes relations de travail avec ces responsables favorisera l'échange d'informations sur la qualité des données, ce qui aidera à identifier et à régler les problèmes qui pourront survenir.

5.102 Les compétences techniques des organismes statistiques en matière de gestion des travaux relatifs aux données peuvent être utiles aux organismes chargés de collecter et de tenir à jour les bases de données administratives. Il convient de s'employer à partager cette expérience afin d'aider les administrations concernées à rationaliser leurs activités et à améliorer la qualité de leurs données et du codage de celles-ci. Comme dans le cas des données d'enquête, les organismes statistiques doivent procéder avec prudence en ce qui concerne la confidentialité des fichiers administratifs.

5.103 La finalité de la collecte d'informations statistiques est tout à fait différente de celle des bases de données administratives. La collecte d'informations statistiques a pour objectif de renseigner sur des niveaux, des tendances et des relations. Dans le système statistique, les microdonnées qui constituent les agrégats sont confidentielles et ne sont jamais utilisées pour décider d'une mesure quelconque susceptible d'avoir un impact sur une personne ou une entité. Étant donné que les données statistiques et administratives doivent être traitées de la même manière, les organismes statistiques doivent préciser aux organismes fournissant des données administratives qu'ils s'abstiendront de fournir des informations en retour qui puissent déboucher sur la prise de mesures administratives à l'encontre d'une personne ou d'une entité.

b) Avantages et limites des fichiers administratifs

5.104 Les données administratives existent en application d'une législation et d'une réglementation. S'agissant de l'utilisation de ces données à des fins statistiques, il faut tenir compte du fait qu'elles couvrent des segments spécifiques de l'activité économique et sont définies expressément aux fins de l'administration de programmes publics. Elles peuvent donc ne pas toujours être adaptées aux besoins exacts des organismes statistiques.

5.105 L'un des principaux avantages des données administratives est de permettre aux organismes statistiques d'acquérir des informations statistiques à un coût relativement faible et de réduire sensiblement la charge des répondants. Elles présentent un autre avantage, celui de couvrir un segment complet de l'économie, voire, souvent, l'ensemble de l'économie. Du fait du caractère administratif de ces données, les cas de non-réponse sont généralement négligeables et ces données sont passées au crible, ce qui doit en garantir l'exactitude. Elles ne sont pas exposées à des erreurs d'échantillonnage.

5.106 Les fichiers administratifs ont toutefois leurs limites. Les personnes et/ou les entités peuvent ne pas être tenues de communiquer des données à intervalles communs. Certaines données peuvent être communiquées mensuellement et d'autres trimestriellement, voire annuellement, et les données annuelles peuvent être présentées sur la base de l'année civile ou de l'exercice. La disponibilité des fichiers administratifs peut ne pas coïncider avec les délais de publication de données des organismes statistiques. L'utilisation des données peut être retardée et des procédures peuvent être requises pour rattacher les fichiers à la période appropriée. La couverture prévue des données administratives peut ne pas répondre aux besoins du service national de statistique. La qualité et certaines des caractéristiques des données peuvent être difficiles à établir, dans la mesure où ces données sont communiquées et traitées par les organismes chargés de les rassembler.

5.107 Il importe d'examiner les caractéristiques de qualité de chaque ensemble de fichiers administratifs. La couverture et le contenu des fichiers administratifs peuvent connaître des interruptions dues à des modifications apportées à la réglementation ou aux pratiques administratives. Par ailleurs, les variables provenant des sources administratives peuvent ne pas être toutes traitées avec le même degré d'attention; par exemple, les recettes peuvent faire l'objet d'un examen attentif, mais un effort moindre peut être consacré à s'assurer de l'exactitude des codes d'activité. Des écarts peuvent se produire entre les concepts administratifs et les concepts statistiques. Les processus administratifs ne relevant pas du service de statistique, les concepts concernant les variables et les unités en ce qui concerne la couverture, le contenu, la qualité et l'homogénéité des données peuvent ne pas correspondre aux besoins du système statistique, limitant ainsi l'utilisation des données administratives à des fins d'estimation et d'analyse statistiques. De plus, la difficulté de mettre en concordance les fichiers administratifs et les documents statistiques ne peut que limiter l'utilisation de ces fichiers. Il est possible que les sources administratives parviennent aux organismes statistiques sous forme agrégée; par exemple, les statistiques sur l'instruction primaire peuvent n'être disponibles qu'à un niveau agrégé; en pareil cas, les organismes statistiques doivent obtenir des informations sur la manière dont les données ont été rassemblées. Ils doivent examiner minutieusement toutes les questions susvisées avant de commencer à utiliser les fichiers administratifs sur une grande échelle.

c) Nécessité de mettre en correspondance les concepts et définitions des sources administratives et les utilisations statistiques

5.108 Pour que les fichiers administratifs puissent être utiles aux statisticiens, il est nécessaire d'établir des correspondances montrant comment les concepts, définitions et classifications des données administratives peuvent se rapprocher des variables économiques requises par le système statistique. Par exemple, un plan comptable doit être établi entre les données relevant de la comptabilité d'entreprise communiquées aux autorités administratives et les variables économiques des organismes statistiques. Il convient de mettre au point des méthodes concernant les modalités d'utilisation des données administratives en tant qu'outils d'extrapolation pour les données économiques collectées dans le cadre d'enquêtes et de recensements officiels utilisant les concepts et les définitions de la comptabilité économique.

5.109 L'harmonisation des concepts et définitions des sources administratives avec ceux des organismes statistiques est un critère obligatoire pour que le système statistique les utilise. Il y aura des cas où des classifications et des définitions pourront devoir être modifiées de façon que les données administratives puissent être intégrées aux données provenant d'enquêtes ou d'autres sources administratives. Il est fréquent que la définition des unités couvertes dans les sources administratives cadre mal avec celle qu'utilise le système statistique. Les autorités administratives utilisent souvent le concept de personne morale, tandis que les organismes statistiques utilisent celui d'entreprise et d'établissement. Qui plus est, les entités peuvent être identifiées différemment suivant les bases de données administratives. Il s'ensuit que l'une des conditions préalables à l'utilisation des données administratives est d'établir des correspondances rigoureuses entre les différentes structures d'entités utilisées par les administrations et les organismes statistiques. Cette mise en correspondance est nécessaire

pour éviter les doubles comptages et pouvoir faire concorder les informations provenant de sources différentes. Dans les pays où toutes les autorités administratives utilisent un identifiant unique pour désigner une entreprise, cette pratique facilitera beaucoup l'intégration des fichiers administratifs dans le système statistique.

d) Autres types de données administratives

5.110 Les bases de données administratives constituent d'excellentes sources d'information; toutefois, il convient d'envisager également l'utilisation d'autres sources d'information analogues dans le système statistique. Par exemple, dans les cas des entreprises publiques et des quasi-sociétés, des documents adressés aux pouvoirs publics tels que les comptes de résultats peuvent être une source fondamentale d'informations sur la production et la situation financière de ces entités. Les services de statistique peuvent également être en mesure d'accéder à des données du même type concernant le secteur privé. Par exemple, les informations relatives aux cartes de crédit peuvent être une source d'informations utile et riche pour estimer les dépenses de consommation; quant aux données concernant le nombre de chambres disponibles, elles pourraient être un bon indicateur des services d'hébergement. Les fournisseurs de données du secteur privé fonctionnant dans des conditions commerciales, le transfert de leurs données aux services de statistique peut prendre la forme d'un contrat et être payant. Les données collectées par ces fournisseurs peuvent compléter très utilement les statistiques officielles, soit en tant qu'outils d'extrapolation, soit dans le cadre de la validation d'estimations établies à partir de données d'enquêtes préliminaires. Il importe toutefois d'examiner avec soin la portée et la couverture de ces données de sources secondaires et d'envisager de ne les utiliser que si leur qualité est acceptable.

E. Diffusion et communication

1. Diffusion

5.111 Le volet diffusion et communication du processus de production de statistiques est essentiel pour les statistiques économiques intégrées. Les utilisateurs profitent à ce stade final des services d'information fournis par les organismes statistiques.

5.112 La diffusion et la communication sont des aspects différents mais étroitement liés entre eux du produit final du processus de production de statistiques. La diffusion rend accessibles les données et métadonnées statistiques grâce à des publications sur support papier, des bases de données en ligne et d'autres moyens, et garantit la publication transparente et impartiale de données homogènes et cohérentes à l'intention de tous les utilisateurs en même temps, en fonction de calendriers de publication annoncés à l'avance. De plus, au moment de se pencher sur la question de la diffusion des données, la technologie sous-jacente utilisée pour partager les données doit entrer en ligne de compte.

5.113 On a l'habitude de considérer la diffusion comme un élément de production technique du processus de production de statistiques, qui rend accessibles les données et les chiffres principalement pour les utilisateurs spécialisés et avertis. En vertu de cette conception de la diffusion, on présume que les utilisateurs sont capables d'appliquer des techniques d'analyse à l'extraction et à l'interprétation des informations contenues dans les statistiques. En conséquence, la diffusion peut se concentrer pour l'essentiel sur une communication unidirectionnelle de chiffres aux utilisateurs sans les accompagner de commentaires ou de documents visuels à proprement parler.

5.114 L'intégration des statistiques économiques impose de modifier le mode de gestion de la diffusion et de la communication dans le processus de production de statistiques. La généralisation de l'utilisation d'Internet et l'amélioration de l'accessibilité d'outils de communication et de visualisation peu coûteux permettent à nombre d'organismes statistiques d'adopter un mode bidirectionnel de communication statistique active avec un éventail beaucoup plus large d'utilisateurs en ce qui concerne la diffusion des données. La diffusion

et la communication statistiques bidirectionnelles ne se contentent pas de donner accès à des chiffres, mais engagent un dialogue continu sur la meilleure façon de présenter l'utilité pratique de l'information véhiculée par les statistiques. La communication statistique sera basée sur la diffusion des données et métadonnées et s'appuiera sur des commentaires et des documents visuels, car les bonnes pratiques montrent qu'il est possible de toucher des utilisateurs finals plus nombreux et divers en présentant des informations sur le contenu et l'interprétation des statistiques diffusées.

5.115 La production de statistiques économiques intégrées vise à faire profiter les utilisateurs d'informations complètes, cohérentes, exactes et fiables diffusées en temps utile, en réduisant la charge de travail et le coût pour les personnes associées au processus, en particulier les fournisseurs de données et les statisticiens, mais aussi les spécialistes de la communication de statistiques. L'intégration de la production de statistiques économiques ajoute de la valeur pour les utilisateurs en diffusant l'information sous une forme compréhensible et exhaustive qui répond à leurs besoins d'analyse et leur permet de tirer des conclusions sur le contenu, les liaisons structurelles et la qualité des données diffusées. Une diffusion intégrée dans la présentation d'un ensemble intégré constitué par les statistiques macroéconomiques et les statistiques structurelles et conjoncturelles détaillées ayant servi à les élaborer sera profitable aux utilisateurs en facilitant la compréhension des statistiques diffusées et en renforçant les messages en faveur de l'élaboration de politiques et de prises de décisions reposant sur des observations factuelles.

5.116 Qui dit diffusion dit accessibilité des informations statistiques présentées sous une forme conviviale et cohérente (publications, sources électroniques et sites Web). La diffusion consiste également à expliquer les données aux utilisateurs en mettant les métadonnées à leur disposition et à fournir un calendrier de publication indiquant à l'avance les dates auxquelles l'organisme statistique s'engage à diffuser des informations statistiques spécifiques à l'intention du public. Ces informations peuvent être fournies pour la période à venir à un rythme hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel.

5.117 Le critère d'accessibilité en matière de diffusion se rapporte à la nécessité de présenter les données et les métadonnées d'une manière claire et compréhensible et facilement accessible, en temps utile et de façon impartiale. La disponibilité de métadonnées actualisées et utiles et de services d'appui rapides et de qualité doit être garantie. Une méthode de diffusion efficace repose sur les trois éléments suivants : accessibilité des données, accessibilité des métadonnées et assistance aux utilisateurs.

5.118 En matière de statistiques économiques intégrées, l'accessibilité des données implique que des formats cohérents de données doivent être disponibles, de façon à permettre de naviguer d'une source de diffusion à une autre. Ces statistiques doivent être présentées d'une façon qui en facilite l'interprétation et qui se prête à des comparaisons utiles. Le mode de présentation doit être clair et bien structuré, dans le respect des méthodes normalisées à l'échelle internationale. Le texte descriptif doit également être clair et doit accompagner les tableaux et graphiques contenant les données, et doit peut-être être complété par des applications de ces données utiles pour l'analyse. De plus, les statistiques doivent être diffusées selon un calendrier préalablement annoncé. Elles doivent être mises à la disposition de tous les utilisateurs simultanément, encore que celles qui ne font pas l'objet d'une diffusion systématique puissent être mises à disposition sur demande. Les données doivent être disponibles sous forme électronique.

5.119 L'accessibilité des métadonnées fournit une documentation sur les concepts, la portée, les classifications, la base d'enregistrement, les sources de données et les techniques statistiques qui sont disponibles, permettant ainsi aux utilisateurs de relever d'éventuelles différences par rapport aux méthodes statistiques, normes, directives et bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale. Pour les statistiques économiques intégrées, les métadonnées doivent incorporer des références aux données et des liens vers celles-ci, ainsi que des recoupements et des liens entre ensembles de données. En principe, les métadonnées doivent être disponibles sous forme électronique. Elles doivent être mises à disposition sous plusieurs

formes conviviales (par exemple dans une section « foire aux questions ») à des niveaux différents de détail technique de façon à répondre aux besoins des utilisateurs.

5.120 Des services d'appui rapides et de qualité doivent être fournis pour venir en aide aux utilisateurs en temps utile, et des contacts pour chaque ensemble de données doivent être portés à la connaissance du public. Les catalogues des publications, documents et sites Web, ainsi que les autres services aux utilisateurs, y compris des informations sur les modifications apportées aux données, métadonnées et méthodes de diffusion doivent être largement accessibles. Les utilisateurs doivent être pleinement informés de toute donnée dont la communication peut être demandée. Des explications et des exemples en matière de statistiques économiques intégrées leur permettraient de constater la cohérence au niveau des concepts. Ces explications peuvent consister à fournir des données harmonisées ou des tables de correspondance, ou à repérer des différences concernant la couverture, le moment de l'enregistrement et d'autres facteurs pouvant déboucher sur des écarts statistiques.

5.121 Qui dit bonnes pratiques de diffusion dit détermination des besoins des utilisateurs en ce qui concerne la diffusion des données selon une périodicité appropriée (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc.) et en temps utile. Par définition, ces données doivent être cohérentes sur le plan interne à l'intérieur d'un ensemble de données et d'un ensemble de données principal à un autre. En d'autres termes, les données doivent pouvoir être harmonisées (par le biais de contrôles de cohérence horizontale et verticale) dans un laps de temps raisonnable. Par ailleurs, elles doivent se prêter à des comparaisons avec d'autres ensembles de données macroéconomiques. Les révisions de données doivent respecter des calendriers périodiques, bien diffusés et transparents. Les données préliminaires doivent être faciles à distinguer de toute révision ultérieure ou des données finales. En vertu des bonnes pratiques concernant l'utilité des données, les études de révision qui comparent les modifications apportées au fil du temps aux données diffusées doivent être mises à la disposition du public d'une manière transparente et équitable.

5.122 Pour améliorer encore l'accessibilité et la présentation des données et des métadonnées pour les utilisateurs, l'étape logique suivante consisterait à adopter les normes d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) adoptées à l'échelle internationale. En particulier, les utilisateurs doivent pouvoir, facilement et à un prix raisonnable, partager, échanger, comprendre et pouvoir réutiliser les données et métadonnées à leurs propres fins. Ces vœux concernent la présentation de l'information, la longueur des données historiques et l'accès électronique aux données.

5.123 Les normes SDMX sont conçues pour faciliter l'échange ou le partage d'informations statistiques entre deux partenaires ou davantage. Ces normes ont été mises au point par les organisations qui les parrainent afin de répondre aux besoins des services nationaux de statistique, des banques centrales, des ministères et d'autres entités. Elles doivent servir à communiquer ou partager des données et métadonnées statistiques de la façon la plus efficace possible au sein des services nationaux de statistique, des banques centrales, des ministères et d'autres entités. Elles peuvent également être utilisées à l'intérieur d'un système national pour transmettre ou partager des données et métadonnées statistiques, ce qui est particulièrement utile pour les pays dotés d'une structure fédérale ou d'un système statistique relativement décentralisé. En pareil cas, un lien étroit peut être établi entre les systèmes national et international de partage de données, ce qui rend possibles des gains d'efficacité supplémentaires.

5.124 L'utilisation des normes SDMX pour l'échange de données peut facilement évoluer vers une diffusion ouverte basée sur ces normes; une telle diffusion peut répondre d'une manière adéquate aux exigences des utilisateurs en matière de données et métadonnées bien structurées présentées sous des formats réutilisables, et doit être envisagée à titre d'option par les autorités nationales et les organisations internationales. Les bonnes pratiques associées aux techniques d'échange de données telles que celles basées sur les normes SDMX pourraient améliorer sensiblement, dans le cadre du partage de données, l'utilité de l'information diffusée.

5.125 Les normes SDMX peuvent également servir à la gestion des données et métadonnées au sein des organismes statistiques, car le modèle d'information est applicable à

l'essentiel des informations stockées et traitées par ces derniers, qui peuvent mettre en œuvre les outils informatiques de l'initiative SDMX pour réduire le coût de mise en place de leurs systèmes de gestion de données. Pour d'autres renseignements, voir l'étude de cas 5.8.

Étude de cas 5.8

Origines et finalité de l'initiative SDMX

1. L'initiative SDMX a été lancée en 2001 par sept organisations s'occupant de statistiques à l'échelle internationale : la Banque centrale européenne, la Banque des règlements internationaux, la Banque mondiale, la Division de statistique de l'ONU, Eurostat, le FMI et l'OCDE. Ces sept organisations coparrainent cette initiative.
2. L'initiative SDMX se propose de mettre au point et d'utiliser des processus plus efficaces d'échange et de partage de données et de métadonnées statistiques entre organisations internationales et entre leurs pays membres. Pour réaliser cet objectif, elle fournit des formats normalisés pour les données et métadonnées, ainsi que des directives en matière de contenu et une architecture informatique pour l'échange de données et de métadonnées. Les organisations concernées peuvent librement utiliser n'importe quel élément fourni par cette initiative qui soit le plus approprié dans un cas donné.
3. Avec l'apparition d'Internet, l'échange et le partage électroniques de données sont devenus plus faciles et plus courants, mais les échanges se sont souvent déroulés d'une manière ponctuelle en utilisant une grande diversité de formats et des concepts non normalisés. D'où la nécessité de disposer de normes et de directives communes pour rendre plus efficaces les processus d'échange et de partage de données et de métadonnées statistiques. Étant donné que l'échange de données statistiques est continu, les avantages à retirer de l'adoption de méthodes communes sont considérables pour les fournisseurs de données comme pour les utilisateurs.
4. L'initiative SDMX vise à garantir que les métadonnées accompagnent toujours les données, ce qui rend l'information immédiatement compréhensible et utile. C'est la raison pour laquelle les normes et directives SDMX traitent à la fois des données et des métadonnées.
5. Les normes et directives communes auxquelles se conforment tous les acteurs facilitent l'accès non seulement aux données statistiques, où qu'elles se trouvent et sans exiger un accord préalable entre deux partenaires, mais aussi aux métadonnées grâce auxquelles les données sont plus comparables, pertinentes et, généralement, utilisables.

Source : « SDMX User Guide », version 2009.1. Accessible sur le site <http://sdmx.org/wp-content/uploads/2009/02/sdmx-userguide-version2009-1-71.pdf>.

2. Communication

5.126 La communication des statistiques a énormément évolué ces dernières années. Pendant longtemps, les organismes statistiques ont considéré la diffusion comme une communication à sens unique d'informations qui utilisait un nombre réduit de supports, tels que les journaux, la radio et la télévision. L'augmentation de la demande d'informations statistiques émanant d'un groupe sensiblement plus large d'utilisateurs et l'application des technologies nouvelles poussent les services statistiques à redoubler d'efforts pour communiquer des données cohérentes, compatibles entre elles et entre lesquelles il existe un lien logique et plus faciles à interpréter. L'utilisation généralisée d'Internet et l'apparition des médias sociaux ont beaucoup changé les méthodes de communication et de diffusion et augmenté le nombre et la diversité des utilisateurs finals.

5.127 Les systèmes statistiques nationaux ont diverses approches en matière de gestion des fonctions de communication. L'intégration de ces fonctions dans la structure organisationnelle aura un impact sur leur efficacité, en garantissant que la direction accordera beaucoup d'attention à la communication de données statistiques et à l'infrastructure technologique connexe. La concurrence accrue des autres producteurs de données rend de plus en plus nécessaire d'améliorer la communication entre les organismes statistiques et les utilisateurs habituels, tels que les médias et les décideurs, ainsi que les groupes difficiles à atteindre.

5.128 La plupart des organismes statistiques continuent de diffuser leurs statistiques selon la méthode traditionnelle, en imprimant des publications et en complétant leurs

méthodes de communication par des sites Web et d'autres moyens pour transmettre d'une manière plus efficace aux utilisateurs les informations contenues dans les statistiques. La communication de statistiques vise principalement à mieux révéler l'information contenue dans les données statistiques afin de la rendre plus facile à interpréter. La communication de statistiques consiste à capter l'attention du lecteur avec une manchette ou une image; à fournir des explications concernant les chiffres d'une manière facile à comprendre, intéressante et divertissante; et à inviter les journalistes et les autres utilisateurs à se demander comment les statistiques pourraient rendre leurs analyses plus percutantes.

5.129 La communication de statistiques véhicule un message qui indique aux lecteurs ce qui s'est produit et quand et où cela s'est produit, et les aide à comprendre pourquoi et comment cela s'est produit. Les organismes statistiques utilisent la communication pour montrer aux pouvoirs publics et à la population la pertinence de leurs données. Ils peuvent ainsi prévoir un renforcement de l'appui du public aux programmes de statistiques, améliorer leurs relations avec les répondants et faire mieux connaître leurs produits.

5.130 La complexité de la communication de statistiques dépend du degré d'ambition de l'organisme statistique en matière d'interprétation des informations ou des connaissances contenues dans les statistiques. Le format le plus élémentaire de présentation des statistiques est le tableau traditionnel dépourvu de tout texte explicatif. Il appartient alors à l'utilisateur de mettre en œuvre des techniques servant à transformer les données et à les mettre en relation afin d'en extraire les informations nécessaires à tel ou tel objet d'étude, en s'appuyant sur des considérations théoriques et en mettant en œuvre des techniques statistiques à des degrés de complexité variables. À un degré intermédiaire, par exemple, le cadre du SCN est utilisé pour rendre explicites au niveau des indicateurs macroéconomiques certains liens macroéconomiques et sectoriels entre le revenu primaire ou disponible et la consommation, l'investissement, le commerce ou la dette. Ces indicateurs pourraient être représentés à des fins d'analyse comme des écarts par rapport à la tendance à long terme, ou bien des indicateurs macroéconomiques et sectoriels peuvent être groupés à des fins d'analyse avec les statistiques conjoncturelles ayant servi à les établir sur la base des caractéristiques des données qui les composaient dans le passé. Les données concernant la production, le chiffre d'affaires, les nouvelles commandes, le revenu, les effectifs, les prix, le commerce, la monnaie et les indicateurs financiers sont donc groupés avec les indicateurs macroéconomiques et sectoriels pour montrer l'intérêt du point de vue analytique des indicateurs pour certains sujets tels que le commerce international, le secteur du logement et les marchés financiers. En particulier, ce type de présentation analytique pourrait intéresser l'utilisateur non spécialisé, en l'aidant à mieux comprendre les informations et signaux contenus dans les statistiques. Au niveau le plus avancé, des ensembles d'indicateurs individuels et composites sont utilisés pour procéder à certaines analyses économiques complexes. Des techniques statistiques et économétriques avancées servent à transformer et sélectionner les données individuelles pour repérer des tendances à long terme et cycliques, détecter les changements d'orientation et expliquer la croissance.

5.131 Outre les commentaires et métadonnées statistiques, les outils de visualisation¹⁸ peuvent améliorer la présentation des données. En matière de diffusion des statistiques économiques intégrées, les bonnes pratiques reposent sur une large utilisation de graphiques attrayants et instructifs accompagnés de textes explicatifs s'appuyant sur des sources solides, y compris les liens de correspondance avec les données et métadonnées de base et connexes. Le fait de montrer aux utilisateurs comment l'information peut être utilisée peut les aider à concevoir et à construire de nouvelles applications des données et métadonnées.

3. Pratiques de diffusion et de communication internationales

5.132 La diffusion de statistiques économiques intégrées ne peut que profiter de l'existence d'un cadre analytique. Le cadre d'évaluation de la qualité des données¹⁹ du FMI fournit une telle structure analytique et contient les éléments spécifiques concernant les dimensions de l'accessibilité et de l'utilité qui sont directement liés à la diffusion.

¹⁸ Pour les bonnes pratiques en matière d'utilisation des outils de visualisation, on peut consulter le site Web de Statistics Netherlands. Accessible sur le site www.cbs.nl/en-GB/menu/publicaties/webpublicaties/interactief/default.htm?Languageswitch=on.

¹⁹ Des informations sur le cadre d'évaluation de la qualité des données et les initiatives sur la diffusion de données sont mises en ligne sur le tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI. Accessible sur le site <http://dsbb.imf.org/Default.aspx>.

5.133 La norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le système général de diffusion des données (SGDD) favorisent les bonnes pratiques des pays en matière de diffusion des statistiques. Les pays ayant adhéré à la NSDD sont tenus de diffuser 21 catégories de données sur des pages nationales de données synthétiques (mises en ligne sur les sites Web nationaux) qui ont un format normalisé afin de diffuser les deux observations les plus récentes pour chaque catégorie. Cette norme prévoit des options plus souples et des éléments « selon les besoins », si bien que tous les pays y ayant adhéré ne diffusent pas toutes les catégories de données. Les pages nationales de données synthétiques peuvent également contenir des données supplémentaires et des hyperliens vers des séries chronologiques plus longues et des ensembles de données plus complets. Cette norme prescrit également la publication d'un calendrier de diffusion normalisé pour toutes les catégories de données. La réalisation des pages nationales de données synthétiques et des calendriers de diffusion améliore l'accessibilité des données et des métadonnées grâce à l'utilisation d'un format uniforme, l'annonce de la publication des données dans les calendriers de diffusion et la publication simultanée sur les pages nationales de données synthétiques.

5.134 À l'échelon international, le FMI et d'autres organisations internationales (la Banque centrale européenne, la Banque des règlements internationaux, la Banque mondiale, Eurostat et l'OCDE) ont créé de concert le site Web appelé Principal Global Indicators (www.principalglobalindicators.org/default.aspx), conçu en tant que plate-forme centrale internationale à des fins de diffusion de statistiques et reposant sur les pratiques recommandées en la matière. Ce site présente des données comparatives pour les pays membres du Groupe des 20, avec des outils commodes de mise en corrélation des données et des liens vers d'autres bases de données.

5.135 Dans le cadre d'une initiative conjointe de la Division de statistique de l'ONU et d'Eurostat, en réponse à l'impact de la crise économique et financière de 2007, un modèle de données internationalement accepté, actualisé et accompagné d'une métastructure comprenant 12 catégories de données, a été élaboré. Il a encouragé les pays à avancer dans la création de plates-formes centrales de données nationales pour un ensemble minimal de comptes nationaux trimestriels, des indicateurs économiques et financiers en temps réel, et des indicateurs à haute fréquence et les systèmes de métadonnées correspondants à des fins d'alerte avancée et de surveillance macroéconomique. Indépendamment de la source d'inspiration représentée par la NSDD, cette initiative a tiré parti des travaux qu'Eurostat a effectués au cours de la décennie écoulée aux fins de la création de l'ensemble de données appelé Principaux indicateurs économiques européens²⁰. Ces indicateurs présentent de manière intégrée des estimations trimestrielles et instantanées des comptes nationaux, ainsi que les statistiques de fréquence élevée correspondantes, sur une page dédiée du site d'Eurostat afin de faciliter le suivi du cycle de l'activité économique et la surveillance macroéconomique. Le modèle de données accepté à l'échelle internationale prolonge les Principaux indicateurs économiques européens par des indicateurs établis sur la base des comptes nationaux pour mesurer les risques et vulnérabilités sectoriels, dans le cas des pays qui compilent des comptes du secteur institutionnel.

²⁰ Voir Eurostat, *Principal European Economic Indicators: A Statistical Guide* (Luxembourg, 2009). Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-81-08-398/EN/KS-81-08-398-EN.PDF. Voir également <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/euroindicators/peeis/>.

Chapitre VI

Mise en œuvre des statistiques économiques intégrées

A. Introduction

6.1 Pour mettre en œuvre un système statistique intégré, il s'impose de prendre un large éventail de mesures pour améliorer la cohérence de l'ensemble du système, depuis l'adoption de normes et de classifications internationales jusqu'au renforcement des arrangements institutionnels aux fins de l'intégration statistique. Il appartiendra à chaque pays de déterminer ce sur quoi il doit concentrer ses efforts en fonction de ses priorités, de ses ressources et de sa situation.

6.2 Un programme d'intégration à long terme doit porter sur tous les stades et tous les éléments des statistiques économiques. À court terme, chaque organisme devra se concentrer sur les éléments du système qu'il contrôle le mieux et où ses efforts auront l'impact le plus important. La définition de ces éléments lui imposera de mettre en balance les avantages avec les coûts et variera selon que le système statistique est centralisé ou décentralisé. Des impulsions vigoureuses devront être données dans ce domaine.

6.3 Le programme de mise en œuvre devra être géré avec le plus grand soin pour lui éviter tout essoufflement, car la réalisation de l'intégration des statistiques économiques prendra beaucoup de temps. Dans un système centralisé, l'organisme chef de file sera un service national de statistique investi de la responsabilité clairement spécifiée d'intégrer les statistiques économiques dans un système statistique national. Les mécanismes de coordination varieront selon la taille de ce service. Dans un petit service, un comité de coordination réunissant les responsables des unités chargées des entreprises pourra jouer ce rôle, alors que les arrangements à prendre seront plus complexes dans un organisme de grande taille : il faudra notamment désigner des responsables de la coordination et de l'intégration, et mettre en place divers organes décisionnels officiels à tous les niveaux de l'organisme. Il pourra y avoir lieu de créer un service de coordination ou d'intégration pour élaborer le programme et veiller à ce que les besoins de l'intégration soient pris en considération chaque fois que les statistiques existantes seront restructurées ou que de nouvelles statistiques seront élaborées. Les divisions chargées des méthodes devront faire de la nécessité d'une plus grande intégration l'une des principales exigences pour toutes les méthodes statistiques. Dans le cadre d'un système statistique plus décentralisé, un appui aux méthodes d'enquête normalisées devra être obtenu de toutes les parties prenantes du système de statistiques économiques.

6.4 Les activités devant contribuer à l'intégration du système de statistiques économiques doivent être sélectionnées avec le plus grand soin pour le programme de mise en œuvre à long terme. L'ordre d'exécution des activités dépendra de la nature du système statistique. On aura généralement intérêt à commencer par la mise en œuvre des normes et des classifications; de même, il vaut sans doute mieux, au début du programme, se concentrer sur les principales mesures économiques, avant d'élargir les perspectives une fois les premiers succès obtenus. Par exemple, le passage d'un programme classique d'enquêtes et de recensements échelonnés sur plusieurs années à un ensemble de collectes intégrées utilisant des données d'enquête et des données administratives requiert des organismes statistiques qu'ils prennent des décisions judicieuses quant à la vitesse d'exécution des tâches à prévoir.

6.5 Les modifications des collectes de données économiques devront généralement être apportées dans le cadre des budgets, calendriers et programmes existants. Amener tous les utilisateurs et producteurs de statistiques à accepter d'appliquer des concepts, définitions et normes de conception harmonisés est une tâche complexe. Il faudra convaincre les entreprises et les organismes responsables de produits statistiques déterminés d'adopter l'intégration en tant qu'objectif de tout projet de mise au point de statistiques. Toutes les modifications devront s'intégrer dans les délais de mise au point existants sans bouleverser le calendrier de publication ni la continuité des séries chronologiques pour les produits existants. Chaque produit statistique aura des utilisateurs ayant des besoins particuliers qui doivent être pris en considération.

6.6 La plupart des organismes statistiques disposant de ressources limitées, il ne sera probablement pas réaliste de vouloir modifier l'ensemble du système de statistiques économiques dans le cadre d'un projet unique. Il sera plus raisonnable de planifier soigneusement une série de changements graduels à mettre en œuvre dans des délais plus longs.

6.7 La comptabilité nationale fournit le cadre de coordination nécessaire à l'intégration des statistiques économiques pour assurer leur cohérence conceptuelle aussi bien que numérique. Les comptes intégrés donnent une vision unifiée de tous les aspects de l'économie qui sont mesurés dans les comptes distincts. Ils partagent les mêmes conventions, définitions et valeurs, et permettent de comparer directement des mesures réalisées dans un compte aux mesures identiques ou différentes effectuées dans d'autres comptes.

6.8 La mise au point de nouveaux comptes intégrés ou la poursuite de l'amélioration ou l'intégration des comptes existants doit être entreprise une fois adoptés les concepts, définitions et méthodes recommandés par les normes internationales. Ces normes, accompagnées de guides et de directives, servent à harmoniser les comptes économiques d'un pays à l'autre, ce qui facilite les comparaisons internationales.

6.9 Le présent chapitre montrera comment le SCN 2008, une norme statistique internationale, est appliqué en tant que cadre global d'intégration pour les statistiques économiques. La fonction d'intégration du système de comptabilité pour statistiques économiques qui est celle du SCN 2008 s'appuie sur les comptes du secteur institutionnel, les comptes d'entrées-sorties et d'autres extensions, telles que les comptes par industrie, les comptes du travail et les comptes satellites. Par ailleurs, le présent chapitre signalera les autres normes de référence applicables aux statistiques économiques, et présentera des études de cas relatives à ces cadres aux fins de l'intégration des statistiques concernant des segments et aspects spécifiques de l'économie. Les exemples nationaux choisis illustrent l'éventail et la variété des pratiques nationales en matière de mise en œuvre de l'intégration des statistiques économiques.

B. Harmonisation des sources de données

6.10 Il est indispensable de disposer de sources de données complètes et cohérentes pour établir des comptes nationaux exacts et fiables. Il doit exister une correspondance exacte entre les sources de données de chaque série de comptes intégrés et les concepts et la structure des comptes. De plus, les données doivent être exactes en ce qui concerne la portée et la couverture des unités et le moment de l'enregistrement et la valorisation.

6.11 Les sources de données provenant des enquêtes et recensements économiques sont générées en partie pour servir de base aux comptes économiques. Toutefois, ces données tendent à être générées à d'autres fins, telles que le recouvrement des impôts, le contrôle douanier et frontalier et les réglementations financières. Ces types de sources de données sont généralement appelées sources secondaires ou à usage mixte. Les sources secondaires comprennent les données provenant des pouvoirs publics, souvent appelées données administratives, et les données provenant de sources privées. Il est fréquent que les données administratives soient élaborées par des entités publiques en tant que sous-produit de l'administration de leurs programmes, qu'il s'agisse de traitement des déclarations d'impôt sur les sociétés, de réglementation des services collectifs ou de délivrance de permis de construire. Ces types de sources de

données doivent être ajustées et harmonisées aux fins d'estimation des comptes économiques, et des ajustements supplémentaires peuvent devoir leur être apportés pour appuyer la mise en place d'un système pleinement intégré de comptes dans lequel tous les éléments sont pleinement compatibles avec tous les comptes qui composent le système.

6.12 Des ajustements doivent être apportés pour remédier à divers problèmes concernant les sources de données, notamment les incohérences entre agrégats et sous-agrégats des échantillons nationaux, les sources de données incomplètes ou biaisées, les différences au niveau de la disponibilité des sources de données ou les décalages dans le temps affectant cette disponibilité, et les différences en matière de classification des établissements selon les organismes qui collectent les données. On peut s'attendre à des différences en ce qui concerne les méthodes et le choix des sources de données servant à produire des estimations des différents comptes, ainsi que les systèmes dans lesquels la responsabilité des divers comptes est divisée.

6.13 La fréquence à laquelle les sources de données sont disponibles est un aspect important à prendre en considération dans la mise au point des mesures de l'activité économique. L'un des facteurs influant sur cette disponibilité est la vitesse avec laquelle ces données sont collectées, compilées et diffusées. Un autre facteur est de savoir si les sources de données font partie d'un programme statistique qui fournit une couverture plus complète ou meilleure à un autre titre; par exemple, lorsque des informations plus détaillées sont collectées pour une enquête de référence ou annuelle que pour des enquêtes trimestrielles ou mensuelles.

6.14 Dans ce dernier cas, les sources de données correspondant aux estimations les plus anciennes sont généralement incomplètes, préliminaires ou manquantes, et des projections basées sur des tendances sont utilisées pour remplacer les éléments manquants. Les révisions ultérieures incorporent les sources de données disponibles par la suite, qui sont en principe plus complètes et proviennent de sources de plus en plus fiables. Les meilleures sources de données peuvent être obtenues à l'occasion des recensements économiques qui ne sont guère effectués qu'à des intervalles de plusieurs années. Cet ensemble ultime de données aura une fréquence annuelle; les données les plus anciennes pourront avoir une fréquence mensuelle ou trimestrielle.

6.15 À titre d'exemple, le tableau 6.1 montre l'évolution de la nature des sources de données dont sont tirées les estimations trimestrielles actuelles du PIB des États-Unis. Pour l'estimation « anticipée » du PIB, les éléments qui sont basés sur des données d'enquête pour chacun des trois mois du trimestre représentent 45 % de l'estimation; ceux qui sont basés à la fois sur des données d'enquête et des extrapolations (en principe les données d'enquête pour les deux premiers mois du trimestre, avec une extrapolation pour le troisième) représentent environ 30 % de l'estimation. Les données basées sur des tendances représentent les 25 % restants. Pour la « deuxième » estimation, 70 % du PIB sont basés sur des données d'enquête mensuelles révisées et 7 % sur de nouvelles données mensuelles. Pour la « troisième » estimation du PIB, la proportion du PIB qui est représentée par des données basées sur des tendances tombe à 13 %²¹.

Tableau 6.1.
Parts respectives des sources de données dans les estimations trimestrielles du PIB des États-Unis (en pourcentage)

Sources de données	Estimations trimestrielles courantes			Estimation annuelle
	Anticipée	Deuxième	Troisième	Première
Données basées sur des tendances	25,1	22,6	12,7	5,6
Données mensuelles et basées sur des tendances	29,7	1,7	1,2	-
Données mensuelles ou trimestrielles initiales	45,3	6,6	16,6	-
Données mensuelles ou trimestrielles révisées	-	69,2	69,5	47,2
Données mensuelles nouvellement disponibles	-	-	-	47,2

²¹ On trouvera des descriptions plus détaillées des données qui sous-tendent les estimations trimestrielles courantes du PIB et du revenu intérieur brut dans Bruce T. Grimm et Teresa L. Weadock, « Gross domestic product: revisions and source data », *Survey of Current Business*, vol. 86, n° 2 (février 2006), p. 11 à 15; et Alyssa E. Holdren et Bruce T. Grimm, « Gross domestic income: revisions and source data », *Survey of Current Business*, vol. 88, n° 12 (décembre 2008), p. 14 à 20, deux articles accessibles sur le site www.bea.gov/scb/index.htm.

Source : Bruce T. Grimm et Teresa L. Weadock, « Gross domestic product: revisions and source data », *Survey of Current Business*, vol. 86, n° 2 (février 2006), p. 11 à 15.

6.16 Les données les plus complètes ne sont collectées qu'à intervalles fixes de 10 ans, de cinq ans ou d'un an. Ces données incorporent des échantillons plus importants et donnent lieu à des activités de vérification des données plus poussées; elles sont donc de meilleure qualité. Les données collectées chaque trimestre ou chaque mois reposent sur un échantillon plus réduit et une couverture plus limitée et sont, de ce fait, de moins bonne qualité.

6.17 Les données sur les revenus sont disponibles dans les documents fiscaux et financiers. L'utilisation de ces sources de données pose un certain nombre de problèmes. Les données fiscales et financières doivent être ajustées pour concorder avec les concepts économiques du revenu national. Les audits qui mesurent l'ampleur de la communication d'informations sous-évaluées ou le volume de non-déclarations servent souvent à établir les ajustements nécessaires pour tenir compte de la communication d'informations inexacts sur les revenus. L'étude de cas 6.1 donne des détails sur une pratique nationale en la matière.

Étude de cas 6.1

Mesures d'indemnisation aux États-Unis

1. Aux États-Unis, les mesures de la rémunération comprennent les salaires et les traitements, ainsi que les majorations de salaire ou de traitement. Les estimations des salaires et traitements pour le trimestre le plus récent sont basées sur le programme mensuel *Current Employment Statistics* (enquête sur les établissements) du Bureau of Labor Statistics des États-Unis, qui sonde quelque 140 000 entreprises et organismes publics, représentant environ 410 000 lieux de travail, et couvre l'emploi, la durée du travail et la rémunération de tous les employés. Les données de cette enquête ne couvrent pas certains types d'éléments non réguliers de la rémunération tels que les primes et les options d'achat d'actions. Comme la couverture des effectifs et des types d'employés a varié dans le passé, les estimations initiales des salaires et traitements ont fait l'objet d'importantes révisions lorsque des données plus complètes sont devenues disponibles, en dépit des efforts faits pour éliminer les biais systématiques.

2. Le *Quarterly Census of Employment and Wages* (recensement trimestriel sur l'emploi et les salaires), document établi par le Bureau of Labor Statistics à partir des informations communiquées par les employeurs de chaque État fédéré et couvrant 98 % des emplois aux États-Unis, est la meilleure source sur les salaires et traitements par secteur d'activité pour les comptes nationaux, les comptes par industrie et les comptes régionaux (pour les régions, les États et les comtés), et fournit des statistiques cohérentes et intégrées permettant d'analyser l'économie du pays. Les données comprennent un recensement quasi complet des salaires et traitements, y compris les heures supplémentaires, les primes, les options d'achat d'actions et d'autres éléments non réguliers de la rémunération pour la quasi-totalité des employés, et sont incorporées dans toutes les estimations trimestrielles à l'exception des plus récentes.

3. Les estimations de référence et annuelles des majorations de salaire et de traitement sont des mesures exhaustives de tous les revenus de ce type. Les majorations comprennent les cotisations des employeurs aux régimes publics d'assurance sociale (principalement la sécurité sociale, Medicare et l'assurance chômage) et les cotisations aux régimes de retraite et aux régimes privés d'assurance (principalement d'assurance maladie), et sont établies à partir de diverses informations. Les estimations concernant les régimes publics d'assurance sociale s'appuient essentiellement sur des données provenant de l'Administration de la sécurité sociale des États-Unis. Les estimations des cotisations aux régimes privés d'assurance maladie et des régimes d'assurance maladie des États et des administrations locales sont basées sur les données fournies par le Medical Expenditure Panel Survey (Enquête périodique sur les dépenses de santé, Centers for Medicare and Medicaid Services). Les estimations des cotisations au régime fédéral d'assurance maladie s'appuient sur les données fournies par l'Office of Personnel Management des États-Unis. Les estimations des cotisations aux régimes privés de retraite et au titre des prestations de chômage supplémentaires sont basées sur les tableaux du formulaire 5500 du Ministère du travail des États-Unis (le formulaire 5500 est un formulaire de déclaration d'impôt envoyé par les administrateurs des fonds privés de retraite et d'assurance complémentaire). Les estimations des cotisations aux régimes fédéraux de retraite sont basées sur les données provenant de la position mensuelle du Trésor et les estimations des cotisations aux régimes de retraite des États et des administrations locales sont tirées des enquêtes sur les fonds de retraite des États et des administrations locales réalisées par le United States Bureau of the Census. Les estimations de la rémunération des employés sont basées sur les données fournies par la National Academy of Social Insurance et A.M. Best (une source commerciale privée).

C. Comptes par industrie

6.18 Il est indispensable de disposer de sources de données cohérentes sur les produits, les entrées et la valeur ajoutée dans les comptes de production par industrie (ou comptes par industrie) pour déterminer les sources de productivité et la décomposition de la croissance du PIB par branche d'activité. Les systèmes de classification des industries et des produits fixent le cadre de la définition de la production et des biens et services produits. Les cadres de ce type sont notamment les suivants : la CITI et la CPC, utilisées pour les comparaisons internationales; le Système de classification des industries d'Amérique du Nord et le Système de classification des produits d'Amérique du Nord, utilisés par le Canada, les États-Unis et le Mexique; la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne et la Classification des produits par activité, utilisée par les pays membres de la Communauté européenne; et l'ANZSIC, utilisée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

6.19 Dans un système statistique, il peut être nécessaire de procéder à des ajustements pour traiter de manière homogène les classifications des industries et des produits. Par exemple, les différents fournisseurs de sources de données peuvent interpréter à leur façon les définitions des industries et des produits, ce qui pourrait se traduire par des incohérences entre ensembles de données utilisés pour construire les comptes par industrie. Il importe que les fournisseurs et les utilisateurs de données sur les industries et les produits éliminent toute incohérence afin de fournir une description exacte et fiable de la production.

6.20 L'unité de mesure doit permettre de parler des industries et de la production d'une même voix. Par exemple, les sources de données tirées des dossiers fiscaux peuvent avoir été établies sur la base de l'entreprise (ou société) et non sur celle de l'établissement (ou usine), qui est plus souvent utilisée dans les enquêtes et est mieux adaptée aux comptes économiques. Il s'ensuit que, pour assurer la cohérence entre les produits, les entrées et la valeur ajoutée, il peut y avoir lieu de passer d'une base fondée sur l'entreprise à une base fondée sur l'établissement, ou inversement. De plus, les différences de méthodes et de procédures d'échantillonnage entre fournisseurs de sources de données peuvent imposer de mettre au point une méthode qui permette de rapprocher ces ensembles de données selon le critère de la fiabilité relative des données. Cela est particulièrement important lorsque les fournisseurs de sources de données utilisent des méthodes différentes pour mesurer le même concept ou des concepts similaires.

6.21 Plus l'activité des industries est mesurée fréquemment, meilleure est la cohérence des mesures de cette activité en ce qui concerne la définition et la portée. En revanche, les enquêtes de référence ou annuelles par industrie tendent à être plus complètes car elles reposent sur un échantillon plus important et une meilleure vérification des données, mais l'industrie considérée aura plus de chances d'avoir beaucoup évolué depuis la dernière enquête de référence. En d'autres termes, il y a des arbitrages à prévoir entre la fréquence d'une série et sa qualité. L'étude de cas 6.2 donne des détails sur les comptes par industrie.

Étude de cas 6.2

Ajustements à apporter aux sources de données par industrie pour améliorer la cohérence : le processus d'ajustement entre entreprise et établissement aux États-Unis

1. Aux États-Unis, l'unité de mesure pour les comptes par industrie est l'établissement. Nombre de fournisseurs de sources de données dans le système statistique du pays ne collectent pas toutes les données sur la base de l'établissement. Le United States Bureau of the Census prépare des recensements économiques quinquennaux et des enquêtes annuelles et trimestrielles principalement sur la base de l'établissement. Ces statistiques de recensement servent à construire des mesures des produits, des entrées et des dépenses dans les comptes d'entrées-sorties. La Direction fédérale des impôts (Internal Revenue Service) du Ministère du Trésor collecte des données consolidées sur les déclarations d'impôt sur la base de l'entreprise. Ces données servent à construire des mesures du revenu intérieur brut dans les comptes du revenu national

et du produit national et à construire directement la mesure de la valeur ajoutée par industrie dans les comptes annuels d'entrées-sorties.

2. En particulier, dans les comptes annuels par industrie, plusieurs éléments de l'excédent brut d'exploitation des sociétés, tels que les bénéfices avant impôt, les intérêts nets et les provisions pour consommation de capital, sont basés sur les données relatives aux déclarations d'impôt provenant de la Direction fédérale des impôts. Comme les données établies sur la base de l'entreprise (ou société) peuvent rendre compte d'activités de plusieurs établissements classés dans des industries différentes, le Bureau of Economic Analysis doit les convertir de façon qu'elles puissent être élaborées sur la base de l'établissement (ou usine). Cette conversion s'appuie sur les données concernant l'emploi des établissements fournies par le recensement économique quinquennal, qui sont recoupées par entreprise; la matrice décompose les données consolidées sur les déclarations d'impôt de façon distincte pour chaque élément de l'excédent brut d'exploitation. Le revenu des entreprises calculé sur la base de l'établissement est ensuite combiné avec les données sur les produits, entrées et dépenses dans le cadre des entrées-sorties. Les incohérences qui subsistent entre les ensembles de données sont rapprochées et harmonisées en mettant en équilibre le tableau « emplois » des entrées-sorties.

1. Agriculture

6.22 Les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et aux prix alimentaires et l'accroissement de la demande pour des utilisations alternatives des produits agricoles rendent d'autant plus nécessaire de disposer de données actuelles, fiables et de bonne qualité pour suivre les progrès réalisés dans le secteur agricole. L'un des principaux éléments du plan stratégique de mise en place de systèmes de données agricoles et rurales est l'intégration de l'agriculture dans le système statistique national. La *Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales*²², avalisée par la Commission de statistique en 2010, consiste à dégager une série de méthodes de collecte de données qui permettent d'intégrer les statistiques agricoles et rurales avec les données à obtenir dans d'autres domaines statistiques qui se recouvrent partiellement (tels que l'éducation, le travail, la santé et l'environnement), y compris les statistiques macroéconomiques et la comptabilité nationale, et à répondre à la nécessité d'améliorer les capacités en matière de statistique.

6.23 L'intégration de l'agriculture dans le système statistique national comporte la mise au point d'un cadre directeur d'échantillonnage pour l'agriculture et son utilisation dans un système intégré d'enquêtes, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des données. Par ailleurs, l'intégration implique l'utilisation de classifications et de définitions communes. Pour l'intégration des statistiques agricoles, les pays peuvent s'appuyer sur les normes et classifications statistiques internationales, basées principalement sur les publications méthodologiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui fournissent aux services nationaux de statistiques des définitions, concepts et classifications acceptés à l'échelle internationale, afin de promouvoir la cohérence et la comparabilité de l'information au niveau mondial. Des publications exhaustives sur les méthodes et normes statistiques appliquées aux statistiques agricoles couvrent les comptes économiques de l'alimentation et de l'agriculture, les méthodes et normes de recensement agricole et les méthodes d'enquête par sondage pour les enquêtes agricoles.

6.24 Dirigée par la FAO, la création de nouvelles classifications pour les activités et produits agricoles a été menée en parallèle sur trois fronts : propositions avancées par la FAO en ce qui concerne la CPC, la CITI et la Classification internationale type des professions, dont les nouvelles versions rendent mieux compte de la réalité et des besoins des statistiques agricoles; actualisation de la liste des intrants et produits agricoles de la FAO; et application des classifications internationales au Programme mondial du recensement de l'agriculture. On a utilisé les concepts et principes du système de comptabilité nationale et de la CITI pour définir les unités de recensement agricoles, les activités agricoles et le champ d'application des recensements lors de la mise au point du Programme mondial du recensement de l'agriculture de 2010. De plus, la FAO a établi une nouvelle liste de cultures fondée sur les principes et les structures de la CPC et de la CITI.

²² Banque mondiale *et al.* (Washington, D.C., 2010). Accessible sur le site www.fao.org/docrep/017/am082f/am082f.pdf.

6.25 La version révisée du guide intitulé *System of Economic Accounts for Food and agriculture*²³ fournit un cadre élargi permettant de rassembler dans un système intégré différents types de données relatives à l'alimentation et à l'agriculture. Les concepts et la structure comptable du système sont basés sur le SCN.

6.26 Un manuel intitulé *Rural Households' Livelihood and Well-Being* préparé conjointement par la Banque mondiale, Eurostat, la FAO, l'OCDE et l'ONU-CEE²⁴ répond à la nécessité de disposer de meilleurs indicateurs et données sur les économies rurales, les ménages agricoles et l'environnement en fournissant un ensemble d'indicateurs axés sur le ménage agricole en tant qu'unité déclarante primaire.

6.27 La publication méthodologique *Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles*²⁵ donne des indications sur l'approche systémique intégrée des recensements et enquêtes agricoles. Elle vise à aider les pays à effectuer leur recensement agricole national dans le cadre du Programme mondial du recensement de l'agriculture de 2010.

²³ FAO (Rome, 1996).

²⁴ *Rural Households' Livelihood and Well-Being* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.E.14). Accessible sur le site www.fao.org/docrep/015/am085e/am085e.pdf.

²⁵ FAO (Rome, 2005). Accessible sur le site [ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0135f/a0135f.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0135f/a0135f.pdf).

2. Industrie et services

6.28 Des données sur les activités industrielles sont requises à diverses fins par différents utilisateurs, notamment les pouvoirs publics, les entreprises et les chercheurs. L'un des principaux objectifs est incontestablement de fournir une base sur laquelle évaluer les tendances de l'économie. Dans cette optique, les estimations annuelles et infra-annuelles de la contribution des activités industrielles à l'économie nationale sont particulièrement demandées par :

- a) Les décideurs, qui utilisent les statistiques industrielles pour formuler des stratégies et plans de développement industriel aux niveaux national et régional, dans la mesure où le développement industriel est important pour tout pays et fournit l'impulsion nécessaire à la croissance des activités de service;
- b) Les entreprises, qui utilisent les statistiques industrielles pour évaluer les options commerciales, les possibilités d'investissements nouveaux et les parts de marché pour leurs produits;
- c) Les chercheurs, qui étudient la technologie mise en œuvre dans le processus de production en termes de rapports entrées-sorties et d'analyse de productivité selon l'activité économique détaillée; selon la classe de taille des unités d'exploitation; selon les caractéristiques géographiques aux fins d'une analyse régionale, nationale et internationale; et selon la structure du capital social;
- d) Les spécialistes de la comptabilité nationale, qui utilisent abondamment les statistiques industrielles, notamment pour :
 - i) Mesurer la production annuelle et trimestrielle et la valeur ajoutée générée par les activités industrielles;
 - ii) Compiler les tableaux des ressources et des emplois par produit et par industrie et les tableaux d'entrées-sorties;
- e) Le grand public, qui tire parti de la disponibilité de statistiques industrielles actuelles en les utilisant pour évaluer la situation de l'économie et les perspectives en matière d'emploi et de revenus afin de pouvoir prendre des décisions reposant sur des informations plus fiables.

6.29 Afin d'instituer un modèle uniforme de mesure des activités économiques sur une base comparable, l'ONU a formulé des recommandations internationales pour la collecte de statistiques portant sur un certain nombre d'activités économiques. Il s'agit des recommandations internationales concernant les statistiques industrielles⁷, le bâtiment et les travaux publics²⁶, la distribution⁸ et l'indice de production industrielle²⁷. Entre autres choses, ces recommandations définissent les éléments de données dont la collecte et la publication sont recommandées, ainsi que des éléments de données supplémentaires établis à partir du système de base. Les statisticiens sont invités à utiliser la liste d'éléments de données à titre de référence pour élaborer une liste d'éléments de données conforme à leur propre environnement statistique, à la charge des répondants et aux ressources disponibles et, après avoir déterminé les

²⁶ *Recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics*, Études statistiques, Série M, n° 47, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.XVII.11). Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_47rev1F.pdf.

²⁷ *Recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle*, Études statistiques, Série F, n° 107 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XVII.16).

éléments de données à faire figurer sur cette liste, doivent utiliser systématiquement les définitions présentées. Les normes statistiques concernant les directives et recommandations relatives à la compilation des indicateurs de résultat pour le secteur des services sont présentées dans le manuel de l'OCDE intitulé *Compilation Manual for an Index of Service Production*²⁸.

²⁸ OCDE (Paris, 2007).

D. Comptes d'entrées-sorties

6.30 Le cadre des entrées-sorties rassemble les composantes de la valeur ajoutée brute, les intrants et extrants industriels, l'offre et la demande de produits et les composantes de la demande finale concernant l'économie. Ce cadre (on parle aussi de comptes d'entrées-sorties) décompose l'économie pour présenter les transactions portant sur tous les biens et services entre industries et consommateurs finals pour une même période donnée (par exemple, un trimestre ou une année). L'information peut se présenter sous la forme de deux produits principaux : tableaux des ressources et des emplois, et tableaux d'entrées-sorties symétriques.

6.31 Les tableaux des ressources et des emplois décrivent l'ensemble de l'économie selon l'industrie et les produits. Ils montrent les liens entre les composantes de la valeur ajoutée brute, les intrants et extrants industriels, et l'offre et la demande de produits. De plus, ces tableaux contiennent les soldes des produits, qui relie les informations concernant la production selon les secteurs industriels nationaux et les importations aux intrants intermédiaires selon les industries et aux emplois finals selon les exportations de biens et de services, les dépenses publiques, et les dépenses et la formation du capital des ménages et des institutions à but non lucratif desservant les ménages.

6.32 La production de tableaux des ressources et des emplois permet d'examiner l'homogénéité et la cohérence des éléments des comptes nationaux dans un cadre détaillé unique et, en incorporant les éléments des trois méthodes de mesure du PIB (c'est-à-dire par la production, les recettes et les dépenses) et rend possible d'établir une estimation unique du PIB, à prix courants comme à prix constants.

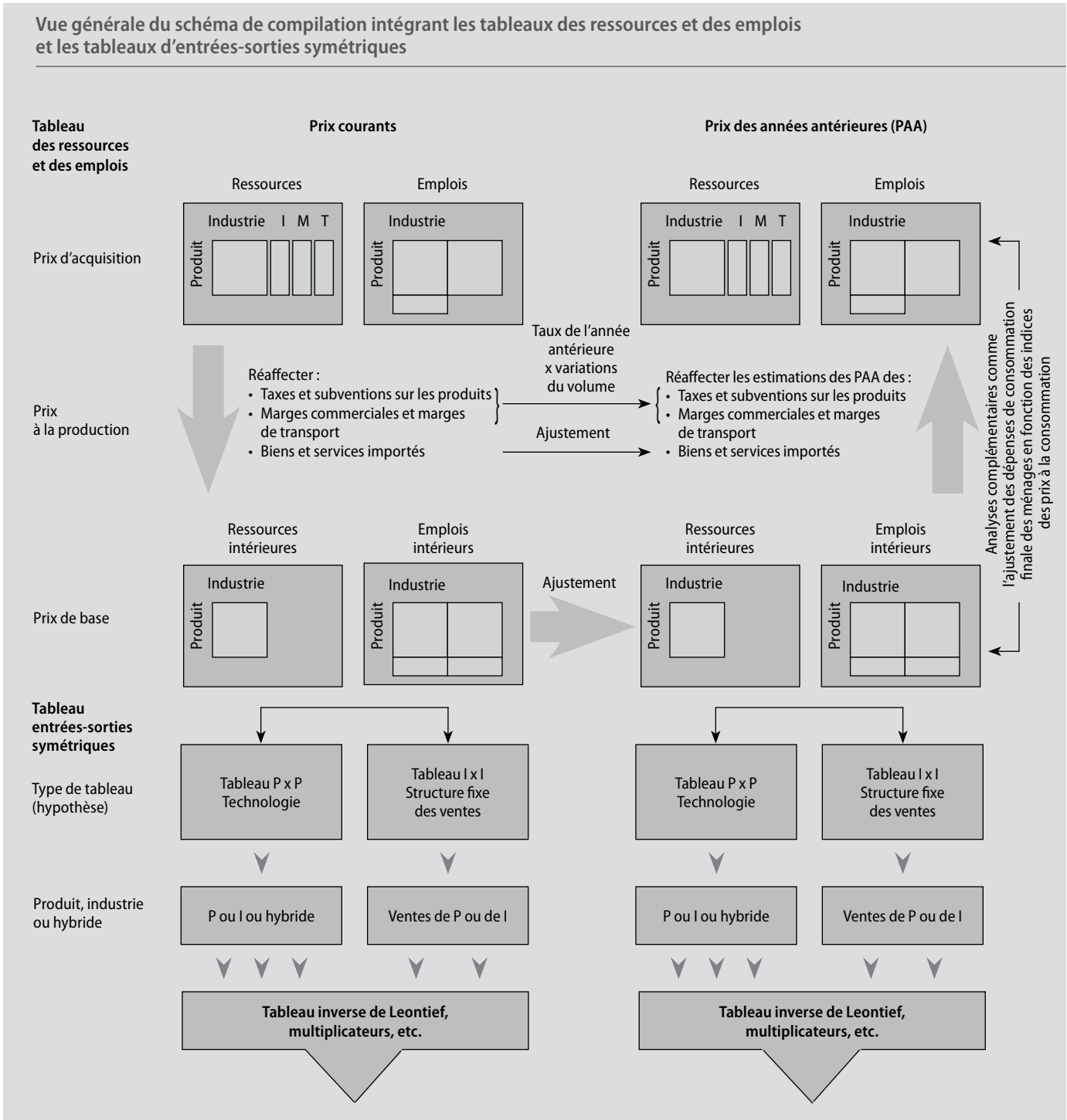
6.33 Lorsque leur mise en équilibre est réalisée d'une manière intégrée, les tableaux des ressources et des emplois assurent également l'homogénéité et la cohérence en reliant les composantes des trois comptes, à savoir le compte des biens et services, le compte de production (par industrie et par secteur institutionnel) et le compte d'exploitation (par industrie et par secteur institutionnel).

6.34 Les tableaux d'entrées-sorties symétriques sont établis à partir des données des tableaux des ressources et des emplois et provenant d'autres sources pour former la base théorique des analyses ultérieures. Ils contiennent des tableaux symétriques (produit par produit ou industrie par industrie) et des tableaux inverses de Leontief et autres analyses diagnostiques telles que les multiplicateurs de production et d'emploi. Ces tableaux montrent séparément la consommation de biens et de services produits dans le pays et importés, fournissant ainsi un cadre théorique pour une analyse structurale de l'économie et la composition de la demande finale et l'effet des variations de celle-ci sur l'économie. L'étude de cas 6.3 donne des précisions sur la mise au point et l'utilisation du compte d'entrées-sorties.

Étude de cas 6.3

Vue générale du schéma de compilation intégrant les tableaux des ressources et des emplois et les tableaux d'entrées-sorties symétriques : Royaume-Uni

1. Le schéma ci-après est fourni comme étude de cas concernant une méthode de compilation intégrant les tableaux des ressources et des emplois et les tableaux symétriques, à la fois aux prix courants et aux prix des années antérieures. De plus en plus largement acceptée, cette méthode a d'ores et déjà aidé certains pays à mettre au point et à utiliser le cadre des tableaux d'entrées-sorties dans certains instituts nationaux de statistique. Ce schéma a été élaboré par le Bureau national de statistique du Royaume-Uni.



6.35 Un étalonnage fréquent des statistiques relatives au PIB au moyen des comptes d'entrées-sorties qui sont basés sur des recensements économiques et d'autres sources de données complètes permet d'incorporer l'activité économique nouvelle et naissante et de bien rendre compte de variations de niveaux qui ne sont pas décelées par des ensembles de données de fréquence plus élevée et moins détaillées. Les sources de données annuelles ne sont pas aussi complètes ni aussi fiables que les données utilisées pour étalonner les statistiques relatives au PIB, qui proviennent souvent d'un recensement économique. Les sources de données mensuelles ou trimestrielles ne sont pas aussi complètes ni aussi fiables que les sources

de données annuelles. Les sources de données fréquentes mais moins complètes peuvent être utilisées comme un indicateur des mouvements des séries de composantes, non comme une mesure des niveaux de ces séries.

6.36 Les données des séries chronologiques tirées d'indicateurs différents et partiels sont utilisées en tant qu'outils d'extrapolation et d'interpolation pour rendre compte des variations de la croissance dans le temps. Par exemple, lorsque les données annuelles sont disponibles et que les estimations trimestrielles correspondent en moyenne à ces totaux annuels, le modèle trimestriel est estimé par interpolation. Pour les périodes non encore couvertes par les estimations annuelles (telles que le trimestre courant), les estimations trimestrielles sont établies par extrapolation.

6.37 On procède à des ajustements pour atténuer les variations saisonnières des indicateurs des séries chronologiques. Les estimations trimestrielles et mensuelles ont des valeurs corrigées des variations saisonnières au niveau détaillé des séries lorsque celles-ci font apparaître des variations saisonnières statistiquement significatives. L'ajustement saisonnier élimine des séries chronologiques l'effet moyen des variations qui, en principe, se produisent vers la même époque et ont à peu près le même impact chaque année; par exemple, l'effet de la météorologie et des vacances. Une fois l'ajustement saisonnier effectué, les tendances, les cycles de l'activité économique et les autres mouvements des séries chronologiques sont mieux visibles.

6.38 Le compte d'entrées-sorties est un cadre utile pour l'harmonisation, le rapprochement et l'intégration des données concernant les comptes de production annuels aussi bien que trimestriels, ces derniers bénéficiant de l'intégration des sources de données mensuelles et trimestrielles et d'estimations complémentaires. Le principal atout des comptes d'entrées-sorties est le cadre en lignes et colonnes équilibré qui localise tous les flux d'entrée et de sortie détaillés dans l'économie et garantit que chaque produit est consommé soit par les industries, soit par les utilisateurs finals. Un déséquilibre dans le tableau des « emplois » pouvant dénoter un problème au niveau des mesures de la production brute ou des biens intermédiaires par industrie, le cadre vérifie la cohérence de toutes les données utilisées pour mesurer les produits, les entrées, la valeur ajoutée et les dépenses. Il est possible de rendre compte des différences de qualité entre sources de données grâce à une pondération de fiabilité ou de qualité pendant la mise en équilibre. Par exemple, les données relatives aux coefficients de variation des estimations ponctuelles tirées d'enquêtes peuvent servir à déterminer le degré admissible de variation d'une estimation initiale pendant la mise en équilibre. Si les mesures de qualité statistique ne sont pas disponibles, on peut utiliser des mesures de qualité subjective basées sur l'opinion des experts du secteur considéré. Dans d'autres cas, les données considérées comme étant de très bonne qualité peuvent être rendues « non ajustées » ou « inaccessibles » pendant une procédure d'ajustement des lignes et colonnes. Les statistiques des dépenses basées sur des sources et des méthodes différentes peuvent être mises en cohérence en imposant la concordance d'une distribution avec les « totaux de contrôle » de la source de meilleure qualité. Le « retour » du processus de mise en équilibre peut également identifier des gains supplémentaires tirés de l'intégration. Par exemple, des différences importantes au niveau des statistiques des dépenses finales basées sur l'utilisation de sources et de méthodes distinctes peuvent être repérées et atténuées afin d'améliorer l'exactitude des dépenses finales pour le calcul du PIB. Les études de cas 6.4, 6.5 et 6.6 renseignent sur des pratiques nationales en matière d'utilisation des comptes d'entrées-sorties.

Étude de cas 6.4

Étalonnage des statistiques relatives au PIB des États-Unis au moyen des comptes d'entrées-sorties

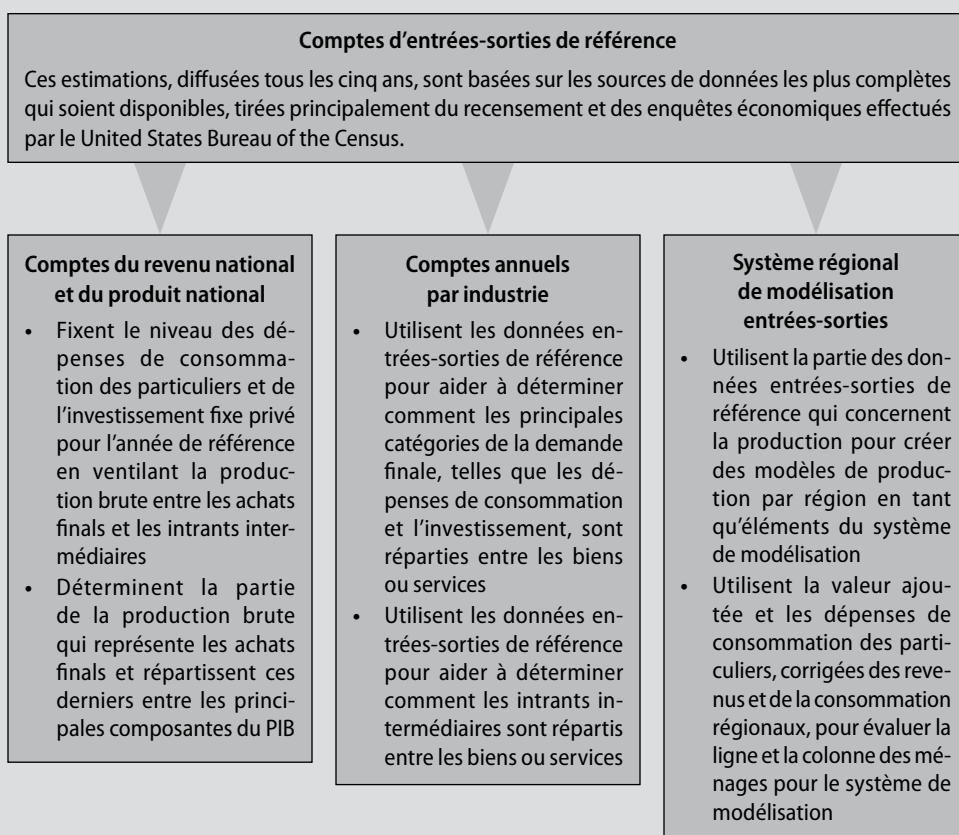
1. Le Bureau of Economic Analysis des États-Unis utilise les comptes d'entrées-sorties de référence aux fins de la compilation de plusieurs autres comptes (voir la figure). Les comptes d'entrées-sorties de référence constituent en fait la source statistique la plus importante pour la révision complète des comptes du revenu national et du produit national. Ils servent à établir le niveau de référence pour les dépenses de

consommation et l'investissement fixe privé et à renseigner sur la composition de la demande finale. C'est sur cette base que sont établies les estimations du PIB pour les années autres que les années de référence.

2. De plus, les comptes d'entrées-sorties de référence fournissent le cadre et la base d'établissement de l'indice de quantité pour les statistiques du PIB par industrie. Par ailleurs, ces comptes permettent de compiler les comptes d'entrées-sorties annuels.

3. Le programme régional utilise les données tirées des comptes d'entrées-sorties de référence pour produire le système régional de modélisation entrées-sorties, qui peut servir à analyser l'impact de différents projets ou changements apportés aux programmes économiques sur l'économie des États fédérés ou des collectivités locales. Par exemple, les planificateurs des États fédérés et des collectivités locales peuvent utiliser le modèle pour évaluer l'impact économique de la fermeture d'une base militaire ou d'un important établissement industriel, ou d'un nouveau projet de développement.

La relation existant entre les comptes d'entrées-sorties de référence et les autres comptes du Bureau of Economic Analysis



Étude de cas 6.5

Établissement des comptes nationaux trimestriels aux Pays-Bas

1. Les Pays-Bas ont commencé à établir les comptes nationaux trimestriels en 1982. Jusqu'à cette date, le tableau des ressources et des emplois était utilisé comme cadre d'intégration des statistiques économiques. C'est ainsi que les tableaux des ressources et des emplois trimestriels servaient à calculer les totaux macroéconomiques sur une base trimestrielle.

2. La première étape, en 1982, a été la décomposition du tableau de l'année 1977 en quatre tableaux trimestriels. La méthode adoptée aux Pays-Bas a consisté à extrapoler ces tableaux au trimestre correspondant de l'année suivante. Une très grande quantité de données était disponible pour ce processus

d'extrapolation, notamment les variations en volume ou en valeur pour les mois ou trimestres considérés et les comparaisons par rapport au même mois ou trimestre de l'année antérieure. Cette représentation présente naturellement l'avantage de n'exiger aucune procédure explicite d'ajustement saisonnier.

3. L'étape suivante du processus d'établissement des comptes nationaux trimestriels a donné lieu à une simulation destinée à produire des tableaux pour les trimestres de 1978. Dans la simulation, l'écart entre l'offre et la demande de chaque produit a été calculé pour chaque trimestre. L'atténuation des écarts a été obtenue pendant la mise en équilibre, ce qui a permis de produire des tableaux des ressources et des emplois cohérents pour chaque trimestre de 1978. La somme des quatre tableaux trimestriels a été utilisée à des fins de comparaison avec le tableau annuel final de 1978. Les différences entre le tableau annuel et la somme des trimestres en volume et en valeur ont été désagrégées par les tableaux trimestriels de 1978. Ceux-ci ont ensuite servi de base d'extrapolation pour produire les trimestres de 1979, et ainsi de suite.

4. Le processus d'extrapolation utilise plusieurs hypothèses, dont celle des ratios entrées-sorties constants. Comme on ne dispose naturellement d'aucune information à court terme pour la structure intermédiaire du tableau des ressources et des emplois, le processus d'extrapolation fait appel aux indicateurs de volume de la production des branches d'activité pour produire un tableau en prix constants. L'information sur les prix de chaque bien ou service est utilisée séparément pour l'inflation dans les lignes du tableau pour produire le tableau des ressources et des emplois aux prix courants. La mise en équilibre se fait simultanément en prix constants et en prix courants.

Étude de cas 6.6

Le cadre d'entrées-sorties comme outil d'harmonisation et d'intégration des données : l'intégration des comptes annuels par industrie aux États-Unis

1. Aux États-Unis, l'intégration des comptes annuels par industrie est un exemple d'utilisation du cadre d'entrées-sorties comme outil d'harmonisation et d'intégration des données. Avant 2004, le pays établissait deux séries de statistiques industrielles nationales : les comptes d'entrées-sorties, qui comprenaient les comptes d'entrées-sorties de référence et les comptes d'entrées-sorties annuels, et les comptes du PIB par industrie. Tant les comptes d'entrées-sorties que les comptes du PIB par industrie présentaient des mesures de la production brute, des intrants intermédiaires et de la valeur ajoutée par industrie. Ces mesures manquaient souvent de cohérence du fait de l'utilisation de méthodes, de cadres de classification et de sources de données différents.

2. Le Bureau of Economic Analysis des États-Unis a mis au point sa méthode d'intégration pour tirer parti de la richesse des sources de données disponibles dans le pays. Cette méthode classe ces données selon la qualité et produit un ensemble équilibré de comptes d'entrées-sorties annuels et de comptes du PIB par industrie qui incorporent une moyenne pondérée des sources de données sur la base de leur fiabilité ou qualité relative. En combinant les avantages des deux méthodes, on obtient un ensemble de statistiques plus cohérentes et plus exactes. Le modèle entrées-sorties annuel a pour principal atout le cadre en lignes et colonnes équilibré dans lequel les statistiques détaillées sont préparées. Ce cadre fournit une présentation simultanée des industries et des produits de l'économie et un « contrôle de cohérence » entre la production et la consommation.

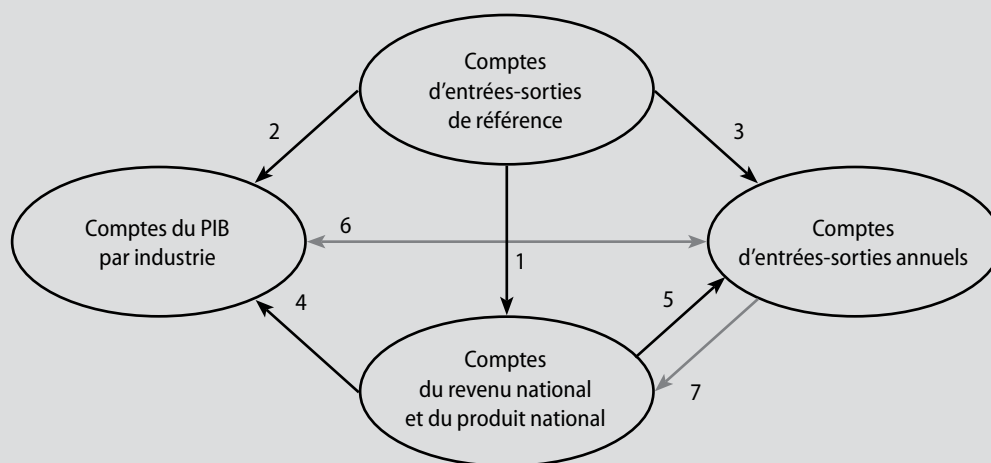
3. La méthode fondée sur le PIB par industrie évalue directement la valeur ajoutée par industrie à partir de sources de données de bonne qualité. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la qualité des statistiques du PIB par industrie pour certaines industries. Par exemple, les données sur l'impôt sur les sociétés établies sur la base de l'entreprise doivent être converties pour pouvoir être utilisées sur la base de l'établissement. En outre, le revenu des entrepreneurs par industrie peut introduire des erreurs en raison des sources de données insuffisantes.

4. On voit que les statistiques de la valeur ajoutée fondées sur le PIB par industrie peuvent être de qualité supérieure ou inférieure à celles produites à partir des comptes d'entrées-sorties, en fonction des sources de données. Dans le cas d'une industrie présentant des données de bonne qualité sur la production brute et les intrants intermédiaires, la mesure de la valeur ajoutée obtenue à partir des comptes d'entrées-sorties est supérieure. En revanche, la mesure de la valeur ajoutée fondée sur le PIB par industrie pour une industrie qui n'incorpore que des ajustements mineurs en matière de conversions entreprise-établissement et qu'un faible montant du revenu des entrepreneurs est supérieure. La valeur ajoutée combinée finale d'une industrie est une moyenne des mesures tirées des deux séries de comptes, compte tenu de coefficients de

pondération déterminés selon des critères qui reflètent la qualité relative obtenue à l'aide des deux séries de comptes.

5. L'intégration des comptes d'entrées-sorties annuels et des comptes du PIB par industrie présente également l'avantage de créer une « boucle de rétroaction » en direction des comptes du revenu national et du produit national. L'intégration non seulement a débouché sur un échange d'informations entre les comptes d'entrées-sorties annuels et les comptes du PIB par industrie, mais aussi a créé une boucle de rétroaction en direction des comptes du revenu national et du produit national en fournissant des estimations annuelles des biens et services entrant dans la composition du PIB pour les années autres que les années de référence. Des comptes pleinement intégrés incluraient naturellement les comptes d'entrées-sorties de référence. La figure ci-après montre les liens existant entre les différents comptes économiques nationaux des États-Unis. Les comptes d'entrées-sorties de référence fournissent les meilleures estimations et répartitions du PIB en biens et services aux comptes du revenu national et du produit national (flèche 1), les meilleures estimations de la production brute aux comptes du PIB par industrie (2) et le point de départ pour une actualisation des comptes d'entrées-sorties annuels (3). Les comptes du revenu national et du produit national fournissent des estimations du revenu intérieur brut par industrie aux comptes du PIB par industrie (4) et des informations sur la composition annuelle du PIB aux comptes d'entrées-sorties annuels (5). L'intégration aboutit à un échange d'informations entre les comptes d'entrées-sorties annuels et les comptes du PIB par industrie (6) et crée une boucle de rétroaction en direction des comptes du revenu national et du produit national (7).

Liens existant entre les comptes économiques nationaux aux États-Unis



6.39 L'intégration des statistiques sur les produits, les entrées et la valeur ajoutée avec les autres statistiques de la comptabilité nationale peut identifier les sources de croissance et de productivité par industrie. Par exemple, l'intégration des statistiques concernant les modèles du niveau d'analyse de l'Union européenne qui porte sur les intrants capital, travail, énergie, matières, services avec les statistiques tirées des comptes de production et avec les statistiques sur la productivité rend pleinement compte de la croissance produite par les facteurs primaires et intermédiaires de production dans l'économie nationale. L'étude de cas 6.7 donne d'autres renseignements sur l'application des comptes d'entrées-sorties et des comptes par industrie.

Étude de cas 6.7

Intégration des statistiques industrielles : statistiques KLEMS pour les États-Unis

1. Les statistiques KLEMS pour les États-Unis, que le Bureau of Economic Analysis actualise chaque année, fournissent davantage de précisions sur les types d'intrants qui sont consommés par les industries dans

la production de biens et de services. Elles regroupent les descriptions détaillées de produits sur lesquels reposent les statistiques industrielles des intrants intermédiaires dans trois catégories de coût, à savoir l'énergie, les matières et les services achetés.

^a Voir Dale W. Jorgenson, Frank M. Gallop, et Barbara M. Fraumeni, *Productivity and U.S. Economic Growth* (Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1987).

2. Ces agrégats sont préparés en appliquant un cadre de production KLEMS^a aux statistiques de la production industrielle du Bureau of Economic Analysis. La disponibilité des statistiques a été rendue possible par l'intégration des comptes d'entrées-sorties annuels et des comptes du PIB par industrie, avec pour résultat un ensemble de statistiques KLEMS établies à partir des comptes d'entrées-sorties annuels et des comptes du PIB par industrie des États-Unis depuis 1998 et en cohérence avec ces comptes. Le Bureau of Economic Analysis a produit cet ensemble de statistiques pour répondre à la demande des utilisateurs de données. Il s'agissait de faciliter les recherches menées sur un large éventail de questions économiques. Avec la diffusion des statistiques KLEMS, le Bureau of Economic Analysis fournit davantage d'agrégations d'intrants intermédiaires utiles pour l'analyse en dollars courants et sous forme d'indices de volume et de prix en chaîne. Par exemple, ces dernières années, des études sur les industries des États-Unis ont exploré le lien existant entre la production brute, la valeur ajoutée et les intrants intermédiaires en utilisant les comptes par industrie du Bureau of Economic Analysis. Elles ont examiné la substitution entre les facteurs de production primaires, ou à valeur ajoutée (travail et capital), et secondaires, ou intermédiaires (énergie, matières et services achetés), les sources de croissance économique pour les industries et l'impact des prix des facteurs sur les variations des prix des agrégats.

3. Les statistiques KLEMS facilitent également d'autres types d'analyses. Le Bureau of Economic Analysis et d'autres organismes statistiques des États-Unis ainsi que des chercheurs universitaires ont utilisé ces statistiques et les comptes d'entrées-sorties annuels et les comptes du PIB par industrie intégrés dans des études analytiques visant à mesurer les effets de l'externalisation nationale et de l'importation d'intrants intermédiaires sur l'économie américaine. Par ailleurs, les statistiques KLEMS sur l'énergie, les matières et les services achetés ont également été incorporées dans les mesures de la productivité multifactorielle des États-Unis effectuées par le Bureau of Labor Statistics.

E. Comptes sectoriels

6.40 Dans un certain nombre de pays, les comptes sectoriels sont liés aux tableaux d'entrées-sorties ou aux tableaux des ressources et des emplois. Comme les tableaux des ressources et des emplois, les comptes sectoriels prennent pour point de départ le processus de production. Pour établir les comptes sectoriels, il n'est pas nécessaire de disposer d'informations détaillées sur les biens et services. Ces comptes sont caractérisés par les transactions entre différents groupes d'acteurs (secteurs) : production, impôts et primes, subventions, rémunération des salariés, revenus de la propriété, transferts sociaux, consommation, investissement en biens d'équipement et transferts de capitaux. En outre, les comptes sectoriels enregistrent les transactions qui portent sur des actifs et passifs financiers et donnent un aperçu des comptes de patrimoine. La description du processus de production (le compte de production) est suivie par le processus de distribution du revenu (le compte du revenu, distribution primaire du revenu) et le processus de redistribution du revenu (le compte du revenu, distribution secondaire du revenu). Le processus de dépenses (compte du revenu, compte d'utilisation du revenu) est décrit. Il est suivi par le compte de capital (transferts en capital et accumulation de capital), le compte financier et le compte des autres changements d'actifs (changements d'actifs, de passifs et de valeur nette) et les comptes de patrimoine (stocks d'actifs, de passifs et de valeur nette d'ouverture et de clôture et variations de ces stocks).

6.41 Les comptes sectoriels décrivent l'ensemble de l'économie. La décomposition en secteurs institutionnels s'appuie sur les objectifs et comportements économiques des différents acteurs. Le processus d'intégration statistique des sources de données vaut pour chaque secteur distinct et, collectivement, pour l'ensemble de l'économie au niveau des comptes économiques intégrés. Les principaux secteurs distingués sont les suivants :

- S11 Sociétés non financières
- S12 Sociétés financières
- S13 Administrations publiques

S14 Ménages

S15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

S2 Reste du monde

6.42 Les comptes sectoriels brossent un tableau cohérent de l'activité économique en ce qui concerne la production, la formation du revenu, la (re)distribution du revenu, la consommation et l'accumulation, et les rôles économiques joués par les ménages (S14 et S2) et les entreprises (S11, S12, S13, S15 et S2) dans l'activité économique. Chaque processus économique est décrit dans un compte distinct. Les comptes enregistrent les transactions économiques, en distinguant les emplois et les ressources, et un poste spécial équilibre chaque compte. Le report du solde comptable d'un compte dans le suivant crée un lien entre les différents comptes. Les comptes non seulement existent pour l'ensemble de l'économie, mais sont également compilés pour des secteurs nationaux distincts. De cette façon, les comptes sectoriels décrivent : 1) pour chaque processus économique, le rôle de chaque secteur (par exemple, les administrations publiques dans la redistribution du revenu et les sociétés financières dans l'intermédiation financière et la gestion des liquidités et des risques); et 2) pour chaque secteur, l'ensemble des transactions économiques et leur relation avec les autres secteurs nationaux et le reste du monde.

6.43 Les transactions du reste du monde sont l'image inversée des comptes produits pour l'ensemble de l'économie. Ils sont présentés du point de vue du reste du monde et ne contiennent qu'une balance courante, un compte de capital et un compte financier. La balance courante inclut les importations, les exportations et les transactions sur revenu.

6.44 Les enquêtes qui servent à collecter des données pour les comptes financiers doivent, dans toute la mesure possible, utiliser les conventions comptables que les entreprises utilisent elles-mêmes pour communiquer des informations financières, ce qui permet d'alléger la charge des répondants et de faire mieux respecter les règles. Les instructions relatives à l'enquête doivent fournir des liens vers les normes comptables à utiliser. Dans les cas où les sociétés appliquent des principes comptables différents de ceux qu'utilisent les statisticiens — comme dans le cas des États-Unis, qui utilisent leurs principes comptables généralement acceptés, mais où certaines sociétés à participation étrangère communiquent des informations financières en utilisant les normes internationales d'information financière —, ces sociétés doivent indiquer les principes comptables qu'elles utilisent. Les statisticiens pourront avoir besoin d'apporter des ajustements aux données communiquées lorsque les principes comptables utilisés par les sociétés déclarantes sont très différents des principes utilisés aux fins de la production de statistiques.

6.45 Les enquêtes qui collectent des données financières doivent traiter les sociétés de holding bancaire, les sociétés offshore et les autres structures d'entreprise complexes d'une manière uniforme afin de garantir la cohérence entre les comptes. Les statisticiens pourraient traiter certaines entités ad hoc comme n'importe quelle autre entreprise ou les « examiner soigneusement » pour mettre au jour l'origine ou la destination effective de l'investissement. S'ils retiennent cette seconde approche, ils pourraient avoir besoin d'informations supplémentaires sur ces entités.

6.46 L'un des indicateurs importants de la qualité des comptes sectoriels est la différence entre le solde comptable « capacité/besoin de financement » des comptes de capital et le même solde comptable des comptes financiers. En principe, les deux soldes doivent coïncider pour chaque (sous-)secteur dans le système de comptes sectoriels. Dans la pratique, il s'avère très difficile de parvenir à cette situation idéale et des écarts statistiques sont constatés. Il s'ensuit que ces écarts ne peuvent être calculés que lorsque l'on dispose d'un ensemble complet de comptes non financiers et financiers. Dans bien des pays, les comptes financiers ont été intégrés au SCN, et les écarts statistiques peuvent être calculés pour évaluer et améliorer la qualité des comptes sectoriels. L'étude de cas 6.8 décrit un exemple national d'harmonisation des données utilisées pour produire les comptes sectoriels.

Étude de cas 6.8

Les comptes sectoriels aux Pays-Bas

1. Aux Pays-Bas, les comptes sectoriels sont les suivants :
 - Compte de production;
 - Compte du revenu : formation du revenu;
 - Compte du revenu : distribution primaire du revenu;
 - Compte du revenu : distribution secondaire du revenu;
 - Compte du revenu : utilisation du revenu;
 - Compte de capital : transferts en capital;
 - Compte de capital : accumulation de capital;
 - Compte financier;
 - Écarts statistiques.
2. Les comptes sectoriels peuvent présenter une description complète et entièrement cohérente de l'ensemble de l'économie. La cohérence suppose :
 - Qu'une transaction qui est enregistrée comme un emploi dans un secteur soit enregistrée comme une ressource dans un autre secteur. Il s'ensuit que, pour chaque transaction, le total des emplois est égal au total des ressources. On parle alors d'identité des transactions. L'identité du total des ressources (production et importations) et du total des emplois (consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital et exportations) est un cas spécial.
 - Que tous les moyens disponibles d'un secteur soient utilisés par ce secteur. On parle dans ce cas d'identité budgétaire. Celle-ci suppose que, théoriquement, pour chaque secteur, le total des ressources et des variations de passifs soit égal au total des emplois et des variations d'actifs.
3. Dans les comptes sectoriels, l'identité des transactions est pleinement réalisée. Il n'est pas encore possible de réaliser l'identité budgétaire. Il faudrait pour cela procéder à des ajustements des estimations, qui ne peuvent pas être justifiés par les sources de données disponibles. C'est la raison pour laquelle les écarts statistiques seront imputés aux comptes financiers.

F. Comptes internationaux

6.47 La mise à jour du SCN et celle du MBP6 ont été étroitement coordonnées afin d'améliorer la cohérence entre les deux séries de directives internationales. La mise en œuvre de ces normes doit se faire d'une manière concertée. Compte tenu de cette cohérence, le respect des directives du MBP6 facilitera la poursuite de l'intégration des comptes internationaux avec les comptes nationaux et les statistiques industrielles et régionales connexes. L'application des concepts, méthodes et définitions recommandés améliorera également la comparabilité des comptes internationaux avec les comptes des autres pays.

6.48 La mise à jour du MBP6 a également été coordonnée avec la quatrième version de la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*¹⁰, qui fournit des directives supplémentaires concernant la mesure des IDE. En outre, il existe des liens entre le MBP6 et d'autres manuels qui traitent d'une façon plus détaillée des éléments spécifiques des comptes internationaux, tels que le *Manuel des statistiques du commerce international des services*²⁹, les *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions*⁹ et *Les indicateurs économiques de la mondialisation. Manuel de l'OCDE*³⁰.

6.49 Pour créer un ensemble intégré de comptes, les sources de données doivent être ajustées lorsque les concepts et définitions utilisés dans les comptes internationaux diffèrent de ceux utilisés dans les comptes nationaux. Les comptes peuvent utiliser des définitions différentes du territoire économique; par exemple, les comptes nationaux peuvent être compilés à partir d'une définition étroite du « pays » et les comptes internationaux peuvent englober dans le pays les territoires extérieurs relevant de sa juridiction.

²⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XVII.14.

³⁰ OCDE (Paris, 2005). Accessible sur le site <http://browse.oecd-bookshop.org/oecd/pdfs/free/9205062e.pdf>.

6.50 Les données concernant les exportations et les importations de biens sont le plus souvent collectées à partir des documents douaniers; de ce fait, elles fournissent un recensement virtuel de toutes les transactions³¹. Il s'ensuit que les estimations de référence, annuelles et trimestrielles, peuvent être établies sans qu'il soit nécessaire de procéder à des extrapolations à partir d'autres sources; toutefois, il s'impose souvent de faire subir aux données douanières des ajustements de couverture, de valorisation et de moment de l'enregistrement pour aligner les statistiques commerciales sur les directives concernant la balance des paiements.

6.51 Les données douanières devront probablement être ajustées pour incorporer dans la balance des paiements les marchandises qui ont changé de propriétaires, mais n'ont pas été enregistrées dans les données douanières parce qu'elles n'ont pas franchi physiquement une frontière. Il s'agit de marchandises telles que les produits de la pêche hauturière, les marchandises achetées dans les ports par les transporteurs et les marchandises achetées par l'armée en vue d'une utilisation à l'étranger. D'autres marchandises devront être ajoutées car elles ne passent pas en douane; c'est notamment le cas de celles qui sont acheminées par les services de la poste, ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau.

6.52 Les sources de données sur le commerce transfrontalier de marchandises doivent être collectées sur une base d'évaluation homogène. L'évaluation recommandée dans le MBP6 est la valeur f.a.b. (franco à bord), basée sur le prix de transaction, qui englobe le coût du transport intérieur, l'assurance et les autres frais engagés pour charger des marchandises à bord du transporteur au port d'exportation. Cette évaluation peut différer sensiblement du principe du transfert de propriété retenu par le MBP6 et le SCN, car l'évaluation se fait à la frontière, et non pas nécessairement au moment où le transfert de propriété a lieu. Au demeurant, c'est généralement la meilleure estimation au vu des sources de données et c'est l'évaluation recommandée par le SCN.

6.53 Dans la pratique, la collecte des sources de données s'inspire généralement des définitions figurant dans les *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions*⁹, qui évaluent les exportations de marchandises sur la base f.a.b., mais les importations sur la base c.a.f. (coût, assurance, fret), c'est-à-dire la valeur au point d'entrée dans le pays importateur. Aux fins des comptes internationaux, la valeur c.a.f. doit être convertie en valeur f.a.b. en défalquant la valeur des coûts de fret et d'assurances engagés pour le transport depuis la frontière du pays exportateur jusqu'à celle du pays importateur.

6.54 Les comparaisons bilatérales avec les principaux partenaires commerciaux peuvent être utiles pour surveiller la qualité des données et déceler les lacunes dans les statistiques de la balance courante. Dans certains cas, on pourrait même envisager une substitution de données. Par exemple, étant donné qu'il est plus difficile pour un pays de recenser ses exportations que ses importations, les principaux partenaires commerciaux peuvent tirer parti d'un partage de données en considérant que les données sur les importations d'un partenaire sont leurs données relatives aux exportations. Pour d'autres renseignements, voir l'étude de cas 6.9.

³¹ Les statistiques du commerce de marchandises incorporent généralement des estimations des transactions évaluées au-dessous d'un niveau spécifié d'exonération.

Étude de cas 6.9

Rapprochement du compte courant des États-Unis et du Canada et échange de données entre les deux pays

1. Le rapprochement du compte courant des États-Unis et du Canada, effectué régulièrement depuis 1970, est un excellent exemple des avantages des comparaisons bilatérales. Ce rapprochement, qui explique les écarts entre les estimations du compte courant bilatéral publiées par le Bureau of Economic Analysis des États-Unis et celles publiées par Statistique Canada, est réalisé en raison des liens économiques étroits qui unissent les deux pays. Les estimations rapprochées ont pour but d'aider les analystes qui utilisent les statistiques des deux pays et à montrer à quoi ressembleraient les estimations du compte courant si les deux pays recouraient à des définitions, des méthodes et des sources de données identiques. En principe, le compte courant bilatéral d'un pays devrait refléter le compte courant bilatéral de l'autre. Les

estimations publiées des comptes courants des États-Unis et du Canada présentent des écarts car ces pays utilisent des définitions, des méthodes et des sources statistiques différentes.

2. Le rapprochement du compte courant des États-Unis et du Canada effectué depuis de nombreuses années est l'un des meilleurs exemples des avantages que peut procurer l'échange de données à l'échelle internationale. Dans le cadre du processus de rapprochement, le Canada et les États-Unis ont évalué l'exactitude de leurs estimations respectives, à la suite de quoi chacun des deux pays incorpore désormais dans les estimations qu'il publie certaines données fournies par l'autre. L'échange de données entre les deux pays pour des transactions comme celles au titre du commerce des marchandises, des voyages et des tarifs de transport de personnes, des transactions entre les administrations des deux pays et de quelques importantes transactions en matière de transport représente une grande part de la valeur du compte courant canadien et américain et a éliminé quelques-uns des écarts constatés entre les estimations publiées par les deux pays. De plus, le processus de rapprochement a mis en évidence les secteurs où des erreurs et omissions peuvent exister dans les estimations de chacun des deux pays, ce qui a facilité le ciblage des efforts à déployer pour améliorer les données. Les autres avantages de l'échange de données sont notamment l'élimination de certaines répétitions d'activités, une diminution de certains coûts de traitement pour les pouvoirs publics et une réduction de la charge des répondants.

3. Les estimations publiées par les États-Unis et celles publiées au Canada font l'objet d'un rapprochement et on observe un vaste échange de données entre les deux pays, mais des différences demeurent dans les estimations publiées. Plusieurs raisons empêchent la substitution complète des estimations rapprochées aux estimations publiées et un échange total de données. En ce qui concerne le commerce des marchandises, les importations apparaissant dans le compte des États-Unis seraient affectées du fait que ces derniers attribuent les réexportations canadiennes au pays d'origine plutôt qu'au Canada, le dernier pays d'expédition. Pour certains comptes, la confidentialité des sources de données doit être protégée, ce qui restreint l'échange de données. Enfin, certaines exigences diffèrent lors de l'intégration des comptes internationaux et nationaux (intérieurs) de chaque pays.

6.55 Afin de produire un ensemble intégré de statistiques économiques, les comptes financiers et de capital des comptes internationaux doivent être compilés d'une manière qui concorde avec celle dont sont établies les statistiques du secteur financier national. Il faut pour cela présenter en parallèle les comptes financiers national et international par secteur institutionnel et par instrument financier. Le SCN 2008 et le MBP6 fournissent des classifications par secteurs et par instruments qui ont été harmonisées à cette fin. Il convient d'examiner les enquêtes pour s'assurer que l'information est collectée d'une manière qui permette aux statisticiens de produire des statistiques à ce niveau de détail.

6.56 Dans les comptes internationaux, les transactions financières sont classées en cinq catégories fonctionnelles — l'investissement direct, l'investissement de portefeuille, les produits financiers dérivés (autres que les réserves) et l'option d'achat d'actions par les salariés, les autres investissements et les actifs de réserve — qui regroupent les transactions sur instruments financiers selon la motivation économique de l'investissement. Les transactions d'investissement direct, d'investissement de portefeuille et portant sur d'autres investissements sont souvent collectées par des enquêtes distinctes, lesquelles, dans certains pays, sont confiées à des organismes différents. Les organismes doivent veiller à éviter les répétitions inutiles d'activités. À cette fin, il pourra être nécessaire de comparer les rapports publiés par les différentes entreprises. Dans les pays dotés d'un système fortement décentralisé, il pourra y avoir lieu de conclure un accord de partage de données.

6.57 Il importe de classer correctement une transaction selon le type d'investissement (investissement direct, investissement de portefeuille ou autre investissement) pendant le processus de collecte de données. Pour ce faire, le programme de collecte doit utiliser des définitions précises pour les différents types d'investissement. Il est essentiel que les répondants soient suffisamment bien informés pour que l'information collectée soit classée comme il convient, compte tenu en particulier du fait qu'il peut être demandé aux sociétés de déclarer différents types de transactions à des organismes différents. Dans les cas où, pour des raisons de commodité (telles que des restrictions d'ordre juridique, un meilleur accès aux répondants potentiels et une meilleure connaissance de ces répondants, ou un accident de l'histoire), par

exemple, un organisme peut collecter des données à la fois sur l'investissement direct et sur l'investissement de portefeuille, il peut être nécessaire d'ajuster les données pour reclasser certaines transactions dans une catégorie d'investissement différente et éliminer les cas de lacunes et de coïncidence de couverture.

6.58 Les positions en matière d'actifs financiers et les flux de revenu connexes font souvent l'objet d'une collecte distincte. En pareil cas, un taux de rendement peut être calculé et comparé aux taux de rendement comparables (tels qu'un taux d'intérêt du marché) pour évaluer la cohérence des estimations de revenu et de position.

6.59 Les données sur les positions peuvent être collectées sur la base de différentes évaluations : valeur comptable, coût d'acquisition, prix du marché ou juste valeur. Le SCN 2008 et le MBP6 recommandent d'utiliser les prix du marché pour les valeurs mobilières négociées et les valeurs nominales pour les prêts, les dépôts et les autres produits à recevoir ou charges à payer; toutefois, il se peut que les données ne soient pas collectées à l'aide de ces méthodes d'évaluation et doivent, de ce fait, être ajustées.

6.60 Les données collectées auprès des entreprises sont souvent basées sur des normes fiscales ou comptables et peuvent ne pas refléter les prix du marché. Par exemple, les positions en matière d'investissement direct sont souvent collectées sur la base du coût d'acquisition ou de la valeur comptable. Cette valeur peut être convertie en un prix courant en évaluant les équipements, les terrains et les stocks à leurs prix courants ou au coût de remplacement. Les positions en matière d'investissement direct peuvent également être ajustées pour obtenir le prix du marché en évaluant la part de la position composée d'actions à l'aide des indices boursiers. L'un des inconvénients de ces méthodes est le fait qu'il peut être difficile de procéder à ces ajustements au-delà du niveau global.

6.61 Des études comparatives entre pays peuvent être entreprises dans le cadre d'initiatives lancées par des institutions internationales, telles l'enquête coordonnée du FMI sur les investissements de portefeuille et son enquête coordonnée sur l'investissement direct, et les statistiques bancaires internationales de la Banque des règlements internationaux.

6.62 Des asymétries peuvent survenir dans le domaine des statistiques bilatérales du fait de l'attribution de transactions au pays d'appartenance ou de destination « effectif » ou « immédiat ». En principe, les transactions sur biens doivent être attribuées à la résidence du vendeur ou de l'acheteur du bien, conformément au principe du transfert de propriété. Dans la pratique, les échanges de marchandises sont le plus souvent attribués au pays d'origine pour les importations et au pays de destination finale pour les exportations, ce qui peut entraîner des asymétries dans l'attribution par les pays partenaires, en particulier lorsque les marchandises transitent par un pays intermédiaire.

6.63 Des problèmes analogues peuvent surgir lorsque les flux financiers sont collectés sur la base de la contrepartie immédiate, tandis que les positions financières le sont sur la base de l'émetteur ou du détenteur. Pour faciliter les comparaisons avec les pays partenaires, les statistiques peuvent être compilées sur les deux bases, comme cela est recommandé pour les transactions et positions d'investissement direct. La *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*¹⁰ décrit une méthode d'attribution des investissements étrangers réalisés dans le pays au pays investisseur effectif, mais l'attribution de l'investissement extérieur au pays d'accueil effectif est un sujet sur lequel la recherche se poursuit.

6.64 Les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales renseignent sur les opérations de ces entreprises, à l'aide de variables telles que les effectifs, les ventes, la valeur ajoutée, la rémunération des salariés, les dépenses de recherche-développement et les importations et exportations totales. À la différence des statistiques en matière d'IDE, qui portent sur les relations transfrontalières entre les sociétés mères et leurs filiales, les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales couvrent la totalité des opérations d'une entreprise multinationale dans son ensemble. Elles reposent sur l'idée de contrôle, ou de participation majoritaire, tandis que les statistiques en matière d'IDE sont basées sur des relations d'influence, ou une participation au moins égale à 10 %.

6.65 Les statistiques en matière d'IDE comme les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales sont importantes pour évaluer l'impact économique des entreprises multinationales et pour comprendre la mondialisation. Le *Manuel des statistiques du commerce international des services*²⁹ et *Les indicateurs économiques de la mondialisation. Manuel de l'OCDE*³⁰ fournissent des recommandations concernant la compilation des principaux indicateurs basés sur les données relatives aux IDE et aux activités des entreprises multinationales pour traiter des questions liées à la mondialisation.

6.66 Les statistiques en matière d'IDE et les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales sont apparentées, mais il peut être difficile d'établir des liens entre les deux ensembles de données en raison de différences de méthode. Par exemple, les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales doivent être présentées sur une base directionnelle (c'est-à-dire les investissements étrangers réalisés dans le pays et l'investissement extérieur) et classées en fonction du pays des entités couvertes. Les statistiques relatives aux filiales détenues par un investisseur étranger et situées dans le pays de traitement des données (investissements étrangers réalisés dans le pays) doivent être attribuées au pays de l'investisseur effectif. Pour harmoniser ces statistiques avec les statistiques en matière d'IDE qui sont classées selon le pays de contrepartie immédiate, les statisticiens devront également collecter des données sur les activités des entreprises multinationales basées sur le pays de l'investisseur immédiat.

6.67 La population des entreprises n'est pas identique pour les deux types de statistiques : les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales couvrent un sous-ensemble des entreprises concernées par les IDE. Dans certains pays où les données relatives aux IDE et aux activités des entreprises multinationales sont compilées par le même organisme, la collecte des données correspondant aux deux ensembles de données est pour l'essentiel cohérente. Toutefois, dans de nombreux cas, les données sont compilées par des organismes différents et collectées dans le cadre d'enquêtes différentes, ce qui peut compliquer l'intégration des deux séries de statistiques. Deux groupes de l'OCDE, le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux du Comité de l'investissement et le Groupe de travail sur la mondialisation de l'industrie du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, déploient des efforts concertés pour mener plus loin l'intégration des deux types de statistiques.

6.68 Les indicateurs de la mondialisation économique présentés dans *Les indicateurs économiques de la mondialisation. Manuel de l'OCDE* ont été mis au point sur la base des concepts utilisés dans le SCN. L'une des variables « de base » des activités des entreprises multinationales est la valeur ajoutée, qui est la contribution d'une entreprise multinationale au PIB. Il convient d'estimer la valeur ajoutée d'une entreprise multinationale d'une manière qui soit comparable à la méthode de calcul du PIB, ce qui permet d'utiliser ensemble ces statistiques pour analyser l'impact d'une entreprise de ce type sur l'économie du pays d'accueil.

6.69 Les statistiques relatives aux activités des entreprises multinationales sont également présentées par activité ou industrie. La classification des industries peut être difficile car ces entreprises se livrent souvent à plusieurs activités. En principe, l'entreprise doit être classée selon l'activité économique principale; par exemple, celle qui contribue le plus à la valeur ajoutée ou à l'emploi. Pour faciliter l'analyse comparative entre pays, les statistiques industrielles doivent être compilées à l'aide des codes de la classification type des industries. Cela peut soulever des difficultés, car, si certains pays ont recours à la CITI, d'autres utilisent leur propre système national de classification; c'est le cas du Canada, des États-Unis et du Mexique, qui utilisent le Système de classification des industries d'Amérique du Nord. La comparabilité internationale passe par l'harmonisation des systèmes nationaux de classification avec la CITI.

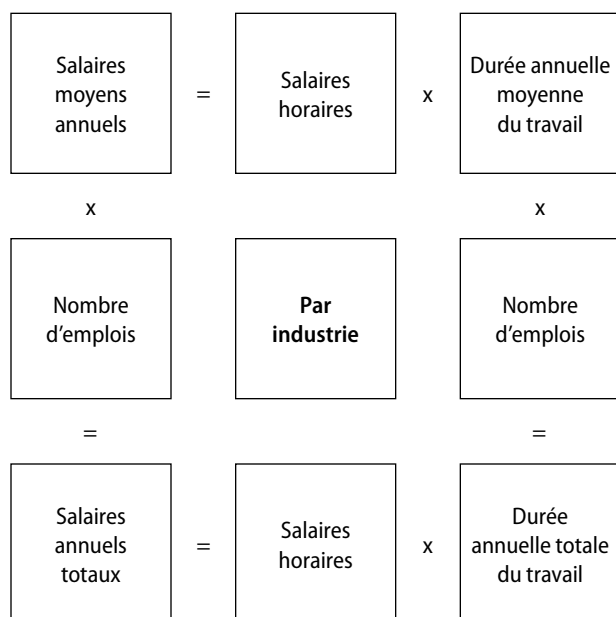
G. Comptes du travail

6.70 Les statistiques du travail ont leurs caractéristiques propres, qui dépendent de l'utilisation qui en est faite dans le contexte économique ou social. En tant que facteur de production, le travail est loin d'être homogène, puisqu'il faut tenir compte des différences

tenant au niveau d’instruction et de compétence, à l’expérience, au sexe, à l’âge, au statut, aux salaires et traitements, et aux coûts et à la durée du travail, qui sont quelques-uns des principaux descripteurs statistiques de la main-d’œuvre et de l’emploi.

6.71 La mise en place d’un système de statistiques de la population et du travail intégré aux comptes nationaux est un élément essentiel du cadre central des comptes nationaux et est au cœur de la comptabilité économique et de l’analyse de la productivité. Les relations existant entre les salaires, les emplois et la durée du travail utilisées dans ce type d’analyse sont décrites dans la figure VI.1.

Figure VI.1
Comptes du travail



6.72 Les enquêtes structurelles et conjoncturelles menées auprès des entreprises et des ménages, combinées aux données administratives, sont les principales sources de statistiques du travail. Des informations sur la productivité sont nécessaires dans les statistiques sources et dans les comptes nationaux, pour des raisons tant de politique économique que de plausibilité. Des informations sur les travailleurs indépendants (employeurs, travailleurs pour leur propre compte ou travailleurs familiaux contribuant à l’entreprise familiale) sont nécessaires pour les mêmes raisons, et des opérations de collecte spéciales doivent être menées dans les pays où cette forme d’emploi est omniprésente.

6.73 Nombre de pays ont créé un système de statistiques du travail qui concorde avec les comptes nationaux. Cette intégration rend nettement plus facile celle de l’analyse macroéconomique des marchés du travail et de l’ensemble de l’économie. L’étude de cas 6.10 décrit l’expérience d’un pays en matière de production de comptes du travail.

Étude de cas 6.10

Production de comptes du travail aux Pays-Bas

1. La production des comptes du travail aux Pays-Bas a débuté au milieu des années 80. Au départ, elle a été considérablement gênée par de multiples cas de non-concordance entre les sources de données. Chaque source avait ses limites. Par exemple, les données administratives étaient produites principalement à des fins administratives et non statistiques, et l’information relative à l’emploi provenant du registre des entreprises était limitée aux données disponibles dans ce registre. Qui plus est, les enquêtes menées auprès

des personnes n'étaient pas toujours fiables pour ce qui est des réponses aux questions sur la durée du travail convenue.

2. Aux fins de la production des comptes du travail, on s'est efforcé d'harmoniser dans toute la mesure possible les concepts, définitions et classifications d'une source de données d'enquête ou administratives à l'autre et de déterminer la portée et la couverture appropriées pour la population statistique. S'agissant des méthodes d'estimation des données, il a fallu harmoniser les variables et périodes de référence, tâche qui a donné lieu à l'introduction dans les sources pertinentes de concepts intermédiaires à faire concorder avec les statistiques du travail officielles à publier.

3. Une fois obtenue l'harmonisation conceptuelle entre les sources de données, l'intégration des statistiques du travail a été mise en œuvre en quatre phases. Au cours des deux premières phases, harmonisation et exhaustivité, les données ont été traitées de façon qu'elles répondent aux mêmes définitions et correspondent aux mêmes populations. Lors de la troisième phase, réduction au minimum des erreurs de mesure, les causes des erreurs de données ont été déterminées et éliminées. Au cours de la quatrième et dernière phase du processus d'intégration, les dernières incohérences ont été supprimées à l'aide d'une mise en équilibre statistique des données.

4. À l'issue des quatre phases du processus, une perspective cohérente s'est dégagée pour les statistiques du travail. Cette cohérence n'a été obtenue qu'en ce qui concerne l'information statistique fournie par les nombreuses statistiques sources différentes pour les comptes du travail, et cette cohérence interne ne garantissait aucunement la cohérence externe. En particulier, il existait des différences entre les comptes du travail et les comptes nationaux.

5. Au moment de la production des comptes du travail aux Pays-Bas, l'année de révision de référence pour les comptes nationaux était 1987. Cette révision a été réalisée en 1992, mais les nouveaux comptes du travail n'ont pu y jouer qu'un rôle partiel. La pleine cohérence entre les deux systèmes statistiques a été atteinte lors de la révision de référence de 1995, publiée pour la première fois en 1999.

H. Système de mesure des prix et des volumes

6.74 Le SCN fournit des recommandations détaillées sur l'utilisation des mesures des prix et des volumes. La compilation des indices de prix est traitée dans plusieurs autres manuels structurés de la même manière. Le *Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique* et *Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice*³² ont été élaborés en concertation par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'OCDE, Eurostat, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI. *Producer Price Index Manual: Theory and Practice* a été rédigé par le FMI, et l'on doit à Eurostat le *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux*³³. Vu l'importance de la mesure de l'inflation, du PIB réel et de la productivité pour les politiques monétaires et autres, il est indispensable que les décideurs reçoivent des mesures cohérentes et objectives des prix et des volumes.

6.75 Le SCN recommande d'utiliser des indices superlatifs des prix pour mesurer les mouvements des prix des agrégats de l'activité économique (flux de biens et de services, valeur ajoutée brute et produit intérieur brut). Les indices superlatifs des prix sont symétriques, fournissent des approximations raisonnables de l'idéal théorique implicite (indices du coût de la vie et des prix à la production) et traitent les prix et les volumes de manière égale d'une période à l'autre. Ils fournissent donc des mesures plus cohérentes des prix des agrégats pour des périodes marquées par des variations sensibles des prix et remédient au biais dû à l'agrégation présent dans les indices des prix et de la production à pondération fixe.

6.76 L'un des indices superlatifs des prix les plus courants est l'indice Fisher en chaîne des prix. Dans le cas d'un indice en chaîne des prix, les pondérations changent avec chaque période consécutive. Pour calculer un indice des prix pour la période 2, on calcule deux indices des prix différents. L'un utilise les pondérations de la période 1 (un indice des prix de Laspeyres) et l'autre celle de la période 2 (un indice des prix de Paasche). Les variations de prix entre la période 1 et la période 2 pour chaque composante sont pondérées à l'aide des deux ensembles de poids. Les deux variations de prix ainsi obtenues sont multipliées l'une par l'autre et la racine carrée du produit donne la variation de l'indice Fisher en chaîne des prix entre la période 1 et la période 2. Pour calculer la variation de l'indice entre la période 2

³² OIT *et al.* (Genève, 2004), accessible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/cpi/manual/2004/fra/cpi_fr.pdf; FMI *et al.* (Washington, D.C., 2009), accessible sur le site www.imf.org/external/np/sta/xipim/pdf/xipim.pdf.

³³ FMI *et al.* (Washington, D.C., 2004), accessible sur le site www.imf.org/external/np/sta/teggpi/index.htm; Eurostat (Luxembourg, 2001), accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-41-01-543/FR/KS-41-01-543-FR.PDF.

et la période 3, on répète le processus, en utilisant cette fois les poids des périodes 2 et 3 pour le calcul. Le processus est répété pour chaque période consécutive.

6.77 La variabilité des prix étant un phénomène récurrent dans maints pays à économie de marché, la plupart des mesures de l'activité économique sont ajustées en fonction des mouvements des prix. Ces mesures sont « déflatées » à un niveau détaillé de l'activité économique et agrégées à l'aide d'un indice quelconque. Les indices des prix à la consommation servent principalement à déflater les dépenses de consommation des particuliers, certains éléments de la variation des stocks privés et les achats des administrations centrales et locales. Les indices des prix à la production servent principalement à déflater l'investissement privé en équipements et en logiciels ainsi qu'en infrastructures, certains éléments de la variation des stocks privés, les achats publics et, occasionnellement, les exportations et importations (lorsqu'un article n'a pas d'indice des prix international satisfaisant). Les indices des prix internationaux servent principalement à déflater les importations et les exportations. Ils sont également utilisés pour déflater les articles importés incorporés dans l'investissement privé et la variation des stocks privés.

6.78 Les sources de données utilisées pour le calcul des indices des prix peuvent varier à la fois en fonction de la catégorie de produits considérée et dans le temps. Ces données proviendront soit d'enquêtes officielles sur les prix, soit d'autres sources à usage mixte, y compris des sources privées. Le principe sur lequel repose le choix des sources de données liées aux prix consiste à utiliser les meilleures données disponibles au niveau le plus détaillé. Il s'ensuit que le niveau de détail déflaté peut être déterminé par le niveau de détail disponible des sources de données sur les prix ou des valeurs nominales. Si les ajustements de volume détaillés sont enchaînés les uns aux autres, les totaux n'atteindront pas les totaux enchaînés. Cette méthode préserve les taux de croissance lorsque les périodes de référence pour les calculs en valeur réelle sont modifiées, mais au prix de l'additivité.

6.79 Dans certains cas, les statisticiens peuvent avoir plusieurs ensembles d'estimations de prix à leur disposition, mais ces estimations peuvent présenter des schémas quelque peu différents. Il peut y avoir lieu de choisir soit la meilleure série de prix, soit une méthode permettant d'incorporer d'une manière ou d'une autre les informations de toutes les séries.

6.80 La cohérence globale entre les estimations des prix, des volumes et de la valeur peut être nettement améliorée en appliquant une approche systémique des indices de prix et de volume. Ce système d'indices de prix et de volume utilise la structure des comptes d'entrées-sorties pour établir les comptes d'entrées-sorties de périodes consécutives en exprimant en valeur et en volume la fréquence annuelle et trimestrielle.

6.81 Les études de cas 6.11 et 6.12 présentent des exemples de pratique nationale en matière de compilation et d'amélioration de la cohérence et de l'homogénéité des indices de prix. L'application d'un système d'indices de prix et de volume a par ailleurs été présentée dans les études de cas 6.1 et 6.4.

Étude de cas 6.11

Vers un système intégré de prix et de volumes : l'expérience pratique de Statistics Finland

1. Entre 2008 et 2010, Statistics Finland a lancé un programme destiné à améliorer la cohérence et la qualité des indices de prix et de volume. Ce programme, qui se composait de plusieurs projets, a été le fruit de la collaboration de spécialistes de la comptabilité nationale, des statistiques des prix et des statistiques à court terme des entreprises. Il a cherché à améliorer la cohérence en mettant en œuvre une méthode consistant à établir les données sur les volumes, dans une plus grande mesure que cela avait été fait jusque-là, à partir des données concernant les prix et la valeur de la production. L'effort a été mis en particulier sur la cohérence des prix, des volumes et des valeurs dans la compilation des comptes nationaux.
2. En ce qui concerne la qualité, plusieurs améliorations ont été apportées à la couverture et au niveau de détail des indices de prix, notamment. Le programme a également tenu compte de la nécessité de

normaliser les systèmes d'information sur les indices. L'accent a été mis spécifiquement sur la cohérence des données d'entrée émanant des grandes entreprises multinationales.

3. Les principaux résultats des projets exécutés dans le cadre du programme d'intégration ont été les suivants :

- La qualité de l'indice de volume de la production industrielle a été sensiblement améliorée en collectant davantage de données sur la valeur pour les produits industriels et en élargissant dans des proportions remarquables la taille de l'échantillon pour les indices de prix à la production correspondants. Il a ainsi été possible de passer d'une méthode fondée sur l'extrapolation du volume à la méthode de déflation dans beaucoup d'industries, où la seule information concernant les volumes de production était considérée comme étant moins fiable que l'information sur la valeur de cette production.
- Un nouveau système d'information a été adopté pour la comptabilité nationale, et des modifications méthodologiques ont été apportées en ce qui concerne le calcul des prix et des volumes. Il s'ensuit que la nouvelle méthode de déflation basée sur les produits dans les comptes nationaux trimestriels est désormais conforme aux comptes nationaux annuels et produit des estimations de prix qui sont plus proches de celles des comptes annuels. Un groupe de travail spécifiquement chargé du système d'indices de prix et de volume dans les comptes nationaux a été créé.
- Un nouvel indice des prix à la production pour les soins de santé privés et de nouveaux indices des prix pour les logements occupés par leur propriétaire ont été mis au point, ces derniers dans le cadre d'un projet de l'Union européenne.
- Un nouveau système informatique axé sur les métadonnées génériques et les processus, appelé moteur d'indices, a été mis au point pour le calcul des indices et servira dans un proche avenir à produire plusieurs indices de prix et de coût.

4. On continuera d'améliorer la cohérence entre les mesures de prix et de volume en passant progressivement aux nouveaux systèmes d'information pour le calcul des indices et en introduisant les indices de prix en chaîne pour l'indice des prix à la consommation.

5. En outre, il importe de poursuivre les travaux concernant les grandes entreprises. Une équipe d'experts de Statistics Finland se spécialise dans la collecte et le traitement des données sur les grandes entreprises. De surcroît, un projet en cours relatif à un système intégré d'information aux fins des statistiques des entreprises contribuera également à améliorer la cohérence globale des statistiques et classifications économiques.

Étude de cas 6.12

Les indices des prix dans les comptes nationaux des États-Unis

1. Les sources de données sur les prix sur lesquelles reposent la plupart des composantes du PIB des États-Unis sont tirées de trois ensembles de prix compilés par le Bureau of Labor Statistics. Les composantes fines de l'indice des prix à la consommation (IPC) sont utilisées pour déflater la plupart des composantes détaillées des dépenses de consommation des particuliers. Certaines de ces composantes ont été déflatées à l'aide d'autres données sur les prix, notamment des composantes de l'indice des prix à la production. Pour cette raison, et parce que l'IPC est un indice à pondération fixe et que le coefficient de déflation des dépenses de consommation des particuliers est un indice en chaîne des prix, les deux ne sont pas identiques. Le Bureau of Labor Statistics et le Bureau of Economic Analysis ont publié des rapprochements.

2. Les composantes de l'indice des prix à la production servent à déflater une bonne partie des investissements. De même, les estimations de la plupart des prix à l'importation et à l'exportation sont fournies par les estimations de prix tirées du projet relatif aux prix internationaux. Les trois ensembles d'indices de prix (IPC, indice des prix à la production et projet relatif aux prix internationaux) sous-tendent également la déflation de la plupart des achats publics de biens et de services, tant pour le gouvernement fédéral que pour les administrations étatiques et locales. En ce qui concerne la rémunération des fonctionnaires de tous niveaux, les estimations de prix sont établies par le Bureau of Economic Analysis à l'aide des taux de rémunération des fonctionnaires et en partant du principe que la productivité de ces derniers ne change jamais.

3. Toutefois, certaines autres composantes du PIB sont déflatées au moyen d'autres estimations de prix. Par exemple, les observations concernant les prix pratiqués sont utilisées pour déflater les importations

d'électricité en provenance du Canada, et l'indice des prix hédoniste du Census Bureau pour les maisons individuelles sert à déflater l'investissement dans ces structures.

4. Les indices de prix des bâtiments non résidentiels offrent des exemples de l'évolution des sources de données et des méthodes d'estimation sur lesquelles se fondent les estimations qui n'ont pas été déflatées à l'aide de données relatives à l'IPC, à l'indice des prix à la production et au projet relatif aux prix internationaux. Jusqu'en 1997, l'indice des prix pour ces structures était calculé à l'aide d'une moyenne non pondérée des mouvements de l'indice des prix du Census Bureau pour les maisons individuelles et d'un indice du coût de la construction privée produit par une grande entreprise de construction dans plusieurs villes. Entre 1997 et 2010, le Bureau of Economic Analysis a calculé les prix à l'aide d'indices des prix hédonistes sur la base des coûts publiés privés de construction de divers types de structures à usage non résidentiel. Pour l'avenir, le Bureau of Economic Analysis envisage d'utiliser les indices des prix à la production de ces dernières structures que le Bureau of Labor Statistics a récemment commencé de publier. Les indices des prix hédonistes ont été mis au point à titre de palliatifs en attendant que soient disponibles les travaux du Bureau of Labor Statistics sur les indices des prix à la production, dont l'élaboration demande du temps, car ils s'appuient sur des données beaucoup plus complètes que dans le cas des régressions hédoniques.

I. Comptes régionaux

6.82 Les comptes régionaux doivent concorder avec ceux qu'utilisent les programmes de comptes nationaux et de comptes par industrie, et les régions sur la base desquelles ces statistiques sont élaborées doivent être définies d'une manière cohérente d'un programme à l'autre et dans le temps. Cette cohérence non seulement atténue les possibilités de confusion sur ce que les statistiques régionales mesurent exactement, mais aussi permet d'utiliser ces statistiques en liaison avec les données nationales et par industrie. Le fait d'avoir accès à la contribution apportée par une région à la croissance nationale peut aider à comprendre le comportement du cycle de l'activité économique et renseigner sur les sources potentielles de reprise. L'importance de définitions cohérentes des régions d'un programme à l'autre et dans le temps est démontrée par le fait que nombre de pays utilisent les données régionales pour répartir les fonds fédéraux entre provinces, États et collectivités territoriales, et utilisent des données géographiques plus détaillées pour allouer les données provinciales et étatiques aux comtés et aux municipalités.

6.83 Il serait bon que les enquêtes nationales contiennent des informations sur l'emplacement géographique de manière que des estimations régionales puissent être établies à partir des mêmes sources de données que les estimations nationales. L'utilisation des fichiers administratifs au niveau infranational soulève des difficultés car les programmes et les règles en matière de communication d'informations peuvent différer selon les régions géographiques. Par exemple, la principale source de données sur les salaires et traitements aux États-Unis est le recensement trimestriel sur l'emploi et les salaires, qui est effectué à partir des fichiers administratifs relatifs aux programmes d'assurance chômage gérés par les États fédérés. Étant donné que les règles de communication d'informations et les définitions des salaires et traitements diffèrent selon les États, des efforts considérables doivent être consacrés à l'ajustement des fichiers administratifs pour obtenir des mesures régionales des salaires et traitements qui puissent être valablement comparées avec celles du pays et des autres régions.

6.84 Les enquêtes destinées à collecter des données économiques régionales sont élaborées de manière à être extrêmement détaillées, car les unités régionales de superficies différentes se prêtent à différents types d'analyses économiques. L'activité économique correspondante peut être implantée dans une zone de dimensions relativement faibles ou importantes en fonction de nombreux facteurs, notamment la mobilité de la main-d'œuvre et la facilité avec laquelle les marchandises peuvent être transportées. Même si les statistiques relatives à l'activité économique peuvent n'avoir pas grand-chose à voir avec les limites politiques infranationales, les statistiques des subdivisions politiques infranationales peuvent avoir leur utilité, car les programmes nationaux peuvent allouer des fonds aux administrations infranationales sur la base des mesures économiques établies pour chaque subdivision politique. Par exemple, des montants importants peuvent être distribués sous forme d'assistance

fédérale aux régions sur la base des mesures de l'activité économique effectuées au niveau régional.

6.85 Chaque fois que cela est possible, les données sur les flux de revenus doivent être collectées et actualisées d'une manière qui tienne compte des différences entre le lieu de travail et le lieu de résidence des ménages. Il importe de suivre cette information car les mesures de la production courante, telles que le PIB, sont basées sur le lieu de production, tandis que les mesures du revenu, telles que le revenu des personnes physiques, sont basées sur le lieu de résidence. Il s'ensuit qu'une région peut croître du point de vue des biens et services finals qu'elle produit, mais le revenu des résidents peut ne pas augmenter si un grand nombre de salariés de la zone géographique considérée résident ailleurs. Cette distinction peut avoir des incidences importantes sur l'élaboration des politiques.

J. Comptes satellites

6.86 Les comptes satellites peuvent être liés aux comptes du SCN, mais peuvent incorporer des changements de définitions et de conventions qui améliorent la capacité des comptes d'examiner des domaines spécifiques de l'économie. Les comptes satellites du tourisme et les comptes satellites de la santé en sont des exemples. Les comptes satellites sont intégrés sur le plan interne, mais ne concordent pas entièrement avec les comptes économiques intégrés du SCN. Par exemple, un compte de recherche-développement pourrait définir cette activité comme un investissement, alors qu'elle est considérée comme relevant de la consommation intermédiaire dans le SCN.

1. Comptes satellites du tourisme

6.87 Dans la plupart des pays, les statistiques du tourisme se composent d'un vaste ensemble d'éléments de données concernant le nombre de visiteurs, leurs caractéristiques socioéconomiques et la durée de leur séjour, ainsi que la capacité hôtelière et le taux d'utilisation. Ces statistiques sont représentatives au niveau d'un pays, mais ne concordent pas nécessairement avec les statistiques macroéconomiques. En tant qu'activité économique, le tourisme est naturellement inclus dans la comptabilité nationale, mais, de par sa nature, n'est pas rendu explicite dans les comptes nationaux car les activités et produits liés au tourisme ne sont pas explicitement reconnus dans la classification internationale des produits et des industries. Étant donné les contributions de l'industrie touristique à l'économie d'un grand nombre de pays, le concept de compte satellite du tourisme a été élaboré pour identifier le phénomène du tourisme dans chacune des industries représentées dans les comptes nationaux afin de mesurer la contribution de l'industrie touristique à l'économie nationale.

6.88 Le développement conceptuel des comptes satellites du tourisme est le résultat d'efforts et d'une collaboration internationale qui se poursuivent depuis les années 70. En 1983, la première proposition émanant de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a souligné la nécessité d'un « moyen uniforme et global de mesure et de comparaison avec d'autres secteurs de l'économie » conformément aux recommandations du SCN de l'époque. L'OCDE a contribué au débat en 1991 en préparant son *Manuel sur les comptes économiques du tourisme*³⁴. Après l'adoption en 1993 des recommandations concernant les définitions et classifications formulées par la conférence d'Ottawa, Eurostat, l'OCDE, l'OMT et l'ONU ont mis en place le cadre conceptuel des comptes satellites du tourisme, qui a été publié en 2001 et a ensuite débouché sur l'élaboration du manuel actualisé intitulé *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*³⁵.

³⁴ OCDE (Paris, 1991).

³⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.27. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_80rev1f.pdf.

6.89 Les études de cas 6.13 et 6.14 présentent la pratique de deux pays en matière d'élaboration de comptes du tourisme.

Étude de cas 6.13

Les comptes satellites du tourisme aux Pays-Bas

1. Aux Pays-Bas, la comptabilité nationale est une importante source de données pour les comptes satellites du tourisme et fixe ce que l'on peut appeler les « frontières » de ces derniers. Ces comptes distinguent le tourisme récepteur, émetteur et intérieur, avec ou sans nuitée(s), de loisirs ou d'affaires, avec des biens de consommation durables et des transferts sociaux en nature. Différents types d'enquêtes fournissent des données détaillées sur chacune de ces catégories de dépenses touristiques. Une enquête sur les excursions à la journée est effectuée tous les cinq ou six ans pour collecter des informations sur les types d'activités, de destinations et de dépenses des excursionnistes néerlandais. L'enquête sur les « vacances continues » a lieu chaque trimestre et vise à recueillir des données sur les activités et les dépenses des Néerlandais en vacances ou en voyage d'affaires aux Pays-Bas ou à l'étranger. Une enquête sur la mobilité est destinée à collecter des informations sur tous les aspects de la mobilité de la population néerlandaise, depuis le mode de transport et l'heure de départ jusqu'à la destination et au motif du déplacement. Des informations sont recueillies auprès d'un échantillon de lieux d'hébergement sur le nombre de visiteurs néerlandais et étrangers et le nombre de leurs nuitées. L'enquête sur les « lieux d'hébergement » a lieu une fois par an. Enfin, l'enquête sur le « tourisme récepteur » est effectuée tous les cinq ans. Elle recueille des informations sur le motif et les caractéristiques de la visite, le pays d'origine du visiteur, le mode de transport et les dépenses par catégories.
2. Pour faciliter le processus d'intégration dans des domaines spécifiques, des modules distincts ont été élaborés. Ces modules permettent de regrouper et d'analyser différents types de données, avant que l'information ne soit renvoyée au cadre principal. Les ratios et autres calculs doivent avoir une valeur plausible avant l'achèvement du processus d'intégration.

Étude de cas 6.14

Les comptes satellites des voyages et du tourisme des États-Unis

1. Les comptes satellites des voyages et du tourisme des États-Unis brossent un tableau détaillé de l'activité liée aux voyages et au tourisme et de son rôle dans l'économie américaine depuis 1998. Ils sont basés sur les comptes d'entrées-sorties de référence détaillés et concordent avec les comptes intégrés annuels par industrie. Les méthodes utilisées pour établir les comptes satellites des voyages et du tourisme concordent également avec celles qui servent à estimer le PIB, le revenu national et les autres mesures économiques nationales. Ces comptes sont élaborés avec le concours de l'Office des voyages et du tourisme, de l'Administration du commerce international et du Département du commerce afin de mesurer avec une plus grande exactitude la contribution des voyages et du tourisme à l'économie.
2. Les comptes par industrie des États-Unis ne mentionnent pas explicitement d'industrie « voyages et tourisme ». En fait les voyages et le tourisme sont répartis entre de nombreuses industries, à savoir notamment l'alimentation et le logement, les transports, les activités de loisir et de divertissement et le commerce de détail. Ces comptes présentent des estimations des dépenses courantes et réelles des touristes, ou visiteurs, pour 24 types de biens et de services à partir de 1998. Ils présentent également des estimations du revenu produit par l'activité liée aux voyages et au tourisme et des estimations de la production (en prix courants et en volume) et de l'emploi générés par les industries liées aux voyages et au tourisme. Ces comptes sont actualisés chaque année et ont été élargis à des estimations trimestrielles des ventes de biens et de services aux voyageurs et des emplois connexes. Les comptes satellites des voyages et du tourisme peuvent être utilisés pour déterminer l'importance du tourisme et les composantes voyages et tourisme. En particulier, ils peuvent servir à déterminer les parts de biens et de services qui ont été vendues aux visiteurs et celles qui l'ont été aux résidents, afin d'évaluer l'impact des voyages et du tourisme sur l'économie américaine, d'examiner le lien entre les industries des voyages et du tourisme, de déterminer le montant des dépenses des touristes et de comparer les industries des voyages et du tourisme aux autres industries manufacturières et de services.

2. Comptes satellites de la santé

6.90 L'OCDE, Eurostat et l'Organisation mondiale de la Santé ont entrepris d'actualiser de concert le système de comptes de la santé. Dans le cadre du développement des comptes satellites de la santé, il importe de prendre en considération les catégories d'information ci-après : une classification fonctionnelle des soins de santé, une analyse des établissements de santé, les dépenses de santé et l'information sur le financement des soins de santé. L'étude de cas 6.15 présente un exemple national de comptes satellites de la santé (Brésil).

Étude de cas 6.15

Le compte satellite de la santé au Brésil, 2005-2007

^a IBGE, *Health Satellite Account, Brazil, 2005-2007* (Rio de Janeiro, Brésil, IBGE, 2009). Accessible sur le site www.ibge.gov.br/english/estatistica/economia/economia_saude/css_2005_2007/default.shtm.

^b IBGE, *Health Economics: A Macroeconomic Perspective 2000-2005* (Rio de Janeiro, Brésil, IBGE, 2008). Accessible sur le site www.ibge.gov.br/english/estatistica/economia/economia_saude/default.shtm.

1. L'industrie de la santé revêt pour nombre de pays une grande importance en ce qui concerne la taille et le nombre d'emplois générés. La publication *Health Satellite Account, Brazil, 2005-2007*^a a été élaborée en mettant l'accent sur les besoins en matière de politiques et d'analyses, approche indispensable à la connaissance de la structure productive et de la dynamique du secteur, notamment les aspects financiers, l'interaction avec le reste de l'économie et la destination des biens et services produits, et à la formulation et à la mise en œuvre des politiques visant à une utilisation plus efficace des ressources publiques et à une meilleure répartition des gains en matière de santé parmi la population.

2. Afin de fournir une vue d'ensemble des ressources et des emplois en matière de santé au Brésil, l'IBGE a, en 2008, rendu publique l'étude intitulée *Health Economics: A Macroeconomic Perspective 2000-2005*^b. Cette publication préliminaire a compilé et systématisé des données sur la production, la consommation et les échanges internationaux de biens et de services liés à la santé, ainsi que sur les emplois et les revenus découlant des activités économiques qui génèrent ce type de produits et les infrastructures du secteur de la santé, en se basant principalement sur le SCN. L'étude a mesuré, pour la première fois, la contribution de l'industrie de la santé à l'économie brésilienne. La publication *Health Satellite Account, Brazil, 2005-2007* est l'une des conséquences de l'amélioration de cette première initiative.

3. Cette publication décrit les procédures méthodologiques qui ont guidé la compilation du compte satellite de la santé, dont les limites, également basées sur la Classification nationale des activités économiques, augmentent la couverture des données et, dans certains cas, améliorent la désagrégation de certaines activités traitées dans cette phase préliminaire. L'analyse des résultats est ensuite illustrée par des tableaux et des graphiques et englobe, pour chaque activité économique traitée, des informations sur les données brutes concernant notamment la production de biens et de services de santé, les entrées consommées dans les processus de production, la valeur ajoutée brute, la consommation finale de biens et services de santé, les investissements, les salaires et les emplois pour la période 2005-2007. Cette publication contient également un glossaire des concepts jugés utiles pour la compréhension des résultats, et des annexes montrant la structure détaillée des tableaux des ressources et des emplois et leurs résultats pour la période 2005-2007, ainsi que les comptes économiques intégrés pour la période 2005-2006.

K. Comptes de l'environnement

6.91 La comptabilité environnementale et économique (SCEE) est un cadre conceptuel polyvalent qui rend compte des interactions entre l'économie et l'environnement et l'évolution de l'état de ce dernier dans le temps. Le SCEE s'articule autour d'une approche comptable qui décrit aussi complètement que possible les stocks et les flux intéressant l'analyse des questions environnementales et économiques. Cette approche comptable reproduit l'approche systémique décrite dans le SCN. Recourant à des concepts, définitions et classifications communs, le SCEE étend l'enregistrement en termes monétaires utilisé dans le SCN de manière à incorporer un grand nombre de statistiques environnementales qui sont habituellement disponibles en termes physiques ou quantitatifs. Le SCEE tire sa puissance de son cadre conceptuel, qui présente l'interaction entre l'environnement et l'économie en termes physiques et monétaires cohérents.

6.92 En tant que système comptable intégré, le SCEE se distingue des divers ensembles de statistiques environnementales. Alors que ces ensembles sont généralement cohérents sur

le plan interne, il n'y a souvent, et pour cause, aucune cohérence stricte entre un ensemble de statistiques et un autre. Les statistiques environnementales sont souvent collectées dans un but réglementaire ou administratif précis et la manière dont elles sont structurées est déterminée par ce but. Par ailleurs, le SCEE est tributaire d'ensembles de statistiques environnementales pour les statistiques de base requises pour sa mise en œuvre. Il décrit les cadres comptables conceptuels des flux et des stocks pour l'eau, les minéraux, l'énergie, le bois, les ressources halieutiques, le sol, la terre et les écosystèmes, la pollution et les déchets en rapport avec l'activité économique de production, de consommation et d'accumulation. Chacune de ces ressources naturelles et d'autres matières font l'objet de méthodes de mesure distinctes et détaillées qui sont intégrées dans le SCEE. Ce dernier n'est pas conçu pour apporter ou remplacer la richesse et la profondeur que chacun de ces ensembles de statistiques environnementales fournit dans son domaine propre; en fait, les liens développés dans le SCEE ouvrent une perspective supplémentaire et élargie et, de ce fait, ajoutent de la valeur à l'information détaillée déjà disponible. Une approche comptable distingue le SCEE des ensembles généraux de statistiques sur les questions environnementales et économiques parce qu'il exige une cohérence avec un ensemble fondamental de concepts et de définitions. En conséquence, s'appuyant sur un large éventail de sources de données, le SCEE fournit un ensemble homogène et cohérent de statistiques environnementales en utilisant une approche systémique pour comparer les sources de données et présente des agrégats et leurs composantes pour toute une série de questions environnementales et économiques.

6.93 Le SCEE est un ensemble cohérent, homogène et intégré de tableaux et de comptes qui porte sur différents aspects de l'interaction entre l'économie et l'environnement ou sur les changements subis par l'environnement. Ces tableaux et ces comptes sont basés sur des concepts, définitions, classifications et conventions comptables acceptés à l'échelle internationale. Le cadre du SCEE comprend cinq principaux types de comptes et de tableaux : *a*) les comptes des flux physiques présentés dans des tableaux des ressources et des emplois; *b*) les comptes d'actifs en termes physiques et monétaires; *c*) la séquence des comptes économiques; *d*) les comptes fonctionnels pour les activités d'ordre environnemental; et *e*) les tableaux contenant les informations démographiques et relatives à l'emploi. Chacun des différents comptes est relié à l'autre dans le cadre du SCEE, mais chacun porte sur un aspect différent de l'interaction entre l'économie et l'environnement.

6.94 L'étude de cas 6.16 présente les pratiques suivies par les Pays-Bas en matière d'application de la comptabilité environnementale.

Étude de cas 6.16

La comptabilité environnementale aux Pays-Bas

1. En 1991, une matrice de comptabilité nationale et les comptes de l'environnement a été présentée à titre indicatif pour la première fois; toutefois, les données disponibles n'ont pas permis de mettre immédiatement en œuvre le cadre conceptuel. Il a été décidé de compiler une matrice de comptabilité nationale et les comptes de l'environnement expérimentale plus modeste, en s'appuyant sur un plan national de politique environnementale qui abordait un certain nombre de thèmes environnementaux. Un indicateur unique a été conçu pour chacun des thèmes.
2. En 1993, cette première matrice de comptabilité nationale et les comptes de l'environnement est devenue disponible et les systèmes de matrice actuels en reproduisent fondamentalement la structure. Ces systèmes sont axés sur les thèmes suivants : l'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'acidification, les déchets solides, les eaux usées et l'exploration du pétrole brut et du gaz naturel.
3. Pendant les années 90 et au début des années 2000, un certain nombre de projets pilotes ont été exécutés pour élargir le système des comptes de l'environnement. À la suite d'un projet pilote exécuté en 1997, le système des comptes de l'environnement des Pays-Bas a été étendu en 2002 avec la matrice de comptabilité nationale et les comptes de l'eau. D'autres projets pilotes ont porté sur les comptes de l'énergie, de l'utilisation du sol et du sous-sol, et sur les écotaxes. Entre 2004 et 2007, des sous-systèmes basés sur ces projets pilotes ont été mis au point et en œuvre, tandis que les comptes des émissions atmosphériques

et les comptes des émissions dans l'eau ont été encore élargis. En 2009, un programme de promotion de nouvelles statistiques du développement durable a vu le jour. En coopération avec d'autres entités, de nouvelles statistiques seront élaborées pour répondre à toutes sortes de questions sociales, économiques et environnementales importantes. Dans cette perspective, l'exécution de nouveaux projets relevant de la comptabilité environnementale a démarré.

Annexe

Liste des domaines des statistiques économiques sur lesquels doit porter l'effort d'intégration

Les descriptions présentées ci-après sont reprises sous forme abrégée d'un document de référence établi par la Conférence des statisticiens européens. Pour la description complète des catégories de classification, voir la Classification des activités statistiques (accessible sur le site www.unecce.org/unece/search?q=+Classification+of+Statistical+Activities).

1. Statistiques démographiques et sociales
 - 1.2 Main-d'œuvre
Couvre les statistiques sur la main-d'œuvre, le marché du travail, l'emploi et le chômage.
 - 1.5 Revenus et consommation
Couvre les statistiques sur les revenus, les dépenses et les modes de consommation des ménages.
2. Statistiques économiques
 - 2.1 Statistiques macroéconomiques
Toutes activités concernant les statistiques portant sur l'ensemble de l'économie au niveau macroéconomique qui vont au-delà ou diffèrent des comptes nationaux, qu'ils soient annuels, trimestriels ou mensuels.
 - 2.2 Comptes économiques
Couvre les activités concernant les comptes nationaux aux prix courants et en prix constants. Exclut les comptes agricoles (2.4.1), les comptes satellites du tourisme (2.4.5), les comptes publics et les comptes financiers (2.5).
 - 2.3 Statistiques des entreprises
Statistiques portant sur l'ensemble de l'économie et concernant les activités des entreprises. Couvre les activités relatives aux statistiques économiques concernant les différents secteurs, les services aux entreprises et les entreprises par classes de taille. Exclut les statistiques concernant des secteurs spécifiques (2.4).
 - 2.4 Statistiques sectorielles
Activités statistiques concernant des secteurs industriels ou des services particuliers.
 - 2.4.1 Agriculture, foresterie, pêche
Couvre toutes les statistiques concernant l'agriculture, la foresterie et la pêche, les structures des exploitations agricoles, la production et les produits végétaux et animaux.
 - 2.4.2 Énergie
Offre énergétique, consommation d'énergie, bilans énergétiques, marchés de l'énergie et efficacité énergétique. Exclut les prix de l'énergie (2.7).
 - 2.4.3 Activités extractives, activités de fabrication, construction

Statistiques concernant certaines activités industrielles liés à l'industrie minière, à l'industrie manufacturière et au bâtiment et au génie civil.

2.4.4 Transports

Couvre les statistiques concernant tous les modes de transport, équipements, infrastructures de transport, transport de passagers et transport de fret, et accidents de la circulation routière.

2.4.5 Tourisme

Couvre les statistiques concernant l'activité des visiteurs (par exemple, dépenses, arrivées/départs et nuitées) associée au tourisme récepteur, émetteur et intérieur, ainsi que l'infrastructure touristique, l'emploi et les comptes satellites du tourisme.

2.4.6 Statistiques bancaires, statistiques de l'assurance et statistiques financières

Statistiques monétaires et bancaires et statistiques des marchés financiers, taux d'intérêts, taux de change, indices boursiers et statistiques relatives aux fonds de pension.

2.5 Statistiques des finances publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public

Toutes statistiques relatives au secteur public, y compris la dette, le déficit, les recettes, les dépenses, les comptes du secteur public et les systèmes prélèvements-prestations.

2.6 Commerce international et balance des paiements

Statistiques concernant les transactions transfrontalières enregistrées dans la balance des paiements, y compris les investissements étrangers directs et l'aide étrangère.

2.7 Prix

Toutes statistiques concernant les prix, y compris les indices des prix à la consommation, les indices des prix à la production, les indices des prix de produits et services spécifiques et les parités de pouvoir d'achat.

2.8 Coût du travail

Statistiques structurelles et conjoncturelles concernant le coût du travail, les gains et les salaires.

2.9 Science, technologie et innovation

Couvre les activités concernant la science, la technologie et l'innovation, la recherche-développement, les brevets et les services fondés sur le savoir.

3. Statistiques environnementales et statistiques multisectorielles

3.1 Environnement

Couvre le climat, les changements climatiques, la diversité biologique, les ressources naturelles, le sol, l'eau, l'air, les déchets, la pollution et les comptes de l'environnement.

4. Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données

Inclut les métadonnées (4.1), les classifications (4.2), les sources de données (4.3), les recensements et registres des entreprises et des exploitations agricoles (4.3.2), les enquêtes auprès des ménages (4.3.3), les enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles (4.3.4), les autres sources administratives (4.3.5), l'édition et la mise en relation des données (4.4), la diffusion et le stockage des données (4.5).

5. Questions stratégiques et questions liées à la gestion des statistiques officielles

Inclut les cadres institutionnels et les principes et le rôle et l'organisation des statistiques officielles (5.1), les programmes statistiques et la coordination dans le cadre des systèmes statistiques (5.2), les cadres de qualité et la mesure des résultats des systèmes et des bureaux de statistique (5.3), la gestion et la mise en valeur des ressources humaines (5.4), la gestion et la mise en valeur des ressources technologiques (5.5), la coopération technique et le renforcement des capacités (5.7).

Bibliographie

- Australian and New Zealand Standard Industrial Classification. 2006. Accessible sur le site www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/1292.0.
- Bank of England. *Cost-Benefit Analysis of Monetary and Financial Statistics: A Practical Guide*. Londres, Bank of England, 2006. Accessible sur le site www.bankofengland.co.uk/statistics/about/cba.pdf.
- Banque centrale européenne. The ECB Statistics Quality Framework and quality assurance procedures. Accessible sur le site www.ecb.europa.eu/stats/html/sqf.en.html.
- Banque mondiale, *et al.* *Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics*. Washington, D. C., Banque mondiale, 2010. Accessible sur le site www.fao.org/fileadmin/templates/ess/documents/meetings_and_workshops/ICAS5/Ag_Statistics_Strategy_Final.pdf.
- Bergdahl, M. « Process orientation at Statistics Sweden: implementation and initial experiences ». Document présenté lors de la conférence de l'Association internationale des statistiques officielles. Shanghai (Chine), octobre 2008.
- Braaksma, B. « Redesign of the chain of economic statistics in the Netherlands ». Document présenté lors du Seminar on Registers in Statistics. Helsinki, mai 2007.
- Central Bureau of Statistics of the Netherlands. *Arbeidsrekeningen, Kern van het statistisch systeem over arbeid*. Amsterdam, Central Bureau of Statistics, 1996.
- Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements. *Promoting Excellence in European Statistics, CMFB, 20 Years*. Lisbonne, CMFB, 2011. Accessible sur le site www.cmfb.org/pdf/2011-11-25%20CMFB_Promoting%20Excellence%20in%20European%20Statistics.pdf.
- Commission des Communautés européennes. Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant la méthode de production des statistiques de l'Union européenne : une vision de la prochaine décennie. Com 404 final. Bruxelles, 2009.
- Cummings, Thomas G. et Christopher G. Worley. *Organization Development and Change*, 8^e éd. Mason, Ohio, Thomson South-Western, 2005.
- Duncan, Joseph W. *Revolution in United States Government Statistics, 1926-1976*. Washington D. C., U.S. Department of Commerce, Office of Federal Statistical Policy and Standards, 1978.
- Eurostat. *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005. Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-41-01-543/FR/KS-41-01-543-FR.PDF.
- _____. *Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE)*, Rev.2. Luxembourg, 2006. Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-07-015/FR/KS-RA-07-015-FR.PDF.
- _____. *Classification of Products by Activity (CPA)*. Luxembourg, 2008. Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Glossary:CPA.

- _____. *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne pour les services statistiques nationaux et communautaires*. Adopté par le Comité du système statistique européen, 28 septembre 2011. Accessible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-32-11-955/FR/KS-32-11-955-FR.PDF.
- FAO. *A System of Economic Accounts for Food and Agriculture*. Rome, 1996.
- _____. *A System of Integrated Agricultural Censuses and Surveys*. Rome, 2005. Accessible sur le site www.fao.org/docrep/009/a0135e/A0135E00.htm.
- FMI. *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition*. Washington, D. C., 2008. Accessible sur le site www.imf.org/external/french/pubs/ft/bop/2007/bopman6f.pdf.
- _____. *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*. Washington, D. C., 2003. Accessible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/eds/fra/guide/pdf/file1.pdf.
- _____. *Système de statistiques des comptes macroéconomiques : Vue d'ensemble*. Washington, D. C., 2007.
- FMI et al. *Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice*. Washington, D. C., 2009. Accessible sur le site www.imf.org/external/np/sta/tegeipi/index.htm.
- _____. *Manuel de l'indice des prix à la production : Théorie et pratique*. Washington, D. C., 2004. Accessible sur le site www.imf.org/external/np/sta/teppi/index.htm.
- Froyen, Richard T. *Macroeconomics: Theories and Policies*. New Jersey, Prentice Hall, 2005.
- Generally Accepted Accounting Principles in the United States (U.S. GAAP). 2009. Accessible sur le site <http://cpaclass.com/gaap/gaap-us-01a.htm>.
- Grimm, Bruce T. et Teresa L. Weadock. « Gross domestic product: revisions and source data ». *Survey of Current Business*, vol. 86, n° 2 (février 2006).
- Holdren, Alyssa E. et Bruce T. Grimm. « Gross domestic income: revisions and source data ». *Survey of Current Business*, vol. 88, n° 12 (décembre 2008).
- Janssen, R. J. A. « Economic indicators: research on the business cycle and quarterly national accounts ». Dans *A Century of Statistics*, J. G. S. J. van Maarseveen et M. B. G. Gircour, éd. Amsterdam, Stichting beheer IISG, 1999.
- Janssen, R. J. A. et S. B. Algera. « The Methodology of the Dutch system of quarterly accounts ». Document hors série, NA-25. Amsterdam, Central Bureau of Statistics, 1988.
- Jorgenson, Dale W., Frank M. Gallop et Barbara M. Fraumeni. *Productivity and U.S. Economic Growth*. Massachusetts, Harvard University Press, 1987.
- Kuznets, Simon. *National Income 1929-1932*. Senate Document No. 124, 73rd Congress, 2nd Session. Washington D. C., U.S. Government Printing Office, 1934.
- Lundberg, Erik. Nobel Award Ceremony speech honouring Sir Richard Stone. Dans *Nobel Lectures, Economics 1981-1990*, K. G. Måler, éd. Singapour, World Scientific Publishing Company, 1992.
- Måler, K. G. *An Analysis of the Sources of War Finance and Estimate of the National Income and Expenditure in 1938 and 1940*. Londres, The Stationery Office, 1941.
- Marcuss, Rosemary D. et Richard E. Kane. « U.S. National Income and Product Statistics: Born of the Great Depression and World War II ». *Survey of Current Business*, vol. 87, n° 2 (2007).
- Monty, André. « Relationship between statistical, accounting and administrative units ». Document technique. Statistique Canada, 2003.
- Morisi, Teresa L. « Recent changes in the national current employment statistics survey ». *Monthly Labor Review* (juin 2003).

- National Statistics. *National Statistics Code of Practice: Protocol on Data Access and Confidentiality*. Londres, The Stationary Office, 2004. Accessible sur le site www.statistics.gov.uk/about_ns/cop/default.asp.
- _____. *National Statistics Code of Practice: Protocol on Statistical Integration and Classification, revised version*. Londres, The Stationary Office, 2008. Accessible sur le site www.statistics.gov.uk/about_ns/cop/default.asp.
- _____. *National Statistics Code of Practice: Statement of Principles*. Londres, The Stationary Office, 2002. Accessible sur le site www.statistics.gov.uk/about_ns/cop/default.asp.
- Nations Unies. *Central Product Classification, version 2*. Études statistiques, Série M, n° 77, Ver.2. Numéro de vente : E.08.XVII.7. Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>.
- _____. *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 4*. Études statistiques, Série M, n° 4, Rev.4. Numéro de vente : F.08.XVII.25 Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf.
- _____. *Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*. Numéro de vente : F.08.XVII.27. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesf/SeriesF_80rev1f.pdf.
- _____. *International Recommendations for Distributive Trade Statistics 2008*. Études statistiques, Série M, n° 89. Numéro de vente : E.08.XVII.26. Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment364.aspx>.
- _____. *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010*. Numéro de vente : F.10.XVII.14. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesm/seriesM_86Rev1f.pdf.
- _____. *Manuel d'organisation statistique, troisième édition : Le fonctionnement et l'organisation d'un service de statistique*. Études méthodologiques, Série F, n° 88. Numéro de vente : F.03.XVII.7. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_88F.pdf.
- _____. *Principes fondamentaux de la statistique officielle*. 1994.
- _____. *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, 2008*. Études statistiques, Série M, n° 90. Numéro de vente : F.08.XVII.8. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_90f.pdf.
- _____. *Rural Households' Livelihood and Well-Being: Statistics on Rural Development and Agriculture Household Income*. Numéro de vente : E.07.II.E.14. Accessible sur le site www.fao.org/docrep/015/am085e/am085e.pdf.
- _____. *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions*. Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rev.2. Numéro de vente : F.98.XVII.16. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_52rev2F.pdf.
- _____. *Strategies for Measuring Industrial Structure and Growth*. Études méthodologiques, n° 65. Numéro de vente : E.94.XVII.11. Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_65E.pdf.
- _____. *Système de comptabilité nationale de 2008*. Numéro de vente : F.08.XVII.29. Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf>.
- Nations Unies, Commission de statistique. « Rapport sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales ». 16 décembre 2008. E/CN.3/2009/3.

- Nations Unies, Commission économique pour l'Europe. « Making Data Meaningful, part 1: a guide to writing stories about numbers ». ECE/CES/STAT/NONE/2009/4. Accessible sur le site www.uncece.org/stats/documents/writing/MDM_Part1_English.pdf.
- _____ « General statistical business processing model (GSBPM) ». Document présenté à la réunion de travail commune de la Commission économique pour l'Europe/Eurostat/OCDE sur les métadonnées statistiques (METIS), 2009.
- North American Industry Classification System (NAICS). 2007. Accessible sur le site www.ntis.gov/products/naics.aspx.
- North American Product Classification System (NAPCS). 1999. Accessible sur le site www.census.gov/eos/www/napcs/index.html.
- OCDE. *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, 4^e éd. Paris, 2008. Accessible sur le site www.oecd.org/fr/industrie/inv/statistiquesetanalysesdelinvestissement/40632182.pdf.
- _____ *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs économiques de la mondialisation. Manuel de l'OCDE*. Paris, 2005. Accessible sur le site <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9205062e.pdf>.
- _____ *Mesurer la productivité : Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*. Paris, 2001. Accessible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/OECD-Productivity-f.pdf>.
- OIT et al. *Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique*. Genève, 2004. Accessible sur le site www.imf.org/external/pubs/ft/cpi/manual/2004/fra/cpi_fr.pdf.
- Rayner, E. « Creating a new business model for NZ's National Statistical Office of the 21st Century ». Document présenté à la Business Process Management Conference. Sydney, 13-16 March, 2007.
- Renssen, R. H. et A. van Delden. « Standardization of design and production of statistics: a service oriented approach at Statistics Netherlands ». Statistics Netherlands discussion paper 09034, 2009.
- Sauers, Renee, Edward Dozier, et Denis Caron. « Reconciliation of the U.S.-Canadian Current Account, 2006-2007 ». *Survey of Current Business*, vol. 88, n° 11 (novembre 2008).
- Schenau, Sjoerd, Roel Delahaye, Cor Graveland et Maarten van Rossum. « The Dutch environmental accounts: present status and future developments ». Document du National Accounts Department, Statistics Netherlands, 2009.
- Statistics New Zealand. *Statistics New Zealand's generic Business Process Model (gBPM) v2*. Wellington, Statistics New Zealand, 2006.
- Statistique Canada. *Projet de rapport sur le cadre d'assurance qualité établi en vue de la quarante et unième session de la Commission de statistique de l'ONU 2010, version 1*. Septembre 2009. Accessible avec des commentaires sur le site <http://unstats.un.org/unsd/dnss/QualityNQAF/nqaf.aspx>.
- Steeg, A. M. van de. *Accounting for Tourism, The Tourism Satellite Account (TSA) in Perspective*. La Haye, Statistics Netherlands et Université de Groningen, 2009.
- United Kingdom Statistics Authority. *Code of Practice for Official Statistics*. Londres, United Kingdom Statistics Authority, 2009. Accessible sur le site www.statisticsauthority.gov.uk/assessment/code-of-practice.
- Wouters, Hans. « Treatment of statistical discrepancies ». Document interne de Statistics Netherlands, 2008.

